UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

☐ DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

OU

☒ RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ALINÉA 13(a) OU 15(d) DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour l'exercice terminé le **31 octobre 2014** Numéro de dossier de la Commission **1-14446**

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

Canada
(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

6029
(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

13-5640479
(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

a/s Bureau du chef du contentieux
C.P. 1
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2
416-308-6963
(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

Glenn Gibson, The Toronto-Dominion Bank
31 West 52nd Street
New York, NY
10019-6101
212-827-7000
(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional) du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie	Dénomination de chaque Bourse où les titres sont inscrits
Actions ordinaires	**New York Stock Exchange**

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

Sans objet
(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

Sans objet
(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

☒ Notice annuelle ☒ États financiers annuels audités

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

Actions ordinaires	1 846 242 603
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série P	10 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série Q	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série R	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S	5 387 491
Actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série T	4 612 509
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y	5 481 853
Actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z	4 518 147
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3	20 000 000

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui ☒ Non ☐

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique et affiché sur son site Web, le cas échéant, tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés et affichés conformément à la *Rule 405* et au *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter et d'afficher ces fichiers).

Oui ☐ Non ☐

Contrôles et procédures de communication de l'information

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures - Contrôles et procédures de communication de l'information* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés

L'information fournie sous la rubrique *Rapports des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires - Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)* de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2014 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Expert financier du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 3 décembre 2014 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Code d'éthique

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* (le « code ») comme son code d'éthique applicable à l'ensemble de ses employés et administrateurs, y compris le président du groupe et chef de la direction, le chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, et le premier vice-président et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit affiche le code sur son site Web au www.td.com et s'engage également à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion
Relations avec les actionnaires de TD
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2
Téléphone : 1-866-756-8936
Télécopieur : 416-982-6166
Courriel : tdshinfo@td.com

Le 23 janvier 2014, une version modifiée du code a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et affichée sur le site Web de l'inscrit.

Les principales modifications alors apportées au code comportaient notamment l'ajout de dispositions : a) à la rubrique 2C – *Cadeaux et activités de divertissement*, pour répondre aux préoccupations et augmenter la transparence relativement aux employés qui participent à des événements qui se déroulent à l'extérieur de leur ville d'attache; b) à la rubrique 2G – *Diligence raisonnable*, une nouvelle section pour souligner davantage que les employés doivent suivre les procédures de diligence raisonnable établies avant d'engager TD dans un prêt ou une autre opération financière; c) à la rubrique 4 – *Protection de la confidentialité des renseignements*, pour fournir des lignes directrices générales aux employés à l'égard de la protection de la confidentialité des renseignements, avec des renvois aux politiques et lois applicables; d) à la rubrique 4B – *Protection des renseignements sur les employés*, pour souligner davantage l'importance de faire preuve de prudence et de discrétion avec les renseignements des

employés; et e) à la rubrique 6C – *Sécurité physique*, une nouvelle section pour présenter les principaux éléments du programme de sécurité physique mis à jour de TD. En plus de ces modifications, certaines autres modifications rédactionnelles, techniques, administratives et mineures ont été apportées au code.

Aucune dispense des dispositions du code n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014 au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit.

Principaux honoraires et services comptables

L'information relative aux honoraires d'audit, aux honoraires pour services liés à l'audit, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 3 décembre 2014 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Politiques d'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 3 décembre 2014 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à l'audit, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité d'audit n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

Heures consacrées à l'audit attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal

Sans objet.

Arrangements hors bilan

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du groupe – Titrisation et arrangements hors bilan* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles

L'information présentée dans l'annexe 99.5 *Calendrier des échéances d'obligations contractuelles* est intégrée par renvoi dans les présentes.

Identification des membres du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 3 décembre 2014, identifiant les membres du comité d'audit de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

Information sur la sécurité dans les mines

Sans objet.

Engagement

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du NYSE

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au www.td.com/francais/governance.

Signatures

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit :	LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Par :	/s/ *Norie C. Campbell*
Nom :	Norie C. Campbell
Titre :	Chef du contentieux
Date :	Le 4 décembre 2014

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
Washington, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

N°	**Annexes**
99.1	Notice annuelle datée du 3 décembre 2014
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2014
99.4	*Industry Guide 3* – Rendement de l'actif, ratio de distribution et ratios des fonds propres/actif
99.5	Calendrier des échéances d'obligations contractuelles
99.6	Code d'éthique
99.7	Consentement du cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit aux actionnaires
99.8	Attestation conformément à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*
99.9	Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

ANNEXE 99.1

La Banque Toronto-Dominion

NOTICE ANNUELLE

Le 3 décembre 2014

Documents intégrés par renvoi

Des parties de la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque (au sens des présentes) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014 (le « rapport de gestion 2014 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi	Pages intégrées par renvoi	
	Notice annuelle	États financiers annuels	Rapport de gestion 2014
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE			
Dénomination sociale, adresse et constitution	4		
Liens intersociétés	4		
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			
Historique des trois derniers exercices	4		3-32
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS			
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger		4-8	17-32
Participation dans TD Ameritrade		63,92	28, 65, 104-105
Concurrence			69
Actifs incorporels		21, 65-67	
Nombre moyen d'employés	5		
Prêt			38-51, 77-78
Politiques sociale et environnementale			104
Facteurs de risque	5		67-105
DIVIDENDES			
Dividendes par action de la Banque	6		
Dividendes de TD Ameritrade	6		
Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion		72-74	56
STRUCTURE DU CAPITAL			
Actions ordinaires	7	72	
Actions privilégiées	7	72-74	
Restrictions	8		
Notations	9		
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE			
Inscriptions sur les marchés	11		
Cours et volume des opérations	11		
Placements antérieurs	14		
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION			
Administrateurs et comités du conseil de la Banque	14		
Comité d'audit	19		
Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires	20		
Membres de la haute direction de la Banque	21		
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	22		
Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction	22		
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires	23		
POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES			
Poursuites	24		
Mesures réglementaires	24		
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	24		
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES			
Agent des transferts	25		
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	25		
INTÉRÊTS DES EXPERTS	24		
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	26		
ANNEXE A – Liens intersociétés			
ANNEXE B – Charte du comité d'audit			

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2014.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, y compris dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion 2014 ») à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun des secteurs d'activité, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2015 », ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2015 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique, financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques notamment de crédit, de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque de mener à terme ses principales priorités, y compris la réalisation d'acquisitions et l'exécution de plans stratégiques, et à recruter, à former et à fidéliser des membres clés de la direction; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude ou autre comportement criminel auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou les membres de son groupe, y compris relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et nouveaux règlements et de la modification des lois et règlements en vigueur; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; l'intensification de la concurrence, y compris au moyen de services bancaires en ligne et mobiles; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les changements aux conventions et méthodes comptables qu'utilise la Banque; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2014, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à l'une ou l'autre des transactions dont il est question à la rubrique « Événements importants » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et la Banque avise les lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2014 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun des secteurs d'exploitation aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2015 », telles qu'elles seront mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Banque Toronto-Dominion (la « Banque » ou « TD ») et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD ». La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1er février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

Liens intersociétés

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique des trois derniers exercices

Au 31 octobre 2014, TD était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. Groupe Banque TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert plus de 23 millions de clients dans des centres financiers partout dans le monde dans trois principaux secteurs d'exploitation : Activités de détail au Canada, incluant TD Canada Trust, Financement auto TD Canada, Gestion de Patrimoine TD, Placements directs TD et TD Assurance; Activités de détail aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank, TD Auto Finance U.S. TD Wealth (U.S.) et une participation dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros, incluant Valeurs Mobilières TD. TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte environ 9,4 millions de clients en ligne et mobiles. Le 31 octobre 2014, l'actif de TD atteignait 945 milliards de dollars CA. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et à la cote de la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de TD, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 17 à 32 du rapport de gestion 2014.

Développement de l'activité canadienne

Le 1er décembre 2011, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de Bank of America Corporation, de même que certains autres éléments d'actif et de passif moyennant un contrepartie au comptant de 6 839 millions de dollars.

Le 5 août 2013, la Banque a mené à terme l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de commerçants de Services aux détaillants HSBC Limitée, filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings PLC.

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., filiale de la Banque, a mené à terme la vente de l'entreprise de services institutionnels de la Banque, connue sous la dénomination Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de Banque Nationale du Canada.

Le 27 décembre 2013, la Banque, Aimia Inc. (« Aimia ») et Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») ont conclu une opération aux termes de laquelle la Banque a fait l'acquisition d'environ

50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, qui se composait essentiellement de comptes que détiennent des clients qui n'étaient pas des clients des services bancaires au public existants de la CIBC. La Banque est devenue le principal émetteur de cartes de crédit Aeroplan, un programme de fidélisation détenu par Aimia, à compter du 1er janvier 2014.

Développement de TD Bank, America's Most Convenient Bank®

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank®, est l'une des dix plus importantes banques aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 300 succursales pratiques du Maine jusqu'à la Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Le 13 mars 2013, la Banque, par l'entremise de sa filiale TD Bank USA, N.A., a fait l'acquisition de la quasi-totalité des portefeuilles de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Target Corporation (« Target »), dont la créance brute s'élève à 5,8 milliards de dollars. TD Bank USA, N.A. a aussi conclu une entente s'étalant sur une période de sept ans dans le cadre de laquelle elle est devenue l'émetteur exclusif de la carte Visa de Target et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target aux États-Unis.

Le 27 mars 2013, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation d'Epoch Holding Corporation et de sa filiale en propriété exclusive, Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch »), une entreprise de gestion d'actifs établie à New York. TD a fait l'acquisition d'Epoch moyennant une contrepartie au comptant de 674 millions de dollars US.

Participation dans TD Ameritrade

La Banque a investi dans TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers connexes par le truchement de la technologie à des petits investisseurs, à des négociateurs et à des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade offre ses services notamment par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de ses liens avec des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du New York Stock Exchange. En date du 31 octobre 2014, la Banque était propriétaire d'environ 40,97 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sur le site Internet EDGAR (« EDGAR ») de la Securities and Exchange Commission des États-Unis au www.sec.gov.

La participation de la Banque D dans TD Ameritrade fait l'objet d'une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La description des principaux secteurs d'activité de TD et l'information s'y rapportant sont données à la page 3 et aux pages 17 à 32 du rapport de gestion de 2014.

Nombre moyen d'employés

Au cours de l'exercice 2014, TD comptait en moyenne 81 137 employés équivalents plein temps.

Facteurs de risque

La Banque estime qu'il est très important d'évaluer régulièrement sa structure d'exploitation et de recenser les risques prépondérants et émergents, soit les risques qui peuvent avoir une incidence importante sur la Banque et qui monopolisent l'attention des cadres supérieurs par leurs répercussions potentiellement généralisées ou immédiates. Une explication du type de risques auxquels la Banque et ses enterprises sont exposées et les façons dont la Banque les gère figurent à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » aux pages 67 à 105 du rapport de gestion 2014, laquelle rubrique est intégrée par renvoi aux présentes.

DIVIDENDES

Dividendes par action de la Banque
(fin de l'exercice le 31 octobre)

Type d'actions	2014	2013	2012
Actions ordinaires[1]	**1,84 $**	**1,62 $**	**1,45 $**
Actions privilégiées			
Série O[2]	**1,21 $**	**1,21 $**	**1,21 $**
Série P	**1,31 $**	**1,31 $**	**1,31 $**
Série Q	**1,40 $**	**1,40 $**	**1,40 $**
Série R	**1,40 $**	**1,40 $**	**1,40 $**
Série S[3]	**0,84 $**	**1,15 $**	**1,25 $**
Série T[3]	**0,63 $**	**0,16 $**	—
Série Y[4]	**0,89 $**	**1,28 $**	**1,28 $**
Série Z[4]	**0,65 $**	—	—
Série AA[5]	**0,31 $**	**1,25 $**	**1,25 $**
Série AC[5]	**0,35 $**	**1,40 $**	**1,40 $**
Série AE[6]	**0,78 $**	**1,56 $**	**1,56 $**
Série AG[6]	**0,78 $**	**1,56 $**	**1,56 $**
Série AI[7]	**1,17 $**	**1,56 $**	**1,56 $**
Série AK[7]	**1,17 $**	**1,56 $**	**1,56 $**
Série 1[8]	**0,40 $**	—	—
Série 3[9]	**0,24 $**	—	—

Nota :

1 Les montants des dividendes en actions ordinaires donnés dans le tableau ont été rajustés pour tenir compte de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires en raison du dividende en actions équivalant à une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation déclarée par la Banque le 31 janvier 2014, et qui a eu le même effet que le fractionnement d'une action en deux actions.

2 Le 31 octobre 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O en circulation.

3 Le 31 juillet 2013, la Banque a converti 4,6 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série T de la Banque.

4 Le 31 octobre 2013, la Banque a converti 4,5 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z de la Banque.

5 Le 31 janvier 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA en circulation et la totalité de ses 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC en circulation.

6 Le 30 avril 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende cumulatif, série AE en circulation et la totalité de ses 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG en circulation.

7 Le 31 juillet 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI en circulation et la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK en circulation.

8 Le 4 juin 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1.

9 Le 31 juillet 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3.

Dividendes de TD Ameritrade
(fin de l'exercice le 30 septembre)

TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,12 $ US par action sur ses actions ordinaires à chaque trimestre de l'exercice 2014. TD Ameritrade a aussi déclaré et versé un dividende en

espèces spécial de 0,50 $ US par action sur ses actions ordinaires au cours du premier trimestre de l'exercice 2014. Le 28 octobre 2014, TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,15 $ US par action sur ses actions ordinaires pour le premier trimestre de l'exercice 2015, dividende payable le 20 novembre 2014 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade au 6 novembre 2014. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade et sera tributaire de nombreux facteurs que son conseil d'administration juge pertinents, notamment, les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise et la conjoncture économique.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

Conformément aux normes de fonds propres adoptées par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (« BSIF »), pour être admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 en vertu de Bâle III, les instruments de fonds propres non ordinaires émis par la Banque après le 1er janvier 2013, y compris les actions privilégiées (au sens donné ci-après) doivent comporter une clause relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « dispositions relatives aux FPUNV »), aux termes de laquelle elles seraient converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir ou si la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale canadienne (chacun, un « événement déclencheur »).

Actions ordinaires

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées, et toutes les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées. S'il survient un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV, la priorité existante des actions privilégiées de la série touchée ne sera plus applicable puisque la totalité des actions privilégiées de cette série seront converties en actions ordinaires de la Banque qui prendront, au moment de la conversion, rang égal avec la totalité des autres actions ordinaires de la Banque.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques. La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

Restrictions

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 12 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada). Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement. Par dérogation à ce qui précède, le ministre des Finances du Canada peut approuver l'émission d'actions d'une banque, y compris la Banque, à un mandataire qui est un « mandataire admissible », soit un mandataire ou un organisme de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou tout mandataire ou organisme d'un gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques qui remplit les critères suivants : i) son mandat est accessible au public; ii) il contrôle les titres d'un fond de placement de manière à maximiser le rendement corrigé du risque à long terme, si le Fonds bénéficie d'un apport de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou du gouvernement d'un pays étranger ou de la subdivision politique, soit est établi pour procurer l'indemnisation, l'hospitalisation, les soins médicaux, la retraite, la pension ou des prestations analogues à des personnes physiques; et iii) les décisions prises à l'égard des titres du Fonds visés à l'alinéa ii) ne sont influencées d'aucune façon importante par Sa Majesté du chef du Canada ou de la province ou du gouvernement du pays

étranger ou de la subdivision politique. La Banque et le mandataire admissible présentent conjointement la demande en vue d'obtenir l'agrément du ministre.

Notations

Les notations revêtent une importance particulière quant aux frais d'emprunt de la Banque et à sa capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement pour la Banque et réduire l'accès aux marchés financiers. Une dévaluation des notes pourrait également nuire à la capacité de la Banque d'effectuer des opérations sur dérivés dans le cours normal et/ou obliger la Banque à consentir d'autres sûretés à ses contreparties. La Banque révise régulièrement le niveau de sûretés accru qui serait nécessaire en cas de dévaluation des notes et détient des actifs liquides pour garantir les autres sûretés nécessaires en cas d'une dévaluation d'un niveau des notes de la dette à long terme de premier rang de la Banque. On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque de liquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant à la page 93 du rapport de gestion 2014.

En date du 31 octobre 2014

	DBRS	Moody's Investors Service	Standard & Poor's
Titres de créance à long terme (dépôts)	AA	Aa1	AA-
Titres de créance à court terme (dépôts)	R-1 (haut)	P-1	A-1+
Titres de créance subordonnés de catégorie 2B	AA (bas)	A1	A
Titres de créance subordonnés de catégorie 2A		A2	A-
Actions privilégiées	Pfd-2 (bas)	A3	P-2 (haut)
Actions privilégiées (fonds propres d'urgence en cas de non viabilité)	Pfd-2	A3	P-2
Perspective	Stable	Négative	Négative

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de la Banque et en fonction de facteurs partiellement indépendants de la volonté de la Banque, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

La Banque a fait des paiements dans le cours normal aux agences de notation énumérées ci-dessus relativement à l'attribution de notes aux titres de la Banque. De plus, la Banque a fait des paiements usuels à l'égard de certains autres services que les agences de notation applicables ont fournis à la Banque au cours des deux dernières années.

Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. La Banque ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives. La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web public des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

Description des notations de DBRS sur son site Web public

Le barème des notations à long terme de DBRS[MD] donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations se fondent sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'émetteur et au classement relatif des créances. Toutes les autres catégories de notation que les catégories AAA et D comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. AA : cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation AAA. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS[MD] donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. R-1 (haut) : la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS[MD] est utilisé dans le marché canadien des valeurs mobilières et se veut une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas intégralement de ses obligations en temps opportun, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements du capital. Chaque catégorie de notation compte des sous-catégories « haut » et « bas ». Une notation qui n'est pas modifiée par une désignation « haut » ou « bas » se situe dans le milieu de la catégorie. Les actions privilégiées notées Pfd-2 présentent une qualité de crédit satisfaisante. La protection des dividendes et du capital demeure importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés notées Pfd-1. Les sociétés dont les titres sont notés Pfd-2 correspondent en général aux sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans la catégorie A.

Description des notations de Moody's Investors Service sur son site Web public

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale d'un an ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les obligations notées Aa sont jugées de qualité supérieure, avec un très faible risque de crédit. Les obligations notées A sont jugées au-dessus de la moyenne, avec un faible risque de crédit. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale.

Moody's attribue des notations provisoires aux programmes de billets à moyen terme (BMT) et des notations définitives à chacun des titres d'emprunt qui sont émis dans le cadre de ceux-ci (appelés prélèvements ou billets). Les notations attribuées aux programmes de BMT sont censées faire état des notations susceptibles d'être attribuées aux prélèvements émis à partir du programme au sein du rang de créance indiqué (c.-à-d. de premier rang ou subordonné). Pour donner une idée de la nature conditionnelle de la notation d'un programme, Moody's attribue des notations provisoires au programme de BMT. Une notation provisoire est dénotée par un (P) devant la notation.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées à des obligations d'une échéance initiale d'au plus 13 mois et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle. Les émetteurs notés P-1 (ou les institutions qui les soutiennent) ont une capacité supérieure de remboursement des obligations à court terme.

Description des notations de Standard & Poor's sur site Web public

Une notation de crédit de Standard & Poor's à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de billets à moyen terme ou programmes de papier commercial).

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale.

Une obligation à court terme notée « A-1 » se situe dans la catégorie la plus élevée de Standard & Poor's. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est élevée. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certaines obligations afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de ces obligations est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de Standard & Poor's s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que Standard & Poor's attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des titres d'emprunt mondiaux de Standard & Poor's. Les notes P-2(haut) et P-2 accordées à des actions privilégiées canadiennes correspondent aux notes BBB+ et BBB, respectivement, accordées à des actions privilégiées mondiales.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE

Inscriptions sur les marchés

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange. Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Cours et volume des opérations

Le cours des titres de la Banque et le volume des opérations sur ceux-ci au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

BOURSE DE TORONTO

	Actions ordinaires[1]	Actions privilégiées (Séries O à Y)						
		Série O[2]	Série P	Série Q	Série R	Série S	Série T	Série Y
Novembre 2013								
Haut ($)	49,23	25,66	26,37	26,65	26,68	25,29	25,22	25,59
Bas ($)	47,39	25,15	25,89	26,17	26,15	24,62	25,11	24,85
Volume (000)	55 035	242	51	95	89	82	496	263
Décembre 2013								
Haut ($)	50,28	25,75	26,34	26,56	26,67	25,51	25,20	25,50
Bas ($)	46,87	25,15	25,90	26,27	26,26	24,87	25,02	24,95

BOURSE DE TORONTO

	Actions ordinaires[1]	Actions privilégiées (Séries O à Y)						
		Série O[2]	Série P	Série Q	Série R	Série S	Série T	Série Y
Volume (000)	70 658	154	65	70	201	83	342	108
Janvier 2014								
Haut ($)	49,73	25,45	26,18	26,42	26,35	25,32	25,20	25,29
Bas ($)	47,81	24,82	25,56	25,89	25,93	24,68	24,56	24,79
Volume (000)	69 320	199	131	87	74	108	308	338
Février 2014								
Haut ($)	50,44	25,42	26,02	26,12	26,20	25,00	25,09	25,24
Bas ($)	47,35	25,15	25,77	25,93	26,02	24,70	24,70	24,77
Volume (000)	50 906	202	114	82	147	198	96	303
Mars 2014								
Haut ($)	52,00	25,65	26,22	26,44	26,46	25,22	25,09	25,49
Bas ($)	49,67	25,30	25,96	26,06	26,22	24,89	24,78	25,11
Volume (000)	52 893	164	85	78	93	120	150	485
Avril 2014								
Haut ($)	52,83	25,73	26,50	26,57	26,71	25,60	25,20	25,65
Bas ($)	50,60	25,25	25,85	26,16	26,28	25,06	24,70	25,21
Volume (000)	39 709	139	251	208	109	144	241	253
Mai 2014								
Haut ($)	54,07	25,80	26,58	26,59	26,82	25,62	25,43	25,87
Bas ($)	51,35	25,25	26,26	26,30	26,40	24,85	25,08	25,10
Volume (000)	38 406	365	77	314	236	133	84	107
Juin 2014								
Haut ($)	55,47	25,76	26,45	26,50	26,64	25,40	25,45	25,55
Bas ($)	53,77	25,30	26,17	26,25	26,34	24,92	25,07	25,11
Volume (000)	47 344	162	66	77	218	215	76	118
Juillet 2014								
Haut ($)	57,68	25,60	26,50	26,47	26,58	25,50	25,44	25,59
Bas ($)	54,60	25,27	25,92	26,12	26,20	25,08	25,20	25,35
Volume (000)	45 972	115	82	62	60	50	63	214
Août 2014								
Haut ($)	58,20	25,45	26,40	26,32	26,46	25,49	25,69	25,60
Bas ($)	55,31	25,22	25,96	26,26	26,26	25,31	25,20	25,41
Volume (000)	41 747	79	76	46	47	51	55	44
Septembre 2014								
Haut ($)	57,97	25,35	26,14	26,49	26,45	25,99	25,71	25,71
Bas ($)	54,37	25,15	25,85	26,12	26,29	25,22	25,20	25,43
Volume (000)	60 075	535	172	222	101	38	81	52
Octobre 2014								
Haut ($)	55,74	25,32	26,10	26,35	26,45	25,44	25,52	25,53
Bas ($)	50,11	24,97	25,65	25,92	26,00	25,15	25,26	25,25
Volume (000)	64 275	581	94	61	55	232	52	52

Nota :

1 Les montants des dividendes en actions ordinaires donnés dans le tableau ont été rajustés pour tenir compte de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires en raison du dividende en actions équivalant à une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation déclarée par la Banque le 31 janvier 2014, et qui a eu le même effet que le fractionnement d'une action en deux actions.

2 Le 31 octobre 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O en circulation.

BOURSE DE TORONTO

	Actions privilégiées (Séries Z à 3)								
	Série Z	Série AA[1]	Série AC[1]	Série AE[2]	Série AG[2]	Série AI[3]	Série AK[3]	Série 1[4]	Série 3[5]
Novembre 2013									
Haut ($)	25,25	25,35	25,34	25,62	25,64	25,97	25,91	--	--
Bas ($)	24,98	25,12	25,18	25,42	25,42	25,62	25,65	--	--
Volume (000)	949	187	152	198	271	132	208	--	--
Décembre 2013									
Haut ($)	25,23	25,35	25,65	25,62	25,65	25,80	25,84	--	--
Bas ($)	25,02	25,21	25,28	25,43	25,40	25,60	25,62	--	--
Volume (000)	122	223	310	123	272	198	135	--	--
Janvier 2014									
Haut ($)	25,19	25,29	25,32	25,65	25,64	25,84	25,87	--	--
Bas ($)	24,80	24,97	24,97	25,20	25,20	25,43	25,41	--	--
Volume (000)	231	455	244	355	465	193	175	--	--
Février 2014									
Haut ($)	24,98	--	--	25,33	25,35	25,59	25,60	--	--
Bas ($)	24,75	--	--	25,23	25,23	25,40	25,44	--	--
Volume (000)	71	--	--	160	104	464	171	--	--
Mars 2014									
Haut ($)	24,95	--	--	25,50	25,44	25,68	25,69	--	--
Bas ($)	24,66	--	--	25,28	25,27	25,48	25,52	--	--
Volume (000)	74	--	--	471	436	257	234	--	--
Avril 2014									
Haut ($)	25,29	--	--	25,40	25,45	25,72	25,69	--	--
Bas ($)	24,82	--	--	24,97	24,97	25,25	25,25	--	--
Volume (000)	109	--	--	396	584	125	362	--	--
Mai 2014									
Haut ($)	25,43	--	--	--	--	25,38	25,37	--	--
Bas ($)	25,10	--	--	--	--	25,28	25,29	--	--
Volume (000)	66	--	--	--	--	222	284	--	--
Juin 2014									
Haut ($)	25,40	--	--	--	--	25,41	25,44	25,38	--
Bas ($)	24,97	--	--	--	--	25,28	25,29	24,85	--
Volume (000)	67	--	--	--	--	279	920	2 708	--
Juillet 2014									
Haut ($)	25,36	--	--	--	--	25,42	25,43	25,60	25,08
Bas ($)	25,01	--	--	--	--	24,98	24,98	25,26	24,99
Volume (000)	53	--	--	--	--	648	695	1 473	1 013
Août 2014									
Haut ($)	25,57	--	--	--	--	--	--	25,46	25,25
Bas ($)	25,18	--	--	--	--	--	--	25,27	24,99
Volume (000)	81	--	--	--	--	--	--	267	1 878
Septembre 2014									
Haut ($)	25,64	--	--	--	--	--	--	25,40	25,29
Bas ($)	25,31	--	--	--	--	--	--	25,20	25,05
Volume (000)	59	--	--	--	--	--	--	329	894
Octobre 2014									
Haut ($)	25,69	--	--	--	--	--	--	25,43	25,36
Bas ($)	25,30	--	--	--	--	--	--	24,97	24,95
Volume (000)	40	--	--	--	--	--	--	522	604

Nota :

[1] Le 31 janvier 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA en circulation et la totalité de ses 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC en circulation.

[2] Le 30 avril 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende cumulatif, série AE en circulation et la totalité de ses 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG en circulation.

[3] Le 31 juillet 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI en circulation et la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK en circulation.

[4] Le 4 juin 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1.

[5] Le 31 juillet 2014, *la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3.*

Placements antérieurs

Au cours du dernier exercice terminé, la Banque n'a pas émis d'actions qui ne sont pas inscrites ou cotées sur un marché. Pour de plus amples renseignements sur les débentures subordonnées de la Banque, il y a lieu de se reporter à la note 19 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs et comités du conseil de la Banque

Le tableau ci-dessous donne, en date du 3 décembre 2014, les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
William E. Bennett Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U.	Mai 2004
John L. Bragg Président du conseil, président et co-chef de la direction, Oxford Frozen Foods Limited (fabricant de produits alimentaires) Collingwood (Nouvelle-Écosse) Canada	Octobre 2004
Amy W. Brinkley Conseillère, AWB Consulting, LLC (firme d'experts-conseils en gestion des risques et conseils aux cadres) Charlotte, Caroline du Nord, É.-U.	Septembre 2010
Colleen A. Goggins Administratrice de sociétés et ex-présidente mondiale de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson Princeton, New Jersey, É.-U.	Mars 2012
Mary Jo Haddad* Administratrice de sociétés et ancienne présidente et chef de la direction, The Hospital for Sick Children Oakville (Ontario) Canada ** Mme Haddad a été nommée au conseil le 3 décembre 2014*	Décembre 2014

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
David E. Kepler Vice-président à la direction, The Dow Chemical Company (fabricant de produits chimiques, de plastiques et de matériaux de pointe) Sandford, Michigan, É.-U.	Décembre 2013
Henry H. Ketcham Président-directeur du conseil, West Fraser Timber Co. Ltd. (société de produits forestiers intégrée) Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Janvier 1999
Brian M. Levitt Président du conseil de La Banque Toronto-Dominion et vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Lac Brome (Québec) Canada	Décembre 2008
Allan N. MacGibbon Vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Oakville (Ontario) Canada	Avril 2014
Harold H. MacKay Avocat-conseil, MacPherson Leslie & Tyerman LLP (cabinet d'avocats) Regina (Saskatchewan) Canada	Novembre 2004
Karen E. Maidment Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe Financier Cambridge (Ontario) Canada	Septembre 2011
Bharat B. Masrani Président du groupe et chef de la direction Groupe Banque TD Toronto (Ontario) Canada	Avril 2014
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. (firme de conseils et de gestion de placements) New York, New York, É.-U.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Ex-président et chef de la direction Rogers Communications Inc. Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008
Wilbur J. Prezzano Administrateur de sociétés et vice-président du conseil à la retraite, Eastman Kodak Company Charleston, Caroline du Sud, É.-U.	Avril 2003
Helen K. Sinclair Chef de la direction, BankWorks Trading Inc. (fournisseur de services de diffusion et de Web émissions) Toronto (Ontario) Canada	Juin 1996

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant mars 2011, Mme Goggins était présidente mondiale de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson. Avant janvier 2014, Mme Haddad était présidente et chef de la direction de The Hospital for Sick Children. Avant octobre 2014, M. Kepler était vice-président à la direction, Services commerciaux, chef de la viabilité écologique et chef de l'information de The Dow Chemical Company. Avant mars 2013, M. Ketcham était président du conseil et chef de la direction de West Fraser Timber Co. Ltd. De septembre 2012 à juillet 2014, M. Levitt était co-président du conseil non membre de la direction d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., de janvier 2011 à septembre 2012, il était avocat-conseil chez Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. et, avant janvier 2011, il était co-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Avant de devenir vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. en juillet 2014, M. MacGibbon était, de juin 2012 à décembre 2013, conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) et, avant juin 2012, il était associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada). De juin 2011 à septembre 2013, M. MacGibbon a aussi été directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Avant de commencer à exercer ses fonctions actuelles à titre de président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1er novembre 2014, M. Masrani a été, de juillet 2013 au 31 octobre 2014, chef de l'exploitation de la Banque et, avant juillet 2013, chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque et, avant juillet 2013, il a été président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company et de TD Bank, N.A. Avant décembre 2013, M. Mohamed était président et chef de la direction de Rogers Communications Inc.

Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 26 mars 2015. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente, en date du 3 décembre 2014, les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	Brian M. Levitt (président) William E. Bennett Harold H. MacKay Karen E. Maidment Wilbur J. Prezzano	**Gouvernance de TD :** • établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs et les lignes directrices du conseil d'administration en matière d'indépendance des administrateurs; • repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires; • élaborer et, le cas échéant, recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de TD; • examiner et recommander la rémunération des administrateurs non membres de la direction de TD; • s'assurer que TD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public au moyen d'une politique de communication attentive; • superviser l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités; et

Comité	Membres	Principales responsabilités
		• superviser un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs et faciliter la formation continue des administrateurs.
Comité des ressources humaines	Wilbur J. Prezzano (président) Amy W. Brinkley Mary Jo Haddad Henry H. Ketcham Brian M. Levitt Nadir H. Mohamed Helen K. Sinclair	**Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants :** • s'acquitter, et aider le conseil d'administration à s'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait au leadership, à la planification des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la présente charte du comité; • établir les objectifs de rendement du chef de la direction, qui favorisent le succès financier à long terme de TD, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs; • recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation et déterminer la rémunération de certains cadres supérieurs en collaboration avec des conseillers indépendants; • superviser un processus solide de planification des compétences aux fins de la planification de la relève du chef de la direction et des autres hauts dirigeants. Étudier les candidatures au poste de chef de la direction et recommander au conseil d'administration le meilleur candidat à ce poste dans le cadre du processus de planification de la relève et examiner périodiquement la structure organisationnelle de TD afin qu'elle soit conforme aux objectifs de l'entreprise et aux exigences en matière de planification de la relève; • superviser la sélection, l'évaluation, le perfectionnement et la rémunération des autres membres de la haute direction; et • produire un rapport sur la rémunération à l'intention des actionnaires, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de TD, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité du risque	Karen E. Maidment (présidente) William E. Bennett Amy W. Brinkley Colleen A. Goggins David E. Kepler Harold H. Mackay Helen K. Sinclair	**Supervision de la gestion des risques de TD :** • approuver le cadre de gestion des risques et les cadres et politiques relatifs aux catégories de risques connexes qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions et les autres mesures afin de gérer le risque auquel TD est exposée; • examiner et recommander la prise de position de TD en matière de tolérance du risque et les mesures qui s'y rattachent aux fins d'approbation par le conseil et faire le suivi des principaux risques de TD comme le prévoit le cadre de gestion des risques; • examiner le profil de risque de TD en regard des mesures de tolérance aux risques; et • fournir une tribune à l'analyse globale de la vision d'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques émergents.
Comité d'audit	William E. Bennett* (président) John L. Bragg Alan N. MacGibbon* Karen E. Maidment* Irene R. Miller*	**Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de TD :** • assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable; • superviser les contrôles internes – les mesures de protection nécessaires doivent être en place; • être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité; • être à l'écoute des auditeurs nommés par les actionnaires, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun; • assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à TD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques; • agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de TD qui sont des sociétés d'assurance et des institutions

Comité	Membres	Principales responsabilités
		financières sous réglementation fédérale; et • recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

** Désigné comme expert financier du comité d'audit.*

Comité d'audit

Le comité d'audit du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités d'audit, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au www.td.com).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité d'audit sont : William E. Bennett (président), John L. Bragg, Alan N. MacGibbon, Karen E. Maidment et Irene R. Miller. Les membres du comité d'audit de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett et MacGibbon ainsi que Mmes Maidment et Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité d'audit au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

William E. Bennett est président du comité d'audit de la Banque. M. Bennett est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett occupe actuellement la fonction de président des comités d'audit des conseils de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.) et de Capital Power Corporation et a déjà été président du comité d'audit du conseil de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

John L. Bragg est président, fondateur et co-chef de la direction d'Oxford Frozen Foods Limited et propriétaire fondateur de Bragg Communications Inc. M. Bragg est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en éducation de l'Université Mount Allison.

Allan M. MacGibbon est vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Il a été auparavant directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited de juin 2011 à septembre 2013. Il a également été associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada) de 2004 à juin 2012 et conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) de juin 2012 à décembre 2013. M. MacGibbon est titulaire d'un diplôme de premier cycle en administration des affaires et d'un doctorat honorifique de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est comptable professionnel agréé, comptable agréé et Fellow des comptables professionnels agréés de l'Ontario. M. MacGibbon est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Karen E. Maidment est administratrice de sociétés et ex-chef des finances et administratrice principale de BMO Groupe Financier. Mme Maidment est la présidente du comité d'audit et du risque du conseil de TransAlta Corporation et membre du comité d'audit et des risques du conseil de TD Ameritrade. Elle est titulaire d'un diplôme de premier cycle en commerce de l'Université McMaster, est comptable professionnelle agréée, comptable agréée et Fellow des comptables professionnels agréés de l'Ontario. Mme Maidment est l'un des experts financiers du comité d'audit.

Irene R. Miller est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, Mme Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Avant d'entrer au service de Barnes & Noble, Inc., en 1991, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. Mme Miller est présidente du comité d'audit et de contrôle du conseil d'Inditex S.A. et a auparavant présidé le comité d'audit du conseil d'Inditex, S.A., de Coach, Inc., d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. Mme Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. Mme Miller est un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque, y compris le travail de l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, qui est à l'heure actuelle Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY »). EY est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, d'un audit des états financiers annuels de la Banque et examine les états financiers trimestriels de la Banque.

Il incombe au comité d'audit de recommander la nomination et de surveiller l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. Le comité d'audit évalue le rendement et les compétences de l'auditeur nommé par les actionnaires et remet au conseil d'administration ses recommandations à l'égard de la nomination ou du renouvellement du mandat à des fins de recommandation aux actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est alors nommé par les actionnaires, lors d'un vote sur cette question à l'assemblée générale annuelle.

Au moins une fois par année, le comité d'audit évalue le rendement, les qualifications, les compétences, les ressources (montant et type) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris le principal associé, pour aider le conseil d'administration à formuler sa recommandation quant à la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires. Cette évaluation annuelle comprend une évaluation de la qualité d'audit et de certaines caractéristiques du service comme : l'indépendance de l'auditeur, l'objectivité et le scepticisme professionnel; la qualité de l'équipe de mission; et la qualité des communications et du service fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires. Dans le cadre de l'évaluation, le comité d'audit examine la nature et la portée des communications reçues de l'auditeur nommé par les actionnaires au cours de l'année, les réponses de la direction et du comité d'audit à un questionnaire annuel concernant le rendement de l'auditeur nommé par les actionnaires et les interactions avec celui-ci.

EY a été nommé l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014 conformément à la Loi sur les banques et à la recommandation du comité d'audit et est l'unique auditeur externe indépendant de la Banque depuis le début de l'exercice terminé le 31 octobre 2006. Avant 2006, EY était co-auditeur de la Banque.

Membres de la haute direction de la Banque

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque :

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Riaz Ahmed	Chef de groupe, Assurance, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Norie C. Campbell	Chef de groupe, Service juridique, Conformité, Lutte contre le blanchiment d'argent, Crimes financiers et gestion des fraudes, Projets d'entreprise et chef du contentieux, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Mark R. Chauvin	Chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
W. Edmund Clark	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD (jusqu'à son départ à la retraite le 31 octobre 2014)	Toronto (Ontario) Canada
Theresa L. Currie	Chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Robert E. Dorrance	Chef de groupe, Services bancaires de gros, Groupe Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD	Toronto (Ontario) Canada
Timothy D. Hockey	Chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Gestion de patrimoine, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust	Toronto (Ontario) Canada
Colleen M. Johnston	Chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communication, chef des finances, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD (avec prise d'effet le 1er novembre 2014)	Toronto (Ontario) Canada
Frank J. McKenna	Président suppléant du conseil, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Michael B. Pedersen	Chef de groupe, Services bancaires aux États-Unis, Groupe Banque TD, et président et chef de la direction, TD Bank US Holding Company, TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A.	Bryn Mawr, Pennsylvanie, É.-U.

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1er juillet 2013, M. Ahmed a été chef de groupe, Développement interne, Stratégies d'entreprise et Trésorier, siège social, Groupe Banque TD du 27 mai 2010 au 1er juillet 2013 et vice-président à la direction, Développement interne, Stratégie de groupe et Gestion de la trésorerie et du bilan, siège social, Groupe Financier Banque TD avant le 27 mai 2010.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1er novembre 2014, Mme Campbell était chef de groupe, Services juridiques, Conformité et Lutte contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014, a été vice-présidente à la direction, Service juridique, Siège social, et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 1er novembre 2011 au 15 avril 2013, et première vice-présidente, Service juridique, Siège social, et chef du contentieux adjointe, Siège social, Groupe Financier Banque TD avant le 1er novembre 2011.

Avant sa nomination de chef de groupe le 27 mai 2010, M. Chauvin a été vice-président à la direction, Gestion du risque et chef de la gestion des risques, siège social, Groupe Financier Banque TD.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1er novembre 2014, Mme Currie a été chef de groupe, Canaux directs, Marketing, Services communs de l'entreprise et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014, chef de groupe, Canaux directs et Stratégies liées aux effectifs et à l'entreprise, siège social, Groupe Banque TD du 4 juillet 2011 au 15 avril 2013, chef de groupe, Marketing, Stratégies liées à l'entreprise et aux effectifs, Siège social, Groupe Banque TD du

1er novembre 2010 au 4 juillet 2011, chef de groupe, Marketing, Affaires internes et publiques, et Stratégies liées aux effectifs, Siège social, Groupe Financier Banque TD du 27 mai 2010 au 1er novembre 2010 et vice-présidente à la direction, Ressources humaines et Affaires internes et publiques, siège social, Groupe Financier Banque TD avant le 27 mai 2010.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1er juillet 2013, M. Hockey a été chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Cartes de crédit, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust du 3 octobre 2011 au 1er juillet 2013, et chef de groupe, Services bancaires canadiens et Financement auto TD, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust avant le 3 octobre 2011.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 15 avril 2013, Mme Johnston a été chef de groupe, Finances et chef des finances, siège social, Groupe Banque TD.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1er novembre 2014, M. Masrani a été chef de l'exploitation de la Banque du 1er juillet 2013 au 31 octobre 2014 et, avant le 1er juillet 2013, il a été chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque et président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company et de TD Bank, N.A.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1er juillet 2013, M. Pedersen a été chef de groupe, Gestion de patrimoine, Assurance et Services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD du 4 juillet 2011 au 1er juillet 2013, chef de groupe, Gestion de patrimoine, Canaux directs et services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD du 1er novembre 2010 au 4 juillet 2011, chef de groupe, Activités de la société et Canaux directs, Groupe Financier Banque TD du 27 mai 2010 au 1er novembre 2010 et chef de groupe, Activités de la société, Groupe Financier Banque TD avant le 27 mai 2010.

Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2014, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 3 245 398 actions ordinaires de la Banque ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci, soit environ 0,18 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque.

Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction

À notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 3 décembre 2014, ce qui suit :

i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :

a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;

b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou

c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un

compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;

ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et

iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires et les honoraires versés à l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. Tout service que doit fournir l'auditeur nommé par les actionnaires doit être autorisé par la loi et par la politique, et doit être préautorisé par le comité d'audit conformément à la politique, tout comme les honoraires prévus pour ces services. La politique prévoit la préautorisation annuelle de certains types de services et établit le montant maximum des honoraires qui peuvent être payés pour de tels services en vertu des politiques et procédures adoptées par le comité d'audit, en plus de donner à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation annuelle. Tous les autres services et les honoraires qui s'y rattachent doivent aussi être préautorisés expressément par le comité d'audit au fur et à mesure qu'ils se présentent au cours de l'exercice. S'il s'agit de services que doit fournir l'auditeur nommé par les actionnaires, le comité d'audit s'assure que sa décision est conforme à sa politique et que la prestation des services n'a pas d'incidence sur l'indépendance de l'auditeur. Cela consiste notamment à examiner les exigences et les lignes directrices réglementaires applicables et à déterminer si la prestation des services amènerait l'auditeur à auditer son propre travail, à agir comme s'il était dirigeant de la Banque ou à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque. En vertu de la loi, l'auditeur nommé par les actionnaires ne peut fournir certains services à la Banque ou à ses filiales. Chaque trimestre, les services rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires depuis le début de l'exercice et tous les mandats proposés sont présentés au comité d'audit pour fins d'examen et de préautorisation, le cas échéant.

Les honoraires versés à EY, auditeur externe indépendant actuel nommé par les actionnaires de la Banque, au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.		
(en milliers de dollars CA)	**2014**	**2013**	**2012**
Honoraires d'audit	21 424 $	19 649 $	20 445 $
Honoraires pour services liés à l'audit	1 540	1 915	1 501
Honoraires pour services fiscaux	4 859	3 588	2 851
Autres honoraires	1 073	933	976
Total	**28 896 $**	**26 085 $**	**25 773 $**

Les honoraires d'audit se rapportent aux services professionnels relatifs à l'audit des états financiers de la Banque et à l'audit de ses filiales, à d'autres services normalement offerts par l'auditeur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats

prévus par la loi et à l'exécution de procédures précises à l'égard des exigences visant les intermédiaires qualifiés pour les rapports présentés à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.

Les honoraires pour services liés à l'audit se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires. Ces services comprennent les audits des régimes d'avantages sociaux, les consultations comptables et fiscales et les services d'attestation dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de désinvestissements, notamment les procédures d'audit relatives aux bilans d'ouverture et à la répartition du prix d'achat, les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux, les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation, la traduction des états financiers et des rapports dans le cadre d'audits ou d'examens, l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière et des services de conseils en technologie de l'information.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent aux services en matière d'observation fiscale en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt indirect qui comprennent en général la préparation des déclarations de revenus initiales et modifiées de même que des demandes de remboursement; de conseils fiscaux, y compris l'assistance relative aux contrôles, aux appels et aux décisions en matière d'impôt, et les conseils fiscaux fournis dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; de publications fiscales sous forme électronique et sur papier; et de planification fiscale, y compris les services se rapportant aux questions touchant les prix de transfert.

Tous les autres honoraires se rapportent essentiellement aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le choix de la firme d'audit externe à utiliser. Dans ces cas, les services de l'auditeur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, d'une restructuration de la dette et d'un recouvrement des actifs. Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux auditeurs des organismes de bienfaisance, aux rapports qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services d'audit de certaines structures d'accueil que la Banque administre, aux audits de fonds inscrits à la SEC, aux études de référence, aux services de bases de données aux fins de conformité fiscale et aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Poursuites

Certaines poursuites auxquelles la Banque est partie sont plus amplement décrites sous la rubrique « Litiges » de la note 29 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

Mesures réglementaires

De temps à autre, dans le cours normal des affaires, la Banque et ses filiales se voient imposer des droits ou des amendes par des autorités en valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque. En outre, la Banque et ses filiales sont assujetties à de nombreuses autorités en valeurs mobilières partout dans le monde et les frais, les pénalités administratives, les ententes de règlement et les sanctions peuvent être classées de façon différente par chaque agent responsable. Au cours du dernier exercice, la Banque a payé des droits administratifs pour dépôt tardif à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») totalisant 6 000 $ et Services d'investissement TD Inc. a payé des droits administratifs pour dépôt tardif à la CVMO totalisant 5 000 $.*

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, la Banque confirme qu'au 3 décembre 2014, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur

* Le *Règlement 14-101 sur les définitions* limite le sens de « législation en valeurs mobilières » à la législation provinciale et territoriale canadienne et « autorité en valeurs mobilières » aux autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales canadiennes.

groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Agent des transferts

La Société de fiducie CST
C.P. 700
Succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3

Téléphone : 416-682-3860 ou sans frais au 1-800-387-0825 (Canada et États-Unis seulement)
Télécopieur : 1-888-249-6189
Courriel : inquiries@canstockta.com
Site Web : www.canstockta.com

Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Computershare
P.O. Box 30170
College Station, Texas
77842-3170

ou

211 Quality Circle, Suite 210
College Station, Texas 77845

Téléphone : 1-866-233-4836
ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469
Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578
ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610
Site Web : www.computershare.com

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014 déposés en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario). EY est l'auditeur externe qui a préparé le *Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires – Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). EY est indépendante de la Banque au sens des règles de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements, y compris les règles sur l'indépendance que la Securities and Exchange Commission a adoptées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, et conformément à la *Rule 3520* du *Public Company Accounting Oversight Board*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.com.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

Appendice A

Liens intersociétés

PRINCIPALES FILIALES[1]

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 octobre 2014
Amérique du Nord	Emplacement du siège social ou du bureau principal[2]	Valeur comptable des actions détenues par la Banque
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	1 548 $
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	
Primmum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	563
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	1 404
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	1 310
Financement d'équipment TD Canada Inc.	Oakville (Ontario)	4
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	41
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	126
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	21
TD, Compagnie d'assurance-vie[3]	Toronto (Ontario)	184
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	11 193
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	1 707
TD US P & C Holdings ULC	Calgary (Alberta)	31 241
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	
TD Bank USA, National Association	Wilmington (Delaware)	
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	19 354
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	
Canada Trustco International Limited	St. James (Barbade)	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	2 057
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	6
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	2 001
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
Autres pays		
NatWest Personal Financial Management Limited	Leeds (Angleterre)	119
NatWest Stockbrokers Limited	Leeds (Angleterre)	
TD Bank International S.A.	Luxembourg (Luxembourg)	49
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	288
TD Ireland	Dublin (Irlande)	1 039
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	5 569
TD Ameritrade Holding Corporation (40,97 %)[4]	Omaha (Nebraska)	
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	124
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	224
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	1 106
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	928

1 À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité et/ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

2 Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

3 Le 1er novembre 2014, L'Assurance financière CT a fusionné avec TD, Compagnie d'assurance-vie.

4 TD Ameritrade Holding Corporation n'est pas une filiale de la Banque étant donné que la Banque ne la contrôle pas. TD Luxembourg International Holdings et sa participation dans TD Ameritrade Holding Corporation sont incluses étant donné l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

Appendice B

CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque ~ ~

Principales responsabilités

- assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;
- superviser les contrôles internes; les mesures de protection nécessaires doivent être en place;
- être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité;
- être à l'écoute de l'auditeur nommé par les actionnaires, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun;
- assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à la Banque de respecter les lois et règlements qui la régissent, ainsi que ses propres politiques;
- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurances et des institutions financières sous réglementation fédérale;
- recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

L'indépendance est essentielle :

- le comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants;
- le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction;
- le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Banque.

Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité d'audit, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes sans le consentement du comité de gouvernance et du conseil.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote de la majorité. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description de poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre d'auditeur, chef de la direction ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire et interroger tout dirigeant, employé ou mandataire approprié de la Banque, y compris l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité d'audit peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre l'auditeur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef des finances, l'auditeur en chef, le chef de la conformité, le chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et l'auditeur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et de l'auditeur nommé par les actionnaires. Un membre du comité peut demander au président qu'une réunion ou une partie d'une réunion du comité se déroule sans la présence de la direction. Le comité se réunit également avec le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF si le BSIF demande de se réunir avec le comité plutôt qu'avec l'ensemble du conseil.

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra la documentation relative à chacune de ces réunions. De plus, ce comité rencontre le comité du risque au moins deux fois par année pour discuter de sujets pertinents pour les deux comités.

Tous les administrateurs non membres de la direction qui ne sont pas des membres du comité ont reçu une invitation permanente pour assister aux réunions du comité mais ne peuvent pas y voter. De plus, le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction et de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Devoirs spécifiques

Présentation de l'information financière

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque, et le rapport de gestion, avant leur approbation et diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque doit comprendre, s'il y a lieu, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédés.

Processus de présentation de l'information financière

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction de l'audit interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;

- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;

- prendre connaissance des principales conventions comptables de la Banque et examiner de façon suffisamment détaillée le fondement des estimations et des jugements importants, y compris les réserves actuarielles, les provisions pour perte sur prêts et les autres provisions liées à l'évaluation et aborder ces sujets avec la direction et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;

- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, comme l'utilisation d'entités à détenteurs de droits variables et de structures d'accueil, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;

- examiner, avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après l'audit;

- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications importantes aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires ou la Direction de l'audit interne;

- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction de l'audit interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou l'audit, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires; et

- examiner les questions de fiscalité et de planification fiscale qui sont importantes pour les états financiers.

Rôle du comité d'audit dans le processus de présentation de l'information financière

L'auditeur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de l'audit des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Banque, et de la mise en œuvre des principes et des conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que des contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen de l'auditeur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité d'audit de planifier ou d'effectuer les audits, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière.

Contrôles internes

Le comité est chargé de superviser la mise en œuvre du cadre de contrôle interne et de surveiller son efficacité, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- examiner des rapports de la direction se rapportant à la mise en œuvre et au maintien d'un système et de procédés de contrôle interne suffisants et efficaces (notamment des contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux) qui sont conçus pour apporter une certitude à l'égard de certains aspects, notamment la présentation de l'information (relative aux finances, à l'exploitation, au risque), l'efficience et l'efficacité de l'exploitation et la protection des actifs, la surveillance de la conformité avec les lois, les règlements et les lignes directrices, ainsi que les politiques internes, y compris la conformité avec l'article 404 de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley Act et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

- rencontrer la direction, l'auditeur en chef et l'auditeur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;

- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;

- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux procédés de contrôle interne évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités;

- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet du contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière.

Direction de l'audit interne

Le comité supervise la Direction de l'audit interne de la Banque, notamment en examinant et en approuvant les mandats de la Direction de l'audit interne et de l'auditeur en chef au moins une fois par année. Le comité doit s'assurer que la Direction de l'audit interne soit suffisamment indépendante pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan d'audit annuel, y compris le mode d'évaluation des risques ainsi que les modifications importantes qui y sont apportées et s'assurer que le plan soit approprié, qu'il tienne compte des risques et qu'il traite de l'ensemble des activités pertinentes et des risques importants sur un cycle mesurable;

- examiner et approuver le budget financier annuel et le plan des ressources et examiner les mises à jour périodiques;

- confirmer la nomination et la révocation de l'auditeur en chef;

- évaluer au moins une fois par année l'efficacité et la justesse de l'exploitation de la Direction de l'audit interne;

- examiner les résultats du rapport indépendant sur l'examen d'assurance de la qualité de la division de l'audit interne qui est effectué tous les cinq ans;

- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement de l'auditeur en chef au chef de la direction à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;

- examiner les rapports courants préparés par l'auditeur en chef et les autres renseignements fournis pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, y compris tous les renseignements qui figurent dans les lignes directrices des autorités de réglementation ainsi que la réponse de la direction et en discuter, et assurer le suivi des questions non résolues, s'il y a lieu, y compris examiner de façon proactive si des lacunes dans un secteur peuvent se retrouver dans d'autres secteurs;

- fournir une tribune permettant à l'auditeur en chef d'avoir un accès illimité au comité de soulever des questions liées à l'audit interne ou aux rapports qu'entretiennent la Direction de l'audit interne, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation ainsi qu'à leur interaction;

- examiner les rapports portant sur les lacunes relevées par les autorités de surveillance en ce qui a trait à la fonction d'audit interne, y compris de l'information visant à démontrer l'avancement des mesures de correction et de redressement nécessaires, prises par la direction, dans des délais raisonnables.

Supervision de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer le rendement, les qualifications, les compétences, les ressources (montant et type) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris les principaux associés, et, une fois par année, il doit recommander au conseil aux fins de recommandation aux actionnaires, la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération de l'auditeur. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la révocation de l'auditeur nommé par les actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans d'audit annuels et les lettres de mission de l'auditeur nommé par les actionnaires et s'assurer que les plans sont appropriés, tiennent compte des risques et visent toutes les activités pertinentes sur un cycle mesurable;

- passer en revue les procédés utilisés par l'auditeur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services d'audit, notamment toute question susceptible de nuire à la capacité du cabinet d'audit d'agir à titre d'auditeur nommé par les actionnaires;

- discuter des questions devant être communiquées au comité par l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et le Public Company Accounting Oversight Board et aux exigences des autorités de réglementation de la Banque, y compris le BSIF, principale autorité de réglementation de la Banque, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;

- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté d'audit, comme des restrictions liées à ses activités d'audit ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;

- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires les préoccupations, s'il en est, concernant la qualité des normes comptables de la Banque, et non seulement leur acceptabilité, telles qu'elles appliquent à sa présentation de l'information financière;

- fournir une tribune permettant à la direction et à l'auditeur interne et/ou à l'auditeur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives à leurs relations ou à leur interaction. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et l'auditeur interne et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires.

Indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) la durée des missions d'audit et les honoraires d'audit ainsi que les autres services pouvant légalement être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;

- recevoir les rapports écrits officiels préparés régulièrement par l'auditeur nommé par les actionnaires, décrivant les relations qui existent entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque, conformément aux normes de conduite professionnelles établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;

- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et l'auditeur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant nuire à l'objectivité et à l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires;

- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédés relatifs à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens de l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables;

- examiner, approuver et surveiller les autres politiques et procédures mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des auditeurs, comme la rotation des membres de l'équipe de mission d'audit, au besoin.

Service des finances

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois l'an;

- examiner et approuver au moins une fois l'an, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;

- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances;

- examiner les résultats d'un examen indépendant de l'efficacité du service des finances réalisé par un tiers tous les cinq ans;

- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef des finances dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;

- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances;

- offrir au chef des finances une tribune lui permettant d'avoir un accès illimité au comité pour soulever des questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et à l'interaction qui existent entre le service des finances, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

Examen et opérations entre personnes apparentées

Le comité est responsable de l'examen et de la supervision des opérations entre personnes apparentées (sauf l'approbation de facilités de crédit de personnes apparentées à un dirigeant de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité des ressources humaines, et de facilités de crédit de personnes apparentées à un administrateur de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité du risque, s'il y a lieu), y compris s'assurer que la direction met en place des procédés et des pratiques en matière de révision et d'opérations entre personnes apparentées, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux Normes internationales d'information financière (plus précisément, IAS 24 – Information relative aux parties liées), et vérifier, à l'occasion, l'observation et l'efficacité de ces procédés et pratiques.

Conduite des affaires et éthique

Le comité doit superviser le respect des politiques relatives à l'éthique et à la conduite des affaires, notamment les procédés de communication de l'information et de traitement des plaintes de la Banque, sa Politique anticorruption et son Code de conduite et d'éthique professionnelle, ainsi que les procédés en matière de conflits d'intérêts énoncées dans ce code, et doit notamment approuver, le cas échéant, toute dispense de l'application du Code de conduite et d'éthique professionnelle de la Banque dont pourra bénéficier un administrateur ou un membre de la haute direction de la Banque.

Observation des lois

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de processus et de politiques qui assurent l'observation des lois et des règlements qui régissent la Banque, de même que ses propres politiques, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires, et les procédés de gestion de la conformité réglementaire;

- mettre en œuvre des procédés conformes aux exigences réglementaires applicables, à l'égard de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la Banque à l'égard de questions liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit, et recevoir les rapports relatifs à ces plaintes et à ces soumissions, conformément à la politique applicable;

- examiner un rapport annuel préparé par le chef de la gestion des risques concernant les examens de la Banque effectués par le BSIF, et assurer auprès de la direction le suivi de l'état des recommandations et des suggestions, le cas échéant;

- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque.

Service de la conformité

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat, notamment en examinant et en approuvant son plan annuel, y compris son budget et ses ressources, ainsi que les modifications importantes apportées à celui-ci et/ou à sa méthodologie. Le comité s'assure que le service de la conformité soit suffisamment indépendant pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité;

- évaluer au moins une fois l'an l'efficacité du service de la conformité;

- examiner les résultats d'un examen indépendant de l'efficacité du service de la conformité réalisé par un tiers tous les cinq ans;

- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;

- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la conformité dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;

- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité d'audit et en discuter et assurer le suivi de toute question non résolue, y compris examiner de façon proactive si des lacunes dans un secteur peuvent se retrouver dans d'autres secteurs;

- fournir une tribune permettant au chef de la conformité d'avoir un accès illimité au comité pour soulever des questions liées à la conformité ou aux rapports qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation, ainsi que leur interaction.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le comité effectue la surveillance et le suivi de la mise en œuvre, du maintien et de l'efficacité soutenue du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (LBA/FAT) qui vise à faire en sorte que la Banque se conforme aux lois et règlements qui s'appliquent à elle ainsi qu'à ses propres politiques, notamment :

- examiner avec la direction la conformité de la Banque avec les exigences des organismes de réglementation applicables;

- examiner un rapport annuel du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent concernant l'évaluation de l'efficacité du programme LBA, et effectuer un suivi avec la direction de l'état des recommandations et des suggestions, s'il y a lieu;

- examiner un rapport annuel de l'auditeur en chef concernant les résultats de la vérification de l'efficacité du programme LBA, et faire un suivi avec la direction de la situation des recommandations et suggestions, s'il y a lieu.

Service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent

Le comité supervise le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent de la Banque et la réalisation de son mandat, et il veille à ce que le service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent soit suffisamment indépendant pour s'acquitter de ses responsabilités. La supervision et la surveillance seront effectuées de la manière suivante :

- examiner et approuver le plan annuel du service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, y compris son budget et ses ressources, et toute modification importante touchant le plan annuel;

- examiner et approuver le programme LBA/FAT, sa conception et toutes les politiques importantes de LBA/FAT, y compris la politique relative aux sanctions internationales de TD;

- au moins une fois l'an, évaluer l'efficacité de la fonction de LBA/FAT;

- examiner les résultats d'un examen indépendant portant sur l'efficacité du service LBA effectué par un tiers tous les cinq ans;

- examiner et approuver annuellement le mandat du service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le mandat du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;

- confirmer la nomination et la révocation du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;

- communiquer annuellement au chef de la direction, dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération, son avis quant au rendement du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;

- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent destinés au comité d'audit et portant sur la conception et le déroulement des programmes LBA/FAT, la suffisance des ressources (humaines, informatiques, budgétaires), et toute recommandation à cet égard et en discuter, et effectuer un suivi des enjeux en cours, y compris examiner de façon proactive si des lacunes dans un secteur peuvent se retrouver dans d'autres secteurs; et

- offrir une tribune au chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent lui permettant d'avoir un accès illimité au comité pour soulever toute question de conformité se rapportant aux relations et interactions entre le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, la direction et/ou les organismes de réglementation.

Généralités

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des sociétés d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année les actuaires nommés des filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale sans la présence de la direction;

- mettre en place une marche à suivre conformément aux exigences des organismes de réglementation aux fins de la communication confidentielle et anonyme des préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit, et recevoir des rapports sur ces plaintes et communications comme l'exige la politique applicable;

- examiner avec le chef des services juridiques de la Banque toute question de nature juridique découlant de litiges, de réclamations ou de non-conformité à la réglementation, qui pourrait avoir un effet important sur la situation financière de la Banque;

- s’acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité d’audit et à un comité de révision, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;

- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d’évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s’acquitter de son mandat;

- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois l’an et soumettre la présente charte au comité de gouvernance pour qu’il l’examine et en recommande l’approbation au conseil;

- tenir des procès-verbaux ou d’autres rapports des réunions et des activités du comité;

- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité d’audit après chaque réunion du comité et, s’il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

Publié en février 2014

ANNEXE 99.2

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le présent rapport de gestion est daté du 3 décembre 2014. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

7 Résultat net
8 Produits
12 Charges
14 Impôts et taxes
15 Information financière trimestrielle

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

17 Description des activités
20 Services de détail au Canada
25 Services de détail aux États-Unis
29 Services bancaires de gros
32 Siège social

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2013

33 Sommaire du rendement de 2013
35 Rendement financier de 2013 par secteur d'exploitation

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

37 Revue du bilan
38 Qualité du portefeuille de crédit
52 Situation des fonds propres
62 Titrisation et arrangements hors bilan
65 Transactions entre parties liées
66 Instruments financiers

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

67 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs
70 Gestion des risques

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

106 Estimations comptables critiques
109 Modifications de méthodes comptables courantes et futures
111 Contrôles et procédures

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

112 Informations financières supplémentaires

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse http://www.td.com/francais, sur le site SEDAR à l'adresse http://www.sedar.com, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse http://www.sec.gov (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, notamment dans le rapport de gestion du rapport annuel 2014 (le rapport de gestion de 2014) de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de ses secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2015», ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2015 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses principales priorités, notamment réaliser des acquisitions, élaborer des plans stratégiques et recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et de la modification des lois et des règlements actuels; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; la concurrence accrue, y compris dans le domaine des services bancaires par Internet et par appareil mobile; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les changements apportés aux méthodes comptables utilisées par la Banque; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2014, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à l'une ou l'autre des transactions dont il est question à la rubrique «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com/francais. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2014 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2015», telles qu'elles seront mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD. La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 23 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec quelque 9,4 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2014, les actifs de la TD totalisaient 945 milliards de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR désignées comme résultats «rajustés», pour évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter», après impôt sur le résultat, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 2. Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. La Banque a mis en œuvre des nouvelles normes IFRS et des modifications de normes IFRS (les normes nouvelles et modifiées selon les IFRS) qui doivent être appliquées de manière rétrospective, à compter de l'exercice 2014. Par conséquent, certains montants correspondants ont été retraités. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2014.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation – comme présentés de la Banque.

TABLEAU 1 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – COMME PRÉSENTÉS

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Produits d'intérêts nets	**17 584 $**	16 074 $	15 026 $
Produits autres que d'intérêts	**12 377**	11 185	10 520
Total des produits	**29 961**	27 259	25 546
Provision pour pertes sur créances	**1 557**	1 631	1 795
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 833**	3 056	2 424
Charges autres que d'intérêts	**16 496**	15 069	14 016
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	**9 075**	7 503	7 311
Charge d'impôt sur le résultat	**1 512**	1 135	1 085
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	**320**	272	234
Résultat net – comme présenté	**7 883**	6 640	6 460
Dividendes sur actions privilégiées	**143**	185	196
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**7 740 $**	6 455 $	6 264 $
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	**107 $**	105 $	104 $
Actionnaires ordinaires	**7 633**	6 350	6 160

TABLEAU 2 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET RAJUSTÉ ET DU RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Résultats d'exploitation – rajustés			
Produits d'intérêts nets[1]	**17 584 $**	16 074 $	15 062 $
Produits autres que d'intérêts[2]	**12 097**	11 114	10 615
Total des produits	**29 681**	27 188	25 677
Provision pour pertes sur créances[3]	**1 582**	1 606	1 903
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 833**	3 056	2 424
Charges autres que d'intérêts[4]	**15 863**	14 390	13 180
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	**9 403**	8 136	8 170
Charge d'impôt sur le résultat[5]	**1 649**	1 326	1 397
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat[6]	**373**	326	291
Résultat net – rajusté	**8 127**	7 136	7 064
Dividendes sur actions privilégiées	**143**	185	196
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	**7 984**	6 951	6 868
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	**107**	105	104
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	**7 877**	6 846	6 764
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles[7]	**(246)**	(232)	(238)
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada[8]	**(125)**	(92)	(104)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente[9]	**43**	57	(89)
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan[10]	**(131)**	(20)	–
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts[11]	**19**	(19)	–
Profit sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse[12]	**196**	–	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges[13]	**–**	(100)	(248)
Frais de restructuration[14]	**–**	(90)	–
Incidence de la mégatempête Sandy[15]	**–**	–	(37)
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler[16]	**–**	–	(17)
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées[17]	**–**	–	120
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi[18]	**–**	–	18
Juste valeur des swaps sur défaut de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, après provision pour pertes sur créances[19]	**–**	–	–
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services de détail aux États-Unis[20]	**–**	–	(9)
Total des rajustements pour les éléments à noter	**(244)**	(496)	(604)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**7 633 $**	6 350 $	6 160 $

[1] Les produits d'intérêts nets rajustés excluent les éléments à noter suivants : 2012 – certaines charges totalisant 36 millions de dollars (27 millions de dollars après impôt) portées en diminution des produits qui sont liées aux activités de lancement de cartes à taux promotionnel, comme expliqué à la note 8 ci-dessous.

[2] Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : profit de 49 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; profit de 231 millions de dollars du fait de la vente des Services institutionnels TD Waterhouse, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; 2013 – profit de 71 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente; 2012 – perte de 2 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaut de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, comme expliqué à la note 19 ci-dessous; perte de 89 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente; perte de 3 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à Services financiers Chrysler, comme expliqué à la note 16 ci-dessous; perte de 1 million de dollars attribuable à l'incidence de la mégatempête Sandy, comme expliqué à la note 15.

[3] La provision pour pertes sur créances rajustée exclut les éléments à noter suivants : reprise de 25 millions de dollars sur la provision au titre de l'incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts, comme expliqué à la note 11 ci-dessous; 2013 – 25 millions de dollars découlant de l'incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts; 2012 – rajustements de 162 millions de dollars de la provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans le secteur Services de détail au Canada, comme expliqué à la note 17 ci-dessous; 54 millions de dollars attribuable à l'incidence de la mégatempête Sandy, comme expliqué à la note 15 ci-dessous.

[4] Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : amortissement d'immobilisations incorporelles de 286 millions de dollars, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 169 millions de dollars, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; frais de 178 millions de dollars relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Aéroplan, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; 2013 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 272 millions de dollars; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 125 millions de dollars; charges de 127 millions de dollars pour litiges et relatives aux litiges, comme expliqué à la note 13 ci-dessous; 129 millions de dollars liés aux initiatives visant à réduire les coûts, comme expliqué à la note 14 ci-dessous; frais de préparation en prévision de la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation Aéroplan pour les cartes de crédit de 27 millions de dollars; 2012 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 277 millions de dollars; frais d'intégration liés aux acquisitions effectuées par les Services de détail aux États-Unis de 11 millions de dollars, comme expliqué à la note 20 ci-dessous; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler de 24 millions de dollars, comme expliqué à la note 16 ci-dessous; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 104 millions de dollars; charges de 413 millions de dollars pour litiges et relatives aux litiges; 7 millions de dollars attribuables à l'incidence de la mégatempête Sandy, comme expliqué à la note 15 ci-dessous.

[5] Pour un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée» à la section «Impôts et taxes» du présent document.

[6] La quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée rajustée exclut les éléments à noter suivants : amortissement d'immobilisations corporelles de 53 millions de dollars, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 2013 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 54 millions de dollars; 2012 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 57 millions de dollars.

[7] L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte principalement à l'acquisition de TD Banknorth en 2005 et à sa privatisation en 2007, aux acquisitions par TD Banknorth de Hudson United Bancorp en 2006 et d'Interchange Financial Services en 2007, à l'acquisition de Commerce en 2008, à l'amortissement des immobilisations incorporelles compris dans la quote-part du résultat net de TD Ameritrade, à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada en 2012, à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation aux États-Unis en 2013, à l'acquisition d'Epoch Investment Partners, Inc. en 2013 et au portefeuille de cartes de crédit Aéroplan acquis en 2014. L'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter, qui ne comprennent que l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite d'acquisitions d'actifs et de regroupements d'entreprises.

[8] Par suite de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, de même que de certains actifs et passifs, la Banque a engagé des frais d'intégration. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des honoraires de conseillers et des coûts de formation. Les frais d'intégration de la Banque liés à l'acquisition de MBNA Canada ont été plus élevés que prévu au moment de l'annonce de la transaction, surtout en raison des coûts additionnels engagés (autres que les montants capitalisés) pour concevoir des plateformes technologiques pour l'entreprise. Les frais d'intégration liés à cette acquisition ont été engagés par le secteur Services de détail au Canada. Le quatrième trimestre de 2014 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais d'intégration liés à MBNA Canada par les Services de détail au Canada parmi les éléments à noter.

[9] Au cours de 2008, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, elle a reclassé, en date du 1er août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux. Cela comprend le risque lié à la conversion des monnaies étrangères pour le portefeuille de titres de créance et les dérivés qui le couvrent. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques du rendement sous-jacent du secteur Services bancaires de gros. La Banque peut à l'occasion remplacer des titres dans le portefeuille pour mieux utiliser le financement à échéance déterminée initial. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

[10] Le 27 décembre 2013, la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) et le 1er janvier 2014, la Banque est devenue le principal émetteur des cartes de crédit Visa Aéroplan. La Banque a engagé des frais de préparation à l'égard du programme, des coûts de conversion et d'autres coûts non récurrents relatifs à l'acquisition du portefeuille et de l'entente à l'égard du programme de fidélisation, qui se composent des frais liés à la technologie informatique, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing, des coûts de formation, et des coûts de gestion du programme en plus du montant de 127 millions de dollars (94 millions de dollars après impôt) à payer à la CIBC en vertu d'une entente de subvention commerciale. Ces frais sont inclus dans un élément à noter dans le secteur Services de détail au Canada. Le troisième trimestre de 2014 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents liés au portefeuille de cartes de crédit Aéroplan acquis par les Services de détail au Canada parmi les éléments à noter.

[11] Au cours du troisième trimestre de 2013, la Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances de 65 millions de dollars (48 millions de dollars après impôt) pour couvrir les pertes sur prêts résidentiels causées par les inondations en Alberta. Au quatrième trimestre de 2013, une provision de 40 millions de dollars (29 millions de dollars après impôt) a été reprise. Au cours du troisième trimestre de 2014, la Banque a repris la provision restante de 25 millions de dollars (19 millions de dollars après impôt). La reprise de la provision restante reflète les bas niveaux de défauts et de dépréciations à ce jour, ainsi que la faible probabilité de pertes importantes futures dans le portefeuille.

[12] Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente du secteur des services institutionnels de la Banque, connu sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction s'est établi à 250 millions de dollars au comptant, sous réserve d'un certain mécanisme d'ajustement du prix qui a été établi au cours des troisième et quatrième trimestres de 2014. À la date de la transaction, un profit de 196 millions de dollars après impôt a été comptabilisé dans le secteur Siège social, dans les autres produits. Le profit n'est pas considéré comme survenu dans le cadre normal des activités pour la Banque.

[13] Par suite de certains jugements défavorables et de règlements aux États-Unis en 2012 et après une évaluation continue de cet ensemble de cas tout au long de l'exercice en question, la Banque a pris des mesures de prudence pour déterminer, d'après les normes comptables applicables, qu'une provision pour litiges de 413 millions de dollars (248 millions de dollars après impôt) était nécessaire. En 2013, la Banque a évalué de façon plus détaillée ses provisions pour litiges et a déterminé que des charges pour litiges et liées aux litiges additionnelles de 127 millions de dollars (100 millions de dollars après impôt) étaient nécessaires par suite de circonstances et de règlements conclus aux États-Unis au cours de l'exercice 2013.

[14] La Banque a mis en place certaines mesures au quatrième trimestre de 2013, qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2014, dans le but de réduire les coûts à long terme et d'obtenir de meilleurs gains d'efficience opérationnelle. Pour mettre en place ces mesures, la Banque a comptabilisé une provision de 129 millions de dollars (90 millions de dollars après impôt) pour les initiatives de restructuration dans le cadre principalement d'initiatives d'optimisation des investissements dans les succursales et les biens immobiliers de détail.

[15] La Banque a provisionné 62 millions de dollars (37 millions de dollars après impôt) au cours de l'exercice 2012 pour certaines pertes estimatives découlant de la mégatempête Sandy qui sont principalement liées à l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, des dépréciations des immobilisations corporelles et des charges portées en diminution des produits liées à des reprises de frais.

[16] Par suite de l'acquisition de Services financiers Chrysler au Canada et aux États-Unis, la Banque a engagé des frais d'intégration et des coûts de transaction directs. De plus, la Banque a connu une volatilité des résultats en raison des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de prime de certains dirigeants, des coûts de résiliation de contrats, et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les coûts de transaction directs sont les frais engagés directement pour effectuer le regroupement d'entreprises et se composent principalement des commissions d'apporteurs d'affaires et des honoraires de conseillers et de juristes. La contrepartie éventuelle est définie aux termes du contrat d'acquisition et établit que la Banque devra verser une contrepartie au comptant additionnelle s'il arrivait que les montants réalisés sur certains actifs excèdent un seuil préétabli. La contrepartie éventuelle est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations de juste valeur postérieures à l'acquisition sont comptabilisées dans l'état du résultat consolidé. Le résultat rajusté exclut les profits et les pertes sur la contrepartie éventuelle, en sus de la juste valeur à la date d'acquisition. Bien que les frais d'intégration et les coûts de transaction directs liés à cette acquisition aient été engagés au Canada et aux États-Unis, la plus grande partie de ces frais sont liés aux initiatives d'intégration entreprises pour les Services de détail aux États-Unis. Le quatrième trimestre de 2012 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais d'intégration ou de nouveaux coûts de transaction directs liés à Services financiers Chrysler par les Services de détail aux États-Unis parmi les éléments à noter.

[17] Compte non tenu de l'incidence liée au portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada et à d'autres portefeuilles de prêts à la consommation (qui est comptabilisée dans le secteur Services de détail au Canada), la «Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées», connue auparavant comme «Augmentation (reprise) de la provision générale dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros», a été de 162 millions de dollars (120 millions de dollars après impôt) pour l'exercice 2012, la réduction étant attribuable en entier au secteur des Services bancaires de gros et aux portefeuilles de prêts autres que ceux de MBNA liés aux Services de détail au Canada. À compter de 2013, la variation de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées dans le cadre normal des activités est incluse dans le résultat net du secteur Siège social et n'est plus comptabilisée comme un élément à noter.

[18] Cet élément représente l'incidence des modifications du taux d'imposition prévu par la loi sur les soldes d'impôt sur le résultat différé nets.

[19] La Banque achète des swaps sur défaut de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaut de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement sous-jacent des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaut de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaut de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Lorsqu'un incident de crédit se produit dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises qui comporte des swaps sur défaut de crédit comme couverture connexe, la provision pour pertes sur créances liée à la portion qui était couverte au moyen des swaps sur défaut de crédit est portée en diminution de cet élément à noter.

[20] Par suite des acquisitions effectuées par les Services de détail aux États-Unis, la Banque a engagé des frais d'intégration et des coûts de transaction directs. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de prime de certains dirigeants, des coûts de résiliation de contrats, et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les coûts de transaction directs sont les frais engagés directement pour effectuer le regroupement d'entreprises et se composent principalement des commissions d'apporteurs d'affaires et des honoraires de conseillers et de juristes. Le premier trimestre de 2012 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais d'intégration ou de nouveaux coûts de transaction directs par les Services de détail aux États-Unis parmi les éléments à noter.

TABLEAU 3 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ[1]

(en dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Résultat de base par action – comme présenté	**4,15 $**	3,46 $	3,40 $
Rajustements pour les éléments à noter[2]	**0,13**	0,26	0,33
Résultat de base par action – rajusté	**4,28 $**	3,72 $	3,73 $
Résultat dilué par action – comme présenté	**4,14 $**	3,44 $	3,38 $
Rajustements pour les éléments à noter[2]	**0,13**	0,27	0,33
Résultat dilué par action – rajusté	**4,27 $**	3,71 $	3,71 $

[1] Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

[2] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

TABLEAU 4 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT[1]

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
TD Bank, N.A.	**115 $**	117 $	122 $
TD Ameritrade (compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée)	**53**	54	57
MBNA Canada	**37**	36	33
Aéroplan	**14**	–	–
Divers	**27**	25	26
	246	232	238
Logiciels	**236**	176	141
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	**482 $**	408 $	379 $

[1] L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels, est inclus dans les éléments à noter. Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

RENDEMENT DES FONDS PROPRES SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES

La méthode de répartition des fonds propres de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. À compter du 1er novembre 2013, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 8 %, ce qui inclut une charge de répartition additionnelle de 1 % pour les actifs pondérés en fonction des risques, du fait du supplément en actions ordinaires exigé par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) pour les banques d'importance systémique nationale (BISN), de sorte que le ratio de fonds propres de catégorie 1 sera de 8 % à compter du 1er janvier 2016. Les mesures du rendement des secteurs d'exploitation reflètent une méthode fondée sur le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 5 : RENDEMENT DES FONDS PROPRES SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2014	2013	2012
Fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens	**49 495 $**	44 791 $	41 102 $
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**7 633**	6 350	6 160
Éléments à noter ayant une incidence sur le résultat, après impôt sur le résultat[1]	**244**	496	604
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	**7 877**	6 846	6 764
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	**15,9 %**	15,3 %	16,5 %

[1] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS EN 2014

Acquisition de certains comptes de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC

Le 27 décembre 2013, la Banque, Aimia Inc. (Aimia) et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) ont conclu une transaction en vertu de laquelle la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, lequel comprend essentiellement des comptes détenus par des clients qui ne faisaient pas affaire avec la CIBC pour leurs activités bancaires de détail. La Banque a comptabilisé cette opération comme une acquisition d'actifs. Les résultats de cette acquisition ont été comptabilisés dans le secteur Services de détail au Canada.

La Banque a acquis environ 540 000 comptes de titulaires de cartes représentant 3,3 milliards de dollars de soldes de cartes de crédit, à un prix d'acquisition égal à la valeur au pair majoré d'un montant de 50 millions de dollars moins certains ajustements, soit une contrepartie au comptant totalisant 3,3 milliards de dollars. À la date d'acquisition, la juste valeur des créances sur cartes de crédit acquises s'établissait à 3,2 milliards de dollars et celle d'une immobilisation incorporelle représentant la relation établie pour les cartes de crédit acquises, à 146 millions de dollars.

Dans le cadre de la convention d'acquisition, la Banque a accepté de verser à la CIBC un montant supplémentaire de 127 millions de dollars en vertu d'une entente de subvention commerciale. Ce versement a été comptabilisé comme une charge autre que d'intérêts en 2014.

Vente des Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente du secteur des services institutionnels de la Banque, connu sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction s'est établi à 250 millions de dollars au comptant, sous réserve d'un certain mécanisme d'ajustement du prix. Un profit avant impôt de 231 millions de dollars a été comptabilisé dans les autres produits du secteur Siège social au premier trimestre de 2014. Un profit avant impôt additionnel de 13 millions de dollars a été comptabilisé par la suite dans le secteur Siège social, au moment du règlement du mécanisme d'ajustement du prix.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Résultat net

APERÇU

- **Le résultat net comme présenté a atteint 7 883 millions de dollars, soit une hausse de 1 243 millions de dollars, ou 19 %, en regard de l'exercice précédent.**
- **Le résultat net rajusté a atteint 8 127 millions de dollars, soit une hausse de 991 millions de dollars, ou 14 %, en regard de l'exercice précédent.**

Le résultat net comme présenté pour l'exercice a été de 7 883 millions de dollars, une hausse de 1 243 millions de dollars, ou 19 %, en comparaison de 6 640 millions de dollars à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a été de 8 127 millions de dollars, une hausse de 991 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à 7 136 millions de dollars à l'exercice précédent. La hausse du résultat net rajusté provient principalement des augmentations des résultats dans les secteurs Services de détail au Canada, Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Siège social. Le résultat net de Services de détail au Canada a augmenté principalement en raison de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'acquisition de certains comptes de cartes de crédit CIBC Aéroplan et de l'entente avec Aimia Inc. à l'égard du programme de fidélisation (collectivement, Aéroplan), de la forte croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine et de la hausse des produits d'assurance, en partie contrebalancées par une augmentation des charges. Le résultat net des Services bancaires de gros a augmenté surtout sous l'effet de la hausse des produits, en partie contrebalancée par la croissance des charges et du taux d'imposition effectif. Le résultat net des Services de détail aux États-Unis a augmenté surtout sous l'effet de la forte croissance interne, du rendement favorable du portefeuille de crédit, de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target et de l'entente visant le programme connexe (collectivement, Target), de l'acquisition d'Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch) ainsi que de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la diminution des profits sur la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts et par la compression des marges. La perte du secteur Siège social a augmenté principalement en raison de la hausse des charges nettes du Siège social du fait des investissements continus dans les activités dans les projets et les initiatives de l'entreprise.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice est de 4,14 $, en hausse de 20 %, par rapport à 3,44 $ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 4,27 $, contre 3,71 $ pour l'exercice précédent, soit une progression de 15 %. Compte non tenu de certaines pertes dans les résultats des activités d'assurance subies en raison de pertes additionnelles qui avaient été enregistrées à l'exercice précédent en conséquence de l'augmentation des réserves afin de couvrir les demandes d'indemnisation de sinistres automobiles et de sinistres attribuables à des événements météorologiques violents, le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice s'est accru de 13 % et le résultat dilué par action sur une base rajustée, de 8 %.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis des Services de détail aux États-Unis

Le résultat des Services de détail aux États-Unis, compte tenu de la contribution de la participation de TD Ameritrade, a été touché par les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.

La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur les résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, comparativement à l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

TABLEAU 6 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DES SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS ET DE TD AMERITRADE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014 par rapport à 2013	2013 par rapport à 2012
Services de détail aux États-Unis (y compris TD Ameritrade)		
Augmentation du total des produits – comme présenté	**570 $**	118 $
Augmentation du total des produits – rajusté	**570**	118
Augmentation des charges autres que d'intérêts – comme présentées	**370**	78
Augmentation des charges autres que d'intérêts – rajustées	**370**	80
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt	**143**	26
Augmentation du résultat net rajusté, après impôt	**143**	26
Augmentation du résultat de base par action – comme présenté (en dollars)	**0,08 $**	0,01 $
Augmentation du résultat de base par action – rajusté (en dollars)	**0,08**	0,01

Une augmentation/diminution de un cent du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien ferait diminuer/augmenter le résultat net annuel total de la Banque d'environ 23 millions de dollars.

Produits

APERÇU

- **Les produits comme présentés se sont établis à 29 961 millions de dollars, une hausse de 2 702 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent.**
- **Les produits rajustés se sont établis à 29 681 millions de dollars, une augmentation de 2 493 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent.**
- **Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 1 510 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent.**
- **Les produits autres que d'intérêts comme présentés ont augmenté de 1 192 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent.**
- **Les produits autres que d'intérêts rajustés ont augmenté de 983 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent.**

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS
(en millions de dollars canadiens)

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés et rajustés pour l'exercice ont atteint 17 584 millions de dollars, soit une hausse de 1 510 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des produits d'intérêts nets rajustés est principalement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets des Services de détail aux États-Unis ont monté principalement du fait de la solide croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'inclusion de Target pour un exercice complet et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada ont progressé surtout grâce à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts et à l'inclusion d'Aéroplan. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros se sont accrus essentiellement en raison de la hausse des produits d'intérêts nets liés aux activités de transaction.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a baissé de 1 point de base (pdb) pour l'exercice pour s'établir à 2,19 % par rapport à 2,20 % à l'exercice précédent. Le rétrécissement de la marge des Services de détail au Canada et de la marge des Services de détail aux États-Unis s'explique essentiellement par la compression de la marge sur les activités de base, en partie compensée par l'inclusion d'Aéroplan et de Target.

TABLEAU 7 : PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014			2013			2012		
	Solde moyen	**Intérêts[3]**	**Taux moyen**	Solde moyen	Intérêts[3]	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts[3]	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques									
Canada	**3 692 $**	**17 $**	**0,46 %**	4 552 $	23 $	0,51 %	8 950 $	41 $	0,46 %
États-Unis	**27 179**	**30**	**0,11**	17 748	32	0,18	13 580	42	0,31
Valeurs mobilières									
Détenues à des fins de transaction									
Canada	**55 383**	**1 367**	**2,47**	54 390	1 398	2,57	48 342	1 332	2,76
États-Unis	**18 424**	**333**	**1,81**	16 781	321	1,91	13 201	231	1,75
Détenues à des fins autres que de transaction									
Canada	**23 169**	**377**	**1,63**	20 554	336	1,63	18 855	288	1,53
États-Unis	**76 245**	**1 370**	**1,80**	66 675	1 384	2,08	66 089	1 671	2,53
Valeurs mobilières prises en pension									
Canada	**29 665**	**288**	**0,97**	24 207	230	0,95	25 944	249	0,96
États-Unis	**35 232**	**62**	**0,18**	31 422	94	0,30	27 025	90	0,33
Prêts									
Prêts hypothécaires[4]									
Canada	**188 664**	**5 571**	**2,95**	176 856	5 390	3,05	163 016	5 141	3,15
États-Unis	**45 787**	**1 713**	**3,74**	41 744	1 710	4,10	36 910	1 671	4,53
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Canada	**90 512**	**4 499**	**4,97**	91 729	4 718	5,14	93 622	5 270	5,63
États-Unis	**29 272**	**1 058**	**3,61**	26 206	1 016	3,88	22 568	1 018	4,51
Cartes de crédit									
Canada	**17 984**	**2 245**	**12,48**	14 582	1 828	12,54	14 128	1 699	12,03
États-Unis	**7 200**	**1 287**	**17,88**	4 697	834	17,76	1 043	124	11,89
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[4]									
Canada	**44 512**	**1 449**	**3,26**	43 025	1 243	2,89	32 287	1 111	3,44
États-Unis	**41 233**	**1 495**	**3,63**	33 452	1 340	4,01	29 451	1 362	4,62
Autres pays	**68 898**	**767**	**1,11**	62 180	718	1,15	59 101	898	1,52
Total des actifs productifs d'intérêts	**803 051 $**	**23 928 $**	**2,98 %**	730 800 $	22 615 $	3,09 %	674 112 $	22 238 $	3,30 %
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers									
Canada	**172 897 $**	**1 394 $**	**0,81 %**	168 369 $	1 660 $	0,99 %	160 947 $	1 819 $	1,13 %
États-Unis	**147 025**	**197**	**0,13**	130 378	211	0,16	119 605	264	0,22
Banques									
Canada	**5 898**	**18**	**0,31**	6 134	11	0,18	4 984	28	0,56
États-Unis	**7 682**	**16**	**0,21**	6 565	14	0,21	5 278	10	0,19
Dépôts des entreprises et des gouvernements[5, 6]									
Canada	**145 233**	**1 540**	**1,06**	120 426	1 270	1,05	113 066	1 303	1,15
États-Unis	**125 375**	**1 065**	**0,85**	111 787	1 248	1,12	88 962	1 226	1,38
Billets et débentures subordonnés	**7 964**	**412**	**5,17**	8 523	447	5,24	11 509	612	5,32
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension									
Canada	**43 334**	**535**	**1,23**	40 874	472	1,15	37 875	432	1,14
États-Unis	**42 682**	**122**	**0,29**	37 534	102	0,27	30 161	96	0,32
Passifs de titrisation[7]	**41 745**	**777**	**1,86**	50 591	927	1,83	53 032	1 026	1,93
Autres passifs[8, 9]									
Canada	**5 652**	**88**	**1,56**	5 625	82	1,46	7 624	249	3,27
États-Unis	**29**	**1**	**3,45**	72	3	4,17	152	3	1,97
Autres pays	**32 077**	**179**	**0,56**	19 766	94	0,48	17 964	144	0,80
Total des passifs portant intérêt	**777 593 $**	**6 344 $**	**0,82 %**	706 644 $	6 541 $	0,93 %	651 159 $	7 212 $	1,11 %
Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens	**803 051 $**	**17 584 $**	**2,19 %**	730 800 $	16 074 $	2,20 %	674 112 $	15 026 $	2,23 %

[1] Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

[2] Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

[3] Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

[4] Comprennent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 37 millions de dollars (24 millions de dollars en 2013, 25 millions de dollars en 2012) et d'un coût amorti de 36 millions de dollars (24 millions de dollars en 2013, 25 millions de dollars en 2012), ainsi que des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 5 millions de dollars (9 millions de dollars en 2013, 13 millions de dollars en 2012) et d'un coût amorti de néant (néant en 2013, néant en 2012).

[5] Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 59 milliards de dollars (51 milliards de dollars en 2013, 39 milliards de dollars en 2012).

[6] Comprennent les frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 895 millions de dollars (821 millions de dollars en 2013, 834 millions de dollars en 2012).

[7] Comprennent des passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 11 milliards de dollars (22 milliards de dollars en 2013, 25 milliards de dollars en 2012) et d'un coût amorti connexe de 11 milliards de dollars (22 milliards de dollars en 2013, 25 milliards de dollars en 2012). Comprennent aussi des passifs de titrisation au coût amorti de 25 milliards de dollars (25 milliards de dollars en 2013, 25 milliards de dollars en 2012).

[8] Les autres passifs comprennent du papier commercial adossé à des actifs et des billets à terme dont le coût amorti est de 5 milliards de dollars (5 milliards de dollars en 2013, 5 milliards de dollars en 2012).

[9] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 8 : ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)

	2014 par rapport à 2013			2013 par rapport à 2012		
	Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du			Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du		
	Volume moyen	**Taux moyen**	**Variation nette**	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	**(5) $**	**(1) $**	**(6) $**	(20) $	2 $	(18) $
États-Unis	**17**	**(19)**	**(2)**	13	(23)	(10)
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	**26**	**(57)**	**(31)**	166	(100)	66
États-Unis	**32**	**(20)**	**12**	62	28	90
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	**43**	**(2)**	**41**	26	22	48
États-Unis	**199**	**(213)**	**(14)**	14	(301)	(287)
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	**52**	**6**	**58**	(16)	(3)	(19)
États-Unis	**11**	**(43)**	**(32)**	14	(10)	4
Prêts						
Prêts hypothécaires[3]						
Canada	**360**	**(179)**	**181**	436	(187)	249
États-Unis	**165**	**(162)**	**3**	219	(180)	39
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	**(62)**	**(157)**	**(219)**	(106)	(446)	(552)
États-Unis	**119**	**(77)**	**42**	164	(166)	(2)
Cartes de crédit						
Canada	**426**	**(9)**	**417**	55	74	129
États-Unis	**444**	**9**	**453**	435	275	710
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[3]						
Canada	**43**	**163**	**206**	370	(238)	132
États-Unis	**312**	**(157)**	**155**	185	(207)	(22)
Autres pays	**95**	**(46)**	**49**	65	(245)	(180)
Total des actifs productifs d'intérêts	**2 277 $**	**(964) $**	**1 313 $**	2 082 $	(1 705) $	377 $
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers						
Canada	**(44) $**	**310 $**	**266 $**	(85) $	244 $	159 $
États-Unis	**(27)**	**41**	**14**	(24)	77	53
Banques						
Canada	**–**	**(7)**	**(7)**	(6)	23	17
États-Unis	**(3)**	**1**	**(2)**	(2)	(2)	(4)
Dépôts d'entreprises et de gouvernements[4, 5]						
Canada	**(262)**	**(8)**	**(270)**	(85)	118	33
États-Unis	**(152)**	**335**	**183**	(315)	293	(22)
Billets et débentures subordonnés	**29**	**6**	**35**	159	6	165
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	**(29)**	**(34)**	**(63)**	(34)	(6)	(40)
États-Unis	**(14)**	**(6)**	**(20)**	(24)	18	(6)
Passifs de titrisation[6]	**159**	**(9)**	**150**	32	67	99
Autres passifs[7, 8]						
Canada	**(1)**	**(5)**	**(6)**	65	102	167
États-Unis	**2**	**–**	**2**	2	(2)	–
Autres pays	**(68)**	**(17)**	**(85)**	(23)	73	50
Total des passifs portant intérêt	**(410) $**	**607 $**	**197 $**	(340) $	1 011 $	671 $
Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens	**1 867 $**	**(357) $**	**1 510 $**	1 742 $	(694) $	1 048 $

[1] Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

[2] Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

[3] Comprennent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 37 millions de dollars (24 millions de dollars en 2013, 25 millions de dollars en 2012) et d'un coût amorti de 36 millions de dollars (24 millions de dollars en 2013, 25 millions de dollars en 2012), ainsi que des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 5 millions de dollars (9 millions de dollars en 2013, 13 millions de dollars en 2012) et d'un coût amorti de néant (néant en 2013, néant en 2012).

[4] Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 59 milliards de dollars (51 milliards de dollars en 2013, 39 milliards de dollars en 2012).

[5] Comprennent les frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 895 millions de dollars (821 millions de dollars en 2013, 834 millions de dollars en 2012).

[6] Comprennent des passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 11 milliards de dollars (22 milliards de dollars en 2013, 25 milliards de dollars en 2012) et d'un coût amorti connexe de 11 milliards de dollars (22 milliards de dollars en 2013, 25 milliards de dollars en 2012). Comprennent aussi des passifs de titrisation au coût amorti de 25 milliards de dollars (25 milliards de dollars en 2013, 25 milliards de dollars en 2012).

[7] Les autres passifs comprennent du papier commercial adossé à des actifs et des billets à terme dont le coût amorti est de 5 milliards de dollars (5 milliards de dollars en 2013, 5 milliards de dollars en 2012).

[8] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont élevés à 12 377 millions de dollars, une hausse de 1 192 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice ont été de 12 097 millions de dollars, une hausse de 983 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés provient principalement des hausses dans les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Siège social. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada ont augmenté principalement en raison de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la croissance des honoraires liés aux volumes, de l'inclusion d'Aéroplan et de la hausse des produits d'assurance. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté essentiellement en raison de l'inclusion de Target et d'Epoch pour un exercice complet et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par la baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts. Les produits autres que d'intérêts du Siège social ont augmenté du fait surtout des profits tirés de la vente d'actions de TD Ameritrade au cours de l'exercice considéré.

TABLEAU 9 : PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013	2012	**2014 par rapport à 2013 Variation en %**
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de TD Waterhouse	**412 $**	406 $	384 $	1 %
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	**684**	596	562	15
Honoraires de prise ferme et de conseil	**482**	365	437	32
Frais de gestion de placements	**413**	326	241	27
Gestion de fonds communs	**1 355**	1 141	997	19
Total des services de placement et de valeurs mobilières	**3 346**	2 834	2 621	18
Commissions sur crédit	**845**	785	745	8
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières	**173**	304	373	(43)
Produits (pertes) de négociation	**(349)**	(279)	(41)	(25)
Frais de services	**2 152**	1 966	1 849	9
Services de cartes	**1 552**	1 220	942	27
Produits d'assurance	**3 883**	3 734	3 537	4
Honoraires de fiducie	**150**	148	149	1
Autres produits (pertes)	**625**	473	345	32
Total	**12 377 $**	11 185 $	10 520 $	11 %

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits (pertes) de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation ont augmenté de 33 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des taux d'intérêt et des activités de négociation de titres de crédit en raison de l'activité accrue de la clientèle au cours de l'exercice.

La proportion des produits liés aux activités de négociation qui est attribuable aux produits d'intérêts nets et celle qui est attribuable aux produits de négociation dépendent beaucoup du niveau des taux d'intérêt, qui influe sur les coûts de financement des portefeuilles de négociation de la Banque. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt montent, les produits d'intérêts nets diminuent et les produits de négociation comme présentés dans les produits autres que d'intérêts augmentent. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

TABLEAU 10 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Produits d'intérêts nets	**1 337 $**	1 231 $	1 050 $
Produits (pertes) de négociation	**(349)**	(279)	(41)
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	**(9)**	(6)	10
Total des produits liés (des pertes liées) aux activités de négociation	**979 $**	946 $	1 019 $
Par produit			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	**601 $**	557 $	534 $
Portefeuilles de monnaies étrangères	**385**	368	374
Portefeuilles d'actions et autres	**2**	27	101
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	**(9)**	(6)	10
Total des produits liés (des pertes liées) aux activités de négociation	**979 $**	946 $	1 019 $

[1] Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

Charges

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS
(en millions de dollars canadiens)

RATIO D'EFFICIENCE
(en pourcentage)

APERÇU

- **Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont été de 16 496 millions de dollars, en hausse de 1 427 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent.**
- **Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 15 863 millions de dollars, en hausse de 1 473 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent.**
- **Le ratio d'efficience comme présenté s'est amélioré pour s'établir à 55,1 % comparativement à 55,3 % à l'exercice précédent.**
- **Le ratio d'efficience rajusté s'est détérioré, s'établissant à 53,4 %, en regard de 52,9 % à l'exercice précédent.**

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 16 496 millions de dollars, en hausse de 1 427 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 15 863 millions de dollars, en hausse de 1 473 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Siège social. Les charges autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont monté principalement en raison de l'inclusion de Target pour un exercice complet, des investissements à l'appui de la croissance des activités et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie compensés par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail au Canada ont augmenté surtout sous l'effet de la hausse des frais relatifs au personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, l'inclusion d'Aéroplan, les investissements à l'appui de la croissance des activités et la croissance des volumes, contrebalancée en partie par des gains de productivité. Les charges du secteur Siège social ont augmenté principalement du fait des investissements continus dans des projets d'entreprise, des projets liés à la réglementation et des initiatives visant à augmenter la productivité.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficience mesure l'efficience opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficience de nos activités.

Le ratio d'efficience comme présenté s'est établi à 55,1 % comparativement à 55,3 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficience rajusté s'est détérioré, s'établissant à 53,4 % en regard de 52,9 % à l'exercice précédent. Les charges ont augmenté plus rapidement que les produits, surtout en raison de la hausse des investissements à l'appui de la croissance des activités, des projets d'entreprise, des projets liés à la réglementation et des initiatives visant à augmenter la productivité.

TABLEAU 11 : CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013	2012	2014 par rapport à 2013 Variation en %
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	**5 171 $**	4 751 $	4 647 $	**9**
Rémunération au rendement	**1 927**	1 634	1 561	**18**
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	**1 353**	1 266	1 051	**7**
Total des salaires et des avantages du personnel	**8 451**	7 651	7 259	**10**
Charges liées à l'occupation des locaux				
Loyers	**800**	755	704	**6**
Amortissement	**324**	330	324	**(2)**
Divers	**425**	371	346	**15**
Total des charges liées à l'occupation des locaux	**1 549**	1 456	1 374	**6**
Charges liées au matériel et au mobilier				
Loyers	**147**	216	210	**(32)**
Amortissement	**209**	188	184	**11**
Divers	**454**	443	431	**2**
Total des charges liées au matériel et au mobilier	**810**	847	825	**(4)**
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	**598**	521	477	**15**
Marketing et développement des affaires	**756**	685	668	**10**
Frais de restructuration	**29**	129	–	**(78)**
Frais liés aux activités de courtage	**321**	317	296	**1**
Services professionnels et services-conseils	**991**	1 009	925	**(2)**
Communications	**283**	281	282	**1**
Autres charges				
Impôt sur le capital et taxes d'affaires	**160**	147	149	**9**
Affranchissement	**212**	201	196	**5**
Déplacements et déménagements	**185**	186	175	**(1)**
Divers	**2 151**	1 639	1 390	**31**
Total des autres charges	**2 708**	2 173	1 910	**25**
Total des charges	**16 496 $**	15 069 $	14 016 $	**9**
Ratio d'efficience – comme présenté	**55,1 %**	55,3 %	54,9 %	**(20) pdb**
Ratio d'efficience – rajusté	**53,4**	52,9	51,3	**50**

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 474 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à l'exercice précédent. La charge d'impôt sur le résultat comme présentée a augmenté de 377 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à l'exercice précédent. Les autres impôts et taxes ont monté de 97 millions de dollars, ou 9 %, en regard de l'exercice précédent. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 420 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat s'est accru de 323 millions de dollars, ou 24 %, par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif de la Banque comme présenté a été de 16,7 % pour 2014, par rapport à 15,1 % pour l'exercice précédent. L'augmentation sur douze mois est due en grande partie à la composition des activités, annulée par la résolution de certaines questions liées à une vérification fiscale.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 198 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 168 millions de dollars pour l'exercice précédent, ne faisait pas partie du taux d'imposition de la Banque.

TABLEAU 12 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014		2013		2012	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	**2 385 $**	**26,3 %**	1 970 $	26,3 %	1 933 $	26,4 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	**(321)**	**(3,5)**	(253)	(3,4)	(262)	(3,6)
Écarts de taux liés aux activités internationales	**(489)**	**(5,4)**	(487)	(6,5)	(483)	(6,6)
Modifications des taux d'imposition	**–**	**–**	–	–	(18)	(0,2)
Divers	**(63)**	**(0,7)**	(95)	(1,3)	(85)	(1,2)
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – comme présentés	**1 512 $**	**16,7 %**	1 135 $	15,1 %	1 085 $	14,8 %

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 17,5 % pour l'exercice, comparativement à 16,3 % pour l'exercice précédent. La hausse sur douze mois est essentiellement attribuable à la composition des activités dont l'incidence a été contrebalancée par la résolution de certaines questions liées à une vérification fiscale.

TABLEAU 13 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT COMME PRÉSENTÉE ET DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT RAJUSTÉE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013	2012
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	**1 512 $**	1 135 $	1 085 $
Rajustements pour les éléments à noter : Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat[1, 2]			
Amortissement des immobilisations incorporelles	**93**	94	96
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	**44**	33	36
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	**(6)**	(14)	–
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	**47**	7	–
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	**(6)**	6	–
Profit sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	**(35)**	–	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	**–**	26	165
Frais de restructuration	**–**	39	–
Incidence de la mégatempête Sandy	**–**	–	25
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	**–**	–	10
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	**–**	–	(42)
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi	**–**	–	18
Juste valeur des swaps sur défaut de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, après provision pour pertes sur créances	**–**	–	2
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services de détail aux États-Unis	**–**	–	2
Total des rajustements pour les éléments à noter	**137**	191	312
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	**1 649**	1 326	1 397
Autres impôts et taxes			
Charges sociales	**435**	404	383
Impôt sur le capital et sur les primes	**157**	140	141
TPS, TVH et taxes de vente provinciales[3]	**426**	380	352
Taxes municipales et taxes d'affaires	**172**	169	156
Total des autres impôts et taxes	**1 190**	1 093	1 032
Total des impôts et taxes – rajusté	**2 839 $**	2 419 $	2 429 $
Taux d'imposition effectif – rajusté[4]	**17,5 %**	16,3 %	17,1 %

[1] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[2] L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

[3] Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH)

[4] Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2014

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a atteint 1 746 millions de dollars, soit une hausse de 130 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour le trimestre a été de 1 862 millions de dollars, soit une hausse de 47 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 0,91 $ pour le trimestre, par rapport à 0,84 $ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est élevé à 0,98 $ pour le trimestre, par rapport à 0,95 $ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits ont été de 7 452 millions de dollars pour le trimestre considéré, en hausse de 452 millions de dollars, ou 6 %, comme présentés, et en hausse de 435 millions de dollars, ou 6 %, sur une base rajustée par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des produits rajustés provient principalement des hausses dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. Le résultat net du secteur Services de détail au Canada a augmenté du fait surtout de la bonne croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'inclusion d'Aéroplan, de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, et de la croissance des activités d'assurance. Les produits des Services de détail aux États-Unis ont augmenté en raison de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. En dollars américains, les produits des Services de détail aux États-Unis ont diminué en raison essentiellement de la diminution de la désactualisation et de la baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 371 millions de dollars, en hausse de 19 millions de dollars, ou 5 %, comme présentée, et en baisse de 21 millions de dollars, ou 5 %, sur une base rajustée par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Ce recul est principalement attribuable à une baisse dans le secteur Services de détail aux États-Unis compensée en partie par une hausse dans le secteur Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis a diminué principalement en raison du rendement favorable du portefeuille de crédit pour ce qui est des prêts-auto. La provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail au Canada a augmenté principalement en raison de la hausse des provisions pour les prêts commerciaux et de l'inclusion d'Aéroplan, en partie atténuées par le rendement favorable du portefeuille de crédit et la diminution des faillites dans les services bancaires aux particuliers.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont élevées à 720 millions de dollars, comme présentées et sur une base rajustée, soit une hausse de 9 millions de dollars, ou 1 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des événements météorologiques violents et de la croissance des activités, contrebalancées en partie par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 4 331 millions de dollars, soit une hausse de 167 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre se sont établies à 4 188 millions de dollars, soit une hausse de 298 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des charges autres que d'intérêts rajustées provient principalement des hausses dans les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Siège social, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Services bancaires de gros. Les charges autres que d'intérêts des Services de détail au Canada ont augmenté principalement sous l'effet de la hausse des charges de personnel, y compris la hausse des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, des investissements à l'appui de la croissance des activités, de l'inclusion d'Aéroplan, le tout en partie contrebalancé par les gains de productivité. La hausse des charges autres que d'intérêts pour les Services de détail aux États-Unis est attribuable à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. En dollars américains, les charges autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont diminué principalement sous l'effet des gains de productivité et de la baisse des charges liées à Target, le tout en partie contrebalancé par la hausse des charges de personnel à l'appui de la croissance des activités. La hausse des charges autres que d'intérêts du secteur Siège social est attribuable surtout aux investissements continus dans des projets liés à la réglementation, des projets liés à l'entreprise et des initiatives liées à l'amélioration de la productivité. Les charges autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont diminué en raison principalement des charges se rapportant au règlement d'un litige commercial au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 18,2 % pour le trimestre, contre 13,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 18,9 % pour le trimestre, contre 15,0 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les augmentations par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent sont dues en grande partie à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables et à la composition des activités.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

La Banque a profité d'une croissance solide des résultats rajustés sous-jacents tout au long des huit trimestres précédents. Les résultats des Services de détail au Canada ont été soutenus par la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et l'acquisition d'Aéroplan. Les résultats des Services de détail aux États-Unis ont tiré parti d'une solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et des investissements continus à l'appui de la croissance des activités, et des acquisitions de Target et d'Epoch. Les résultats des Services bancaires de gros ont bénéficié de l'accroissement des résultats des activités de négociation et du service de placement attribuable à l'activité intense de la clientèle et à la conjoncture favorable du marché financier. La contribution aux résultats de la participation de la Banque dans TD Ameritrade a augmenté au cours des deux derniers exercices en raison de la hausse des résultats de base de TD Ameritrade attribuable à la croissance des actifs des clients et des volumes d'opérations. Les résultats de la Banque ont également bénéficié de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères au cours des huit derniers trimestres.

TABLEAU 14 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

								Trois mois clos les
				2014				2013
	31 oct.	**31 juill.**	**30 avr.**	**31 janv.**	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	**4 457 $**	**4 435 $**	**4 391 $**	**4 301 $**	4 183 $	4 145 $	3 901 $	3 845 $
Produits autres que d'intérêts	**2 995**	**3 074**	**3 044**	**3 264**	2 817	2 940	2 706	2 722
Total des produits	**7 452**	**7 509**	**7 435**	**7 565**	7 000	7 085	6 607	6 567
Provision pour pertes sur créances	**371**	**338**	**392**	**456**	352	477	417	385
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**720**	**771**	**659**	**683**	711	1 140	609	596
Charges autres que d'intérêts	**4 331**	**4 040**	**4 029**	**4 096**	4 164	3 771	3 632	3 502
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**370**	**330**	**447**	**365**	238	249	289	359
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	**86**	**77**	**80**	**77**	81	75	57	59
Résultat net – comme présenté	**1 746**	**2 107**	**1 988**	**2 042**	1 616	1 523	1 717	1 784
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat[1]								
Amortissement des immobilisations incorporelles	**62**	**60**	**63**	**61**	59	59	58	56
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	**54**	**27**	**23**	**21**	14	24	30	24
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	**–**	**(24)**	**–**	**(19)**	15	(70)	22	(24)
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	**–**	**16**	**–**	**115**	20	–	–	–
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	**–**	**(19)**	**–**	**–**	(29)	48	–	–
Profit sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	**–**	**–**	**–**	**(196)**	–	–	–	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	**–**	**–**	**–**	**–**	30	–	–	70
Frais de restructuration	**–**	**–**	**–**	**–**	90	–	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	**116**	**60**	**86**	**(18)**	199	61	110	126
Résultat net – rajusté	**1 862**	**2 167**	**2 074**	**2 024**	1 815	1 584	1 827	1 910
Dividendes sur actions privilégiées	**32**	**25**	**40**	**46**	49	38	49	49
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	**1 830**	**2 142**	**2 034**	**1 978**	1 766	1 546	1 778	1 861
Attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	**27**	**27**	**26**	**27**	27	26	26	26
Actionnaires ordinaires – rajusté	**1 803 $**	**2 115 $**	**2 008 $**	**1 951 $**	1 739 $	1 520 $	1 752 $	1 835 $
(en dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Résultat de base par action								
Comme présenté	**0,92 $**	**1,12 $**	**1,05 $**	**1,07 $**	0,84 $	0,79 $	0,89 $	0,93 $
Rajusté	**0,98**	**1,15**	**1,09**	**1,06**	0,95	0,82	0,95	1,00
Résultat dilué par action								
Comme présenté	**0,91**	**1,11**	**1,04**	**1,07**	0,84	0,79	0,89	0,93
Rajusté	**0,98**	**1,15**	**1,09**	**1,06**	0,95	0,82	0,95	1,00
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	**13,1 %**	**16,3 %**	**15,9 %**	**16,4 %**	13,4 %	12,8 %	15,1 %	15,6 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	**14,0**	**16,8**	**16,6**	**16,2**	15,1	13,3	16,1	16,7
(en milliards de dollars canadiens sauf indication contraire)								
Actifs productifs moyens	**824 $**	**806 $**	**795 $**	**787 $**	748 $	742 $	723 $	709 $
Marge d'intérêts nette en pourcentage des actifs productifs moyens	**2,15 %**	**2,18 %**	**2,26 %**	**2,17 %**	2,22 %	2,22 %	2,21 %	2,15 %

[1] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des secteurs d'exploitation suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

Les **Services de détail au Canada** offrent un éventail complet de produits et services financiers aux clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris des activités de cartes de crédit, de financement auto et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Sous la marque TD Canada Trust, les services bancaires personnels et les services bancaires aux petites entreprises offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 15 millions de clients par l'intermédiaire d'un réseau de 1 165 succursales et de 2 867 guichets bancaires automatiques, et des services bancaires par téléphone, en ligne et par application mobile. Les activités de services bancaires commerciaux répondent aux besoins uniques des moyennes et grandes entreprises canadiennes en leur offrant une vaste gamme de produits et services financiers personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international et de produits et services bancaires courants. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs par l'entremise de notre réseau de concessionnaires automobiles. Les activités de cartes de crédit offrent une gamme attrayante de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit d'affinité et de promotion conjointe. Les activités de gestion de patrimoine offrent une vaste gamme de produits et services de gestion de patrimoine à un large éventail diversifié de clients de détail et institutionnels au Canada et en Europe par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurances multirisques et d'assurance de personnes au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires de détail et commerciaux de la Banque qui sont menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank et les services de gestion de patrimoine aux États-Unis. Les activités de services bancaires de détail offrent un large éventail de produits et services financiers par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 318 succursales situées tout le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires par téléphone, en ligne et par application mobile, et des guichets automatiques. Les activités de services bancaires commerciaux répondent aux besoins des entreprises, en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, de même que des produits et services bancaires courants. Les services de gestion de patrimoine comprennent des services-conseils et des services de gestion de placements. Les services-conseils offrent des solutions et des conseils bancaires ainsi que des solutions et des conseils à l'égard des placements et des fiducies qui tiennent compte des différents niveaux d'actifs des clients et de la complexité des produits afin d'aider les clients à atteindre leurs objectifs en matière de protection, de croissance et de transition du patrimoine. Les Services de détail aux États-Unis de concert avec TD Ameritrade dirigent les clients bien nantis vers TD Ameritrade pour leurs besoins de placement direct. Les activités de gestion de placements gèrent des actifs pour des clients institutionnels et des clients nantis et offrent des services de sous-conseils à Gestion de Placements TD et à des conseillers tiers et incluent Epoch Investment Partners, Inc. Les résultats de notre participation dans TD Ameritrade comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence sont compris dans les Services de détail aux États-Unis et sont présentés à titre de quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés de première qualité, des gouvernements et des institutions présentes sur les principaux marchés des capitaux partout dans le monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs d'exploitation isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, de la provision générale pour pertes sur créances, des éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que des produits et des charges résiduels non répartis.

Les résultats du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, acquis le 1er décembre 2011, ainsi que les frais d'intégration et les coûts de transaction directs liés à l'acquisition, sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada. Les résultats de Financement auto TD au Canada sont présentés dans les Services de détail au Canada. Les résultats de Financement auto TD aux États-Unis sont présentés dans les Services de détail aux États-Unis. Les frais d'intégration, les coûts de transaction directs et les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui se rapportent à l'acquisition de Services financiers Chrysler sont présentés dans le secteur Siège social. Les résultats du portefeuille de cartes de crédit de Target, acquis le 13 mars 2013, et ceux d'Epoch, acquis le 27 mars 2013, sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés, le cas échéant, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document. Pour de l'information sur la mesure du rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la section «Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires». De l'information sectorielle est également présentée à la note 31 des états financiers consolidés de 2014.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 428 millions de dollars, en regard de 332 millions de dollars à l'exercice précédent.

Comme il est mentionné à la note 9 des états financiers consolidés de 2014, la Banque continue de titriser des prêts de détail et des créances; toutefois, selon les IFRS, la quasi-totalité de ces prêts et créances demeure au bilan.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2015» figurant pour chaque secteur dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

TABLEAU 15 : RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros		Siège social		Total	
	2014	2013	**2014**	2013	**2014**	2013	**2014**	2013	**2014**	2013
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	**9 538 $**	8 922 $	**6 000 $**	5 173 $	**2 210 $**	1 982 $	**(164) $**	(3) $	**17 584 $**	16 074 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	**9 623**	8 860	**2 245**	2 149	**470**	428	**39**	(252)	**12 377**	11 185
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	**946**	929	**676**	779	**11**	26	**(76)**	(103)	**1 557**	1 631
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 833**	3 056	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**2 833**	3 056
Charges autres que d'intérêts	**8 438**	7 754	**5 352**	4 768	**1 589**	1 542	**1 117**	1 005	**16 496**	15 069
Produits (pertes) avant charge d'impôt sur le résultat	**6 944**	6 043	**2 217**	1 775	**1 080**	842	**(1 166)**	(1 157)	**9 075**	7 503
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**1 710**	1 474	**412**	269	**267**	192	**(877)**	(800)	**1 512**	1 135
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	**–**	–	**305**	246	**–**	–	**15**	26	**320**	272
Résultat net – comme présenté	**5 234**	4 569	**2 110**	1 752	**813**	650	**(274)**	(331)	**7 883**	6 640
Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite de l'impôt sur le résultat[1]										
Amortissement des immobilisations incorporelles	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**246**	232	**246**	232
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	**125**	92	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**125**	92
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**(43)**	(57)	**(43)**	(57)
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	**131**	20	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**131**	20
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**(19)**	19	**(19)**	19
Profit sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**(196)**	–	**(196)**	–
Charges/provision pour litiges et relatives aux litiges	**–**	–	**–**	100	**–**	–	**–**	–	**–**	100
Frais de restructuration	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	90	**–**	90
Total des rajustements pour les éléments à noter	**256**	112	**–**	100	**–**	–	**(12)**	284	**244**	496
Résultat net – rajusté	**5 490 $**	4 681 $	**2 110 $**	1 852 $	**813 $**	650 $	**(286) $**	(47) $	**8 127 $**	7 136 $
(en milliards de dollars canadiens)										
Fonds propres ordinaires moyens	**12,6 $**	10,8 $	**25,1 $**	22,0 $	**4,7 $**	4,2 $	**9,6 $**	7,8 $	**52,0 $**	44,8 $
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[2, 3]	**100**	93	**158**	138	**61**	47	**9**	8	**328**	286

[1] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[2] Les montants antérieurs à 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

[3] À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). À compter du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %.

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Après avoir pris de la vitesse d'avril à juin 2014, la croissance de l'économie canadienne a montré des signes d'essoufflement. En ce qui concerne l'avenir, les gains trimestriels du produit intérieur brut (PIB) réel devraient atteindre un taux respectable bien que modeste de 2 % à 2,5 % pour le reste de 2014 et en 2015.

À l'extérieur du Canada, les conditions économiques ont varié. Les inquiétudes suscitées par les performances économiques des marchés émergents, du Japon et de la zone euro ont contribué à la chute brutale des prix du pétrole brut, mettant ainsi à mal les perspectives à court terme du secteur de l'énergie du Canada. En revanche, l'économie américaine a continué de réaliser une croissance économique supérieure à celle du Canada et d'autres grandes économies avancées. Le marché du travail américain a connu de fortes augmentations, le secteur privé affichant des gains de plus de 200 000 emplois par mois presque tout au long de 2014. La création d'emplois soutenue devrait faire reculer le taux de chômage aux États-Unis au cours des deux prochaines années. Étant donné la remontée du marché de l'emploi, la Réserve fédérale des États-Unis a mis fin à son incitatif monétaire extraordinaire et on s'attend à ce qu'elle hausse les taux d'intérêt d'ici le milieu de 2015.

Malgré l'incidence de la baisse des prix des marchandises sur les résultats à l'exportation, le secteur canadien de l'exportation devrait enregistrer une bonne progression, soutenue par une demande américaine croissante et les avantages de la compétitivité d'un dollar canadien plus faible, celui-ci étant appelé à perdre encore de sa vigueur de janvier à juin 2015. À mesure que la performance du Canada en matière d'exportations s'améliorera, les entreprises devraient reprendre confiance et augmenter leurs investissements, particulièrement dans la machinerie et le matériel.

Pendant ce temps, les consommateurs canadiens ont continué d'accroître leurs dépenses de juillet à septembre 2014, particulièrement à l'égard des véhicules légers dont les ventes ont atteint un sommet. L'activité dans le secteur canadien de l'habitation s'est aussi dynamisée pour le deuxième trimestre d'année civile consécutif au chapitre des volumes de ventes et des nouvelles constructions. Les achats sensibles aux taux d'intérêt ont continué de bénéficier de bas taux d'intérêt. Cela dit, les achats liés à l'habitation et les achats de véhicules devraient enregistrer des gains plus faibles à court terme, la modeste croissance des salaires et l'endettement élevé des ménages pesant sur la croissance.

La constance d'une inflation élevée au cours des derniers mois résulte probablement de facteurs temporaires. À très court terme, la baisse des prix de l'essence exercera une forte pression à la baisse sur l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC). Bien que la création d'emplois au cours des derniers mois ait été encourageante, le manque de pression sur les salaires laisse présager un ralentissement économique persistant. Dans ce contexte, la Banque du Canada maintiendra probablement les taux d'intérêt à leur niveau actuel. Compte tenu de la reprise graduelle de la croissance économique au cours des prochains trimestres et de la résorption de ces facteurs temporaires, les risques à la hausse pesant sur l'inflation devraient s'accentuer. Ainsi, la Banque du Canada devrait hausser progressivement les taux d'intérêt en octobre 2015, mais les hausses devraient être plus modestes que par le passé.[1]

[1] Les données ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et services financiers à près de 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris les cartes de crédit, le financement auto et les activités de gestion de patrimoine et d'assurance.

TABLEAU 16 : PRODUITS[1]

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Services bancaires aux particuliers	**9 600 $**	8 808 $	8 482 $
Services bancaires aux entreprises	**2 284**	2 232	2 170
Gestion de patrimoine	**3 226**	2 917	2 668
Assurance	**4 051**	3 825	3 673
Total	**19 161 $**	17 782 $	16 993 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

POINTS SAILLANTS

- **Réalisation d'un résultat rajusté record de 5 490 millions de dollars et d'un ratio d'efficience rajusté record de 42,2 %.**
- **Reconnaissance comme un leader de l'industrie en matière d'excellence du service à la clientèle, comme en font foi les mentions suivantes :**
  - **Premier rang parmi les cinq grandes banques de détail au classement de J.D. Power, entreprise mondiale de services de renseignements à caractère commercial, pour la satisfaction de la clientèle[2] pour une neuvième année d'affilée. L'étude 2014 sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires de détail canadiens est fondée sur les réponses de plus de 17 000 clients qui utilisent une principale institution financière pour leurs services bancaires.**
  - **Parmi les cinq grandes banques canadiennes, TD Canada Trust a conservé le premier rang pour l'excellence du service à la clientèle pour une dixième année d'affilée, selon l'entreprise mondiale d'études de marché Ipsos.**
  - **TD Canada Trust a obtenu le premier rang en matière de satisfaction de la clientèle[3] dans l'étude 2014 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises au Canada.**

[2] Parmi les cinq grandes banques de détail, TD Canada Trust a reçu la plus haute note dans les enquêtes exclusives effectuées par J.D. Power entre 2006 et 2014 relativement à la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires de détail canadiens[MS]. L'enquête de 2014 repose sur un total de 17 183 réponses et mesure les opinions de consommateurs sur leur principale institution financière. Les résultats de cette enquête exclusive, réalisée entre mai et juin 2014, font état de l'expérience et des perceptions de consommateurs. Votre expérience peut différer. Consulter le site www.jdpower.com.

[3] TD Canada Trust a reçu la plus haute note dans l'enquête exclusive effectuée par J.D. Power en 2014 relativement à la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises au Canada[MS]. L'enquête repose sur un total de 1 348 réponses, vise cinq institutions financières et mesure les opinions de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises. Les résultats de cette enquête exclusive, réalisée entre mai et juin 2014, font état de l'expérience et des perceptions de consommateurs. Votre expérience peut différer. Consulter le site www.jdpower.com.

- **Accent maintenu sur le service à la clientèle et la commodité en misant sur l'optimisation de notre réseau de succursales et l'investissement dans l'expérience numérique, notamment les services bancaires mobiles et en ligne.**
- **Atteinte d'une forte croissance du volume des dépôts dans les comptes-chèques et comptes d'épargne en raison des efforts déployés pour l'acquisition et la fidélisation des clients de comptes de base.**
- **Financement auto TD au Canada a consenti un montant record de prêts-auto au Canada, soit 8 milliards de dollars pour l'exercice 2014.**
- **Les services bancaires aux entreprises ont continué à générer une forte croissance du volume de prêts de 12 %.**
- **Les activités de cartes de crédit au Canada ont obtenu les droits de mise en marché de masse du prestigieux programme Aéroplan au Canada et ont complété l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan existant de la CIBC.**
- **Gestion de Placements TD (GPTD), gestionnaire des Fonds Mutuels TD, a enregistré des ventes de fonds à long terme et des actifs gérés records.**
- **La TD a conservé des parts de marché solides[4] pour les principaux produits :**
  - **La TD est au premier rang pour la part de marché de cartes de crédit au Canada.**
  - **Toujours au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers et au deuxième rang pour la part de marché des prêts aux particuliers.**
  - **Les services bancaires aux entreprises sont toujours au deuxième rang pour la part de marché des dépôts et des prêts.**
  - **L'entreprise spécialisée dans le placement direct a conservé sa position de leader du marché, tant pour le volume des actifs que pour celui des opérations.**
  - **La TD compte le plus grand nombre de clients des services bancaires mobiles et en ligne.**

ENJEUX DE 2014

- **Contexte soutenu de faibles taux d'intérêt entraînant un accroissement de la compression des marges sur les dépôts.**
- **Concurrence féroce entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents pour acquérir de nouveaux clients et conserver les clients existants.**
- **Contexte difficile pour le crédit en raison de la faible croissance économique et du niveau élevé d'endettement des consommateurs.**
- **Les résultats des assurances multirisques ont été touchés par l'hiver rigoureux.**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Les grandes banques du pays ainsi que quelques solides joueurs régionaux et autres concurrents non bancaires se livrent une vive concurrence dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada. La forte concurrence rend difficile de maintenir une croissance des parts de marché et de préserver les avantages concurrentiels distinctifs à long terme. Un service à la clientèle et une commodité exceptionnels, des pratiques rigoureuses en matière de gestion des risques et des investissements dans les produits et services destinés aux clients sont la clé de notre succès continu. La croissance des activités dans le secteur fortement concurrentiel de la gestion de patrimoine repose sur la capacité à différencier l'expérience client en offrant les bons produits, services et outils et les bonnes solutions pour répondre aux besoins de notre clientèle. Au Canada, les activités d'assurance sont exercées tant dans l'industrie des assurances multirisques que dans celle de l'assurance de personnes. L'industrie canadienne des assurances multirisques est fragmentée et concurrentielle et se compose de sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie canadienne de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services de détail au Canada se présente comme suit :

- Fournir constamment une expérience client légendaire dans tout ce que nous faisons.
- Être reconnus comme un employeur de choix.
- Rendre l'expérience client et employé simple, rapide et facile afin de favoriser l'efficience.
- Renforcer notre présence sur les marchés locaux de nos collectivités.
- Investir dans l'avenir pour dégager un rendement supérieur des résultats de façon constante.

[4] Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par l'*Association des banquiers canadiens* sur les prêts et les dépôts des entreprises en date de juin 2014, tirées de sources d'information financière publiques sur les soldes moyens de cartes de crédit en date de juillet 2014, fournies par le *BSIF* sur les prêts et les dépôts des particuliers en date d'août 2014 et fournies par *comScore* sur le nombre de clients des services bancaires mobiles et en ligne en date de septembre 2014 et par *Investor Economics* sur les actifs et les opérations de négociation en date de septembre 2014.

TABLEAU 17 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013	2012
Produits d'intérêts nets	**9 538 $**	8 922 $	8 606 $
Produits autres que d'intérêts	**9 623**	8 860	8 387
Total des produits – comme présenté	**19 161**	17 782	16 993
Total des produits – rajusté	**19 161**	17 782	17 029
Provision pour pertes sur créances	**946**	929	1 151
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 833**	3 056	2 424
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**8 438**	7 754	7 485
Charges autres que d'intérêts – rajustées	**8 091**	7 602	7 381
Résultat net – comme présenté	**5 234 $**	4 569 $	4 463 $
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat[1]			
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	**125**	92	104
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	**131**	20	–
Résultat net – rajusté	**5 490 $**	4 681 $	4 567 $
Principaux volumes et ratios			
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	**41,7 %**	42,3 %	41,3 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	**43,7**	43,3	42,3
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés) – comme présentée	**2,95**	2,92	2,95
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés) – rajustée	**2,95**	2,92	2,96
Ratio d'efficience – comme présenté	**44,0**	43,6	44,0
Ratio d'efficience – rajusté	**42,2**	42,7	43,3
Nombre de succursales de détail au Canada	**1 165**	1 179	1 168
Nombre moyen d'équivalents temps plein[2]	**39 389**	39 535	41 971

[1] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[2] En 2014, la Banque a harmonisé la définition d'équivalents temps plein dans tous ses secteurs. La définition inclut, notamment, les heures supplémentaires et les contractuels dans le calcul. Les résultats pour les périodes antérieures à 2014 n'ont pas été retraités.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté des Services de détail au Canada s'est établi à 5 234 millions de dollars pour l'exercice, soit une hausse de 665 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice des Services de détail au Canada a été de 5 490 millions de dollars, une hausse de 809 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du résultat rajusté s'explique principalement par une croissance des volumes de prêts et de dépôts, l'ajout d'Aéroplan, un accroissement marqué des actifs gérés, un rebond des résultats des activités d'assurance en raison de pertes additionnelles qui avaient été enregistrées à l'exercice précédent en conséquence de l'augmentation des réserves afin de couvrir les demandes d'indemnisation de sinistres automobiles et de sinistres attribuables à des événements météorologiques violents, le tout contrebalancé en partie par la croissance des dépenses. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 41,7 %, alors que le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté a été de 43,7 % pour l'exercice, contre respectivement 42,3 % et 43,3 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris les cartes de crédit, le financement auto et les activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les produits pour l'exercice ont atteint 19 161 millions de dollars, soit une augmentation de 1 379 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 616 millions de dollars, ou 7 %, surtout du fait de la croissance soutenue des volumes de prêts et de dépôts et de l'ajout d'Aéroplan. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 763 millions de dollars, ou 9 %, surtout en raison de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, d'une croissance plus élevée des honoraires liés aux volumes, de l'ajout d'Aéroplan et de la hausse des produits d'assurance. La marge sur les actifs productifs moyens pour l'exercice s'est établie à 2,95 %, une augmentation de 3 points de base (pdb) qui découle de l'ajout d'Aéroplan.

Les services bancaires aux particuliers ont généré une solide croissance du volume moyen des prêts de 12,4 milliards de dollars, ou 5 %. Le volume moyen des prêts immobiliers garantis a augmenté de 7,9 milliards de dollars, ou 4 %. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 1 milliard de dollars, ou 7 %, tandis que les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation ont augmenté de 3,5 milliards de dollars, ou 11 %, principalement en raison de l'ajout d'Aéroplan. Le volume moyen des prêts aux entreprises et des acceptations a augmenté de 5,3 milliards de dollars, ou 12 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a augmenté de 3,8 milliards de dollars, ou 3 %, en raison de la forte croissance des dépôts dans les comptes-chèques et les comptes d'épargne de base, en partie contrebalancée par une diminution du volume des dépôts à terme. Le volume moyen des dépôts d'entreprises a augmenté de 5 milliards de dollars, ou 7 %.

Les actifs administrés ont augmenté de 8 milliards de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait de la croissance des nouveaux actifs de clients, de l'appréciation de ces actifs et de l'ajout de la participation restante dans NatWest Stockbrokers Limited[5], le tout en partie contrebalancé par la vente des Services institutionnels TD Waterhouse. Les actifs gérés ont augmenté de 25 milliards de dollars, ou 12 %, surtout du fait de la croissance amenée par l'appréciation des actifs et les nouveaux actifs de clients.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 946 millions de dollars, soit une augmentation de 17 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 875 millions de dollars, en baisse de 7 millions de dollars, ou 1 %, en raison surtout de la meilleure performance du portefeuille de crédit et d'une diminution du nombre de faillites, en partie contrebalancées par l'ajout d'Aéroplan. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 71 millions de dollars, en hausse de 24 millions de dollars, principalement en raison des recouvrements plus élevés à l'exercice précédent. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,29 %, en baisse de 1 pdb par rapport à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 834 millions de dollars, en baisse de 48 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent.

[5] Comme déjà annoncé le 8 juillet 2014, la Banque a conclu l'acquisition, auprès de National Westminster Bank plc, de la participation restante dans NatWest Stockbrokers Limited.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont élevées à 2 833 millions de dollars, en baisse de 223 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout des pertes additionnelles enregistrées à l'exercice précédent dues à l'augmentation des réserves afin de couvrir les demandes d'indemnisation de sinistres automobiles et de sinistres attribuables aux événements météorologiques violents, élément contrebalancé en partie par la hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré en raison d'un hiver rigoureux, et de la croissance des activités.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 8 438 millions de dollars, en hausse de 684 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice ont été de 8 091 millions de dollars, en hausse de 489 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse s'explique par l'accroissement des charges de personnel, y compris la hausse de la rémunération variable en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, l'ajout d'Aéroplan, les investissements dans la croissance des activités et la croissance des volumes, le tout en partie contrebalancé par les initiatives visant à augmenter la productivité.

Le ratio d'efficience comme présenté s'est détérioré pour s'établir à 44,0 %, alors que le ratio d'efficience rajusté s'est amélioré pour atteindre 42,2 % par rapport à 43,6 % et 42,7 % respectivement pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts des particuliers – offrent une ligne complète de produits de comptes-chèques et de comptes d'épargne aux clients de détail à l'échelle du Canada. En 2014, la croissance des volumes de dépôts des particuliers a été solide, et la TD a maintenu sa part du marché en déployant des efforts pour l'acquisition et la fidélisation de clients de comptes de base. La part de marché des dépôts à terme a diminué, car ces services ont réduit les activités de montage sur des canaux non exclusifs plus coûteux et répondu aux besoins des clients par d'autres produits de placement. Le secteur a compensé en grande partie l'incidence du contexte de faibles taux d'intérêt par la croissance des volumes.
- Prêts à la consommation – offrent une vaste gamme de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail à l'échelle du Canada. En 2014, la TD a continué à faire croître les volumes de prêts, mais à un rythme plus lent que celui des dernières années, et a maintenu sa part dominante du marché des prêts immobiliers garantis en déployant des efforts de fidélisation de sa clientèle et en gérant bien les risques.
- Cartes de crédit et Services commerciaux – offrent une variété de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit d'affinité et des cartes de crédit comarquées. En 2014, en raison de la priorité donnée au programme Aéroplan, à l'intégration de MBNA et à l'expansion continue, les activités ont connu une excellente croissance des volumes et sont demeurées au premier rang pour la part de marché de cartes de crédit.
- Financement auto – offrent du financement pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs par l'entreprise d'un réseau étendu de concessionnaires dans l'ensemble du Canada. En 2014, la TD a obtenu une bonne croissance de son portefeuille dans un marché concurrentiel en offrant des solutions de financement aux concessionnaires de produits automobiles et récréatifs, en proposant des options de financement souples pour l'achat de véhicules et en continuant de soigner le service à la clientèle.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises canadiennes exerçant leurs activités dans différentes industries. En 2014, ils ont continué à investir dans les ressources en contact direct avec les clients dans les marchés stratégiques pour amener une croissance solide des volumes et des gains de part de marché.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une vaste gamme de produits et services financiers aux petites entreprises dans l'ensemble du Canada. En 2014, ils ont poursuivi leurs investissements dans les infrastructures de dépôt et de crédit pour accélérer la mise en marché des produits et services et améliorer le service à la clientèle.

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – offrent une gamme complète de produits et services aux investisseurs de détail autonomes. La TD a conservé sa position de meneur sur le plan des actifs administrés et du volume d'opérations en 2014. En Europe, TD Direct Investing propose une vaste gamme de produits disponibles à des fins de négociation et d'investissement, y compris la négociation d'actions du Royaume-Uni et d'actions internationales, avec un accès direct à 17 marchés.
- Activités de conseil – offrent un service de planification financière, un service de courtage traditionnel et des services à la clientèle privée, comportant des portefeuilles de différentes tailles et des produits de différents niveaux de complexité, afin d'aider les clients pour la protection, la croissance et la transition de leur patrimoine. Les activités de conseil en gestion de patrimoine sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada. En 2014, elles ont généré un bon accroissement des actifs entraîné par les nouveaux actifs et l'appréciation des actifs.
- Gestion de placements – GPTD est un gestionnaire de placements de premier plan qui possède de solides compétences pour servir des clients institutionnels et de détail. Fonds Mutuels TD, chef de file dans le secteur des fonds communs de placement au Canada, offre une gamme très diversifiée de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle. Les activités de placements institutionnels de GPTD dominent le marché au Canada et comptent parmi leurs clients des caisses de retraite, des fonds de dotation et des sociétés de premier plan au Canada. Toutes les unités de gestion d'actifs travaillent en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la TD, y compris les secteurs des activités de conseil en gestion de patrimoine et des activités bancaires de détail, afin d'harmoniser les produits et services dans le but d'offrir à la clientèle une expérience client unique. Les actifs gérés et les ventes de fonds à long terme ont connu une année exceptionnelle en 2014.

Assurance

- Assurances multirisques – la TD domine la distribution directe de produits d'assurance et est le deuxième assureur de personnes en importance au Canada. Elle est le chef de file national dans le marché des groupes d'affinités, offrant des produits d'assurance habitation et auto aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs, et d'autres clients, par l'entremise des canaux directs. Le secteur a poursuivi sa forte croissance des primes bien qu'il ait connu un hiver difficile en 2014.
- Assurance de personnes – offrent des produits de protection du crédit et d'assurance voyage distribués essentiellement par les succursales de TD Canada Trust. D'autres produits simples d'assurance de personnes et de protection de solde de carte de crédit sont distribués par les canaux de distribution directe.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2015

La principale priorité pour 2015 sera de continuer à offrir un service à la clientèle et une commodité légendaires dans tous les canaux. Notre engagement à investir sans cesse dans nos activités nous positionne favorablement en vue de la croissance future. Nous nous attendons à une croissance modérée du résultat pour 2015 dans un contexte d'exploitation difficile. Nous prévoyons que le taux de croissance des prêts aux particuliers se maintiendra aux niveaux atteints pour l'exercice considéré. La croissance des prêts aux entreprises devrait demeurer forte pendant que nous continuerons de donner priorité à l'acquisition de parts de marché. L'acquisition d'actifs dans les services de gestion de patrimoine devrait rester solide; toutefois, les avantages créés par l'appréciation des actifs au cours du prochain exercice dépendront du rendement des marchés financiers. Du côté des activités d'assurance, les perspectives annoncent une bonne croissance des primes des activités de base, mais les demandes d'indemnisation dépendront de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques. Les taux de pertes sur créances devraient demeurer relativement stables; par contre, après une baisse, les faillites personnelles devraient continuer de revenir à un niveau plus normal. Au cours du prochain exercice, nous prévoyons que la pression se maintiendra sur les marges en raison du contexte de faibles taux d'intérêt qui perdure et de la concurrence exercée sur les prix sur le marché. Nous continuerons de prioriser les initiatives visant la productivité.

Nos principales priorités pour 2015 sont les suivantes :

- **Offrir un service à la clientèle légendaire dans tous les canaux de distribution.**
- **Mettre l'accent sur les occasions de croissance interne dans toutes nos activités.**
- **Offrir un service et des conseils intégrés sur les marchés locaux, dans toutes les sphères de nos activités et dans tous nos canaux.**
- **Investir dans nos principales activités et les faire croître et concentrer notre attention sur les innovations en matière de systèmes de paiement et de fidélisation.**
- **Accélérer notre croissance dans les canaux de services-conseils en gestion de patrimoine et déployer de nouvelles solutions clients pour nos activités de placement direct.**
- **Examiner et peaufiner les produits d'assurance pour s'assurer qu'ils sont concurrentiels, qu'ils procurent à nos clients la protection dont ils ont besoin et qu'ils sont faciles à comprendre.**
- **Continuer à rehausser la productivité pour améliorer l'expérience client, la satisfaction du personnel et la valeur pour les actionnaires.**

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services de détail aux États-Unis

Le secteur Services de détail aux États-Unis offre, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank, un éventail complet de produits et services financiers à plus de 8 millions de clients, dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux de la Banque aux États-Unis, dont les cartes de crédit et le financement auto aux États-Unis ainsi que les activités de gestion du patrimoine.

TABLEAU 18 : PRODUITS

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Services bancaires aux particuliers	**4 685 $**	3 778 $	2 899 $	**4 297 $**	3 701 $	2 888 $
Services bancaires aux entreprises	**2 353**	2 094	2 357	**2 158**	2 051	2 348
Gestion de patrimoine	**330**	202	111	**303**	198	110
Autres[1]	**877**	1 248	866	**805**	1 223	862
Total	**8 245 $**	7 322 $	6 233 $	**7 563 $**	7 173 $	6 208 $

[1] Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement.

POINTS SAILLANTS

- **Réalisation d'un résultat rajusté record de 1 938 millions de dollars US dans un contexte d'exploitation difficile.**
- **Accent maintenu sur un service à la clientèle et une commodité légendaires :**
  - **Reconnaissance comme la meilleure grande banque («Best Big Bank») en Amérique de 2014 par le magazine Money.**
  - **Prolongation continue des heures d'ouverture des succursales et amélioration de la commodité dans les marchés où nous livrons concurrence.**
  - **Maintien des investissements dans notre plateforme numérique, y compris les services bancaires mobiles et en ligne.**
- **Gain de part de marché rentable tant pour les prêts que pour les dépôts, tout en maintenant une excellente qualité du crédit.**
- **Accroissement et intégration des produits de gestion de patrimoine offerts.**

ENJEUX DE 2014

- **Contexte soutenu de faibles taux d'intérêt contribuant à une nouvelle compression des marges.**
- **Contexte difficile pour les prêts de détail en raison de la faible croissance économique.**
- **Concurrence féroce pour l'acquisition de nouveaux clients et la fidélisation des clients existants provenant de grandes banques américaines et d'autres concurrents.**
- **Modifications de lois et de règlements qui ont eu une incidence sur le contexte d'exploitation, les produits offerts par la TD et le résultat de la Banque.**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur bancaire américain est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que de petites banques communautaires et caisses d'épargne, sociétés de crédit, coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. Les facteurs clés de la rentabilité sont l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une commodité légendaires, l'investissement continu dans les produits, les services et les canaux de distribution afin de satisfaire aux besoins changeants des clients, des prix raisonnables, l'optimisation des activités rémunérées à la commission, une gestion rigoureuse des risques et un contrôle efficace des dépenses. Aux États-Unis, l'industrie de la gestion de patrimoine est vaste et englobe les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers à escompte, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Le secteur américain de gestion de patrimoine de la TD rivalise avec des banques nationales et des banques régionales ainsi que des organisations de gestion de patrimoine non bancaires.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services de détail aux États-Unis se présente comme suit :

- Offrir des services bancaires intégrés aux clients dans tous nos canaux de distribution, y compris les services bancaires numériques, les services bancaires par téléphone, les guichets automatiques et les succursales.
- Investir dans l'avenir, surpasser nos concurrents et dégager un rendement supérieur des résultats de façon constante.
- Offrir un service et une commodité incomparables et rendre les clients fiers d'être associés à la TD.
- Exercer nos activités avec excellence et rendre l'expérience client et employé simple, rapide et facile afin de favoriser l'efficience.
- Prendre uniquement les risques que nous comprenons et pouvons gérer, et faire preuve de prudence dans le déploiement de capitaux sans dépasser le cadre bien défini d'appétit pour le risque.
- Être reconnu comme un milieu de travail formidable et inclusif, en attirant, formant et retenant les gens les plus talentueux.
- Renforcer notre présence sur les marchés en pleine croissance le long du littoral est des États-Unis qui fait partie de nos activités aux États-Unis.

TABLEAU 19 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS[1]

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2014	2013	2012	**2014**	2013	2012
Produits d'intérêts nets	**6 000 $**	5 173 $	4 663 $	**5 503 $**	5 070 $	4 643 $
Produits autres que d'intérêts	**2 245**	2 149	1 570	**2 060**	2 103	1 565
Total des produits	**8 245**	7 322	6 233	**7 563**	7 173	6 208
Provision pour pertes sur créances – prêts	**694**	762	652	**636**	746	651
Provision pour pertes sur créances – titres de créance classés comme prêts	**(16)**	(32)	12	**(14)**	(31)	12
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – prêts acquis ayant subi une perte de valeur[2]	**(2)**	49	115	**(1)**	49	115
Provision pour pertes sur créances – comme présentée	**676**	779	779	**621**	764	778
Provision pour pertes sur créances – rajustée	**676**	779	725	**621**	764	723
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**5 352**	4 768	4 246	**4 907**	4 671	4 228
Charges autres que d'intérêts – rajustées	**5 352**	4 642	3 815	**4 907**	4 545	3 799
Résultat net des Services de détail aux États-Unis – comme présenté[3]	**1 805**	1 506	1 116	**1 657**	1 474	1 111
Rajustements pour les éléments à noter[4]						
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	**–**	100	248	**–**	100	247
Incidence de la mégatempête Sandy	**–**	–	37	**–**	–	37
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services de détail aux États-Unis	**–**	–	9	**–**	–	9
Résultat net des Services de détail aux États-Unis – rajusté[3]	**1 805**	1 606	1 410	**1 657**	1 574	1 404
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	**305**	246	209	**281**	241	207
Résultat net – rajusté	**2 110 $**	1 752 $	1 325 $	**1 938 $**	1 715 $	1 318 $
Résultat net – comme présenté	**2 110**	1 852	1 619	**1 938**	1 815	1 611
Principaux volumes et ratios						
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	**8,4 %**	8,0 %	6,3 %	**8,4 %**	8,0 %	6,3 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	**8,4**	8,4	7,7	**8,4**	8,4	7,7
Marge sur les actifs productifs moyens (équivalence fiscale)[5]	**3,75**	3,66	3,60	**3,75**	3,66	3,60
Ratio d'efficience – comme présenté	**64,9**	65,1	68,1	**64,9**	65,1	68,1
Ratio d'efficience – rajusté	**64,9**	63,4	61,2	**64,9**	63,4	61,2
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	**1 318**	1 317	1 315	**1 318**	1 317	1 315
Nombre moyen d'équivalents temps plein[6]	**26 074**	25 247	25 340	**26 074**	25 247	25 340

[1] Les produits et les charges se rapportant à Target sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé et les charges autres que d'intérêts comprennent nos charges liées à l'entreprise et les sommes dues à Target Corporation en vertu de l'entente visant le programme de cartes de crédit.
[2] Comprend tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.
[3] Les résultats excluent l'incidence liée à la quote-part du résultat net de la participation dans TD Ameritrade.
[4] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.
[5] La marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence liée aux comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade.
[6] En 2014, la Banque a harmonisé la définition d'équivalents temps plein dans tous ses secteurs. La définition inclut, notamment, les heures supplémentaires et les contractuels dans le calcul. Les résultats pour les périodes antérieures à l'exercice 2014 n'ont pas été retraités.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis a atteint 2 110 millions de dollars pour l'exercice (1 938 millions de dollars US) et comprend le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis de 1 805 millions de dollars (1 657 millions de dollars US) et le résultat net de 305 millions de dollars (281 millions de dollars US) provenant de la participation de la TD dans TD Ameritrade. Le résultat comme présenté des Services de détail aux États-Unis s'est établi à 1 938 millions de dollars US, soit une hausse de 13 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat rajusté des Services de détail aux États-Unis s'est établi à 1 657 millions de dollars US, soit une hausse de 5 % attribuable à une forte croissance interne, à l'excellente qualité des actifs et à l'incidence des acquisitions pour un exercice complet, éléments en partie contrebalancés par une baisse des profits tirés des valeurs mobilières et par la compression des marges. La contribution de TD Ameritrade s'est établie à 281 millions de dollars US, soit une hausse de 17 % par rapport à l'exercice précédent qui reflète principalement la hausse des produits tirés des actifs et des transactions, neutralisée en partie par une hausse des charges d'exploitation et une baisse des gains de placement. La croissance du résultat en dollars canadiens a également bénéficié de l'appréciation du dollar américain au cours de l'exercice. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 8,4 %, par rapport à 8,0 % pour l'exercice précédent. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 8,4 %, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Les produits de l'exercice ont atteint 7 563 millions de dollars US, une hausse de 390 millions de dollars US, ou 5 %, comparativement à l'exercice précédent, attribuable surtout à l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts et à la prise en compte de Target et d'Epoch pour un exercice complet, en partie contrebalancés par la baisse des profits sur la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts. Le volume moyen des prêts a augmenté de 10 milliards de dollars US, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent, les prêts aux particuliers ayant enregistré une hausse de 9 % et les prêts aux entreprises, une hausse de 11 %. Le volume moyen des dépôts a progressé de 13 milliards de dollars US, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, les dépôts de particuliers ayant monté de 7 %, les dépôts d'entreprises, de 8 %, et les dépôts de TD Ameritrade, de 6 %. La marge sur les actifs productifs moyens pour l'exercice s'est établie à 3,75 %, une augmentation de 9 pdb en regard de l'exercice précédent, les marges plus élevées sur les prêts découlant de l'incidence de Target pour un exercice complet ayant été contrebalancées par la compression de la marge sur les activités de base et par la diminution de la désactualisation.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a été de 621 millions de dollars US, en baisse de 143 millions de dollars US, ou 19 %, par rapport à l'exercice précédent en raison surtout de l'amélioration générale de la qualité du crédit, contrebalancée par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances attribuable aux volumes. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 630 millions de dollars US, soit une baisse de 8 millions de dollars US, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent en raison surtout de la baisse des provisions pour les prêts-auto, contrebalancée en partie par l'inclusion de Target pour un exercice complet, et pour les autres produits de détail. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 3 millions de dollars US, en baisse de 152 millions de dollars US, ou 98 %, en regard de l'exercice précédent, témoignant de l'amélioration de la qualité du crédit et de la diminution des radiations nettes. La provision annualisée pour pertes sur créances rajustée et exprimée en pourcentage du volume de prêts, exclusion faite des titres de créance classés comme prêts, s'est établie à 0,55 %, soit 20 pdb de moins qu'à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,2 milliard de dollars US, soit une baisse de 64 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, représentaient 1,1 % du total des prêts au 31 octobre 2014, comparativement à 1,3 % au 31 octobre 2013. Les titres de créance douteux nets classés comme prêts totalisaient 919 millions de dollars US, au 31 octobre 2014, comparativement à 985 millions de dollars US au 31 octobre 2013.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont atteint 4 907 millions de dollars US, une augmentation de 236 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont atteint 4 907 millions de dollars US, en hausse de 362 millions de dollars US, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de l'augmentation des charges liées à l'incidence des acquisitions pour un exercice complet, et des investissements à l'appui de la croissance des activités, le tout en partie neutralisé par une amélioration de la productivité. Le ratio d'efficience comme présenté pour l'exercice s'est amélioré pour atteindre 64,9 %, en regard de 65,1 % pour l'exercice précédent, tandis que le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice a été de 64,9 %, en regard de 63,4 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts des particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes-chèques et de comptes d'épargne aux clients de détail le long du littoral est des États-Unis. En 2014, les Services de détail aux États-Unis ont continué de miser sur leur réputation de «banque américaine la plus pratique» en ouvrant 34 nouvelles succursales et en améliorant leurs capacités de canaux numériques et téléphoniques. La forte croissance sur douze mois des dépôts de particuliers a été induite par les succursales existantes et une offre de produits concurrentiels. Les améliorations apportées aux capacités de services bancaires numériques ont entraîné un nombre record d'ouvertures de comptes en ligne et une croissance à deux chiffres du nombre d'utilisateurs actifs des services bancaires numériques.
- Prêts à la consommation – offrent un éventail varié de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail le long du littoral est des États-Unis. En 2014, les Services de détail aux États-Unis ont continué de mettre l'accent sur l'accroissement de leur part de marché rentable en approfondissant les relations avec les clients existants et en gagnant de nouveaux clients par l'entremise de leurs succursales et de leurs spécialistes des prêts hypothécaires, tout en maintenant une saine gestion des risques.
- Services de cartes de crédit – offrent des cartes de crédit de marque TD et de marque privée aux clients de détail et aux petites entreprises. Grâce à leur entente avec Target Corporation, les Services de détail aux États-Unis offrent des cartes de crédit Visa comarquées et des cartes de crédit de marque privée aux clients américains de Target. En 2014, les Services de détail aux États-Unis ont enregistré une solide croissance des nouveaux comptes, appuyée par l'offre de produits de marque TD ainsi que par ses programmes de cartes de crédit de marque privée.
- Financement auto – offre des services de financement de véhicules automobiles et des services de financement commerciaux aux concessionnaires par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles à l'échelle des États-Unis. En 2014, les Services de détail aux États-Unis sont demeurés concentrés sur l'amélioration de l'efficacité de la prestation des services au moyen d'un nouveau programme prioritaire à l'intention des concessionnaires et de la mise en œuvre d'initiatives en matière de nouveaux produits.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs. En 2014, le secteur a enregistré une amélioration de la qualité des actifs et de fortes hausses des volumes de prêts, et a surpassé de beaucoup les données de l'industrie.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent un large éventail de produits et services financiers aux petites entreprises le long du littoral est des États-Unis. En 2014, le secteur est demeuré parmi les meilleurs prêteurs aux petites entreprises dans son marché.

Gestion de patrimoine

- Activités de conseil – fournissent des services bancaires privés, des services-conseils à l'égard des placements et des services à l'intention des fiducies aux clients institutionnels dont les portefeuilles varient en taille et en niveau de complexité afin d'aider les clients en matière de protection, de croissance et de transition du patrimoine. Les activités de conseil sont intégrées aux activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. En 2014, le secteur a réalisé d'importants progrès en ce qui a trait à sa stratégie de croissance.
- Gestion de placements – les activités de gestion de placements aux États-Unis comprennent les activités américaines de placements institutionnels de GPTD et celles d'Epoch Investment Partners, Inc., entreprise acquise en 2013. Ces deux unités de gestion de placements travaillent en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la TD, y compris les secteurs des activités de conseils et des activités bancaires de détail, afin d'harmoniser les produits et services dans le but d'offrir à la clientèle une expérience client unique. En 2014, la croissance des actifs gérés et la rentabilité accrue pour les Services de détail aux États-Unis sont en grande partie attribuables à l'acquisition d'Epoch Investment Partners Inc.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2015

Selon nos hypothèses pour 2015, la croissance économique devrait rester modeste quoique variable, et les taux d'intérêt devraient rester bas, bien qu'ils puissent légèrement augmenter dans la deuxième moitié de l'année civile. Nous prévoyons que la concurrence pour les prêts et les dépôts restera intense, que les conditions de crédit demeureront favorables et que le contexte de réglementation posera des défis, étant donné que la complexité du cadre réglementaire continue d'augmenter et que les banques se voient imposer de plus en plus d'obligations pour qu'elles se conforment et s'adaptent. La marge d'intérêts nette devrait rester relativement stable, alors que la révision des taux d'intérêt sur les prêts se poursuit et que les avantages liés à l'accroissement de la valeur des prêts acquis diminuent, mais que la concurrence sur les taux à l'égard des nouveaux prêts se résorbe. La provision pour pertes sur créances devrait commencer à se stabiliser, puisqu'on ne prévoit pas revoir le même taux élevé de recouvrements que celui enregistré en 2014 et que le portefeuille de prêts continuera d'augmenter. En raison de ces hypothèses, nous nous attendons à ce que 2015 représente des défis et que les résultats rajustés affichent une croissance modeste. Nous continuerons de nous concentrer sur nos priorités qui sont d'offrir un service à la clientèle et une commodité légendaires dans tous nos canaux de distribution, en effectuant les investissements nécessaires afin d'appuyer notre croissance future et de nous conformer aux lois et règlements, tout en maintenant notre attention sur les initiatives en matière de productivité.

Nos principales priorités pour 2015 sont les suivantes :

- **Offrir un service à la clientèle légendaire dans tous les canaux de distribution.**
- **Mettre l'accent sur les possibilités de croissance interne dans toutes nos activités.**
- **Offrir des services et des conseils intégrés sur les marchés locaux, dans toutes les sphères de nos activités et dans tous nos canaux.**
- **Investir dans nos principales activités et les faire croître, poursuivre l'approfondissement des relations avec les clients et nous concentrer sur les innovations en matière de paiement et de fidélisation.**
- **Optimiser davantage notre bilan afin de répondre aux exigences accrues en matière de fonds propres et nous positionner pour saisir les possibilités de croissance.**
- **Continuer d'investir dans une infrastructure efficace, efficiente et solide afin de nous adapter aux changements dans l'industrie et en matière de réglementation.**
- **Continuer à nous concentrer sur la productivité pour améliorer l'expérience client, la satisfaction du personnel et la valeur pour les actionnaires.**

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

TABLEAU 20 : PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Services bancaires de placement et de marchés financiers	**2 142 $**	1 857 $	1 987 $
Services bancaires de financement de grandes entreprises	**510**	479	448
Placements d'actions	**28**	74	219
Total	**2 680 $**	2 410 $	2 654 $

POINTS SAILLANTS

- **Réalisation d'un résultat net de 813 millions de dollars et d'un rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de 17,5 %.**
- **Forte croissance des produits tirés des activités de base.**
- **Rendement solide des activités de prises fermes et de fusions et acquisitions.**
- **Les transactions principales exécutées comme chef de file au cours de l'exercice comprennent :**
  - **Pour le projet Muskrat Falls de Nalcor Energy, un des plus importants placements d'obligations de l'histoire du Canada, soit un placement de 5 milliards de dollars**
  - **Pour PrairieSky Royalty, le premier appel public à l'épargne (PAPE) de 1,7 milliard de dollars soit le plus important au Canada depuis 14 ans**
  - **Pour la Banque mondiale, une première exécution comme chef de file de transactions en dollars américains sur les marchés mondiaux**
- **Première banque canadienne à émettre une obligation verte visant le financement de projets verts.**
- **Position maintenue parmi les trois plus grands courtiers du Canada (pour les neuf mois clos le 30 septembre 2014) :**
  - **n° 1 pour la négociation de blocs d'actions**
  - **n° 1 pour la négociation de blocs d'options sur actions**
  - **n° 1 pour la prise ferme d'obligations de gouvernements**
  - **n° 2 pour la prise ferme de titres d'emprunt de sociétés**
  - **n° 2 pour les syndications (période continue de douze mois)**

ENJEUX DE 2014

- **Les activités de la clientèle ont subi l'incidence de la faiblesse persistante des taux d'intérêt et de la volatilité.**
- **Les enjeux géopolitiques ont contribué à semer l'incertitude parmi les investisseurs.**
- **Les changements réglementaires ont eu des retombées sur les activités de Valeurs Mobilières TD.**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur canadien des services bancaires de gros est un marché mature où rivalisent surtout les banques canadiennes, certaines grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Les conditions de marché favorables en 2014 ont contribué à améliorer le contexte de négociation et à accroître les volumes des services bancaires de placement. Les marchés boursiers sont demeurés vigoureux, notamment en raison du nombre élevé de prises fermes réalisées, surtout dans le secteur de l'énergie. Toutefois, la conjoncture macroéconomique difficile, l'incertitude géopolitique, les réformes réglementaires et les préoccupations quant au moment d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt ont continué de miner la confiance des investisseurs et les volumes d'opérations au sein de l'industrie. Les entreprises de services bancaires de gros ont continué de recentrer leurs sources de produits sur les honoraires et commissions tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des contreparties de première qualité, étant donné la prudence montrée par les maisons de courtage en valeurs mobilières pour la gestion des risques. À plus long terme, les entreprises de services de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une vaste gamme de produits et services et une gestion des coûts efficace seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

STRATÉGIE GLOBALE

- Améliorer notre modèle sectoriel axé sur le service à la clientèle en mettant l'accent sur des services-conseils et une exécution supérieurs.
- Renforcer notre position parmi les plus grands courtiers au Canada.
- Soutenir notre entreprise nord-américaine et collaborer avec nos partenaires d'affaires pour rehausser la marque de la TD.
- Conserver un profil de risque prudent reposant sur les clients, les contreparties et les produits de première qualité.
- Nous adapter aux changements rapides de l'industrie et de la réglementation.
- Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux.

TABLEAU 21 : SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013	2012
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	**2 210 $**	1 982 $	1 805 $
Produits autres que d'intérêts	**470**	428	849
Total des produits	**2 680**	2 410	2 654
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	**11**	26	47
Charges autres que d'intérêts	**1 589**	1 542	1 570
Résultat net	**813 $**	650 $	880 $
Principaux volumes et ratios			
Produits liés aux activités de transaction	**1 394 $**	1 273 $	1 334 $
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en milliards de dollars canadiens)[1, 2]	**61**	47	43
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires	**17,5 %**	15,6 %	21,2 %
Ratio d'efficience	**59,3**	64,0	59,2
Nombre moyen d'équivalents temps plein[3]	**3 654**	3 536	3 553

[1] Les montants antérieurs à l'exercice de 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

[2] À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. À compter du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %.

[3] Au cours de l'exercice de 2014, la Banque a harmonisé la définition d'équivalents temps plein dans tous ses secteurs. La définition inclut, notamment, les heures supplémentaires et les contractuels dans le calcul. Les résultats pour les périodes antérieures à l'exercice de 2014 n'ont pas été retraités.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a été de 813 millions de dollars, en hausse de 163 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse du résultat découle de l'augmentation des produits et de la baisse de la provision pour pertes sur créances, compensées en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts et la hausse du taux d'imposition effectif. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour l'exercice a été de 17,5 %, comparativement à 15,6 % pour l'exercice précédent.

Les produits ont été de 2 680 $ pour l'exercice considéré, en hausse de 270 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits tirés des marchés financiers s'explique surtout par la hausse des produits liés aux activités de transaction, le niveau robuste des prises fermes de titres de capitaux propres et de titres de créance et la reprise des fusions et acquisitions. La hausse des produits liés aux activités de transaction est surtout attribuable à l'augmentation des activités de négociation d'instruments à revenu fixe et d'actions qui ont bénéficié de la forte activité de transaction de la clientèle. Les honoraires de services-conseils et les honoraires de prise ferme ont augmenté principalement en raison de la vigueur des marchés des titres de créance et des actions et de l'accent que nous avons maintenu sur les montages et sur nos stratégies axées sur le service à la clientèle. Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a utilisé un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) puisqu'il appert que les coûts de financement et les avantages du marché seront dorénavant de plus en plus pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. L'utilisation d'un RVF a entraîné une charge additionnelle avant impôt de 65 millions de dollars comptabilisée dans le secteur Services bancaires de gros. La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise et déterminer les produits auxquels s'applique le RVF en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché. Pour de plus amples renseignements sur le RVF, se reporter à la note 5 des états financiers consolidés de 2014 de la Banque.

La provision pour pertes sur créances comprend une provision spécifique pour pertes sur créances et le coût engagé pour protéger le crédit. La variation de la valeur de marché de la protection de crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice considéré s'est établie à 11 millions de dollars, en baisse de 15 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, et est composée essentiellement du coût engagé pour protéger le crédit. La provision pour pertes sur créances de l'exercice précédent comprenait surtout le coût engagé pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice considéré ont été de 1 589 millions de dollars, en hausse de 47 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté principalement en raison de la hausse de la rémunération variable en proportion de l'augmentation des produits et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, compensée en partie par une baisse des charges d'exploitation.

Les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires atteignaient 61 milliards de dollars au 31 octobre 2014, une hausse de 14 milliards de dollars, ou 30 %, par rapport au 31 octobre 2013. Cette hausse tient essentiellement à l'inclusion de l'exigence de fonds propres pour rajustement de la valeur du crédit (RVC).

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires de placement et de marchés financiers

- Les services bancaires de placement et de marchés financiers comprennent les services-conseils, la prise ferme, la négociation, la facilitation et l'exécution. Les produits tirés de ces services ont augmenté par rapport à l'exercice précédent principalement en raison de la hausse des produits de transaction amenée par l'augmentation des activités sur les marchés financiers et le volume élevé des honoraires de services-conseils et de prise ferme.

Services bancaires de financement de grandes entreprises

- Les services bancaires de financement de grandes entreprises comprennent les prêts aux grandes entreprises, le financement commercial et les services de gestion des liquidités. Les produits tirés de ces services ont augmenté par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de la hausse des produits d'honoraires et des volumes de prêts solides.

Placements en actions

- Le portefeuille de placements en actions comprend principalement les placements en actions de sociétés à capital fermé, dont nous nous sommes presque entièrement départis. Les profits sur les placements en actions ont connu une baisse par rapport à l'exercice précédent.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2015

Dans l'ensemble, nous sommes encouragés par la reprise graduelle des marchés financiers et par l'économie mondiale qui continue de donner des signes de reprise. Toutefois, mis ensemble, les réformes réglementaires, l'incertitude quant à une éventuelle hausse des taux d'intérêt et les risques géopolitiques persistants continueront à nuire à nos activités. En dépit de ces vents contraires, qui assombriront probablement l'optimisme des sociétés et des investisseurs à moyen terme, nous sommes persuadés que notre modèle d'affaires intégré et diversifié continuera d'entraîner des résultats solides et de faire croître notre entreprise. Nous continuons de miser sur nos priorités qui sont d'accroître notre clientèle, d'approfondir nos relations avec nos clients, d'être une contrepartie estimée et de gérer nos risques et d'améliorer notre productivité en 2015.

Nos principales priorités pour 2015 sont les suivantes :

- **Redoubler d'efforts pour nous aligner parfaitement avec nos partenaires commerciaux et leurs clients.**
- **Poursuivre notre croissance interne en étendant et en approfondissant nos relations avec les clients.**
- **Être au premier rang des grands courtiers au Canada en faisant croître nos activités de montage et en accentuant notre avantage concurrentiel auprès de nos clients canadiens.**
- **Étendre les objectifs de l'entreprise canadienne aux États-Unis et étendre la gamme de services offerts à nos clients nord-américains.**
- **Continuer d'investir dans une infrastructure efficiente, efficace et robuste afin de nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation.**
- **Continuer à rehausser la productivité pour améliorer l'expérience client, la satisfaction du personnel et la valeur pour les actionnaires.**

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Siège social

Le secteur Siège social fournit des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation et comprend l'incidence de la gestion de trésorerie et du bilan, les provisions générales pour pertes sur créances, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

TABLEAU 22 : SIÈGE SOCIAL

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Résultat net – comme présenté	**(274) $**	(331) $	(208) $
Rajustements pour les éléments à noter[1]			
Amortissement des immobilisations incorporelles	**246**	232	238
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	**(43)**	(57)	89
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	**(19)**	19	–
Profit à la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	**(196)**	–	–
Frais de restructuration	**–**	90	–
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	**–**	–	17
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées[2]	**–**	–	(120)
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi	**–**	–	(18)
Total des rajustements pour les éléments à noter	**(12)**	284	206
Résultat net – rajusté	**(286) $**	(47) $	(2) $
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social	**(727)**	(516)	(433)
Autres	**334**	364	327
Participations ne donnant pas le contrôle	**107**	105	104
Résultat net – rajusté	**(286) $**	(47) $	(2) $

[1] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[2] À compter de 2013, la variation de la «réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées» dans le cadre normal des activités relatives aux Services de détail au Canada et aux Services bancaires de gros est incluse dans le résultat net rajusté du secteur Siège social et n'est plus comptabilisée comme un élément à noter.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice considéré a été de 274 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 331 millions de dollars pour l'exercice précédent. La perte nette rajustée s'est élevée à 286 millions de dollars pour l'exercice considéré, comparativement à une perte nette rajustée de 47 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte nette rajustée s'explique essentiellement par une augmentation des charges nettes du Siège social résultant d'investissements continus dans des projets d'entreprise, des projets liés à la réglementation et des initiatives visant à augmenter la productivité. L'incidence légèrement défavorable des autres éléments s'explique par une diminution des profits des activités de trésorerie et des autres activités de couverture et par la réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées relatives au portefeuille de prêts canadien, largement contrebalancées par le profit tiré de la vente d'actions de TD Ameritrade et par l'incidence favorable des éléments fiscaux.

DIRECTION DU SIÈGE SOCIAL

Le secteur Siège social a pour mission de fournir des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation ainsi qu'aux gens qui servent directement nos clients à l'échelle internationale. Cela comprend le soutien d'une grande variété de groupes fonctionnels, ainsi que la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes et de technologies pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, fiable et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

La fonction Direction du siège social de la Banque comprend l'Audit, les Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent, le Service de la Conformité, les Affaires internes et publiques, les Relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales, les Services économiques, les Solutions en technologie de l'information pour l'entreprise, les Finances, les Activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les Stratégies de gestion des ressources humaines, le Marketing, le Bureau de l'ombudsman, la Gestion de l'immobilier de l'entreprise, la Gestion du risque, la Sécurité physique mondiale, les Services d'approvisionnement stratégique, la Stratégie mondiale, la Gestion des projets de l'entreprise, les Initiatives liées à l'environnement d'affaires, et le Développement interne.

Un groupe appelé Canaux directs et stratégie de distribution fait partie des activités du Siège social. Le groupe est responsable des canaux de services numériques et téléphoniques et des guichets automatiques, avec le mandat d'instaurer un standard d'expérience pour les activités de la TD en Amérique du Nord. La vision du groupe est de créer, dans tous les canaux, une expérience encore plus intégrée, transparente, commode et légendaire pour les clients de TD Bank, America's Most Convenient Bank, TD Canada Trust, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance de la TD.

La Banque doit se tenir au courant des nouvelles tendances et des faits nouveaux afin de maintenir la confiance de ses parties intéressées et pour faire face aux complexités et aux défis dynamiques découlant des exigences et des attentes changeantes de ses clients, de ses actionnaires, de ses employés, des gouvernements, des organismes de réglementation et de la collectivité dans son ensemble.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2015

Les pertes du secteur Siège social pour le prochain exercice devraient augmenter par rapport à 2014, en raison d'une hausse des charges et d'une diminution du niveau des éléments fiscaux favorables.

Sommaire du rendement de 2013

TABLEAU 23 : REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2013

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 922 $	5 173 $	1 982 $	(3) $	16 074 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	8 860	2 149	428	(252)	11 185
Total des produits	17 782	7 322	2 410	(255)	27 259
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	929	779	26	(103)	1 631
Indemnisations d'assurance et charges connexes	3 056	–	–	–	3 056
Charges autres que d'intérêts	7 754	4 768	1 542	1 005	15 069
Produits (pertes) avant charge d'impôt sur le résultat, montant net	6 043	1 775	842	(1 157)	7 503
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 474	269	192	(800)	1 135
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	246	–	26	272
Résultat net – comme présenté	4 569	1 752	650	(331)	6 640
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	112	100	–	284	496
Résultat net – rajusté	4 681 $	1 852 $	650 $	(47) $	7 136 $

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés et rajustés pour l'exercice ont atteint 16 074 millions de dollars, soit une hausse de 1 048 millions de dollars, ou 7 %, selon les produits d'intérêts nets comme présentés, et de 1 012 millions de dollars, ou 7 %, selon les produits d'intérêts nets rajustés. La hausse des produits d'intérêts nets rajustés est principalement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets des Services de détail aux États-Unis ont monté principalement du fait de l'inclusion des produits contribués par Target et de la solide croissance des volumes de prêts et de dépôts, éléments en partie contrebalancés par le rétrécissement de la marge sur les activités de base et l'accroissement de valeur des prêts. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada ont monté surtout grâce à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts et à la hausse des produits de refinancement hypothécaire, contrebalancées par le rétrécissement de la marge. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros ont augmenté en raison surtout de la hausse des produits d'intérêts nets liés aux activités de transaction.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont élevés à 11 185 millions de dollars, une hausse de 665 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice ont été de 11 114 millions de dollars, une hausse de 499 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des produits autres que d'intérêts rajustés provient principalement des augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada, contrebalancées en partie par des baisses dans les secteurs Services bancaires de gros et Siège social. Les produits autres que d'intérêts du secteur Services de détail aux États-Unis ont augmenté du fait surtout de l'inclusion des produits contribués par Target et Epoch, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et de la hausse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada ont augmenté principalement en raison de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la croissance des honoraires liée aux volumes et de la solidité des volumes d'opérations pour les services de placement direct. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont diminué essentiellement en raison de la baisse des profits sur valeurs mobilières dans le portefeuille de placement et de la baisse des honoraires de fusions et acquisitions et des honoraires de services-conseils. Les produits autres que d'intérêts du secteur Siège social ont diminué surtout par suite de la baisse des profits tirés des activités de trésorerie et des autres activités de couverture.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 15 069 millions de dollars, en hausse de 1 053 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 14 390 millions de dollars, en hausse de 1 210 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Siège social. Les charges des Services de détail aux États-Unis ont monté principalement en raison de l'accroissement des charges liées à Target, des investissements dans de nouvelles succursales et d'autres initiatives planifiées, en partie compensés par des gains de productivité. Les charges du secteur Services de détail au Canada ont augmenté surtout sous l'effet de l'accroissement des frais relatifs au personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, les investissements dans les initiatives conçues pour faire croître le secteur et la croissance des volumes, contrebalancé en partie par des gains de productivité. Les charges du secteur Siège social ont augmenté principalement du fait de la hausse des charges liées aux régimes de retraite et aux initiatives stratégiques.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 111 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2012. La charge d'impôt sur le résultat comme présentée a augmenté de 50 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2012. Les autres impôts et taxes ont monté de 61 millions de dollars, ou 6 %, en regard de 2012. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 10 millions de dollars par rapport à 2012. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat a baissé de 71 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2012.

Le taux d'imposition effectif de la Banque comme présenté a été de 15,1 % pour 2013 par rapport 14,8 % pour 2012.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 168 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 131 millions de dollars pour 2012, ne faisait pas partie du taux d'imposition de la Banque.

BILAN
FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Le **total de l'actif** s'établissait à 862 milliards de dollars au 31 octobre 2013, soit 51 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2012. L'augmentation nette est principalement attribuable à une hausse de 36 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), à une hausse de 30 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance et à une augmentation de 7 milliards de dollars des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, en partie contrebalancées par une baisse de 23 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur.

Les **dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont augmenté de 7 milliards de dollars, surtout en raison d'une augmentation dans les Services bancaires de gros du fait des dépôts plus élevés auprès de la Réserve fédérale des États-Unis.

Les **actifs financiers à la juste valeur** ont diminué de 23 milliards de dollars, largement sous l'effet d'un reclassement hors de la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente à la catégorie des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance et d'une baisse des actifs dérivés des Services bancaires de gros.

Les **valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance** ont augmenté de 30 milliards de dollars en raison d'un reclassement hors de la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente et d'une hausse des valeurs mobilières dans le secteur Services de détail aux États-Unis**.**

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 36 milliards de dollars, par suite principalement de hausses dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada. L'augmentation dans le secteur Services de détail aux États-Unis est attribuable à la croissance des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Target a ajouté 6 milliards de dollars au total des prêts. Les prêts du secteur Services de détail au Canada ont augmenté surtout du fait de la croissance des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts accordés aux entreprises et aux gouvernements.

Le **total du passif** s'établissait à 811 milliards de dollars au 31 octobre 2013, soit 48 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2012. L'augmentation nette découle principalement d'une hausse de 54 milliards de dollars des dépôts, en partie annulée par une baisse de 7 milliards de dollars des passifs financiers à la juste valeur.

Les **passifs financiers à la juste valeur** ont diminué de 7 milliards de dollars surtout du fait d'une diminution des passifs dérivés, contrebalancée en partie par une augmentation des dépôts détenus à des fins de transaction dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **dépôts** se sont accrus de 54 milliards de dollars principalement en raison d'augmentations des dépôts sans terme de particuliers et des dépôts d'entreprises et de gouvernements dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada, et des dépôts bancaires dans le secteur Services bancaires de gros, en partie annulées par une diminution des dépôts à terme de particuliers dans le secteur Services de détail au Canada.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 51 milliards de dollars au 31 octobre 2013, soit une augmentation de 3 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport au 31 octobre 2012 attribuable surtout à la croissance des résultats non distribués.

Rendement financier de 2013 par secteur d'exploitation

Les **Services de détail au Canada** ont affiché un résultat net comme présenté pour l'exercice de 4 569 millions de dollars, en hausse de 106 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent**.** Le résultat net rajusté pour l'exercice a atteint un montant de 4 681 millions de dollars, une hausse de 114 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du résultat rajusté s'explique surtout par une croissance des volumes de prêts et de dépôts, une augmentation des actifs du côté des activités de gestion de patrimoine, une baisse des pertes sur créances et une gestion efficace des dépenses, le tout en partie contrebalancé par la diminution des bénéfices des activités d'assurance. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 42,3 %, alors que le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté a été de 43,3 % pour l'exercice, contre respectivement 41,3 % et 42,3 % pour l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour l'exercice ont atteint 17 782 millions de dollars, soit une augmentation de 789 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits rajustés pour l'exercice se sont élevés à 17 782 millions de dollars, en hausse de 753 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits d'intérêts nets rajustés de 280 millions de dollars, ou 3 %, est surtout attribuable à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts et à la hausse des produits de refinancement hypothécaire, le tout en partie contrebalancé par un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 473 millions de dollars, ou 6 %, surtout en raison de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, d'une croissance plus élevée des honoraires liés aux volumes, de la solidité des volumes d'opérations des services de placement direct, de la remontée du marché des actions et de la hausse des produits d'assurance. La marge sur les actifs productifs moyens comme présentée a diminué de 3 pdb, tandis que la marge sur les actifs productifs moyens rajustée a diminué de 4 pdb, essentiellement en raison de la réduction des marges sur les dépôts due à la faiblesse des taux d'intérêt.

La croissance du volume des prêts des services bancaires aux particuliers a été freinée pendant tout l'exercice par la faible croissance du marché de l'habitation, une baisse des emprunts des ménages et les changements réglementaires sur le marché canadien qui ont resserré les critères d'admissibilité pour les prêts hypothécaires. En regard de l'exercice précédent, le volume moyen des prêts immobiliers garantis a augmenté de 8,9 milliards de dollars, ou 4 %. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 0,3 milliard de dollars, ou 2 %, tandis que les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation sont restés relativement stables. Le volume moyen des prêts aux entreprises et des acceptations a augmenté de 5,2 milliards de dollars, ou 13 %, ce qui représente des gains de part de marché. Le volume moyen des dépôts de particuliers a augmenté de 6,3 milliards de dollars, ou 4 %, en raison de la forte croissance des dépôts dans les comptes-chèques et les comptes d'épargne de base, en partie contrebalancée par une diminution du volume des dépôts à terme. Le volume moyen des dépôts d'entreprises a augmenté de 5,2 milliards de dollars, ou 8 %.

Les actifs administrés ont augmenté de 35 milliards de dollars, ou 14 %, alors que les actifs gérés ont augmenté de 8 milliards de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout du fait de la croissance des nouveaux actifs de clients au cours de la période et de l'appréciation du marché.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 929 millions de dollars, soit une baisse de 222 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 882 millions de dollars pour l'exercice, soit une baisse de 206 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique essentiellement par une amélioration de la performance de crédit, de meilleures stratégies de recouvrement et un nombre plus faible de faillites. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 47 millions de dollars, soit une baisse de 16 millions de dollars en raison de l'augmentation des recouvrements. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,30 %, en baisse de 9 pdb par rapport à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 882 millions de dollars, en baisse de 118 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour l'exercice ont été de 3 056 millions de dollars, en hausse de 632 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une évolution défavorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures relative au marché de l'assurance auto en Ontario, ainsi que d'une hausse des coûts d'indemnisation associée à la croissance des volumes et à des événements météorologiques.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 7 754 millions de dollars, en hausse de 269 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice se sont élevées à 7 602 millions de dollars, en hausse de 221 millions de dollars, ou 3 %, en regard de l'exercice précédent. La hausse s'explique par l'accroissement des frais relatifs au personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, les investissements dans les initiatives conçues pour faire croître le secteur et la croissance des volumes, en partie contrebalancés par les initiatives visant à augmenter la productivité.

L'effectif moyen a été diminué de 2 436 équivalents temps plein (ETP), ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'un transfert d'ETP au secteur Siège social. Le ratio d'efficience comme présenté s'est détérioré pour s'établir à 43,6 %, tandis que le ratio d'efficience rajusté s'est détérioré pour atteindre 42,7 %, comparativement à respectivement 44,0 % et 43,3 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté des **Services de détail aux États-Unis**, en dollars canadiens, pour l'exercice s'est établi à 1 752 millions de dollars, soit une hausse de 427 millions de dollars, ou 32 %, comparativement à l'exercice précédent**.** La hausse du résultat net comme présenté est principalement attribuable à la solide croissance des prêts et des dépôts, aux acquisitions de Target et d'Epoch, aux profits tirés de la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts et à la diminution des charges pour litiges, le tout en partie contrebalancé par la hausse des dépenses pour soutenir la croissance et la diminution des marges. TD Ameritrade a contribué au résultat net à hauteur de 246 millions de dollars, soit 18 % de plus, résultat de la hausse des produits tirés des transactions et des actifs.

Le résultat net rajusté a été de 1 815 millions de dollars US, une augmentation de 204 millions de dollars US, ou 13 %. L'augmentation du résultat rajusté est principalement attribuable à une solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et à une hausse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts, en partie contrebalancées par la hausse des dépenses pour soutenir la croissance et la diminution des marges.

Les produits des Services de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers, des services bancaires aux entreprises, des placements, des prêts-auto, des cartes de crédit et des activités de gestion de patrimoine. Les produits pour l'exercice ont été de 7 173 millions de dollars US, une augmentation de 965 millions de dollars US, ou 16 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'inclusion des produits contribués par Target, la croissance des volumes de prêts et de dépôts, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et les profits tirés de la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts, en partie contrebalancés par la diminution des marges et la désactualisation des prêts. Compte non tenu de Target, les prêts moyens ont augmenté de 11 milliards de dollars US, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent, les prêts aux particuliers moyens ayant enregistré une hausse de 7 milliards de dollars US, ou 19 %, et les prêts aux entreprises moyens, une hausse de 4 milliards de dollars US, ou 8 %. Au cours de 2013, en raison de Target, un encours de 6 milliards de dollars US sur les cartes de crédit a été ajouté. Les dépôts moyens ont progressé de 17 milliards de dollars US, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent, y compris une hausse de 9 milliards de dollars US des dépôts moyens de TD Ameritrade. La marge sur les actifs productifs moyens pour l'exercice s'est établie à 3,66 %, une augmentation de 6 pdb en regard de l'exercice précédent qui découle surtout de l'incidence de Target, contrebalancée en partie par la compression de la marge sur les activités de base.

La provision pour pertes sur créances comme présentée pour l'exercice s'est élevée à 764 millions de dollars US, soit une diminution de 14 millions de dollars US, ou 2 %, comparativement à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances rajustée pour l'exercice a atteint 764 millions de dollars US, en hausse de 41 millions de dollars US, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 638 millions de dollars US, soit une hausse de 247 millions de dollars US, ou 63 %, par rapport à l'exercice précédent, attribuable surtout à Target et à une augmentation des provisions pour les prêts-auto. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 155 millions de dollars US, une diminution de 165 millions de dollars US, ou 52 %, en regard de l'exercice précédent, ce qui reflète l'amélioration de la qualité de crédit des prêts commerciaux. La provision pour pertes sur créances exprimée en pourcentage du volume de prêts, exclusion faite des titres de créance classés comme prêts, s'est établie à 0,75 %, soit 3 pdb de moins qu'à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, à l'exclusion des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, exprimés en pourcentage du total des prêts, atteignaient 1,3 % au 31 octobre 2013, contre 1,2 % au 31 octobre 2012. Les titres de créance douteux nets classés comme prêts atteignaient 0,9 milliard de dollars US au 31 octobre 2013 contre 1,3 milliard de dollars US au 31 octobre 2012.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont atteint 4 671 millions de dollars US, une augmentation de 443 millions de dollars US, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont atteint 4 545 millions de dollars US, en hausse de 746 millions de dollars US, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de l'augmentation des charges liées à Target, des investissements dans de nouvelles succursales et d'autres initiatives planifiées, le tout en partie neutralisé par des gains de productivité.

Le nombre moyen d'ETP pour l'exercice a baissé de 93, pratiquement inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent. Le ratio d'efficience comme présenté pour l'exercice s'est amélioré pour atteindre 65,1 %, en regard de 68,1 % pour l'exercice précédent, tandis que le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice s'est détérioré, s'établissant à 63,4 %, en regard de 61,2 % pour l'exercice précédent principalement en raison de la forte croissance interne.

Le résultat net du secteur **Services bancaires de gros** pour l'exercice a été de 650 millions de dollars, en baisse de 230 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse du résultat découle surtout de la diminution des produits et de la hausse du taux d'imposition effectif, en partie contrebalancées par le recul des charges autres que d'intérêts. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour l'exercice a été de 15,6 %, comparativement à 21,2 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice ont atteint 2 410 millions de dollars, soit une baisse de 244 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. La baisse des produits est le fait principalement de la diminution marquée des profits tirés des valeurs mobilières dans le portefeuille de placements, de la baisse des produits liés aux activités de transaction et des honoraires de fusions et acquisitions et des honoraires de services-conseils. Le tout a été en partie compensé par la hausse des honoraires de prise ferme de titres d'emprunt et des commissions gagnées sur les prêts. La diminution des produits liés aux activités de transaction est attribuable à l'inclusion à l'exercice précédent de profits sur activités de négociation considérés auparavant comme douteux et à la baisse des honoraires de fusions et acquisitions compte tenu des faibles volumes au sein de l'industrie. Cette diminution a été en partie compensée par une augmentation des honoraires de prise ferme de titres d'emprunt en raison de l'activité accrue de la clientèle, ce qui a permis de faire croître notre part de marché. Les commissions gagnées sur les prêts ont augmenté sous l'effet de l'accroissement des activités de montage de crédit et de la croissance des volumes.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions individuelles pour prêts douteux et les coûts engagés pour la protection du crédit. La variation de la valeur de marché de la protection de crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a été de 26 millions de dollars, soit une baisse de 21 millions de dollars, ou 45 %, par rapport à l'exercice précédent. La baisse de la provision pour pertes sur créances est surtout attribuable à une perte liée à une contrepartie particulière dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances de 2013 tient compte des coûts engagés pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 1 542 millions de dollars, soit 28 millions de dollars, ou 2 %, de moins qu'à l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse de la rémunération variable entraînée par la diminution des revenus.

Les actifs pondérés en fonction des risques atteignaient 47 milliards de dollars au 31 octobre 2013, en hausse de 4 milliards de dollars, ou 9 %, par rapport au 31 octobre 2012. Cette hausse tient à la mise en œuvre du dispositif réglementaire de Bâle III.

L'effectif moyen a été diminué de 17 ETP par rapport à l'exercice précédent.

Le secteur **Siège social** a dégagé une perte nette comme présentée de 331 millions de dollars pour l'exercice, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 208 millions de dollars à l'exercice précédent. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 47 millions de dollars, par rapport à 2 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte nette rajustée s'explique essentiellement par l'augmentation des charges nettes du Siège social, la diminution des profits tirés des activités de trésorerie et d'autres activités de couverture, en partie contrebalancées par l'incidence favorable d'éléments fiscaux et la réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées relative au portefeuille de prêts canadien.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

APERÇU

- **Le total des actifs s'établissait à 945 milliards de dollars au 31 octobre 2014, ce qui représente une augmentation de 83 milliards de dollars, ou 10 %, en regard du 31 octobre 2013.**

TABLEAU 24 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

		Aux
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Actifs		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**43 773 $**	28 583 $
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**63 008**	79 544
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**56 977**	29 961
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	**478 909**	444 922
Passifs		
Dépôts détenus à des fins de transaction	**59 334**	50 967
Dépôts	**600 716**	541 605

FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Le **total des actifs** s'établissait à 945 milliards de dollars au 31 octobre 2014, soit 83 milliards de dollars, ou 10 %, de plus qu'au 31 octobre 2013. L'incidence des écarts de conversion s'est traduite par une croissance de 19 milliards de dollars, ou 2 %, des actifs totaux. L'augmentation nette découle essentiellement d'une hausse de 34 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), d'une hausse de 15 milliards de dollars des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, d'une hausse de 11 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension et d'une hausse de 5 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (déduction faite d'un reclassement de 22 milliards de dollars hors de la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente).

Les **dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont augmenté de 15 milliards de dollars, en raison surtout des dépôts plus élevés auprès de la Réserve fédérale des États-Unis.

Les **valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance** ont augmenté de 5 milliards de dollars (déduction faite d'un reclassement de 22 milliards de dollars hors de la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente) en raison principalement des achats nets de valeurs mobilières dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Les **valeurs mobilières prises en pension** se sont accrues de 11 milliards de dollars, surtout en raison d'une augmentation des volumes de transaction dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 34 milliards de dollars, par suite principalement de hausses dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. La hausse dans le secteur Services de détail au Canada provient de la croissance des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises et aux gouvernements. L'acquisition d'Aéroplan a ajouté 3 milliards de dollars au portefeuille de prêts sur cartes de crédit. La hausse dans le secteur Services de détail aux États-Unis est principalement attribuable à la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements, ainsi qu'à l'incidence des écarts de conversion.

Le **total des passifs** s'établissait à 889 milliards de dollars au 31 octobre 2014, soit 78 milliards de dollars, ou 10 %, de plus qu'au 31 octobre 2013. L'incidence des écarts de conversion s'est traduite par la croissance de 19 milliards de dollars, ou 2 %, des passifs totaux. L'augmentation nette s'explique essentiellement par une hausse des dépôts de 59 milliards de dollars, une hausse de 11 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et une hausse de 8 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction, en partie annulées par une baisse de 11 milliards de dollars des passifs de titrisation à la juste valeur.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 8 milliards de dollars essentiellement en raison d'émissions de certificats de dépôt dans les Services bancaires de gros.

Les **dépôts** ont monté de 59 milliards de dollars, principalement en raison d'une augmentation des dépôts sans terme de particuliers et des dépôts d'entreprises et de gouvernements dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et de l'incidence des écarts de conversion, en partie annulées par une diminution des dépôts à terme de particuliers dans le secteur Services de détail au Canada**.**

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 11 milliards de dollars, surtout du fait de la croissance des volumes de négociation dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **passifs de titrisation à la juste valeur** ont diminué de 11 milliards de dollars en raison surtout des échéances.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 56 milliards de dollars au 31 octobre 2014, soit 5 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2013. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués et à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global, découlant de gains plus élevés comptabilisés dans les écarts de conversion cumulés qui sont attribuables à la conversion de devises, en partie contrebalancées par le rachat d'actions privilégiées.

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- **Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 492 milliards de dollars, après la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 41 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent.**
- **Les prêts douteux, après les provisions pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été de 2 244 millions de dollars, une hausse de 1 million de dollars par rapport à l'exercice précédent.**
- **La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 1 557 millions de dollars, en regard de 1 631 millions de dollars à l'exercice précédent.**
- **Le total de la provision pour pertes sur prêts a augmenté de 173 millions de dollars pour atteindre 3 028 millions de dollars en 2014.**

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Dans l'ensemble, la qualité du crédit de la Banque est demeurée stable en 2014, résistant à une économie incertaine. En 2014, le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 41 milliards de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 33 des états financiers consolidés.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue d'être dominé par les prêts hypothécaires résidentiels au Canada et aux États-Unis, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, lesquels ont représenté 70 % du total des prêts après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en baisse par rapport à 72 % en 2013. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 21 milliards de dollars, ou 6 %, et totalisaient 347 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 40 % du portefeuille en 2014, en baisse par rapport à 41 % en 2013. En 2014, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont représenté 30 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en baisse par rapport à 31 % en 2013.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 29 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en hausse par rapport à 27 % en 2013. Au Canada, ces prêts sont principalement concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 2 % du total. Aux États-Unis, ces prêts sont surtout concentrés dans le secteur de l'immobilier, soit 4 % des prêts nets, en légère hausse par rapport à 2013.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2014, le pourcentage des prêts détenus au Canada a été de 72 %, en baisse par rapport à 74 % en 2013. La principale concentration de risque au Canada est en Ontario, soit 41 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs pour 2014, en baisse par rapport à 42 % en 2013.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, soit 27 % du portefeuille, en hausse par rapport à 24 % en 2013, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation, de prêts-auto indirects et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. L'exposition aux titres de créance classés comme prêts et aux prêts acquis ayant subi une perte de valeur, et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été faibles. Le risque par État aux États-Unis a principalement été concentré dans les États de la Nouvelle-Angleterre et au New Jersey, représentant respectivement 7 % et 5 % du total des prêts, après les provisions pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, contre respectivement 7 % et 4 % en 2013.

TABLEAU 25 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR INDUSTRIE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux			*Pourcentage du total*		
			31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Prêts bruts	**Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs**	**Prêts nets**	Prêts nets	Prêts nets			
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels	**175 125 $**	**13 $**	**175 112 $**	164 375 $	154 233 $	**35,4 %**	36,3 %	36,9 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**59 568**	**19**	**59 549**	61 561	64 732	**12,0**	13,6	15,5
Prêts-auto indirects	**16 475**	**22**	**16 453**	14 641	13 942	**3,3**	3,2	3,3
Autres	**16 116**	**43**	**16 073**	15 141	14 525	**3,3**	3,3	3,5
Cartes de crédit	**17 927**	**105**	**17 822**	15 173	14 165	**3,6**	3,3	3,4
Total des prêts aux particuliers	**285 211**	**202**	**285 009**	270 891	261 597	**57,6**	59,7	62,6
Immobilier								
Résidentiel	**14 604**	**12**	**14 592**	13 673	12 462	**3,0**	3,0	3,0
Non résidentiel	**9 768**	**2**	**9 766**	8 151	7 250	**2,0**	1,8	1,7
Total des prêts immobiliers	**24 372**	**14**	**24 358**	21 824	19 712	**5,0**	4,8	4,7
Agriculture	**4 587**	**1**	**4 586**	3 914	3 237	**0,9**	0,9	0,8
Automobile	**3 288**	**–**	**3 288**	2 325	1 444	**0,7**	0,5	0,3
Services financiers	**7 616**	**–**	**7 616**	8 811	6 416	**1,5**	1,9	1,5
Alimentation, boissons et tabac	**1 642**	**1**	**1 641**	1 248	1 073	**0,3**	0,3	0,3
Foresterie	**379**	**–**	**379**	423	378	**0,1**	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**4 494**	**2**	**4 492**	4 469	4 784	**0,9**	1,0	1,1
Services de santé et services sociaux	**4 300**	**2**	**4 298**	3 685	3 327	**0,9**	0,8	0,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**1 894**	**6**	**1 888**	1 594	1 489	**0,4**	0,4	0,4
Métaux et mines	**1 147**	**1**	**1 146**	866	770	**0,2**	0,2	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**2 695**	**5**	**2 690**	2 187	2 235	**0,5**	0,5	0,5
Énergie et services publics	**1 594**	**–**	**1 594**	1 506	1 184	**0,3**	0,3	0,3
Services professionnels et autres	**3 497**	**26**	**3 471**	2 669	2 403	**0,7**	0,6	0,5
Commerce de détail	**2 212**	**11**	**2 201**	2 118	1 959	**0,5**	0,5	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	**1 821**	**10**	**1 811**	1 816	1 644	**0,4**	0,4	0,4
Télécommunications, câblodistribution et médias	**946**	**1**	**945**	1 028	1 004	**0,2**	0,2	0,2
Transports	**1 072**	**2**	**1 070**	770	715	**0,2**	0,2	0,2
Divers	**4 258**	**–**	**4 258**	2 938	1 934	**0,9**	0,6	0,5
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**71 814**	**82**	**71 732**	64 191	55 708	**14,6**	14,2	13,3
Total – Canada	**357 025**	**284**	**356 741**	335 082	317 305	**72,2**	73,9	75,9
États-Unis								
Prêts hypothécaires résidentiels	**23 335**	**9**	**23 326**	20 937	17 349	**4,7**	4,6	4,2
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**11 665**	**19**	**11 646**	10 591	10 101	**2,4**	2,3	2,4
Prêts-auto indirects	**18 782**	**5**	**18 777**	16 319	13 463	**3,8**	3,6	3,2
Divers	**615**	**2**	**613**	532	489	**0,1**	0,2	0,1
Cartes de crédit	**7 637**	**94**	**7 543**	6 887	1 085	**1,5**	1,5	0,3
Total des prêts aux particuliers	**62 034**	**129**	**61 905**	55 266	42 487	**12,5**	12,2	10,2
Immobilier								
Résidentiel	**4 294**	**6**	**4 288**	3 458	2 997	**0,9**	0,8	0,7
Non résidentiel	**14 037**	**14**	**14 023**	12 064	10 797	**2,8**	2,7	2,6
Total des prêts immobiliers	**18 331**	**20**	**18 311**	15 522	13 794	**3,7**	3,5	3,3
Agriculture	**363**	**–**	**363**	289	275	**0,1**	0,1	0,1
Automobile	**2 530**	**1**	**2 529**	1 848	1 538	**0,5**	0,4	0,4
Services financiers	**3 344**	**2**	**3 342**	2 005	1 953	**0,7**	0,4	0,5
Alimentation, boissons et tabac	**2 086**	**1**	**2 085**	1 653	1 321	**0,4**	0,4	0,3
Foresterie	**470**	**1**	**469**	530	410	**0,2**	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**6 423**	**1**	**6 422**	4 463	3 276	**1,2**	0,9	0,8
Services de santé et services sociaux	**7 376**	**5**	**7 371**	5 773	4 941	**1,5**	1,3	1,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**1 306**	**6**	**1 300**	1 214	1 086	**0,3**	0,3	0,3
Métaux et mines	**1 076**	**1**	**1 075**	1 055	999	**0,2**	0,2	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**940**	**–**	**940**	521	829	**0,2**	0,1	0,2
Énergie et services publics	**1 269**	**–**	**1 269**	1 155	1 116	**0,3**	0,3	0,3
Services professionnels et autres	**6 412**	**9**	**6 403**	5 339	4 379	**1,2**	1,1	1,0
Commerce de détail	**3 159**	**9**	**3 150**	2 567	2 294	**0,6**	0,6	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	**4 269**	**12**	**4 257**	3 714	3 055	**0,9**	0,8	0,7
Télécommunications, câblodistribution et médias	**1 987**	**2**	**1 985**	1 656	1 175	**0,4**	0,4	0,3
Transports	**7 166**	**2**	**7 164**	4 882	3 559	**1,3**	1,0	0,8
Divers	**910**	**2**	**908**	714	1 080	**0,3**	0,2	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**69 417**	**74**	**69 343**	54 900	47 080	**14,0**	12,1	11,3
Total – États-Unis	**131 451**	**203**	**131 248**	110 166	89 567	**26,5**	24,3	21,5
Autres pays								
Particuliers	**9**	**–**	**9**	10	11	**–**	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**2 124**	**–**	**2 124**	2 240	2 653	**0,5**	0,5	0,6
Total – Autres pays	**2 133**	**–**	**2 133**	2 250	2 664	**0,5**	0,5	0,6
Total, compte non tenu des autres prêts	**490 609**	**487**	**490 122**	447 498	409 536	**99,2**	98,7	98,0
Autres prêts								
Titres de créance classés comme prêts	**2 695**	**213**	**2 482**	3 571	4 809	**0,5**	0,8	1,1
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[2]	**1 713**	**97**	**1 616**	2 368	3 669	**0,3**	0,5	0,9
Total – Autres prêts	**4 408**	**310**	**4 098**	5 939	8 478	**0,8**	1,3	2,0
Total	**495 017 $**	**797 $**	**494 220 $**	453 437 $	418 014 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées								
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			**2 172**	2 018	1 788			
Titres de créance classés comme prêts			**59**	98	155			
Total de la provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées			**2 231**	2 116	1 943			
Total, après la provision			**491 989 $**	451 321 $	416 071 $			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs			**9,0 %**	8,5 %	8,1 %			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision			**9,0**	8,5	8,1			

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

[2] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 26 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux			*Pourcentage du total*		
			31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Prêts bruts	**Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs**	**Prêts nets**	Prêts nets	Prêts nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	**10 361 $**	**7 $**	**10 354 $**	9 695 $	9 179 $	**2,1 %**	2,1 %	2,2 %
Colombie-Britannique[2]	**42 358**	**20**	**42 338**	48 871	47 564	**8,6**	10,9	11,4
Ontario[2]	**202 910**	**221**	**202 689**	188 366	177 947	**41,0**	41,5	42,6
Prairies[2]	**64 188**	**21**	**64 167**	60 370	56 453	**13,0**	13,3	13,5
Québec	**37 208**	**15**	**37 193**	27 780	26 162	**7,5**	6,1	6,2
Total – Canada	**357 025**	**284**	**356 741**	335 082	317 305	**72,2**	73,9	75,9
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**6 555**	**13**	**6 542**	5 314	3 259	**1,3**	1,2	0,8
Floride	**9 019**	**14**	**9 005**	6 802	4 567	**1,8**	1,5	1,1
Nouvelle-Angleterre[3]	**32 437**	**64**	**32 373**	29 477	25 891	**6,5**	6,5	6,2
New Jersey	**24 596**	**45**	**24 551**	20 253	15 026	**5,0**	4,4	3,6
New York	**24 485**	**30**	**24 455**	20 761	15 646	**4,9**	4,6	3,8
Pennsylvanie	**8 730**	**18**	**8 712**	8 207	6 740	**1,8**	1,8	1,6
Autres	**25 629**	**19**	**25 610**	19 352	18 438	**5,2**	4,3	4,4
Total – États-Unis	**131 451**	**203**	**131 248**	110 166	89 567	**26,5**	24,3	21,5
Autres pays								
Europe	**369**	**–**	**369**	752	1 239	**0,1**	0,2	0,3
Autres	**1 764**	**–**	**1 764**	1 498	1 425	**0,4**	0,3	0,3
Total – Autres pays	**2 133**	**–**	**2 133**	2 250	2 664	**0,5**	0,5	0,6
Total, compte non tenu des autres prêts	**490 609**	**487**	**490 122**	447 498	409 536	**99,2**	98,7	98,0
Autres prêts	**4 408**	**310**	**4 098**	5 939	8 478	**0,8**	1,3	2,0
Total	**495 017 $**	**797 $**	**494 220 $**	453 437 $	418 014 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées			**2 231**	2 116	1 943			
Total, après la provision			**491 989 $**	451 321 $	416 071 $			

Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	**2014**	2013	2012
Canada	**6,5 %**	5,6 %	7,1 %
États-Unis	**19,1**	23,0	19,6
Autres pays	**(5,2)**	(15,5)	(24,6)
Autres prêts	**(31,0)**	(29,9)	(28,3)
Total	**9,0 %**	8,5 %	8,1 %

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
[3] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

Les prêts autorisés et l'encours des prêts aux petites et moyennes entreprises au Canada et aux États-Unis sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 27 : PRÊTS AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

(en millions de dollars canadiens)

	Prêts autorisés			**Encours**		
Montant des prêts (en dollars)	**2014**	2013	2012	**2014**	2013	2012
0 $ – 24 999 $	**978 $**	956 $	995 $	**362 $**	365 $	387 $
25 000 $ – 49 999 $	**1 026**	990	1 104	**523**	493	539
50 000 $ – 99 999 $	**2 010**	1 952	2 129	**1 089**	1 035	1 140
100 000 $ – 249 999 $	**5 668**	5 537	5 723	**3 687**	3 596	3 738
250 000 $ – 499 999 $	**7 637**	7 167	7 145	**5 521**	5 109	5 070
500 000 $ – 999 999 $	**10 287**	9 355	8 810	**7 024**	6 377	5 982
1 000 000 $ – 4 999 999 $	**34 737**	31 212	28 138	**21 607**	19 434	17 409
Total[1]	**62 343 $**	57 169 $	54 044 $	**39 813 $**	36 409 $	34 265 $

[1] Les prêts aux particuliers utilisés à des fins commerciales ne sont pas inclus dans ces totaux.

Prêts immobiliers garantis

Les prêts immobiliers de détail garantis comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers liés notamment à l'achat d'une résidence ou à un refinancement. Au Canada, les politiques et stratégies en matière de crédit sont alignées sur l'appétit pour le risque de la Banque et répondent à l'ensemble des exigences réglementaires. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit font en sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non garanties à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts immobiliers garantis de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la conjoncture économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts immobiliers garantis sont considérées comme raisonnables.

TABLEAU 28 : PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				*Aux* Total	
	Assurés[3]		Non assurés		Assurées[3]		Non assurées		Assuré[3]	Non assuré
										31 octobre 2014
Canada										
Provinces de l'Atlantique	**4 110 $**	**2,3 %**	**1 398 $**	**0,8 %**	**649 $**	**1,1 %**	**822 $**	**1,4 %**	**4 759 $**	**2,0 %**	**2 220 $**	**0,9 %**
Colombie-Britannique[4]	**20 660**	**11,8**	**11 408**	**6,5**	**3 720**	**6,2**	**7 278**	**12,2**	**24 380**	**10,4**	**18 686**	**8,0**
Ontario[4]	**56 967**	**32,5**	**26 371**	**15,1**	**12 226**	**20,6**	**18 394**	**30,9**	**69 193**	**29,5**	**44 765**	**19,1**
Prairies[4]	**27 658**	**15,8**	**9 067**	**5,2**	**5 267**	**8,8**	**6 873**	**11,5**	**32 925**	**14,0**	**15 940**	**6,8**
Québec	**12 442**	**7,1**	**5 044**	**2,9**	**2 035**	**3,4**	**2 304**	**3,9**	**14 477**	**6,2**	**7 348**	**3,1**
Total – Canada	**121 837**	**69,5**	**53 288**	**30,5**	**23 897**	**40,1**	**35 671**	**59,9**	**145 734**	**62,1**	**88 959**	**37,9**
États-Unis	**753**		**23 034**		**9**		**11 791**		**762**		**34 825**	
Total	**122 590 $**		**76 322 $**		**23 906 $**		**47 462 $**		**146 496 $**		**123 784 $**	
										31 octobre 2013	
Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 077 $	2,5 %	1 076 $	0,7 %	698 $	1,1 %	774 $	1,3 %	4 775 $	2,1 %	1 850 $	0,8 %
Colombie-Britannique[4]	21 166	12,9	9 896	6,0	4 209	6,8	7 454	12,1	25 375	11,2	17 350	7,7
Ontario[4]	57 942	35,3	20 940	12,7	13 697	22,2	17 635	28,7	71 639	31,7	38 575	17,1
Prairies[4]	26 645	16,2	6 628	4,0	5 821	9,5	6 768	11,0	32 466	14,4	13 396	5,9
Québec	12 066	7,3	3 953	2,4	2 300	3,7	2 225	3,6	14 366	6,4	6 178	2,7
Total – Canada	121 896	74,2	42 493	25,8	26 725	43,3	34 856	56,7	148 621	65,8	77 349	34,2
États-Unis	603		20 828		9		10 757		612		31 585	
Total	122 499 $		63 321 $		26 734 $		45 613 $		149 233 $		108 934 $	

[1] Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

[2] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

[3] L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

[4] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée contractuelle restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TABLEAU 29 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS[1, 2]

	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	*Aux* Total
									31 octobre 2014
Canada	**11,9 %**	**4,3 %**	**7,7 %**	**11,7 %**	**27,9 %**	**27,6 %**	**8,9 %**	**– %**	**100,0 %**
États-Unis	**2,3**	**1,9**	**18,8**	**2,9**	**10,4**	**63,0**	**0,6**	**0,1**	**100,0**
Total	**10,7 %**	**4,0 %**	**9,0 %**	**10,6 %**	**25,9 %**	**31,8 %**	**7,9 %**	**0,1 %**	**100,0 %**
									31 octobre 2013
Canada	10,8 %	4,3 %	8,2 %	11,7 %	24,6 %	26,0 %	14,3 %	0,1 %	100,0 %
États-Unis	2,6	1,3	21,6	2,0	8,3	63,1	1,1	–	100,0
Total	9,9 %	4,0 %	9,8 %	10,6 %	22,6 %	30,2 %	12,8 %	0,1 %	100,0 %

[1] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

[2] Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 30 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ : NOUVEAUX PRÊTS MONTÉS ET NOUVEAUX PRÊTS ACQUIS[1, 2, 3]

	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires[4]	Total
			31 octobre 2014
Canada			
Provinces de l'Atlantique	**73 %**	**62 %**	**71 %**
Colombie-Britannique[5]	**68**	**59**	**65**
Ontario[5]	**69**	**61**	**67**
Prairies[5]	**72**	**63**	**70**
Québec	**71**	**62**	**70**
Total – Canada	**70**	**61**	**68**
États-Unis	**70**	**65**	**68**
Total	**70 %**	**62 %**	**68 %**
			31 octobre 2013
Canada			
Provinces de l'Atlantique	72 %	62 %	70 %
Colombie-Britannique[5]	67	58	65
Ontario[5]	68	61	66
Prairies[5]	71	63	69
Québec	71	63	70
Total – Canada	69	61	67
États-Unis	67	66	67
Total	69 %	62 %	67 %

[1] Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.
[2] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.
[3] D'après le prix des maisons au moment du montage.
[4] Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.
[5] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, les prêts douteux bruts ont augmenté de 39 millions de dollars, ou 1 %, en regard de 2013. Les prêts douteux bruts ont augmenté de 67 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux nets ont baissé de 82 millions de dollars, ou 9 %, en 2014 en raison de l'amélioration continue de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts dans les services bancaires de détail. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont généré des prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, de 779 millions de dollars, soit une baisse de 36 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à 2013. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 54 millions de dollars, une diminution de 46 millions de dollars, ou 46 %, par rapport à 2013. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont touché toutes les industries.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont augmenté de 83 millions de dollars, ou 6 %, en 2014. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont généré des prêts douteux nets de 789 millions de dollars, une hausse de 160 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à 2013, du fait principalement de la croissance des volumes des prêts immobiliers garantis, des prêts-auto indirects et de Target. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 622 millions de dollars, une diminution de 77 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à 2013. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont été concentrés dans le secteur immobilier puisque l'immobilier est le principal secteur pour les prêts aux entreprises aux États-Unis. Sur le plan géographique, 37 % du total des prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été générés au Canada et 63 %, aux États-Unis. Les prêts douteux nets au Canada ont été concentrés en Ontario, avec 16 % du total des prêts douteux nets, en baisse par rapport à 18 % en 2013. Les prêts douteux nets aux États-Unis ont été concentrés dans les États de la Nouvelle-Angleterre et au New Jersey, avec, dans l'ordre, 19 % et 15 % des prêts douteux nets, comparativement à 19 % et 13 % en 2013.

TABLEAU 31 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS[1]

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements[2, 3]			
Prêts douteux au début de la période	**2 692 $**	2 518 $	2 493 $
Classés comme douteux au cours de la période	**4 613**	4 546	4 312
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	**(1 352)**	(1 431)	(1 255)
Remboursements nets	**(1 157)**	(1 080)	(1 034)
Cessions de prêts	**(7)**	(5)	(28)
Montants radiés	**(2 178)**	(1 914)	(1 969)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	**–**	–	–
Variations de change et autres variations	**120**	58	(1)
Prêts douteux à la fin de l'exercice	**2 731 $**	2 692 $	2 518 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
[2] Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés.
[3] Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés.

TABLEAU 32 : PRÊTS DOUTEUX, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR INDUSTRIE[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux			Pourcentage du total		
			31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Prêts douteux bruts	**Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets			
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels[4]	**440 $**	**13 $**	**427 $**	434 $	465 $	**19,0 %**	19,3 %	22,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**268**	**19**	**249**	301	306	**11,1**	13,4	14,6
Prêts-auto indirects	**39**	**22**	**17**	16	14	**0,8**	0,7	0,7
Divers	**63**	**43**	**20**	21	30	**0,9**	0,9	1,4
Cartes de crédit	**171**	**105**	**66**	43	95	**2,9**	2,0	4,5
Total des prêts aux particuliers	**981**	**202**	**779**	815	910	**34,7**	36,3	43,3
Immobilier								
Résidentiel	**22**	**12**	**10**	13	15	**0,4**	0,6	0,7
Non résidentiel	**6**	**2**	**4**	5	1	**0,2**	0,2	0,1
Total des prêts immobiliers	**28**	**14**	**14**	18	16	**0,6**	0,8	0,8
Agriculture	**6**	**1**	**5**	5	4	**0,3**	0,2	0,2
Automobile	**1**	**–**	**1**	–	2	**–**	–	0,1
Services financiers	**1**	**–**	**1**	1	21	**–**	0,1	1,0
Alimentation, boissons et tabac	**1**	**1**	**–**	3	2	**–**	0,1	0,1
Foresterie	**2**	**–**	**2**	1	4	**0,1**	0,1	0,2
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**5**	**2**	**3**	4	2	**0,1**	0,2	0,1
Services de santé et services sociaux	**7**	**2**	**5**	2	17	**0,3**	0,1	0,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**7**	**6**	**1**	6	6	**–**	0,2	0,3
Métaux et mines	**2**	**1**	**1**	9	1	**–**	0,4	0,1
Pipelines, pétrole et gaz	**6**	**5**	**1**	20	1	**–**	0,9	0,1
Énergie et services publics	**–**	**–**	**–**	–	–	**–**	–	–
Services professionnels et autres	**30**	**26**	**4**	3	4	**0,2**	0,1	0,2
Commerce de détail	**18**	**11**	**7**	18	22	**0,4**	0,8	1,0
Fabrication – divers et vente de gros	**12**	**10**	**2**	7	8	**0,1**	0,3	0,3
Télécommunications, câblodistribution et médias	**2**	**1**	**1**	–	19	**–**	–	0,9
Transports	**3**	**2**	**1**	1	–	**–**	0,1	–
Divers	**5**	**–**	**5**	2	3	**0,3**	0,1	0,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**136**	**82**	**54**	100	132	**2,4**	4,5	6,3
Total – Canada	**1 117**	**284**	**833**	915	1 042	**37,1**	40,8	49,6
États-Unis								
Prêts hypothécaires résidentiels	**312**	**9**	**303**	250	187	**13,5**	11,1	8,9
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**344**	**19**	**325**	204	179	**14,5**	9,1	8,5
Prêts-auto indirects	**133**	**5**	**128**	76	24	**5,7**	3,4	1,2
Divers	**6**	**2**	**4**	1	2	**0,2**	0,1	0,1
Cartes de crédit	**123**	**94**	**29**	98	3	**1,3**	4,3	0,1
Total des prêts aux particuliers	**918**	**129**	**789**	629	395	**35,2**	28,0	18,8
Immobilier								
Résidentiel	**85**	**6**	**79**	98	133	**3,5**	4,4	6,3
Non résidentiel	**168**	**14**	**154**	205	191	**6,9**	9,1	9,1
Total des prêts immobiliers	**253**	**20**	**233**	303	324	**10,4**	13,5	15,4
Agriculture	**1**	**–**	**1**	1	2	**–**	0,1	0,1
Automobile	**15**	**1**	**14**	12	15	**0,6**	0,5	0,7
Services financiers	**27**	**2**	**25**	8	6	**1,1**	0,4	0,3
Alimentation, boissons et tabac	**10**	**1**	**9**	10	7	**0,4**	0,4	0,3
Foresterie	**2**	**1**	**1**	1	1	**–**	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**17**	**1**	**16**	19	7	**0,7**	0,8	0,3
Services de santé et services sociaux	**54**	**5**	**49**	23	18	**2,2**	1,0	0,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**32**	**6**	**26**	46	40	**1,2**	2,1	1,9
Métaux et mines	**10**	**1**	**9**	18	26	**0,4**	0,8	1,2
Pipelines, pétrole et gaz	**–**	**–**	**–**	–	4	**–**	–	0,2
Énergie et services publics	**–**	**–**	**–**	–	–	**–**	–	–
Services professionnels et autres	**93**	**9**	**84**	68	41	**3,7**	3,0	2,0
Commerce de détail	**89**	**9**	**80**	99	70	**3,6**	4,4	3,4
Fabrication – divers et vente de gros	**51**	**12**	**39**	28	46	**1,7**	1,3	2,2
Télécommunications, câblodistribution et médias	**18**	**2**	**16**	12	10	**0,7**	0,5	0,5
Transports	**17**	**2**	**15**	39	32	**0,7**	1,8	1,5
Divers	**7**	**2**	**5**	12	14	**0,3**	0,5	0,7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**696**	**74**	**622**	699	663	**27,7**	31,2	31,6
Total – États-Unis	**1 614**	**203**	**1 411**	1 328	1 058	**62,9**	59,2	50,4
Autres pays								
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	**–**	**–**	–	–	**–**	–	–
Total – Autres pays	**–**	**–**	**–**	–	–	**–**	–	–
Total	**2 731 $**	**487 $**	**2 244 $**	2 243 $	2 100 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des fonds propres sous forme d'actions ordinaires			**4,28 %**	4,83 %	4,86 %			

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

[2] Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2014.

[3] Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2014.

[4] Excluent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013) et d'un coût amorti de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 5 millions de dollars au 31 octobre 2014 (9 millions de dollars au 31 octobre 2013). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

TABLEAU 33 : PRÊTS DOUTEUX, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux			*Pourcentage du total*		
			31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Prêts douteux bruts	**Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	**40 $**	**7 $**	**33 $**	34 $	26 $	**1,5 %**	1,5 %	1,3 %
Colombie-Britannique[4]	**196**	**20**	**176**	210	202	**7,8**	9,4	9,6
Ontario[4]	**588**	**221**	**367**	406	509	**16,3**	18,1	24,2
Prairies[4]	**157**	**21**	**136**	169	185	**6,1**	7,5	8,8
Québec	**136**	**15**	**121**	96	120	**5,4**	4,3	5,7
Total – Canada[5]	**1 117**	**284**	**833**	915	1 042	**37,1**	40,8	49,6
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**81**	**13**	**68**	49	23	**3,0**	2,2	1,1
Floride	**110**	**14**	**96**	75	38	**4,3**	3,4	1,8
Nouvelle-Angleterre[6]	**490**	**64**	**426**	430	369	**19,0**	19,2	17,6
New Jersey	**373**	**45**	**328**	301	252	**14,6**	13,4	12,0
New York	**235**	**30**	**205**	184	137	**9,1**	8,2	6,5
Pennsylvanie	**165**	**18**	**147**	140	91	**6,6**	6,2	4,4
Autres	**160**	**19**	**141**	149	148	**6,3**	6,6	7,0
Total – États-Unis[5]	**1 614**	**203**	**1 411**	1 328	1 058	**62,9**	59,2	50,4
Total	**2 731 $**	**487 $**	**2 244 $**	2 243 $	2 100 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets[7]			**0,46 %**	0,50 %	0,52 %			

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2014.
[3] Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2014.
[4] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
[5] Excluent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013) et d'un coût amorti de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 5 millions de dollars au 31 octobre 2014 (9 millions de dollars au 31 octobre 2013). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.
[6] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.
[7] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

Le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) consiste en une provision relative à des contreparties particulières et une provision évaluée collectivement. La provision au bilan est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts. Les comptes problèmes pris individuellement, la conjoncture économique générale, les pertes passées ainsi que la pondération sectorielle et géographique dans le portefeuille de prêts sont tous pris en considération par la direction au moment d'évaluer le montant adéquat de la provision.

Provision relative à des contreparties particulières

La Banque constitue une provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui sont individuellement significatifs lorsque la valeur de réalisation estimative d'un prêt, d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés, est inférieure à la valeur comptable du prêt.

Au cours de 2014, la provision relative à des contreparties particulières a augmenté de 7 millions de dollars, ou 2 %, portant ainsi le total de la provision relative à des contreparties particulières à 355 millions de dollars. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision relative à des contreparties particulières a diminué de 17 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Au cours de 2014, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 51 millions de dollars, ou 13 %, totalisant ainsi 442 millions de dollars. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 55 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est établie pour enregistrer les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées tient compte des risques dans tous les portefeuilles et toutes les catégories. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées fait l'objet d'un examen trimestriel fondé sur des modèles de risque de crédit et le jugement de la direction. Le niveau de la provision est calculé au moyen de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD), et de l'exposition en cas de défaut (ECD) des portefeuilles connexes. La PD est la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus. La PCD est la perte que subirait la Banque en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. L'ECD est le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut.

Dans le cas du portefeuille autre que de détail, les provisions sont estimées à partir de renseignements sur l'emprunteur. La PCD dépend de la garantie obtenue pour la facilité et de la structure de la facilité; l'ECD est fonction de l'utilisation courante, de la solvabilité de l'emprunteur et du montant consenti de la facilité. Dans le cas du portefeuille de prêts de détail, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est calculée par ensemble de portefeuilles, chaque ensemble étant composé d'expositions dotées de caractéristiques de risque de crédit semblables. Par exemple, les ensembles pourraient être divisés par type de produits et par estimation de PD. Les modèles de recouvrement servent à déterminer la PCD pour chaque ensemble. L'ECD est fonction de l'utilisation courante et de l'exposition historique en cas de défaut.

Au 31 octobre 2014, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées totalisait 2 505 millions de dollars, en hausse par rapport à 2 328 millions de dollars au 31 octobre 2013. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 216 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent.

La Banque passe en revue de manière régulière la méthode de calcul de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Dans le cadre de cette revue, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit, lesquelles pourraient inciter la Banque à ajouter ou à reprendre des montants de la provision pour pertes subies mais non encore décelées. Les provisions pour pertes sur créances (au bilan) sont décrites plus en détail à la note 8 des états financiers consolidés.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris la provision relative aux contreparties particulières et la provision évaluée collectivement, à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements sont soustraits des provisions de l'exercice.

La Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances totale de 1 557 millions de dollars en 2014, contre une provision totale de 1 631 millions de dollars en 2013. Ce montant comprenait 1 484 millions de dollars au titre de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives et 73 millions de dollars au titre de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. La provision pour pertes sur créances totale en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations a diminué, passant de 0,38 % en 2013 à 0,33 %, en raison surtout de l'amélioration de la qualité de crédit des portefeuilles du secteur Services bancaires personnels au Canada et du secteur Services bancaires commerciaux aux États-Unis.

Au Canada, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts personnels et les cartes de crédit ont nécessité 789 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une baisse de 76 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à 2013. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 84 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une hausse de 10 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à 2013. La provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives au titre des prêts aux entreprises et aux gouvernements a touché toutes les industries.

Aux États-Unis, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont nécessité 562 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une hausse de 226 millions de dollars, ou 67 %, par rapport à 2013, en raison surtout de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 20 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une baisse de 124 millions de dollars, ou 86 %, par rapport à 2013, en raison surtout de l'amélioration de la performance de crédit dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers.

Sur le plan géographique, 59 % de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se sont rapportés au Canada, et 39 %, aux États-Unis en 2014. La provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se rapportant au Canada a été concentrée en Ontario, soit 46 % du total de la provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, en baisse par rapport à 50 % en 2013. La provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, se rapportant aux États-Unis a été concentrée dans les États de la Nouvelle-Angleterre et au New Jersey, soit respectivement 10 % et 7 % du total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une hausse par rapport à respectivement 8 % et 5 % en 2013.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 34 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013	2012
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives			
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières	**168 $**	231 $	447 $
Provision pour pertes sur créances qui ne sont pas individuellement significatives	**1 849**	1 644	1 415
Recouvrements	**(533)**	(394)	(287)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	**1 484**	1 481	1 575
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées			
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros	**8**	(53)	183
Services de détail aux États-Unis	**65**	203	37
Divers	**–**	–	–
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	**73**	150	220
Provision pour pertes sur créances	**1 557 $**	1 631 $	1 795 $

TABLEAU 35 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR INDUSTRIE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			*Pourcentage du total*		
	31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives						
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels[2]	**15 $**	16 $	10 $	**1,0 %**	1,1 %	0,6 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	**8**	15	21	**0,6**	1,0	1,3
Prêts-auto indirects	**137**	128	131	**9,2**	8,6	8,3
Divers	**167**	221	261	**11,3**	14,9	16,6
Cartes de crédit	**462**	485	308	**31,1**	32,8	19,6
Total des prêts aux particuliers	**789**	865	731	**53,2**	58,4	46,4
Immobilier						
Résidentiel	**(1)**	(4)	12	**(0,1)**	(0,3)	0,8
Non résidentiel	**3**	1	2	**0,2**	0,1	0,1
Total des prêts immobiliers	**2**	(3)	14	**0,1**	(0,2)	0,9
Agriculture	**1**	3	2	**0,1**	0,2	0,1
Automobile	**2**	2	4	**0,1**	0,1	0,2
Services financiers	**1**	–	6	**0,1**	–	0,4
Alimentation, boissons et tabac	**–**	4	1	**–**	0,3	0,1
Foresterie	**–**	–	1	**–**	–	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**–**	1	–	**–**	0,1	–
Services de santé et services sociaux	**2**	(1)	1	**0,1**	(0,1)	0,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**9**	14	13	**0,6**	1,0	0,8
Métaux et mines	**2**	–	6	**0,1**	–	0,4
Pipelines, pétrole et gaz	**(2)**	10	–	**(0,1)**	0,7	–
Services professionnels et autres	**31**	3	9	**2,1**	0,2	0,6
Commerce de détail	**19**	33	16	**1,2**	2,2	1,0
Fabrication – divers et vente de gros	**9**	5	8	**0,6**	0,3	0,5
Télécommunications, câblodistribution et médias	**1**	(4)	19	**0,1**	(0,3)	1,2
Transports	**6**	4	3	**0,4**	0,3	0,2
Divers	**1**	3	2	**0,1**	0,2	0,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**84**	74	105	**5,6**	5,0	6,7
Total – Canada	**873**	939	836	**58,8**	63,4	53,1
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	**8**	11	22	**0,6**	0,7	1,4
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	**38**	54	93	**2,5**	3,7	5,9
Prêts-auto indirects	**148**	166	111	**10,0**	11,2	7,1
Divers	**59**	54	48	**4,0**	3,7	3,0
Cartes de crédit	**309**	51	45	**20,8**	3,4	2,9
Total des prêts aux particuliers	**562**	336	319	**37,9**	22,7	20,3
Immobilier						
Résidentiel	**(7)**	–	72	**(0,5)**	–	4,6
Non résidentiel	**(4)**	35	66	**(0,3)**	2,4	4,2
Total des prêts immobiliers	**(11)**	35	138	**(0,8)**	2,4	8,8
Agriculture	**–**	(1)	1	**–**	(0,1)	0,1
Automobile	**2**	2	3	**0,1**	0,1	0,2
Services financiers	**(13)**	1	22	**(0,9)**	0,1	1,4
Alimentation, boissons et tabac	**(1)**	1	5	**(0,1)**	0,1	0,3
Foresterie	**–**	1	–	**–**	0,1	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**(1)**	12	7	**(0,1)**	0,7	0,4
Services de santé et services sociaux	**8**	10	7	**0,6**	0,7	0,4
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**6**	6	19	**0,4**	0,4	1,2
Métaux et mines	**–**	6	3	**–**	0,4	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**–**	(2)	1	**–**	(0,1)	0,1
Énergie et services publics	**–**	(1)	2	**–**	(0,1)	0,1
Services professionnels et autres	**7**	24	7	**0,5**	1,6	0,4
Commerce de détail	**3**	24	26	**0,2**	1,6	1,7
Fabrication – divers et vente de gros	**9**	13	21	**0,6**	0,9	1,3
Télécommunications, câblodistribution et médias	**–**	3	8	**–**	0,2	0,5
Transports	**(2)**	(5)	18	**(0,1)**	(0,3)	1,1
Divers	**13**	15	12	**0,9**	1,0	0,8
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements[2]	**20**	144	300	**1,3**	9,7	19,0
Total – États-Unis	**582**	480	619	**39,2**	32,4	39,3
Total, compte non tenu des autres prêts	**1 455**	1 419	1 455	**98,0**	95,8	92,4
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	**31**	13	6	**2,1**	0,9	0,4
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[3]	**(2)**	49	114	**(0,1)**	3,3	7,2
Total – Autres prêts	**29**	62	120	**2,0**	4,2	7,6
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	**1 484 $**	1 481 $	1 575 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	**120**	195	214			
Titres de créance classés comme prêts	**(47)**	(45)	6			
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	**73**	150	220			
Total de la provision pour pertes sur créances	**1 557 $**	1 631 $	1 795 $			

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

[2] Excluent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013); et d'un coût amorti de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013); ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 5 millions de dollars au 31 octobre 2014 (9 millions de dollars au 31 octobre 2013). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

[3] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 36 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			*Pourcentage du total*		
	31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Canada						
Provinces de l'Atlantique	**25 $**	24 $	23 $	**1,6 %**	1,5 %	1,3 %
Colombie-Britannique[2]	**49**	56	55	**3,1**	3,4	3,0
Ontario[2]	**684**	739	616	**43,9**	45,3	34,3
Prairies[2]	**70**	72	72	**4,5**	4,4	4,0
Québec	**45**	48	70	**2,9**	3,0	3,9
Total – Canada[3]	**873**	939	836	**56,0**	57,6	46,5
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**36**	17	12	**2,3**	1,0	0,7
Floride	**43**	28	17	**2,8**	1,7	0,9
Nouvelle-Angleterre[4]	**147**	120	208	**9,4**	7,4	11,6
New Jersey	**98**	74	92	**6,3**	4,5	5,1
New York	**89**	61	75	**5,7**	3,7	4,2
Pennsylvanie	**42**	22	73	**2,7**	1,4	4,1
Divers	**127**	158	142	**8,2**	9,7	7,9
Total – États-Unis[3]	**582**	480	619	**37,4**	29,4	34,5
Autres pays						
Autres	**–**	–	–	**–**	–	–
Total – Autres pays	**–**	–	–	**–**	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	**1 455**	1 419	1 455	**93,4**	87,0	81,0
Autres prêts	**29**	62	120	**1,9**	3,8	6,7
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	**1 484**	1 481	1 575	**95,3**	90,8	87,7
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	**73**	150	220	**4,7**	9,2	12,3
Total de la provision pour pertes sur créances	**1 557 $**	1 631 $	1 795 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %

Provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations[5]	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels	**0,01 %**	0,01 %	0,01 %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**0,72**	0,80	0,67
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**0,13**	0,12	0,21
Total – Canada	**0,25**	0,29	0,27
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels	**0,04**	0,06	0,15
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**1,54**	1,07	1,30
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**0,03**	0,28	0,67
Total – États-Unis	**0,49**	0,48	0,75
Autres pays	**–**	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	**0,31**	0,33	0,37
Autres prêts	**0,59**	0,85	1,18
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	**0,32**	0,34	0,39
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	**0,02**	0,03	0,06
Total de la provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations	**0,33 %**	0,38 %	0,45 %

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
[3] Excluent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013) et d'un coût amorti de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013); ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 5 millions de dollars au 31 octobre 2014 (9 millions de dollars au 31 octobre 2013). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.
[4] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.
[5] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

PRÊTS À RISQUE

Au 31 octobre 2014, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,4 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars au 31 octobre 2013), principalement composés de prêts-auto canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision pour pertes sur créances annuelle divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 3,70 % sur une année (3,38 % au 31 octobre 2013). Le portefeuille continue de dégager le rendement attendu. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

Risque-pays

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIIPE).

TABLEAU 37 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie

(en millions de dollars canadiens)

Pays	Prêts et engagements[1]				Dérivés, mises en pension et prêts de titres[2]				Portefeuille de négociation et de placement[3, 4]				Aux Exposition totale[5]
	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	
													31 octobre 2014
GIIPE													
Grèce	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Italie	–	232	5	237	–	–	3	3	9	12	9	30	270
Irlande	–	–	–	–	14	–	417	431	–	–	–	–	431
Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	35	6	65	106	–	–	32	32	11	3	1	15	153
Total GIIPE	35	238	70	343	14	–	452	466	20	15	10	45	854
Reste de l'Europe													
France	481	40	88	609	133	168	974	1 275	93	1 792	118	2 003	3 887
Allemagne	954	474	159	1 587	320	673	480	1 473	220	6 094	137	6 451	9 511
Pays-Bas	416	145	427	988	362	227	224	813	36	2 932	606	3 574	5 375
Suède	–	76	101	177	–	30	30	60	4	621	539	1 164	1 401
Suisse	854	–	198	1 052	19	–	611	630	68	–	74	142	1 824
Royaume-Uni	1 568	1 772	156	3 496	567	227	3 641	4 435	197	704	4 241	5 142	13 073
Autres[6]	107	137	69	313	162	220	330	712	33	1 734	75	1 842	2 867
Reste de l'Europe	4 380	2 644	1 198	8 222	1 563	1 545	6 290	9 398	651	13 877	5 790	20 318	37 938
Total – Europe	4 415 $	2 882 $	1 268 $	8 565 $	1 577 $	1 545 $	6 742 $	9 864 $	671 $	13 892 $	5 800 $	20 363 $	38 792 $
													31 octobre 2013
GIIPE													
Grèce	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Italie	–	121	2	123	–	–	3	3	11	1	12	24	150
Irlande	–	–	–	–	–	–	12	12	–	–	1	1	13
Portugal	–	–	–	–	–	–	3	3	–	–	–	–	3
Espagne	116	–	47	163	5	–	13	18	8	–	213	221	402
Total GIIPE	116	121	49	286	5	–	31	36	19	1	226	246	568
Reste de l'Europe													
France	435	–	49	484	60	137	1 141	1 338	82	1 878	152	2 112	3 934
Allemagne	923	327	50	1 300	250	1 931	722	2 903	188	4 895	65	5 148	9 351
Pays-Bas	417	158	404	979	291	148	257	696	56	5 041	846	5 943	7 618
Suède	–	44	80	124	–	23	22	45	3	707	474	1 184	1 353
Suisse	787	–	86	873	–	–	707	707	27	–	237	264	1 844
Royaume-Uni	1 240	7 590	238	9 068	453	107	2 784	3 344	144	490	4 748	5 382	17 794
Autres[6]	110	155	40	305	94	150	322	566	79	1 579	151	1 809	2 680
Reste de l'Europe	3 912	8 274	947	13 133	1 148	2 496	5 955	9 599	579	14 590	6 673	21 842	44 574
Total – Europe	4 028 $	8 395 $	996 $	13 419 $	1 153 $	2 496 $	5 986 $	9 635 $	598 $	14 591 $	6 899 $	22 088 $	45 142 $

[1] Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2014 ni au 31 octobre 2013.

[2] Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 5,6 milliards de dollars pour le GIIPE (1 milliard de dollars au 31 octobre 2013) et de 34,4 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (28 milliards de dollars au 31 octobre 2013). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

[3] Les expositions du portefeuille de négociation ne tiennent pas compte des positions vendeur admissibles. Des dépôts de 1,3 milliard de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2013) sont inclus dans le portefeuille de négociation et de placement.

[4] Les justes valeurs des expositions au GIIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2014 ni au 31 octobre 2013.

[5] Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,2 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaut de crédit (0,3 milliard de dollars au 31 octobre 2013).

[6] L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 12 pays (13 pays au 31 octobre 2013), dont l'exposition individuelle nette était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013.

TABLEAU 38 : EXPOSITION À L'EUROPE – Exposition brute aux prêts européens par pays

(en millions de dollars canadiens)

			Aux
	Prêts et engagements		
	Prêts directs[1]	**Prêts indirects[2]**	**Total**
Pays			**31 octobre 2014**
GIIPE			
Grèce	**– $**	**– $**	**– $**
Italie	**233**	**4**	**237**
Irlande	**–**	**–**	**–**
Portugal	**–**	**–**	**–**
Espagne	**18**	**88**	**106**
Total GIIPE	**251**	**92**	**343**
Reste de l'Europe			
France	**190**	**419**	**609**
Allemagne	**672**	**915**	**1 587**
Pays-Bas	**506**	**482**	**988**
Suède	**173**	**4**	**177**
Suisse	**353**	**699**	**1 052**
Royaume-Uni	**1 872**	**1 624**	**3 496**
Autres[3]	**158**	**155**	**313**
Reste de l'Europe	**3 924**	**4 298**	**8 222**
Total de l'Europe	**4 175 $**	**4 390 $**	**8 565 $**
			31 octobre 2013
GIIPE			
Grèce	– $	– $	– $
Italie	122	1	123
Irlande	–	–	–
Portugal	–	–	–
Espagne	63	100	163
Total GIIPE	185	101	286
Reste de l'Europe			
France	23	461	484
Allemagne	405	895	1 300
Pays-Bas	395	584	979
Suède	120	4	124
Suisse	270	603	873
Royaume-Uni	7 703	1 365	9 068
Autres[3]	189	116	305
Reste de l'Europe	9 105	4 028	13 133
Total de l'Europe	9 290 $	4 129 $	13 419 $

[1] Comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les prêts financés et les acceptations bancaires.

[2] Comprennent les engagements et les lettres de crédit non utilisés.

[3] L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 12 pays (13 pays au 31 octobre 2013), dont l'exposition individuelle nette, touchant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1,0 milliard de dollars au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013.

Environ 97 % (98 % au 31 octobre 2013) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AAA/AA+ par Moody's Investors Services (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA- ou mieux, soit par Moody's ou S&P, et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition directe de 5,2 milliards de dollars (4,9 milliards de dollars au 31 octobre 2013) à des entités supranationales parrainées en Europe et des expositions indirectes comprenant 1,9 milliard de dollars (791 millions de dollars au 31 octobre 2013) de garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds et 11 millions de dollars (7 millions de dollars au 31 octobre 2013) investis dans des fonds de placement diversifiés européens.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

EXPOSITION À DES PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont en général des prêts ayant manifestement déjà subi une perte de valeur, et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque ne sera pas en mesure d'encaisser l'ensemble des remboursements de principal et des paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. La détérioration de la qualité de crédit à la date d'acquisition peut être établie notamment à l'aide de statistiques, comme les retards de paiements et les notations de crédit. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur découlent des transactions facilitées par la FDIC, qui comprennent les prêts assurés par la FDIC assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC, South Financial et Services financiers Chrysler, et de l'acquisition des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada, de Target et d'Aéroplan. Le tableau suivant présente le solde du principal non remboursé, la valeur comptable, la provision relative à des contreparties particulières, la provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage du solde du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013.

TABLEAU 39 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

						Aux
	Solde du principal non remboursé[1]	**Valeur comptable**	**Provision relative à des contreparties particulières**	**Provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs**	**Valeur comptable après les provisions**	**Pourcentage du solde de principal non remboursé**
						31 octobre 2014
Acquisitions facilitées par la FDIC	**699 $**	**660 $**	**2 $**	**49 $**	**609 $**	**87,1 %**
South Financial	**1 090**	**1 046**	**6**	**40**	**1 000**	**91,7**
Autres[2]	**36**	**7**	**–**	**–**	**7**	**19,4**
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**1 825 $**	**1 713 $**	**8 $**	**89 $**	**1 616 $**	**88,5 %**
						31 octobre 2013
Acquisitions facilitées par la FDIC	836 $	787 $	5 $	55 $	727 $	87,0 %
South Financial	1 700	1 619	19	38	1 562	91,9
Autres[2]	105	79	–	–	79	75,2
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 641 $	2 485 $	24 $	93 $	2 368 $	89,7 %

[1] Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.
[2] Comprennent les portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur de Services financiers Chrysler et les portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada, de Target et d'Aéroplan.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a comptabilisé une reprise de 2 millions de dollars de la provision pour pertes sur créances à l'égard de prêts acquis ayant subi une perte de valeur (provision pour pertes sur créances de 49 millions de dollars en 2013 et provision pour pertes sur créances de 114 millions de dollars en 2012). Le tableau suivant présente les principales statistiques de crédit par catégorie de prêts en souffrance aux termes du contrat et par concentration géographique selon les soldes du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 40 : PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR – PRINCIPALES STATISTIQUES DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Aux
	31 octobre 2014		31 octobre 2013	
	Solde du principal non remboursé[1]		Solde du principal non remboursé[1]	
En souffrance aux termes du contrat				
Prêts courants et en souffrance depuis moins de 30 jours	**1 540 $**	**84,4 %**	2 239 $	84,8 %
En souffrance depuis 30 à 89 jours	**60**	**3,3**	78	2,9
En souffrance depuis 90 jours ou plus	**225**	**12,3**	324	12,3
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**1 825 $**	**100,0 %**	2 641 $	100,0 %
Région géographique				
Floride	**1 101 $**	**60,3 %**	1 505 $	57,0 %
Caroline du Sud	**535**	**29,3**	772	29,2
Caroline du Nord	**143**	**7,9**	241	9,1
États-Unis – autres / Canada	**46**	**2,5**	123	4,7
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**1 825 $**	**100,0 %**	2 641 $	100,0 %

[1] Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

En raison de l'acquisition de Commerce Bancorp Inc., la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille.

Ces titres de créance sont classés comme prêts et comptabilisés au coût amorti d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évalués chaque trimestre selon le modèle de la perte sur prêt subie. Le test de dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, qui comporte deux types de provisions pour pertes sur prêts : des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Les provisions relatives à des contreparties particulières, qui représentent des prêts individuellement significatifs, notamment les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumises à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Les provisions évaluées collectivement consistent en des prêts pour lesquels aucune dépréciation n'a été décelée au niveau des contreparties particulières et sont groupées dans des portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables, dans le but d'évaluer collectivement si le portefeuille a subi une dépréciation.

La provision pour pertes subies mais non encore décelées était de 52 millions de dollars US au 31 octobre 2014 (94 millions de dollars US au 31 octobre 2013). Le total de la provision pour pertes sur créances comptabilisée en 2014 a été une baisse de 14 millions de dollars US (baisse de 30 millions de dollars US en 2013, hausse de 12 millions de dollars US en 2012).

Le tableau suivant présente la valeur nominale, la valeur comptable, la provision pour pertes sur prêts et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013. Au 31 octobre 2014, le solde de la perte résiduelle résultant d'une acquisition s'élevait à 187 millions de dollars US (226 millions de dollars US au 31 octobre 2013). Ce montant est reflété dans le tableau suivant comme faisant partie de l'escompte entre la valeur nominale et la valeur comptable.

TABLEAU 41 : PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

	Valeur nominale	Valeur comptable	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable déduction faite de la provision	*Aux* En pourcentage de la valeur nominale
					31 octobre 2014
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**1 748 $**	**1 523 $**	**241 $**	**1 282 $**	**73,3 %**
					31 octobre 2013
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	2 075 $	1 770 $	260 $	1 510 $	72,8 %

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque avait retitrisé une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retitrisation reflétée au bilan, de nouvelles notes de crédit avaient été obtenues pour les valeurs mobilières retitrisées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques pour la Banque inhérents à la totalité du portefeuille. Par conséquent, 13 % (13 % au 31 octobre 2013) du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes sont notés AAA aux fins de présentation des fonds propres réglementaires. L'avantage net qu'a eu sur les fonds propres l'opération de retitrisation est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retitrisées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. Une modification des notes de crédit n'a pas d'incidence sur l'évaluation par la Banque de la dépréciation de ces valeurs mobilières reclassées.

TABLEAU 42 : OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION

(en millions de dollars américains)

	Alt-A		Prime Jumbo		*Aux* Total	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
						31 octobre 2014
2003	**58 $**	**65 $**	**64 $**	**68 $**	**122 $**	**133 $**
2004	**79**	**89**	**24**	**27**	**103**	**116**
2005	**300**	**361**	**23**	**26**	**323**	**387**
2006	**226**	**257**	**113**	**126**	**339**	**383**
2007	**310**	**371**	**137**	**152**	**447**	**523**
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	**973 $**	**1 143 $**	**361 $**	**399 $**	**1 334 $**	**1 542 $**
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					**52**	
Total					**1 282 $**	
						31 octobre 2013
2003	81 $	90 $	85 $	93 $	166 $	183 $
2004	96	107	30	33	126	140
2005	358	415	30	33	388	448
2006	255	285	134	150	389	435
2007	364	416	171	184	535	600
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	1 154 $	1 313 $	450 $	493 $	1 604 $	1 806 $
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					94	
Total					1 510 $	

Situation des fonds propres

TABLEAU 43 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – BÂLE III[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	**19 961 $**	19 341 $
Résultats non distribués	**27 585**	24 565
Cumul des autres éléments du résultat global	**4 936**	3 166
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	**52 482**	47 072
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(16 709)**	(13 280)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(2 355)**	(2 097)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	**(485)**	(519)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	**(711)**	(1 005)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	**(91)**	(116)
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	**(98)**	(89)
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(15)**	(389)
Actions autodétenues	**(7)**	(183)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	**(1 046)**	(3 572)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**(21 517)**	(21 250)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**30 965**	25 822
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	**1 001**	–
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments des fonds propres de catégorie 1	**3 941**	5 524
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	**444**	552
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	**5 386**	6 076
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	**(352)**	(352)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**(352)**	(352)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**5 034**	5 724
Fonds propres de catégorie 1	**35 999**	31 546
Fonds propres de catégorie 2 et provisions		
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	**6 773**	7 564
Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	**237**	297
Provisions collectives	**1 416**	1 472
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	**8 426**	9 333
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 autodétenus	**–**	(19)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	**(170)**	(170)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	**(170)**	(189)
Fonds propres de catégorie 2	**8 256**	9 144
Total des fonds propres	**44 255**	40 690
Actifs pondérés en fonction des risques[3]		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**328 393 $**	286 355 $
Fonds propres de catégorie 1	**329 268**	286 355
Total des fonds propres	**330 581**	286 355
Ratios et multiples de fonds propres[4]		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	**9,4 %**	9,0 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	**10,9**	11,0
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres)	**13,4**	14,2
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres	**19,1**	18,2

[1] Situation des fonds propres calculée selon la méthode «tout compris».

[2] Les montants antérieurs à l'exercice 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

[3] À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. À compter du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %.

[4] La méthode de la présentation réglementaire «tout compris» inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, sauf le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres, qui est calculé de façon transitoire.

TABLEAU 44 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – BÂLE II

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012	
Fonds propres de catégorie 1		
Actions ordinaires	18 525	$
Surplus d'apport	196	
Résultats non distribués	21 763	
(Profit) perte de juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'institution	(2)	
Profits latents nets (pertes latentes nettes) de change sur des participations dans des filiales, compte tenu des activités de couverture	(426)	
Actions privilégiées[1]	3 394	
Instruments innovateurs[1]	3 700	
Ajustements au titre de la transition à la comptabilisation selon les IFRS	387	
Fonds propres de catégorie 1 bruts	47 537	
Goodwill et immobilisations incorporelles excédant la limite de 5 %	(12 311)	
Fonds propres de catégorie 1 nets	35 226	
Titrisation – divers	(650)	
50 % du déficit de provisionnement[2]	(103)	
50 % des participations importantes	(2 731)	
Participation dans des filiales d'assurances	(753)	
Fonds propres de catégorie 1 nets rajustés	30 989	
Fonds propres de catégorie 2		
Instruments innovateurs	26	
Billets et débentures subordonnés (déduction faite de l'amortissement et des éléments non admissibles)	11 198	
Provision collective admissible (selon l'approche restandardisée)	1 142	
Profit latent net cumulé après impôt sur des valeurs mobilières disponibles à la vente inclus dans les autres éléments du résultat global	99	
Titrisation – divers	(1 272)	
50 % du déficit de provisionnement[2]	(103)	
50 % des participations importantes	(2 731)	
Participation dans des filiales d'assurances	(753)	
Total des fonds propres de catégorie 2	7 606	
Total des fonds propres réglementaires	38 595	$
Ratios des fonds propres réglementaires		
Ratio des fonds propres de catégorie 1[3]	12,6	%
Ratio du total des fonds propres[3]	15,7	%
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres	18,0	

[1] À compter de 2012, selon IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, la Banque doit classer dans le bilan certaines catégories d'actions privilégiées et certains placements innovateurs de fonds propres de catégorie 1 à titre de passifs. Aux fins des fonds propres réglementaires, ces instruments de fonds propres ont été exclus de ce traitement par le BSIF et continuent de faire partie des fonds propres de catégorie 1.

[2] Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche fondée sur des notations internes (NI) sont supérieures à la provision pour pertes sur créances totale, la différence est déduite de la façon suivante : à 50 % des fonds propres de catégorie 1 et à 50 % des fonds propres de catégorie 2. Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche NI sont inférieures à la provision pour pertes sur créances totale, la différence est ajoutée aux fonds propres de catégorie 2.

[3] Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio des fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 % et 10 %.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et,
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôt), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus;
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis. Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le service Gestion des fonds propres de l'entreprise gère les fonds propres de la Banque et est responsable de l'obtention, du maintien et du remboursement des fonds propres. Le conseil d'administration surveille l'adéquation et la gestion des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants, qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique, ou capital investi, est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les fonds propres requis. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement qui a été utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéfices.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le capital à risque requis pour couvrir les risques opérationnels et d'affaires. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques» du présent document. À l'intérieur de son cadre de mesure, la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues à un niveau élevé pour préserver la confiance et les notations. Le choix des cibles de capitaux internes fait par la Banque repose sur une base solide et est cohérent avec son profil de risque global et l'environnement dans lequel la Banque œuvre.

Depuis le 1er novembre 2007, la Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et la participation de la Banque dans TD Ameritrade.

Se reporter à la rubrique «Actifs pondérés en fonction des risques», plus loin, qui présente une ventilation du capital économique de la Banque par secteur d'exploitation et les risques de pilier 1 et de pilier 2.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. La somme des deux premières composantes représente les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui comprennent principalement les actions ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global, représentent les fonds propres de la plus haute qualité ainsi que la forme prédominante des fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent également des ajustements réglementaires ainsi que des déductions pour des éléments tels que le goodwill, les immobilisations incorporelles et l'excédent des éléments de fonds propres (soit les investissements importants dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières, les droits de gestion de prêts hypothécaires et les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires) par rapport aux seuils autorisés. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement des titres de créance subordonnés, de certaines provisions pour pertes sur prêts douteux et des participations ne donnant pas le contrôle dans les instruments de fonds propres de catégorie 2 des filiales. Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques[6] respectifs.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Le 1er janvier 2014, l'application progressive, sur une période de 5 ans, de l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a commencé en raison du report de l'adoption des normes de Bâle III par les États-Unis et les pays de l'Union européenne. Puisque le marché bilatéral des dérivés négociés hors cote est un marché mondial, et puisque l'incidence du RVC sera importante, le BSIF avait jugé utile d'adopter les nouvelles normes en même temps que les deux plus grands territoires du marché mondial des instruments dérivés. L'intégration de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC se fera progressivement, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte de 57 % de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC en 2014. Ce pourcentage grimpera à 64 % en 2015 et 2016, à 72 % en 2017, à 80 % en 2018 et à 100 % en 2019. Le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres tiendra aussi compte de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC selon une progression semblable.

[6] À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. À compter du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %.

Depuis le 1er janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF évalue que la Banque est en défaillance ou sur le point de le devenir, et qu'après la conversion des instruments de fonds propres non ordinaires, la viabilité de la Banque devrait être rétablie ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Les instruments de fonds propres de catégories 1 et 2 non ordinaires existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur l'adéquation des fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Selon la méthode transitoire, les modifications apportées au traitement à titre de fonds propres de certains éléments de même que les exigences minimales relatives aux ratios de fonds propres sont intégrées progressivement au cours de la période allant de 2013 à 2019. Selon la méthode «tout compris», les fonds propres comprennent l'ensemble des ajustements réglementaires qui devront être apportés d'ici 2019 ainsi que les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires à 7 %. Compte tenu des réserves de conservation de fonds propres, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %.

Le BSIF pourrait, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique variant entre 0 % et 2,5 %. Il n'y a actuellement aucune obligation de constituer une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique.

En novembre 2011, le CBCB a publié la version définitive des mesures applicables aux banques d'importance systémique mondiale (BISM). Aucune banque canadienne n'a été désignée BISM. En mars 2013, le BSIF a désigné six des plus importantes banques canadiennes comme BISN, et celles-ci seront assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires à compter du 1er janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISN, y compris la TD, seront tenues de respecter une cible de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du pilier 1 «tout compris» de 8 % dès le 1er janvier 2016. En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM. La version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation. Selon le préavis provisoire du BSIF publié en février 2014, les six banques canadiennes qui ont été désignées BISN doivent également publier au moins les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondée sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF, pour les données de fin d'exercice 2014 au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de 2015 de la Banque à l'intention des actionnaires. La communication publique des données pour les exercices se terminant après 2014 est exigée au plus tard à la date de la publication annuelle des données financières de la Banque à l'intention des actionnaires.

Cibles réglementaires «tout compris» du BSIF selon Bâle III

Ratios de fonds propres de Bâle III	Ratio minimal du CBCB	Ratio de conservation des fonds propres	Ratio cible réglementaire du BSIF sans le supplément pour les BISN	Date d'entrée en vigueur	Supplément pour les BISN	Ratio cible réglementaire du BSIF avec le supplément pour les BISN	Date d'entrée en vigueur
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1er janvier 2013	1,0 %	8,0 %	1er janvier 2016
Ratio de fonds propres de catégorie 1	6,0	2,5	8,5	1er janvier 2014	1,0	9,5	1er janvier 2016
Ratio du total des fonds propres	8,0	2,5	10,5	1er janvier 2014	1,0	11,5	1er janvier 2016

Le BSIF continue d'exiger des banques canadiennes qu'elles satisfassent à l'exigence relative au multiple de l'actif par rapport aux fonds propres jusqu'au 31 décembre 2014, après quoi elle sera remplacée par le ratio de levier financier selon Bâle III. Le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé de façon transitoire selon Bâle III en divisant le total de l'actif, y compris certains éléments hors bilan précisés, par le total des fonds propres.

Situation des fonds propres et ratios de fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour les risques de crédit, de marché et opérationnels. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec encore plus de précision que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines (TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.), y compris South Financial, et Services financiers Chrysler) à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs de TD Bank, N.A.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2014, le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient de respectivement 9,4 %, 10,9 % et 13,4 %. Comparativement au ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque de 9,0 % au 31 octobre 2013, le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2014 a augmenté surtout du fait de la solide croissance des résultats non distribués, de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes de la Banque et de l'exercice d'options sur actions, en partie contrebalancés par une hausse des actifs pondérés en fonction des risques dans tous les secteurs d'exploitation, y compris une exigence à l'égard du RVC de 6,2 milliards de dollars dans les Services bancaires de gros et les Services de détail aux États-Unis. L'exigence de fonds propres à l'égard du RVC représente environ 32 pdb, dont 57 % (ou 18 pdb) sont inclus dans le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 2014, selon la prise en compte progressive déterminée par le BSIF. Au 31 octobre 2014, les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres comprenaient

respectivement 57 %, 65 % et 77 % de l'exigence à l'égard du RVC. Au cours de l'exercice, la Banque a généré environ 4,5 milliards de dollars de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires grâce à la croissance interne et à des activités d'optimisation du bilan. En 2014, la Banque a été en mesure de financer des acquisitions, de soutenir la croissance des affaires et d'améliorer sa situation des fonds propres, souvent sans mobiliser de capitaux additionnels.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2014, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 31 milliards de dollars. De solides résultats ont contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires de 538 millions de dollars en vertu du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions. La croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a été contrebalancée en partie par les rachats d'actions et l'incidence des acquisitions au cours de l'exercice.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2014, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 36 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 31 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 5 milliards de dollars. Les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice ont compris l'émission d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1, pour une contrepartie de 500 millions de dollars, et d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3, pour une contrepartie de 500 millions de dollars, incluant dans les deux cas des dispositions relatives aux FPUNV pour assurer l'absorption des pertes en cas de non-viabilité, ainsi que le rachat d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour un montant de 425 millions de dollars, et d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans de séries AA, AC, AE, AG, AI et AK, pour un montant total de 1,8 milliard de dollars. Le 7 février 2011, par suite du préavis publié le 4 février 2011 par le BSIF dans lequel le BSIF énonçait ses attentes en ce qui concerne l'utilisation des droits de rachat d'instruments de fonds propres non admissibles prévue dans les clauses d'événements réglementaires, la TD a annoncé qu'elle ne prévoyait exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire qu'en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 alors en circulation. Au 31 octobre 2014, le montant en capital des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 émis et en circulation totalisait 450 millions de dollars.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 8,3 milliards de dollars au 31 octobre 2014. En août 2014, les billets subordonnés à 10,05 % de la Banque sont venus à échéance. Aucun autre rachat ni aucune autre émission de fonds propres de catégorie 2 n'ont été effectués en 2014.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital économique et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est piloté par le service Gestion des risques avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le service Gestion des risques dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et évalue si la vision interne des fonds propres requis de la Banque est appropriée pour les risques auxquels la Banque est exposée. Le service Gestion des fonds propres de l'entreprise surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires.

DIVIDENDES

La politique de dividende de la Banque est approuvée par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel s'établissait à 0,47 $ par action au 31 octobre 2014, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés au cours de l'exercice ont totalisé 1,84 $ par action (1,62 $ en 2013). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter aux notes 21 et 37 des états financiers consolidés. Au 31 octobre 2014, il y avait 1 845 millions d'actions ordinaires en circulation (1 835 millions en 2013). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

RACHAT DANS LE CADRE NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 19 juin 2013, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto a approuvé l'offre publique de rachat dans le cadre normal des activités de la Banque visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. L'offre a commencé le 21 juin 2013 et s'est terminée conformément à ses modalités en juin 2014. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a racheté, dans le cadre de cette offre, 4 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 54,15 $ l'action pour une contrepartie totale de 220 millions de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a racheté 18 millions d'actions ordinaires en vertu de l'offre à un prix moyen de 43,25 $ l'action pour une contrepartie totale de 780 millions de dollars.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 45 : ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES AUX FINS DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES[1]

(en millions de dollars canadiens)

		Aux
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	**25 910 $**	23 895 $
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	**12 016**	12 588
Autres expositions aux produits de détail	**52 018**	47 504
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	**118 571**	99 608
Emprunteurs souverains	**3 999**	3 340
Banques	**11 949**	12 198
Expositions de titrisation	**12 014**	10 894
Expositions sur actions	**926**	885
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche NI	**237 403**	210 912
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	**5 842**	5 463
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	**32 680**	23 177
Total du risque de crédit	**275 925**	239 552
Risque de marché		
Portefeuille de négociation	**14 376**	11 734
Risque opérationnel		
Approche standard	**38 092**	35 069
Total	**328 393 $**	286 355 $

[1] À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. À compter du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %.

Au cours de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques ont augmenté de 42 milliards de dollars, surtout en raison des nouvelles règles selon Bâle III qui exigent que les actifs pondérés en fonction des risques soient plus élevés et de la croissance interne dans les activités de détail et commerciales tant au Canada qu'aux États-Unis. Les nouvelles règles exigeaient l'application d'une nouvelle exigence pour les fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit à l'égard des dérivés depuis le 1er janvier 2014.

TABLEAU 46 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de crédit non lié à une contrepartie et le risque de crédit de contrepartie
Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

(en milliards de dollars canadiens)

			Trois mois clos les	
	31 octobre 2014		31 juillet 2014	
	Risque de crédit non lié à une contrepartie	**Risque de crédit de contrepartie**	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde au début de la période	**249,1 $**	**16,4 $**	246,1 $	17,6 $
Taille du portefeuille	**4,0**	**1,3**	5,8	(1,2)
Qualité du portefeuille	**(0,3)**	**–**	(0,9)	–
Mises à jour des modèles	**(0,1)**	**–**	(0,6)	–
Méthode et politique	**–**	**–**	–	–
Acquisitions et cessions	**–**	**–**	–	–
Variations des taux de change	**5,2**	**0,2**	(0,7)	–
Autres	**0,1**	**–**	(0,6)	–
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	**8,9**	**1,5**	3,0	(1,2)
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde à la fin de la période	**258,0 $**	**17,9 $**	249,1 $	16,4 $

Le risque de crédit de contrepartie comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions compensées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC (intégration à 57 %). Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux clients de détail (particuliers et petites entreprises), aux entreprises (clients de gros et commerciaux), aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et d'autres actifs (y compris les charges payées d'avance, l'impôt exigible et l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables).

La catégorie Taille du portefeuille comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le quatrième trimestre de 2014, est attribuable principalement à la croissance des dérivés et des prêts aux entreprises et prêts commerciaux dans les secteurs Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis, ainsi que dans divers portefeuilles du secteur Services de détail au Canada.

La catégorie Qualité du portefeuille concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, et touchant par exemple les comportements des clients ou des facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

Les incidences de la catégorie Méthode et politique sont les changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt exigible et l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

TABLEAU 47 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de marché
Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

(en milliards de dollars canadiens)

		Trois mois clos les
	31 octobre 2014	31 juillet 2014
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	**13,7 $**	12,8 $
Variation dans les niveaux de risque	**0,9**	0,7
Mises à jour des modèles	**(0,2)**	0,2
Méthode et politique	**–**	–
Acquisitions et cessions	**–**	–
Variations des taux de change et autres	**négl.**[1]	négl.[1]
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	**0,7**	0,9
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	**14,4 $**	13,7 $

[1] Négligeable.

La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. L'augmentation des positions dans les obligations provinciales canadiennes a entraîné l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques.

La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles. Les modifications découlent des mises à jour apportées au modèle de la Banque pour intégrer les changements apportés au traitement de la propre dette de la TD, ainsi que les améliorations de la qualité des données du modèle.

La catégorie Méthode et politique rend compte des changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

TABLEAU 48 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque opérationnel
Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

(en milliards de dollars canadiens)

		Trois mois clos les
	31 octobre 2014	31 juillet 2014
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	**37,5 $**	36,7 $
Revenus générés	**0,6**	0,8
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	**38,1 $**	37,5 $

La variation de la catégorie Revenus générés est principalement attribuable à une augmentation des produits bruts liés aux secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada.

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des fonds propres réglementaires et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2014. Les fonds propres réglementaires reflètent les actifs pondérés en fonction des risques requis pour les risques couverts par le pilier 1 seulement, soit le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital économique reflète la vision interne des fonds propres requis de la Banque à l'égard des risques inclus dans le dispositif réglementaire et comprend les risques relevés comme les risques couverts par le pilier 2 de Bâle II qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la section «Capital économique» du présent document. Le capital économique est également évalué à un niveau de confiance plus élevé, ce qui est en accord avec la notation de la dette cible globale de la Banque. Dans l'organigramme ci-dessous, les différences entre le capital économique et le capital réglementaire sont principalement attribuables aux risques additionnels couverts par le pilier 2 inclus dans le capital économique et à la variation du niveau de confiance. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

[1] TD Ameritrade est incluse dans les Services de détail aux États-Unis dans les autres risques.
[2] Les montants sont en millions de dollars canadiens.

TABLEAU 49 : ACTIONS EN CIRCULATION ET TITRES POUVANT ÊTRE ÉCHANGÉS/CONVERTIS EN ACTIONS[1]

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

		Aux
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
	Nombre d'actions / de parts	Nombre d'actions / de parts
Actions ordinaires en circulation	**1 846,2**	1 838,9
Actions autodétenues – ordinaires	**(1,6)**	(3,9)
Total des actions ordinaires	**1 844,6**	1 835,0
Options sur actions		
Droits acquis	**7,1**	8,8
Droits non acquis	**12,3**	13,2
Série O[2]	**–**	17,0
Série P	**10,0**	10,0
Série Q	**8,0**	8,0
Série R	**10,0**	10,0
Série S[3]	**5,4**	5,4
Série T[3]	**4,6**	4,6
Série Y[4]	**5,5**	5,5
Série Z[4]	**4,5**	4,5
Série AA[5]	**–**	10,0
Série AC[6]	**–**	8,8
Série AE[7]	**–**	12,0
Série AG[8]	**–**	15,0
Série AI[9]	**–**	11,0
Série AK[10]	**–**	14,0
Série 1[11]	**20,0**	–
Série 3[12]	**20,0**	–
Total des actions privilégiées – capitaux propres	**88,0**	135,8
Actions autodétenues – privilégiées	**–**	(0,1)
Total des actions privilégiées	**88,0**	135,7
Titres de fiducie de capital (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	**1 000,0**	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	**550,0**	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	**450,0**	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	**750,0**	750,0

[1] Pour plus de renseignements, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés.

[2] Le 31 octobre 2014, la Banque a racheté toutes ses actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, au prix de rachat de 25 $ l'action.

[3] Le 31 juillet 2013, la Banque a converti 4,6 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série S en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T de la Banque.

[4] Le 31 octobre 2013, la Banque a converti 4,5 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série Y en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z de la Banque.

[5] Le 31 janvier 2014, la Banque a racheté toutes ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA au prix de rachat de 25 $ l'action.

[6] Le 31 janvier 2014, la Banque a racheté toutes ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC au prix de rachat de 25 $ l'action.

[7] Le 30 avril 2014, la Banque a racheté toutes ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE au prix de rachat de 25 $ l'action.

[8] Le 30 avril 2014, la Banque a racheté toutes ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG au prix de rachat de 25 $ l'action.

[9] Le 31 juillet 2014, la Banque a racheté toutes ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI au prix de rachat de 25 $ l'action.

[10] Le 31 juillet 2014, la Banque a racheté toutes ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK au prix de rachat de 25 $ l'action.

[11] Le 4 juin 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1 (actions de série 1), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclenchait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 100 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 1, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 1 ou de série 2, selon le cas, ont été versés.

[12] Le 31 juillet 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3 (actions de série 3), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclenchait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 100 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 3, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 3 ou de série 4, selon le cas, ont été versés.

MODIFICATIONS FUTURES DE L'ACCORD DE BÂLE

Évolution future des fonds propres réglementaires

En décembre 2013, le CBCB a publié un deuxième document de consultation dans lequel il propose un cadre de titrisation révisé. Le CBCB propose d'améliorer les méthodes actuelles de calcul des actifs pondérés en fonction des risques liés à la titrisation en les rendant plus sensibles aux risques et en limitant la dépendance excessive envers les agences de notation. Bien que le deuxième document de consultation revoie à la baisse les exigences en matière de fonds propres par rapport à celles du premier document de consultation, ces exigences feraient tout de même augmenter de façon générale les pondérations en fonction du risque actuelles pour les expositions de titrisation.

En janvier 2014, le CBCB a publié une version révisée du calcul des expositions et des exigences en matière de communication de renseignements selon les règles de Bâle III sur le ratio de levier financier. Le ratio de levier financier a d'abord été annoncé dans le dispositif de Bâle III en décembre 2010 et, tout comme le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres, il sert de mesure additionnelle aux exigences de fonds propres fondées sur le risque, dans le but de prévenir l'endettement excessif dans le secteur bancaire. La version révisée de janvier 2014 comporte des modifications au calcul des expositions dont l'incidence devrait être favorable sur le ratio de levier financier selon Bâle III de la Banque. En juillet 2014, la TD a pris connaissance de son ratio de levier financier autorisé par le BSIF, qui a été communiqué sur une base bilatérale. En octobre 2014, le BSIF a publié la version définitive de sa ligne directrice sur le ratio de levier financier et remplacera le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres par le ratio de levier financier le 1er janvier 2015. Bien que le ratio financier selon Bâle III soit présenté au BSIF sur une base bilatérale depuis 2013, la communication publique du ratio commencera à partir de la présentation des informations financières du premier trimestre de 2015 de la TD. La Banque s'attend à respecter le ratio de levier financier autorisé par le BSIF le 1er janvier 2015.

Le 1er août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») qui porte sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISN du Canada. Pour en savoir davantage, se reporter à la rubrique «Faits réglementaires nouveaux concernant la liquidité et le financement» du présent document.

Avec l'adoption des règles définitives de Bâle III aux États-Unis, en date du 1er janvier 2014, la société de portefeuille aux États-Unis et les filiales bancaires de détail importantes aux États-Unis de la Banque ont commencé à présenter les fonds propres réglementaires disponibles selon les règles de Bâle III applicables aux États-Unis. Les actifs pondérés en fonction des risques continueront à être présentés selon les règles générales aux États-Unis en matière de fonds propres fondés sur les risques (soit selon Bâle I), jusqu'au 1er janvier 2015, après quoi la société de portefeuille aux États-Unis et les filiales bancaires de détail importantes aux États-Unis de la Banque présenteront les fonds propres réglementaires disponibles et les actifs pondérés en fonction des risques selon les règles de Bâle III applicables aux États-Unis.

En février 2014, la Réserve fédérale des États-Unis a publié les règles définitives concernant les règles prudentielles resserrées pour les grandes banques étrangères et les sociétés de portefeuille bancaires américaines. En raison de ces règles, la TD devra consolider 90 % de ses participations dans des entités juridiques américaines sous une seule société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang d'ici le 1er juillet 2016 et consolider 100 % de ses participations dans des entités juridiques américaines d'ici le 1er juillet 2017. La société de portefeuille intermédiaire sera assujettie aux mêmes exigences étendues en matière de capital, de liquidité et de gestion des risques que les grandes sociétés de portefeuille bancaires.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées, notamment des entités ad hoc. Elle utilise des entités ad hoc pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur la comptabilisation des entités ad hoc, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts aux particuliers, des prêts-auto et des prêts sur cartes de crédit pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts aux particuliers et des prêts sur cartes de crédit en les vendant à des entités ad hoc soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Tous les autres produits titrisés par la Banque ont été créés au Canada et vendus à des structures de titrisation canadiennes. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés.

TABLEAU 50 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE[1]

(en millions de dollars canadiens)

					Aux
		Entités ad hoc importantes non consolidées	**Entités ad hoc importantes consolidées**		**Tiers autres que des entités ad hoc**
	Actifs titrisés	**Valeur comptable des droits conservés**	**Actifs titrisés**	**Actifs titrisés**	**Valeur comptable des droits conservés**
					31 octobre 2014
Prêts hypothécaires résidentiels	**23 796 $**	**– $**	**– $**	**9 765 $**	**– $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	**–**	**–**	**6 081**	**–**	**–**
Prêts sur cartes de crédit[2]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**2**	**–**	**–**	**2 031**	**44**
Total des créances	**12 798 $**	**– $**	**6 081 $**	**11 796 $**	**44 $**
					31 octobre 2013
Prêts hypothécaires résidentiels	23 157 $	– $	– $	16 229 $	– $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	–	–	6 141	–	–
Prêts sur cartes de crédit[2]	–	–	300	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	35	–	–	2 322	52
Total des créances	23 192 $	– $	6 441 $	18 551 $	52 $

[1] Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

[2] La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'importantes entités ad hoc non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 31 octobre 2014, la Banque n'avait comptabilisé aucun droit conservé découlant de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels dans son bilan consolidé.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'entités ad hoc consolidées. La Banque consolide les entités ad hoc puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Au 31 octobre 2014, l'encours du papier commercial émis par les entités ad hoc s'établissait à 4 milliards de dollars (5 milliards de dollars au 31 octobre 2013), et l'encours des billets émis par les entités ad hoc s'établissait à 2 milliards de dollars (1 milliard de dollars au 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 6 milliards de dollars (6 milliards de dollars au 31 octobre 2013), dont une tranche de 1 milliard de dollars de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par des gouvernements (1 milliard de dollars au 31 octobre 2013).

Prêts sur cartes de crédit
La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc consolidée, puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque; la Banque dispose donc d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité ad hoc et est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2014, l'encours des billets émis par l'entité ad hoc consolidée s'établissait à néant, car les billets restants sont venus à échéance pendant le troisième trimestre de 2014 (0,6 milliard de dollars au 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de cette entité ad hoc atteignait néant (0,6 milliard de dollars au 31 octobre 2013).

Prêts aux entreprises et aux gouvernements
La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers
Entités ad hoc importantes consolidées
La Banque est exposée au risque de titrisation provenant de certains actifs initiés par des tiers par l'entremise d'une entité ad hoc consolidée. La Banque consolide l'entité ad hoc puisque la TD dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité ad hoc, que cette dernière est financée en totalité par la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques de cette entité. Au 31 octobre 2014, l'entité ad hoc consolidée avait 524 millions de dollars (312 millions de dollars au 31 octobre 2013) d'actifs garantis par des créances clients sous-jacentes et initiés aux États-Unis. La durée moyenne pondérée de ces actifs est de 2,4 ans (3,4 ans au 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, l'exposition éventuelle maximale de la Banque à des pertes en raison de son financement de l'entité ad hoc s'établissait à 524 millions de dollars (312 millions de dollars au 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, le financement était fourni principalement par une facilité de premier rang dont la notation attribuée par l'agence de notation était AA. De plus, au 31 octobre 2014, la Banque s'était engagée à fournir à l'entité ad hoc un financement supplémentaire de 96 millions de dollars (53 millions de dollars au 31 octobre 2013).

Entités ad hoc importantes non consolidées
Conduits multicédants
La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2014, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la TD compte tenu des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 9,9 milliards de dollars (9,8 milliards de dollars au 31 octobre 2013). De plus, au 31 octobre 2014, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,4 milliard de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2013) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la TD.

TABLEAU 51 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS SOUTENUS PAR LA BANQUE
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Aux
	31 octobre 2014			31 octobre 2013
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA[1]	**Durée moyenne pondérée prévue (en années)[2]**	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA[1, 3]	Durée moyenne pondérée prévue (en années)[2]
Prêts hypothécaires résidentiels	**6 395**	**$ 3,3**	5 701	$ 2,9
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**–**	–	–
Prêts et crédit-bail − auto	**1 777**	**1,3**	2 208	1,3
Prêts et crédit-bail − matériel	**–**	**–**	–	–
Créances clients	**1 753**	**1,7**	1 887	2,3
Total des créances	**9 925**	**$ 2,7**	9 796	$ 2,4

[1] L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.
[2] La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.
[3] Certains montants comparatifs ont aussi été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Au 31 octobre 2014, la Banque détenait 1,3 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars au 31 octobre 2013) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque dans les catégories des valeurs mobilières disponibles à la vente, des prêts et des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et dans d'autres catégories dans son bilan consolidé.

EXPOSITION À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS
La Banque est exposée à des conduits soutenus par des tiers aux États-Unis en raison de facilités de liquidité consenties qui s'établissaient à 564 millions de dollars au 31 octobre 2014 (521 millions de dollars au 31 octobre 2013) dont aucune n'a été utilisée (aucune au 31 octobre 2013). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto. Au 31 octobre 2014, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins AA.

La Banque n'était pas exposée à des conduits de tiers canadiens sous forme de facilités de financement de marge aux 31 octobre 2014 et 2013.

ENGAGEMENTS
La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de produits d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 29 des états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 29 des états financiers consolidés comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur de gros dont le degré d'endettement est plus élevé, selon son ratio d'endettement, par rapport à son industrie. L'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé n'était pas importante au 31 octobre 2014 ni au 31 octobre 2013.

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit, des options vendues et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements sur la comptabilisation des garanties de la Banque, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés.

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs ainsi que les personnes avec qui ils ont des liens comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché qui, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

TABLEAU 52 : PRÊTS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS, AUX MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET À LEURS ENTITÉS LIÉES

(en millions de dollars canadiens)

			Aux	
	31 octobre 2014		31 octobre 2013	
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	**4**	**$**	3	$
Prêts aux entreprises	**262**		181	
Total	**266**	**$**	184	$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

1) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, dont le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, l'ancien président du Groupe et chef de la direction de la Banque, deux administrateurs indépendants de la TD et un ancien administrateur indépendant de la TD.

Une description des transactions importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a versé des frais s'élevant à 895 millions de dollars en 2014 (821 millions de dollars en 2013; 834 millions de dollars en 2012) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 80 milliards de dollars en 2014 (70 milliards de dollars en 2013; 60 milliards de dollars en 2012), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires d'administration équivalant à 25 points de base sur le solde quotidien global moyen dans les comptes de passage (assujetti à des ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2014, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 103 millions de dollars (54 millions de dollars au 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 104 millions de dollars (103 millions de dollars au 31 octobre 2013).

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR INC.

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice 2014, la Banque a versé 122 millions de dollars (128 millions de dollars en 2013; 128 millions de dollars en 2012) pour ces services. Au 31 octobre 2014, le montant à payer à Symcor était de 10 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2013).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2014 et 2013.

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts et des instruments dérivés, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, les prêts et les valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque, sauf certaines valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente comptabilisées au coût. Les instruments financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances et comme autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à la rubrique «Évaluation de la juste valeur» de la section «Estimations comptables critiques» du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA BANQUE ET LES RÉSULTATS FUTURS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attardent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence. Nombre de ces risques échappent au contrôle de la Banque et leur incidence, qui peut être difficile à prévoir, pourrait faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux d'emprunt et de capitaux propres, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. La direction se tient informée du contexte macroéconomique dans lequel elle exerce ses activités et tient compte de tout changement important éventuel dans les simulations de crise auxquelles elle soumet ses portefeuilles. Par conséquent, la Banque est mieux en mesure de comprendre l'incidence probable d'un grand nombre de ces scénarios négatifs et de mieux gérer ces risques.

Réalisation des principales priorités et stratégies

La Banque formule régulièrement un certain nombre de priorités et de stratégies, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la rubrique «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires ou à mettre à niveau une technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

Avant de procéder à une acquisition, la Banque effectue un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement post-acquisition. Cependant, rien ne garantit que la TD atteindra ses objectifs, notamment à l'égard des économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et de l'intégration. En règle générale, bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction pour ce qui est de la gestion de nos priorités et stratégies, notre capacité à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques «Perspectives» et «Gestion des risques» du présent document, de même que ceux liés à une gestion rigoureuse des ressources et des charges et à notre capacité de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

Si les acquisitions, les plans stratégiques ou les priorités de la Banque ne se réalisaient pas, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et la sécurité de l'information

Depuis quelques années, la technologie et la sécurité informatique entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des pirates informatiques et d'autres parties externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique de nos activités et aux technologies que nous utilisons pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunications, notamment le développement continu de nos applications mobiles et de notre plateforme de services en ligne. Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients et de nos prestataires de services indépendants peuvent être la cible d'attaques, d'intrusions ou d'autres méfaits. Il peut s'agir, entre autres, de cyberattaques, notamment d'attaques ciblées de systèmes et d'applications bancaires, de logiciels malveillants, d'attaques par déni de service, d'hameçonnage et de vol de données. La Banque surveille et gère activement les risques liés à la technologie et à la sécurité de l'information et continue à accroître sa capacité à les atténuer par des programmes à l'échelle de l'entreprise, par des pratiques exemplaires et par de solides évaluations des menaces et faiblesses et des mesures prises à leur égard. Il est possible que la Banque ou des clients avec lesquels elle fait affaire ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques, surtout parce que les techniques utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se perfectionnent constamment. Par conséquent, s'il survient une attaque, une atteinte à la sécurité ou une compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières, à la perte de clients ou d'occasions d'affaires, à une perturbation des activités, à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels, à des litiges, à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement, et à des atteintes à la réputation.

Nouveaux moyens pour commettre des fraudes et comportements criminels
La Banque est constamment la cible de différents types de fraude. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces parties ou pour leur compte, y compris des états financiers et des informations financières. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients et des contreparties quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Outre le risque de perte importante que peut entraîner un crime financier, ce dernier pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. La TD a investi dans une approche coordonnée de renforcement de ses défenses contre les fraudes et de perfectionnement des pratiques existantes au Canada et aux États-Unis. La Banque continue de déployer de nouveaux moyens et de nouvelles défenses qui l'aideront encore davantage à contrecarrer les stratagèmes de fraude plus complexes.

Prestataires de services indépendants
La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des processus et des solutions de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficiences d'exploitation. Toutefois, ce recours amène à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces tiers, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et ses chaînes d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides et pointus et d'en assurer la surveillance augmente également. Tout comme les services, la technologie informatique, les établissements et les processus de la Banque sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des catastrophes, des interruptions d'un service public, et des actes criminels ou terroristes (notamment des cyberattaques), et chacun des fournisseurs de la Banque court des risques similaires qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient nuire à la capacité de la TD d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque. Par conséquent, la Banque s'est dotée d'une expertise établie et de ressources qui se consacrent à la gestion du risque lié aux fournisseurs tiers, ainsi que de politiques et procédures qui encadrent ses relations avec des tiers, depuis la sélection jusqu'à la fin du cycle de vie tant de la relation que du bien ou du service. La Banque élabore et teste de solides plans de gestion de la poursuite des activités qui tiennent compte du client, de l'employé et des incidences opérationnelles, y compris les éventualités liées à la technologie et à d'autres infrastructures.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels
La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification des lois et des règlements actuels, les changements touchant l'interprétation de lois et de règlements actuels, les décisions juridiques, de même que les politiques budgétaire, économique et monétaire de différents organismes de réglementation du Canada et des États-Unis ainsi que d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation, pourraient nuire aux activités et à la rentabilité de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut facturer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; et augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser avec ses tarifs, ses produits et ses services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger). Plus particulièrement, la plus récente crise financière a donné lieu, et pourrait encore donner lieu dans l'avenir, à des modifications sans précédent et considérables aux lois et règlements applicables aux institutions financières et au secteur des services financiers. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant miner ses résultats et ses activités, et nuire à sa réputation.

Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act
Le 21 juillet 2010, la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la loi Dodd-Frank), loi fédérale des États-Unis, a été ratifiée. Cette loi entraîne une profonde réforme structurelle du secteur des services financiers américain et une incidence sur presque toutes les institutions financières exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque. Elle touche également, du fait de certains aspects extraterritoriaux de cette loi, les activités de la Banque à l'extérieur des États Unis, y compris au Canada. De nombreuses dispositions de la loi sont maintenant en vigueur et d'autres dispositions en sont à l'étape de la mise en œuvre, et des règlements visant d'autres parties de la loi doivent encore être finalisés. Parmi les règles qui touchent la Banque, mentionnons :

- *La «règle Volcker»* − En décembre 2013, la Réserve fédérale des États-Unis et d'autres organismes de réglementation américains ont publié les règlements définitifs visant la mise en œuvre de la règle Volcker de la loi Dodd-Frank, laquelle restreint la capacité des entités bancaires à effectuer des opérations pour leur propre compte ainsi qu'à investir dans des fonds spéculatifs et des fonds de capital-investissement et à parrainer de tels fonds. En vertu des règlements définitifs de la règle Volcker, les entités bancaires doivent s'assurer que leurs activités visées de négociation, de placement et de parrainage liées aux fonds spéculatifs soient conformes à la règle Volcker d'ici le 21 juillet 2015, en l'absence d'exemption ou de prorogation applicable à la période de conformité prescrite par la Réserve fédérale. La Banque a élaboré des plans de conformité, au besoin, mais nous sommes encore en train d'évaluer l'incidence complète de la règle Volcker sur nos activités. La règle Volcker a fait augmenter, et continuera probablement de faire augmenter, nos coûts d'exploitation et de conformité, et pourrait aussi restreindre certaines de nos activités de négociation et de placement ou de parrainage liées aux fonds.
- *Frais d'interchange sur cartes de débit* – Le 31 juillet 2013, la Cour de district des États-Unis du district de Columbia a rendu une décision sur les règles de la Réserve fédérale visant à limiter les frais d'interchange sur les cartes de débit. La décision de la Cour de district exigeait effectivement que la Réserve fédérale abaisse le plafond des frais d'interchange sur les cartes de débit en ordonnant à celle-ci de le recalculer sans tenir compte de certains coûts imposés aux émetteurs. Cette décision a par la suite été infirmée par la cour d'appel. La décision de la cour d'appel a été portée en appel par les commerçants demandeurs. Si, par suite du règlement final du litige, la Réserve fédérale abaissait le plafond des frais d'interchange sur les cartes de débit, nos produits connexes pourraient être touchés négativement.
- *Planification des fonds propres et simulation de crise* – En vertu du processus d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres de la Réserve fédérale, nous devons communiquer notre planification des fonds propres et les résultats de simulation de crise à la Réserve fédérale respectivement sur une base annuelle et semi-annuelle à compter de 2016. En outre, TD Bank, N.A. et TD Bank USA doivent effectuer des exercices de simulation de crise aux termes des exigences de l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC), lequel définit également les scénarios de simulation de crise. Toute question découlant du processus de simulation de crise peut toucher négativement la position de la Banque sur le marché, les entreprises, les activités et la réputation de la Banque et pourrait mener à une augmentation des coûts.
- *Société de portefeuille intermédiaire* – Le 18 février 2014, la Réserve fédérale des États-Unis a adopté une règle définitive qui instaure des «règles prudentielles resserrées» pour les activités des établissements bancaires étrangers dont les actifs consolidés atteignent 10 milliards de dollars ou plus aux États-Unis. Ces règles comprennent, par exemple, le resserrement des normes de fonds propres et de liquidité, des exigences relatives aux simulations de crise et des normes de gestion des risques. De plus, les établissements bancaires étrangers dont les actifs américains consolidés atteignent 50 milliards de dollars ou plus, comme la Banque, doivent regrouper dans une société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang l'ensemble de leurs activités américaines (à l'exception des succursales et des agences), et 90 % des actifs doivent être transférés d'ici le 1er juillet 2016, et le reste, d'ici le 1er juillet 2017. On s'attend à ce que les mesures susmentionnées entraînent pour la TD des coûts d'exploitation et de conformité, et pourraient avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats aux États-Unis et résultats globaux de la TD.

La Banque a instauré un programme de mise en œuvre de la réforme réglementaire à l'échelle de l'entreprise afin d'analyser et de mettre en œuvre les règles et règlements applicables de la loi Dodd-Frank d'une manière intégrée et exhaustive. Cependant, la portée et l'ampleur réelles des ajustements à nos activités qui seront nécessaires en vertu de la loi Dodd-Frank, et notre capacité à les mettre en œuvre, demeurent nébuleuses et difficiles à prévoir. Ainsi, en général, en raison des règlements de la loi Dodd-Frank et des mesures prises par les organismes de réglementation, la Banque pourrait subir des pertes de produits, devoir limiter son offre de produits et de services, et engager des coûts de conformité additionnels.

Bâle III

Selon la ligne directrice du BSIF sur les normes d'adéquation des fonds propres, les banques doivent respecter le ratio de liquidité à court terme de 100 % et le ratio structurel de liquidité à long terme selon Bâle III respectivement à compter de janvier 2015 et de janvier 2018. La Banque gère son risque de liquidité selon un cadre de prudence et apporte les ajustements nécessaires afin de respecter le ratio de liquidité à court terme, tout en maintenant des niveaux de liquidité respectant l'appétit pour le risque de la Banque. Certains secteurs d'affaires seront légèrement touchés par les coûts de mise en œuvre des mesures de liquidité réglementaires. En outre, le ratio de levier selon Bâle III est un ratio non fondé sur le risque qui sert de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur le risque, dans le but de limiter l'endettement excessif dans le secteur bancaire. À compter du 1er janvier 2015, le ratio de levier financier remplacera le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres et devra être communiqué publiquement. La Banque continue de surveiller et de maintenir ses niveaux de capitaux et d'actifs de manière à rester conforme aux exigences.

Entreprises de services aux consommateurs

Nos entreprises de services aux consommateurs sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue. Des changements réglementaires sont en cours dans toutes les régions géographiques où nous menons nos activités, dont certains des plus importants sont en train d'être apportés aux États-Unis, où, par exemple, la loi Dodd-Frank a instauré le Consumer Financial Protection Bureau (CFPB), un organisme de réglementation qui jouit de son propre pouvoir d'examen et d'intervention. Les organismes de réglementation aux États-Unis ont démontré une tendance à établir de nouvelles normes et de nouvelles attentes en matière de meilleures pratiques par la prise de mesures coercitives et par l'imposition d'interventions publiques qui incluent des amendes et des pénalités substantielles en cas de manquements relatifs à la conformité. La TD continue de surveiller et d'évaluer l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires qui sont pertinentes pour ses entreprises de services aux consommateurs, et elle compte sur le groupe de conformité aux pratiques bancaires responsables et équitables pour assurer la veille, la surveillance et l'analyse des risques liés au traitement équitable des prêts et de ceux liés aux actes ou pratiques malhonnêtes, mensongers ou abusifs. Cependant, bien que nos importantes ressources chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces règles dans les délais prescrits, il est possible que nous ne soyons pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les versions définitives des règles ou des mesures d'intervention prises par les organismes de réglementation. En outre, les organismes de réglementation peuvent continuer de recourir à des mesures coercitives officielles, plutôt qu'à des mesures de supervision non officielles, plus souvent que par le passé. En conséquence de ce qui précède, malgré ses efforts en matière de prudence et de gestion, la Banque pourrait enregistrer des répercussions négatives sur ses activités et son offre de produits et services, ce qui pourrait nuire à ses résultats financiers. Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas réussi à mettre en œuvre les nouvelles règles, ordonnances ou mesures coercitives auxquelles elle est assujettie. La Banque pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large, et, en cas de non-conformité, elle pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière de la Banque.

Principes d'agrégation efficace des données sur les risques

En janvier 2013, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié la version définitive de son document intitulé «Principles for effective risk data aggregation and risk reporting». Les principes d'agrégation tracent des lignes directrices pour, notamment, la gouvernance des données sur les risques, l'architecture et l'infrastructure, l'exactitude, l'exhaustivité, la fréquence et l'adaptabilité des rapports de données. Ainsi, la Banque fait face à une complexité accrue pour se conformer sur le plan de l'exploitation et pourrait devoir engager des coûts additionnels de conformité et d'exploitation. La Banque s'est mesurée à chacun de ces principes à l'échelle de l'entreprise et sur la base de risques précis. La Banque s'est dotée de programmes pour gérer les améliorations en matière d'agrégation des données sur les risques.

Concurrence et perturbations liées à la technologie

À l'heure actuelle, la Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à attirer de nouveaux clients, comme la qualité et les prix des produits ou des services. La détérioration de ces facteurs ou la perte d'une part de marché peuvent avoir un effet défavorable sur les résultats de la Banque. La Banque évolue dans un contexte mondial et les lois et règlements qui s'appliquent à elle pourraient ne pas s'appliquer à ses concurrents dans divers pays, ce qui pourrait avantager certaines institutions de ces pays. En outre, d'autres types d'institutions financières, comme les sociétés d'assurance, ainsi que des établissements non financiers proposent de plus en plus des produits et services traditionnellement offerts par les banques et par d'autres canaux de distribution comme les services en ligne et les technologies mobiles. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate, ce qui traduit des risques inhérents pour certaines activités, y compris les paiements. Cette forme de concurrence peut avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque si elle entraîne une baisse des produits d'honoraires et des produits d'intérêts nets. Chacun des secteurs d'affaires de la Banque surveille le contexte concurrentiel dans lequel il évolue, notamment en remettant en question et en modifiant ses stratégies de recrutement et de gestion de la clientèle. La Banque a investi dans des capacités accrues afin que ses clients puissent faire des transactions aisément dans tous nos canaux, en particulier dans des technologies mobiles.

Gestion des risques

SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la TD pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans les entreprises de la TD afin de s'assurer d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la TD, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la TD pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la TD décrit les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la TD sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation et risque juridique, et le risque de réputation.

Principales catégories de risques

Risque de stratégie	Risque de crédit	Risque de marché	Risque opérationnel	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque d'adéquation des fonds propres	Risque de conformité à la réglemen-tation et risque juridique	Risque de réputation

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque est le principal moyen employé par la TD pour définir le risque et pour déterminer les risques qu'elle est prête à prendre. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de sa mission, de sa stratégie, de ses principes directeurs, de sa philosophie face au risque et de sa capacité à supporter le risque. Les principes directeurs de la Prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1) s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2) n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3) ne mettent pas la marque TD en péril.

La TD tient compte des conditions actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils. La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives ainsi que des indicateurs clés, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD. Il a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque sont communiquées régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque du conseil d'administration (le comité du risque). La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques de la Banque est au diapason avec le ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et informe sur la vision, la mission, les principes directeurs et le profil de leadership de la TD. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la TD encourage la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la TD sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la TD. Le Code de conduite et d'éthique de la TD guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la TD d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la TD est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des ressources humaines se sert d'une évaluation consolidée annuelle qui mesure la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque préparée par le groupe de Gestion du risque et examinée par le Comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui comprennent la prise en compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par les cadres ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance indépendante et des remises en question objectives. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le chef de la gestion du risque (CGR), ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la TD communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la TD permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la TD met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, les secteurs d'exploitation assument la responsabilité des risques dans leur activité et sont responsables du recensement, de l'évaluation et de la mesure des risques ainsi que de la conception et de la mise en place de contrôles d'atténuation. De plus, les secteurs d'exploitation surveillent l'efficacité continue de leurs contrôles et en rendent compte, afin de protéger la TD contre tout dépassement de son appétit pour le risque.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la TD et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités (principalement les comités d'audit et du risque). Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque et l'appliquent aux secteurs d'exploitation. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, recommande la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque. La Banque utilise également un modèle selon «trois lignes de défense» pour décrire le rôle des secteurs d'exploitation (première ligne), des fonctions de gouvernance, de contrôle des risques et de surveillance comme de Gestion du risque et de Conformité à la réglementation et risque juridique (deuxième ligne), et Audit interne (troisième ligne), pour la gestion des risques à l'échelle de la TD.

Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La section qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES

Le conseil d'administration
Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, principalement le comité du risque et le comité d'audit, ainsi que le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance. Chaque année, le conseil d'administration examine et approuve la Prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque, et les mesures qui s'y rattachent, afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et conformes à la stratégie de la TD.

Le comité du risque
Le comité du risque est chargé de revoir, en faisant preuve d'esprit critique, la Prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque avant de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue, scrute et approuve certaines politiques de gestion des risques d'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière en examinant chaque trimestre le tableau de bord du risque.

Le comité d'audit
Le comité d'audit, en plus de surveiller la présentation de l'information financière, évalue le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles sur les processus pertinents de gestion des risques d'entreprise et les activités des groupes de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA) et Conformité mondiaux de la Banque. Le comité s'assure que la Banque se conforme aux politiques en matière de déontologie personnelle et de conduite professionnelle, notamment au Code de conduite et d'éthique de la Banque.

Le comité des ressources humaines
Le comité des ressources humaines, en plus de ses autres responsabilités, s'assure que les risques liés aux ressources humaines sont identifiés, évalués et mesurés, contrôlés et suivis de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance
Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore et, le cas échéant, recommande au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique conçu pour favoriser une culture de gouvernance saine au sein de la TD.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction
Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent le plan et l'orientation stratégiques à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD gèrent le risque d'entreprise selon l'appétit de la TD pour le risque et examinent l'incidence des risques émergents sur la stratégie de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

Comités de direction
Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la TD, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le CGRE, présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres – présidé par le Chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion du capital de risque, le Forum général sur les liquidités et le comité de placement à l'échelle de l'entreprise) la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de transaction de la TD, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel surveille l'évaluation stratégique de la structure de gouvernance, de contrôle et de gestion du risque opérationnel de la TD.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications, et chef des finances, le comité de divulgation s'assure que des contrôles et des procédures adéquats sont en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation, aux actionnaires et au marché.
- Comité du risque de réputation (CRR) – présidé par le CGR, le CRR veille à ce que les projets mis de l'avant à l'échelle de la Banque ou des unités d'exploitation, tout comme les questions qui ont été signalées au CRR en vertu de la politique sur le risque de réputation, qui présentent un profil de risque de réputation important reçoivent toute l'attention voulue pour ce qui est des répercussions liées au risque de réputation avant leur mise en œuvre.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques d'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, et est responsable de l'établissement de la stratégie, des cadres, des politiques et des pratiques de gestion des risques. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la TD pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et en fait rapport. Le CGR est appuyé par une équipe de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance centrale et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité de recommander pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, avalisés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la TD pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la TD fournit au conseil d'administration une assurance indépendante concernant l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance employés pour assurer la conformité avec l'appétit de la TD pour le risque. L'audit interne fait rapport sur son évaluation à la direction et au conseil d'administration.

Conformité

Le mandat du Service de la conformité de la TD consiste à gérer les risques de conformité à l'échelle de la Banque afin de s'assurer qu'ils respectent les politiques établies et approuvées par le comité d'audit et le comité du risque. Le Service de la conformité est responsable de l'établissement de programmes et normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque de conformité connu et émergent à l'échelle de la TD. Le Service de la conformité assure une surveillance indépendante et met en place des processus de contrôle opérationnel afin de se conformer aux lois et aux exigences réglementaires pertinentes.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le groupe LCBA établit un programme et des normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque connu et émergent de conformité à ce chapitre à l'échelle de la Banque. Le groupe LCBA assure une surveillance indépendante et met en place des processus de contrôle opérationnel afin d'assurer le respect des lois et des exigences réglementaires pertinentes. Les secteurs d'exploitation sont responsables du risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent et responsables du recensement et de l'évaluation du risque, de la mesure, de la conception et de la mise en place des contrôles d'atténuation des risques ainsi que de la surveillance du risque.

Gestion de la trésorerie et du bilan

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les risques liés à la situation de fonds propres et de placements, le risque de taux d'intérêt, les risques liés aux liquidités et au financement et les risques de marché des activités autres que de transaction de la Banque, et en fait rapport. Le groupe Gestion du risque surveille les activités touchant la situation de fonds propres et de placements du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise un modèle selon «trois lignes de défense» qui décrit les rôles et les responsabilités des secteurs d'exploitation, des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et du groupe d'audit interne pour la gestion des risques à l'échelle de la Banque. Le tableau qui suit décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense à la TD.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
PREMIÈRE LIGNE	**RESPONSABILITÉS DES SECTEURS D'EXPLOITATION**
RECENSEMENT ET CONTRÔLE	• Gèrent et recensent les risques au quotidien qui relèvent du secteur d'exploitation. • Veillent à ce que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de gestion des risques de la TD. • Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces. • Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, services, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités. • Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités. • Surveillent le profil de risque et en font rapport.
DEUXIÈME LIGNE	**RESPONSABILITÉS DES FONCTIONS DE GOUVERNANCE, DE GESTION DES RISQUES ET DE SURVEILLANCE**
ÉTABLISSEMENT DES NORMES ET EXAMEN CRITIQUE	• Établissent les stratégies et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise. • Assurent une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne de défense en effectuant des analyses, en recueillant des renseignements et en tenant des discussions. • Élaborent des politiques en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et en assurent la diffusion. • Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils pour appuyer la première ligne de défense dans l'exercice de ses responsabilités. • Surveillent le respect de l'appétit pour le risque et des politiques et en font rapport.
TROISIÈME LIGNE	**RESPONSABILITÉS DU GROUPE D'AUDIT INTERNE**
ASSURANCE INDÉPENDANTE	• Fournit une assurance indépendante du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD. • S'assure que les première et deuxième lignes de défense ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la TD applique les principes suivants dans sa façon de gérer les risques :

- ***Champ d'action illimité*** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la TD, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la TD, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- ***Communication transparente et efficace*** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- ***Responsabilité accrue*** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- ***Surveillance indépendante*** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- ***Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle*** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la stratégie de la TD.
- ***Équilibre stratégique*** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche de la TD en matière de gestion des risques comprend quatre grands volets : recensement et évaluation, quantification, contrôle, et surveillance et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont ils se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la TD permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'évaluer les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la TD est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier financier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier financier et l'adéquation des fonds propres sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses principaux secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent annuellement leurs propres risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme stratégique d'auto-évaluation des risques et des contrôles structuré ainsi qu'un programme continu d'auto-évaluation des risques et des contrôles dans les processus. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la TD sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la TD.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la TD. Pour cela, les comités de la haute direction doivent questionner et avaliser le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la TD, le rendement est mesuré d'après la répartition du capital à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. Le CGRE, le comité du risque et le conseil d'administration reçoivent également des rapports annuels et périodiques sur l'évaluation des facteurs de stress de l'entreprise et un compte rendu annuel sur le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

L'évaluation des facteurs de stress à la TD fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme qui aident à valider l'appétit pour le risque de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la TD comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats, les fonds propres et les liquidités. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels pertinents compte tenu du profil de risque de la TD. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque secteur d'exploitation, des fonctions Finances, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Le comité de gestion du capital de risque, sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, surveille les processus et les pratiques régissant le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise.

Dans le cadre de son programme pour 2014, la Banque a évalué deux scénarios de simulation de crise macroéconomique conçus en interne, qui couvrent une fourchette de degrés de sévérité et de durées (présentés ci-dessous). Les scénarios ont été modelés afin de couvrir une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la TD dans les économies nord-américaine et mondiale. Les variables de stress macroéconomiques comme le chômage, le PIB, le prix de revente des maisons et les taux d'intérêt ont fait l'objet de prévisions sur l'horizon de l'évaluation de stress, qui délimite l'évaluation des incidences. Dans les deux scénarios évalués dans le cadre du programme de 2014, la situation de capitalisation de la Banque est demeurée adéquate selon les mesures prises par la direction. Les résultats des scénarios appliqués ont été passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de la Banque et présentés au comité du risque et au conseil d'administration.

Scénarios de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise	
Scénario extrême • Le scénario est fondé sur une crise bancaire qui commence sur des marchés émergents et entraîne des défauts de paiement sur la dette de pays souverains et d'entreprises du secteur privé, puis une récession à l'échelle mondiale. Les marchés mondiaux de financement de gros subissent des perturbations massives, et la confiance envers le système bancaire chute rapidement. • Les chocs externes sur l'économie canadienne entraînent une correction des déséquilibres dans le secteur des ménages. Le taux de chômage monte en flèche et les prix des maisons s'effondrent.	Scénario grave • Le scénario grave est modélisé sur des récessions déjà survenues aux États-Unis et au Canada. Les récessions durent quatre trimestres consécutifs et sont suivies d'une période de reprise modeste. • L'affaiblissement des principaux indices macroéconomiques, tels le PIB, les prix des maisons et le taux de chômage, est symptomatique de récession selon l'expérience.

Outre le programme de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, les filiales de la Banque aux États Unis effectuent leurs propres exercices de planification des fonds propres et simulations de crise réglementaires, lesquels comprennent les exigences du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) visant les banques en exploitation. La société de portefeuille sera assujettie au règlement sur le plan de fonds propres du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale et aux exigences du processus d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres connexe à compter de 2015.

La TD procède également à des simulations de crise inversées dans le cadre d'un programme de planification de sortie de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence. Le scénario simule des événements dommageables importants qui menaceraient la viabilité de la TD, afin de prévoir des solutions rationnelles permettant de renflouer les fonds propres et les liquidités de la Banque.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de stratégies d'affaires inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate de stratégies d'affaires ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires. Les stratégies d'affaires comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la TD. De plus, chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer les stratégies à long terme et à court terme pour son secteur d'affaires (en interne et par des acquisitions) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement et de l'évaluation, de la mesure et du contrôle des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières. Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la TD, et s'assure que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin. Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres concernés de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement des unités d'exploitation importantes et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, en tenant des réunions de gestion, en rédigeant des rapports financiers ou d'exploitation et en procédant à des examens fonctionnels stratégiques. Le processus de planification annuel de la Banque permet d'examiner les stratégies à long terme et à court terme et les grandes initiatives connexes, tout en établissant les limites de concentration des actifs de l'entreprise. Le processus permet d'évaluer les différents secteurs d'exploitation, et de veiller à ce que ces stratégies sectorielles soient alignées sur celles de l'entreprise et son appétit pour le risque. Une fois la stratégie établie, des examens fonctionnels stratégiques menés tout au long de l'exercice assurent que la stratégie demeure alignée. Les examens comprennent une évaluation de la stratégie de chaque unité opérationnelle, de l'environnement opérationnel global, notamment la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens fonctionnels stratégiques dépend du profil de risque et de la taille de l'unité ou de la fonction en cause. Le CGRE examine la situation globale du risque de stratégie et le respect de l'appétit de la TD pour le risque dans le cadre normal des activités. De plus, chaque acquisition importante est évaluée afin de déterminer si elle s'inscrit dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à sa politique en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la TD à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque consiste à assurer une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais chaque unité de contrôle du risque de crédit relève individuellement du groupe Gestion du risque afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent leur pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assure une surveillance indépendante du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille, de même que des politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque du conseil d'administration est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année toutes les principales politiques sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques et des processus, ainsi que des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit et des stratégies de prise de décisions en matière de crédit, y compris les lignes directrices sur la gestion des exceptions aux limites de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, est centralisée au groupe Gestion du risque.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la TD, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'assurer l'atteinte des résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports à des fins de surveillance des tendances dans le portefeuille de détection des faiblesses potentielles dans les lignes directrices et les stratégies de crédit. Lorsque des tendances défavorables sont relevées, les mesures nécessaires sont prises pour corriger la situation.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des pointages de risque pour les emprunteurs et les facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit qu'ils sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examens quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque mesure le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de s'assurer que son portefeuille de prêts est diversifié. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse exhaustive du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur industriel pour s'assurer que ces notations reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur de l'entité et pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, il arrive aussi que la Banque ait recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur industriel et le risque-emprunteur.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser à compter du 1er novembre 2007 l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) pour le risque de crédit selon Bâle. La Banque a recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- La TD a approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. Le groupe Gestion du risque confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- La TD a obtenu des renonciations temporaires permettant d'utiliser l'approche standard pour la majeure partie de ses portefeuilles de crédit aux États-Unis et pour certains petits portefeuilles de crédit. La Banque procède actuellement à la transition de ces portefeuilles à l'approche NI avancée.

Pour pouvoir continuer à utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et les exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

L'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit est utilisée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas cités à la rubrique «Risque de crédit et dispositif Bâle». Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants : la PD – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an; la PCD – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD – la valeur totale de l'exposition prévue à la date du défaut. En appliquant ces paramètres de risque, la TD peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de s'assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail au Canada à l'aide de l'approche NI. Les actifs pondérés en fonction des risques des expositions de détail aux États-Unis sont actuellement présentés selon l'approche standard. Tous les modèles canadiens fondés sur des paramètres de détail (PD, ECD et PCD) ne tiennent compte que de l'historique de défauts internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail. Pour chaque portefeuille d'expositions de détail au Canada, la Banque a retenu l'historique mensuel au niveau des comptes individuels depuis 2000; tout l'historique disponible, qui comprend les récessions de 2001 et de 2008-2009 au Canada, sert à s'assurer que les résultats des modèles reflètent un cycle économique complet.

Des modèles fondés sur les paramètres de PD, d'ECD et de PCD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défauts et de pertes observés pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée du dispositif Bâle, la Banque définit, pour les expositions au Canada, comme un défaut un retard de 90 jours et plus ou une radiation pour tous les portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, de telle sorte qu'elles comprennent les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre le défaut et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit inutilisé avant le défaut. Les modèles fondés sur la PD, l'ECD et la PCD sont calibrés à l'aide de techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à 1 an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon discriminative et prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défauts et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale avant la mise en œuvre et annuellement comme décrit dans la rubrique «Gestion du risque de modèle» de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de revente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Expositions au risque de crédit autre que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une notation de risque par emprunteur (NRE) et une notation de risque par facilité (NRF). La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions envers de grandes entreprises, des emprunteurs souverains et des banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes pour les années 1994-2012 couvrant l'historique de prêts de gros et de prêts commerciaux. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaut rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et FRR) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Comme selon l'approche NI avancée employée pour mesurer l'adéquation des fonds propres sur un horizon de risque de un an, les paramètres sont estimés sur un horizon temporel futur de douze mois.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque calcule des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle.

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Si le niveau approprié de défauts historiques est disponible par modèle, ces données sont entrées dans le processus d'estimation de la PCD. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitatives.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes moyens plus élevés que la normale ou des recouvrements moyens moins élevés que la normale, comme pendant une récession économique. Pour refléter ces paramètres, les PCD moyennes calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et les PCD moyennes plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaut

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaut. L'utilisation en cas de défaut (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaut au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

Puisque l'UCD est largement tributaire de la PD, les données sur l'ECD sont groupées par NRE jusqu'à un an avant le défaut. Une UCD moyenne est alors calculée pour chaque NRE compte tenu de l'incertitude statistique qui entache les estimations.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert d'UCD dans un scénario de ralentissement significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par catégorie de NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'approche standard à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée principalement pour les actifs du portefeuille de crédit aux États-Unis. La Banque procède actuellement à la transition de cette tranche de portefeuille à l'approche NI avancée. Selon l'approche standard, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la TD utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'approche standard :

Emprunteurs souverains	0 %[1]
Banques	20 %[1]
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	35 % ou 75 %[2]
Autres expositions à la clientèle de détail (y compris les petites entreprises)	75 %
Entreprises	100 %

[1] La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.
[2] 35 % pour un ratio prêt-valeur <=80 %; 75 % pour un ratio prêt-valeur >80 %.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 100 % (expositions garanties par l'immobilier résidentiel) ou de 150 % (tous les autres prêts).

Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur instruments dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé «risque de crédit de contrepartie», est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la TD. La Banque applique l'évaluation du risque courant comme méthode pour calculer le montant de l'équivalent-crédit, qui est défini par le BSIF comme le coût de remplacement majoré d'un montant pour le risque futur éventuel, pour estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe mondial de crédit de contrepartie, qui fait partie de Gestion du risque des marchés financiers, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion du risque.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. La Banque établit diverses limites, dont des limites quant aux notionnels bruts pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. La TD évalue à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe mondial de Gestion du risque des marchés financiers se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie de la Banque.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. La Banque est également partie à des instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation centrale, ce qui réduit le risque de contrepartie en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets après compensation. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite et de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que la Banque utilise pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la probabilité de défaut des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2014, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la TD n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme défini par les politiques de crédit de la Banque. En outre, la Banque n'a pas de rajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – la PD, l'ECD et la PCD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille actuel et la conjoncture.

Le groupe Gestion du risque veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la TD l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des activités commerciales et des Services de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une propriété immobilière. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD est le montant total auquel la Banque est exposée à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions relatives à une contrepartie ou les radiations s'y rapportant. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

L'exposition brute au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présente comme suit :

TABLEAU 53 : EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CRÉDIT – APPROCHES STANDARD ET NI AVANCÉE[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)

						Aux
	31 octobre 2014			31 octobre 2013		
	Standard	**NI avancée**	**Total**	Standard	NI avancée	Total
Risque de crédit de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	**28 599 $**	**261 063 $**	**289 662 $**	25 671 $	251 809 $	277 480 $
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	**–**	**59 316**	**59 316**	–	43 862	43 862
Autres expositions aux produits de détail	**48 093**	**36 680**	**84 773**	41 225	34 465	75 690
Total – Risque de crédit de détail	**76 692**	**357 059**	**433 751**	66 896	330 136	397 032
Expositions aux produits autres que de détail						
Entreprises	**85 948**	**177 826**	**263 774**	69 411	145 718	215 129
Emprunteurs souverains	**35 788**	**96 948**	**132 736**	24 783	81 489	106 272
Banques	**9 794**	**98 736**	**108 530**	16 827	95 295	112 122
Total – Risque de crédit autre que de détail	**131 530**	**373 510**	**505 040**	111 021	322 502	433 523
Expositions brutes au risque de crédit	**208 222 $**	**730 569 $**	**938 791 $**	177 917 $	652 638 $	830 555 $

[1] Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

[2] Avant 2014, les montants n'ont pas été ajustés pour tenir compte des incidences des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

Les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction de la TD sont à un niveau qui représente moins de 5 % des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 combinés de la Banque. Par conséquent, la Banque utilise des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

Expositions de titrisation

Pour les expositions de titrisation notées par des agences externes, la Banque utilise à la fois l'approche standard et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après des notations externes. La Banque utilise les notations attribuées par une ou plusieurs des agences de notations externes, y compris Moody's et S&P. L'AFN tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité de détails disponibles sur l'ensemble des actifs sous-jacents et le rang de subordination de la position.

La Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes pour gérer le risque de crédit pour ses expositions liées aux titrisations de PCAA qui ne font pas l'objet d'une notation externe.

En vertu de l'approche fondée sur les évaluations internes, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs.

Toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. Les notations de la Banque reflètent son évaluation du risque de perte, qui comprend une combinaison de la PD et de la PCD pour chaque exposition. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque est assujettie à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est gérée comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

La Banque utilise les résultats de l'approche fondée sur les évaluations internes pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion, ainsi que pour le calcul des fonds propres. Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers dans le bilan imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché comme les taux d'intérêt et de change, les prix, les écarts de taux, les volatilités et les corrélations des activités de négociation.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers, dans le bilan ou dans les bénéfices, ou le risque de volatilité des bénéfices provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, en particulier le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de position sur titres de participation.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de transaction. Pour ce qui est des portefeuilles de négociation et de placements de la Banque, elle participe activement à des transactions sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2014, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins du capital exposé au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 54 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

(en millions de dollars canadiens)

				Aux
				31 octobre 2014
	Bilan	**Risque de marché de négociation**	**Risque de marché autre que de négociation**	**Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire**
Actifs exposés au risque de marché				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**43 773**	**$ 377**	**$ 43 396**	**$ Risque de taux d'intérêt**
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**101 173**	**99 274**	**1 899**	**Risque de taux d'intérêt**
Dérivés	**55 363**	**48 731**	**6 632**	**Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt**
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**4 745**	**–**	**4 745**	**Risque de taux d'intérêt**
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**63 008**	**–**	**63 008**	**Risque de change, risque de taux d'intérêt**
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**56 977**	**–**	**56 977**	**Risque de change, risque de taux d'intérêt**
Valeurs mobilières prises en pension	**75 031**	**8 154**	**66 877**	**Risque de taux d'intérêt**
Prêts	**481 937**	**–**	**481 937**	**Risque de taux d'intérêt**
Engagements de clients au titre d'acceptations	**13 080**	**–**	**13 080**	**Risque de taux d'intérêt**
Participation dans TD Ameritrade	**5 569**	**–**	**5 569**	**Risque de position sur titres de participation**
Autres actifs[1]	**1 434**	**–**	**1 434**	**Risque de taux d'intérêt**
Actifs non exposés au risque de marché	**42 652**	**–**	**–**	
Total des actifs	**944 742**	**156 536**	**745 554**	
Passifs exposés au risque de marché				
Dépôts détenus à des fins de transaction	**59 334**	**1 793**	**57 541**	**Risque de taux d'intérêt**
Dérivés	**50 776**	**47 050**	**3 726**	**Risque de change, risque de taux d'intérêt**
Passifs de titrisation à la juste valeur	**11 198**	**10 190**	**1 008**	**Risque de taux d'intérêt**
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**3 250**	**3 242**	**8**	**Risque de taux d'intérêt**
Dépôts	**600 716**	**–**	**600 716**	**Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt**
Acceptations	**13 080**	**–**	**13 080**	**Risque de taux d'intérêt**
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**39 465**	**37 247**	**2 218**	**Risque de taux d'intérêt**
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**45 587**	**8 242**	**37 345**	**Risque de taux d'intérêt**
Passifs de titrisation à la juste valeur	**24 960**	**–**	**24 960**	**Risque de taux d'intérêt**
Billets et débentures subordonnées	**7 785**	**–**	**7 785**	**Risque de taux d'intérêt**
Autres passifs[1]	**13 525**	**–**	**13 525**	**Risque de taux d'intérêt**
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	**75 066**	**–**	**–**	
Total du passif et des capitaux propres	**944 742**	**$ 107 764**	**$ 761 912**	**$**
				31 octobre 2013
Actifs exposés au risque de marché				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 583	$ 285	$ 28 298	$ Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	101 940	98 682	3 258	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	49 461	44 077	5 384	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 532	–	6 532	Risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	79 544	–	79 544	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	29 961	–	29 961	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	64 283	5 331	58 952	Risque de taux d'intérêt
Prêts	447 777	–	447 777	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 399	–	6 399	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	5 300	–	5 300	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs[1]	1 465	–	1 465	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	40 776	–	–	
Total des actifs	862 021	148 375	672 870	
Passifs exposés au risque de marché				
Dépôts détenus à des fins de transaction	50 967	1 531	49 436	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	49 471	45 655	3 816	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	21 960	10 216	11 744	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	12	–	12	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	541 605	–	541 605	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	6 399	–	6 399	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41 829	39 479	2 350	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	34 414	5 825	28 589	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	25 592	–	25 592	Risque de taux d'intérêt
Billets et débentures subordonnés	7 982	–	7 982	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs[1]	13 071	–	13 071	Risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	68 719	–	–	
Total du passif et des capitaux propres	862 021	$ 102 706	$ 690 596	$

[1] Les autres actifs et autres passifs se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux entités ad hoc.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la TD ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, aux clients de la Banque. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité du capital et du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché et les résultats des activités de négociation de la Banque, recommander des modifications aux politiques sur les risques et passer en revue les stocks de prises fermes et l'usage qui est fait des capitaux et des actifs au sein des Services bancaires de gros. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice 2014.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et quant à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

Calcul de la VaR

La TD calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratique sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente l'utilisation à une date particulière de la VaR quotidienne et les produits liés aux activités de transaction dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits liés aux activités de transaction représentent le total des produits de négociation présenté dans les autres produits et les produits d'intérêts nets sur les positions de transaction présentées dans les produits d'intérêts nets, et ils sont présentés en équivalence fiscale. L'exercice clos le 31 octobre 2014 a compris 20 jours de pertes de transaction et les produits liés aux activités de transaction ont été positifs pendant 92 % des jours de Bourse, ce qui reflète l'activité de transaction et de prise ferme normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.

La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- La VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions.
- Elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi.
- Elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires. Au cours de l'exercice 2014, la Banque a mis en œuvre une modification afin d'améliorer les modèles du risque de volatilité employés pour calculer le montant de la VaR.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque, le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1er février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque

Les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaut. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les exigences supplémentaires liées au risque, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Ces exigences sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

TABLEAU 55 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)

	2014				2013			
	Clôture	**Moyenne**	**Haut**	**Bas**	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	**5,3 $**	**5,8 $**	**12,8 $**	**3,3 $**	3,2 $	9,7 $	19,2 $	2,9 $
Risque d'écart de taux	**4,9**	**6,3**	**8,8**	**3,9**	6,0	6,0	10,9	2,4
Risque sur titres de capitaux propres	**5,1**	**3,7**	**9,6**	**1,5**	2,5	3,6	8,8	1,8
Risque de change	**1,6**	**2,7**	**5,5**	**0,7**	1,7	1,4	5,8	0,3
Risque de marchandises	**0,9**	**1,4**	**4**	**0,6**	0,5	0,9	2,3	0,4
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	**13,6**	**15,8**	**20,5**	**12,1**	14,2	16,5	23,6	11,3
Effet de diversification[1]	**(16,1)**	**(17,8)**	**négl.[2]**	**négl.[2]**	(12,8)	(18,8)	négl.[2]	négl.[2]
Valeur totale à risque	**15,3 $**	**17,9 $**	**22,1 $**	**14,2 $**	15,3 $	19,3 $	26,9 $	13,7 $
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	**29,3**	**27,8**	**36,1**	**21,1**	27,6	32,0	44,3	22,4
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	**275,6**	**313,6**	**428,7**	**222,0**	185,6	267,9	369,6	177,6

[1] La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.
[2] Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne pour le calcul du risque de taux d'intérêt a diminué de 3,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de la réduction dans les positions de risque de taux d'intérêt. L'amélioration de la qualité des données du modèle idiosyncratique propre à des créances introduit en 2013, jumelée à une baisse des positions dans des obligations provinciales canadiennes au deuxième trimestre de 2014, a fait baisser la VaR moyenne en situation de crise de 4,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des positions dans des organismes américains et des obligations du secteur financier a accru les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques de 46 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 314 millions de dollars.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels *ex post* standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les exigences supplémentaires liées au risque, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, ainsi que la crise du crédit à l'automne de 2008.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité du capital et du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de ses placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

La Banque est exposée à un risque de marché lorsqu'elle conclut des opérations bancaires autres que de transaction avec ses clients. Ces opérations englobent surtout les dépôts et les prêts, qui sont aussi désignés comme les «positions d'actif et de passif».

Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Ces risques de marché comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le service Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, qui est présidé par le chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, et comprend d'autres membres de la haute direction. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque du conseil d'administration revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et les activités autres que de transaction, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

MODE DE GESTION DES POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de transaction est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et entraîner une perte sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du service Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à la Prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Le risque de taux d'intérêt est géré afin d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport aux produits d'intérêts nets de ses positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé selon une cible assignée pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt.
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail.

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement d'intérêts ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique. Le prix d'un actif ou d'un passif sensible aux taux d'intérêt est révisé lorsque les taux changent, lorsque des flux de trésorerie sont générés à l'échéance ou pendant l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent les options de remboursement anticipé, de conversion ou de rachat qui sont rattachées à un produit particulier.

Le risque de taux d'intérêt de la TD dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il subit aussi l'incidence des volumes de nouvelles affaires, des renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que de la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance.

L'exposition au risque de taux d'intérêt, déduction faite des activités de couverture économique, est mesurée à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt permettant d'évaluer l'incidence des variations de taux d'intérêt sur la Banque. Les deux mesures utilisées sont le résultat à risque et la valeur économique à risque. Le résultat à risque correspond à la variation des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivants résultant d'un mouvement défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. Le résultat à risque évalue dans quelle mesure les flux de trésorerie de l'actif et du passif réappréciés et arrivés à échéance s'apparieront au cours de la prochaine période de douze mois et reflète les variations que subiront les produits d'intérêts nets de la Banque au cours de cette période en raison du mouvement des taux d'intérêt. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un mouvement défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt à long terme. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

Dans la mesure où les taux d'intérêt sont suffisamment bas et qu'il est impossible de mesurer l'incidence d'une baisse de 100 pdb des taux d'intérêt, notre exposition, telle qu'elle est mesurée par la valeur économique à risque et le bénéfice à risque, sera calculée en évaluant l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt lorsque le taux en résultant ne devient pas négatif.

Le modèle utilisé pour calculer le bénéfice à risque et la valeur économique à risque rend compte de l'incidence de changements dans les comportements présumés de clients, comme des paiements anticipés de prêts hypothécaires sensibles aux taux d'intérêt, mais ne présume pas d'une croissance du bilan, de changement dans la composition des activités ou la philosophie de fixation de prix des produits, ni de mesures de la part de la direction par suite de changements dans les conditions du marché.

La politique de la TD établit des limites globales pour la valeur économique à risque et le bénéfice à risque, qui sont liées respectivement aux capitaux propres et aux produits d'intérêts nets. Ces limites établies par le conseil d'administration sont fixées en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque et sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque du conseil d'administration. Les expositions par rapport aux limites établies par le conseil d'administration font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres et au comité du risque du conseil d'administration.

Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites quant aux instruments de négociation pour la gestion, par le service Gestion de la trésorerie et du bilan, du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de transaction. Les limites quant aux instruments de négociation sont établies à un niveau plus détaillé que celles fixées par le conseil d'administration pour le bénéfice à risque et la valeur économique à risque, et sont élaborées pour être conformes à la politique globale du conseil d'administration sur le risque de marché. Tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé sans délai au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.

La Banque procède régulièrement à l'évaluation de toutes les positions d'actif et de passif et des risques hors bilan. La TD vise à stabiliser les produits d'intérêts nets au fil du temps grâce à une symétrie rigoureuse entre l'actif et le passif et à des couvertures.

Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. La Banque fait des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- un profil cible de sensibilité aux taux d'intérêt pour son portefeuille de dépôts de base;
- son profil cible de placement d'après sa position nette en actions;
- les hypothèses de règlement des prêts hypothécaires, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

Pour ce qui est des instruments fermés, la gestion du portefeuille a pour objectif d'éliminer, dans la mesure du possible, l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que les produits d'intérêts nets deviennent plus prévisibles. Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la TD à un risque financier considérable.

- **Engagements de taux** : La Banque modélise son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à financer et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.

- **Remboursement anticipé d'actifs** : La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires des incitatifs sans lien avec le marché comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché.
- **Passifs sans échéance** : La Banque modélise son exposition aux passifs sans échéance comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées. La Banque modélise aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue sensibles aux taux d'intérêt.

Les autres risques de marché que nous passons en revue régulièrement comprennent :
- **Risque de base** : La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque de position sur titres de participation** : La Banque est exposée au risque de position sur titres de participation du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les titres de participation.

Le graphique suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt, mesurée par la VaR, à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2014, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 67,7 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 octobre 2013) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt au Canada et de 25 pdb aux États-Unis aurait fait baisser de 55,7 millions de dollars (9,4 millions de dollars au 31 octobre 2013) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

TABLEAU 56 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2014		31 octobre 2013	
Monnaie	**Augmentation de 100 pdb**	**Diminution de 100 pdb**	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	**6,9 $**	**(46,9) $**	9,5 $	(1,3) $
Dollar américain[1]	**(74,6)**	**(8,8)**	(40,5)	(8,1)
	(67,7) $	**(55,7) $**	(31,0) $	(9,4) $

[1] La sensibilité de la VaR a été mesurée d'après une baisse de 25 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

Pour la mesure du résultat à risque (non inclus dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2014 aurait fait augmenter les produits d'intérêts nets avant impôt de 438 millions de dollars (augmentation de 562 millions de dollars le 31 octobre 2013) au cours des douze mois suivants. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2014 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 385 millions de dollars (diminution de 373 millions de dollars le 31 octobre 2013) au cours des douze mois suivants. Au cours du dernier exercice, les expositions mesurées par le résultat à risque tel qu'il est présenté ont augmenté du fait qu'une portion accrue de dépôts permanents non sensibles aux taux d'intérêt a été investie dans un profil d'échéances à plus court terme. Cela s'inscrit dans les stratégies de gestion des produits d'intérêts nets sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres. Le résultat à risque tel qu'il est présenté demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits d'intérêts nets (avant impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU 57 : SENSIBILITÉ DU RÉSULTAT AVANT IMPÔT À RISQUE PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2014		31 octobre 2013	
Monnaie	**Augmentation de 100 pdb**	**Diminution de 100 pdb**	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	**354,4 $**	**(354,3) $**	309,1 $	(309,1) $
Dollar américain[1]	**83,7**	**(31,1)**	252,9	(63,4)
	438,1 $	**(385,4) $**	562,0 $	(372,5) $

[1] La sensibilité du résultat à risque a été mesurée d'après une baisse de 25 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur les produits d'intérêts nets, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur les capitaux propres comme présentés donne lieu à une variation des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés dans une monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens des actifs pondérés en fonction des risques libellés dans une monnaie étrangère de la Banque augmente, ce qui accroît les exigences en matière de fonds propres de la Banque. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation des ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. La gestion du portefeuille de titres au moyen de titres de grande qualité comportant peu de risques vise les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux dépôts excédant les prêts; 2) procurer une marge suffisante d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations non prévues des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion des fonds; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de garantie et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Les stratégies du portefeuille de placements sont gérées selon les taux d'intérêt, la composition du bilan, la demande réelle et prévue pour les prêts, les possibilités de financement et la sensibilité globale de la Banque aux taux d'intérêt. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de la Banque.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LES MARGES SUR LES ACTIFS PRODUCTIFS MOYENS FLUCTUENT AVEC LE TEMPS

Comme il est indiqué plus haut, l'objectif de la méthode de gestion de l'actif et du passif de la Banque est de s'assurer d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options incorporées. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge sur les actifs productifs moyens pourrait varier au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les marges gagnées sur les produits à taux fixe nouveaux et renouvelés, par rapport aux marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance, auront une incidence sur les marges existantes des portefeuilles.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les fluctuations du taux de base des acceptations bancaires et le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros peuvent avoir une incidence sur les marges gagnées.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

La méthode de la Banque tend à atténuer l'incidence de ces facteurs au fil du temps, ce qui donne lieu à des bénéfices plus réguliers et plus prévisibles.

La Banque utilise une simulation modélisée du revenu d'intérêts net pour évaluer le niveau et les variations des produits d'intérêts nets qui seront dégagés au fil du temps, selon divers scénarios de taux d'intérêt.

Le modèle comprend également l'incidence des hypothèses quant à la croissance projetée des volumes de produits, aux nouvelles marges et à la combinaison de produits.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou de systèmes ou des activités humaines ainsi que de sources externes.

Les rouages d'une institution financière complexe exposent les entreprises de la Banque à une vaste gamme de risques opérationnels, notamment l'inexécution des transactions et les erreurs dans la documentation, les manquements au devoir de fiduciaire et le non-respect de la confidentialité de l'information, les défaillances technologiques, l'interruption des affaires, le vol et la fraude, les accidents sur les lieux de travail et les dommages aux actifs corporels découlant de nos activités internes et de nos activités imparties. L'incidence peut entraîner des pertes financières considérables, nuire à notre réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

Le risque opérationnel fait partie intégrante de toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques de gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La Banque doit atténuer et gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Conformément à Bâle, la Banque utilise l'approche standard pour calculer les fonds propres réglementaires exposés au risque opérationnel. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque, décrit ci-après, a été renforcé afin de respecter les exigences de l'approche de mesure avancée pour le risque opérationnel et le travail est entrepris afin d'obtenir l'approbation réglementaire pour le mettre en œuvre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui conçoit et maintient le cadre de gestion global du risque opérationnel de la Banque. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel et de faire rapport sur ce risque. Le groupe Gestion du risque présente le risque opérationnel de la Banque à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

La Banque a également des groupes affectés à des programmes précis de gestion du risque opérationnel nécessitant des activités d'atténuation et de contrôle spécialisées. Il revient à ces groupes de surveiller l'application des politiques de gestion du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise. Ces politiques régissent les activités des fonctions du Siège social responsables de la gestion et de la surveillance appropriées des questions touchant la poursuite des activités et la gestion des crises et incidents, la gestion du risque de fournisseurs, la gestion du risque de crime financier, la gestion des changements de projets, la gestion du risque lié à la technologie et la sécurité de l'information.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation selon les politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque. Chaque secteur d'exploitation et chaque groupe du Siège social a une fonction de gestion des risques indépendante qui utilise le cadre de gestion du risque opérationnel en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui lui sont propres. Chaque unité d'exploitation a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque, des limites, de la gouvernance, des politiques et des processus. Le cadre de gestion du risque opérationnel est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque opérationnel. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque du conseil d'administration et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Auto-évaluation des risques et des contrôles

Le contrôle interne est l'une des principales lignes de défense qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède annuellement à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de s'assurer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la TD exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de pouvoir les analyser et les gérer adéquatement et prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue la TD en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Rapports sur les risques

Le service Gestion des risques, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement la situation des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à cet égard afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque du conseil d'administration. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et émergents.

Assurance
La Gestion du risque opérationnel comprend la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Afin de procurer à la Banque une protection additionnelle contre les pertes, le service Gestion des risques gère un portefeuille complet de mesures d'atténuation des risques propres aux activités d'assurance et d'autres risques. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture dans le portefeuille, sont constamment évaluées pour s'assurer que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la TD à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent les exigences de la Banque en matière de notation financière minimale.

Technologie, information et cybersécurité
Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels et des canaux de distribution, et d'autres activités de prospection. Les principaux risques sont liés à la disponibilité, à l'intégrité, à la confidentialité et à la sécurité d'exploitation des données, des systèmes et de l'infrastructure de la Banque. Ces risques sont gérés de façon active au moyen de programmes de gestion des risques liés aux technologies et à la sécurité de l'information à l'échelle de l'entreprise, selon les meilleures pratiques de l'industrie et le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque. Ces programmes comprennent des évaluations strictes de la menace et de la vulnérabilité, de même que des processus liés à la sécurité et des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion de la poursuite des activités et des crises et incidents
Lorsque surviennent des incidents qui risquent de perturber les activités de la Banque, le service Gestion de la poursuite des activités aide la haute direction à continuer de gérer et de mener ses activités, et maintient l'accès des clients aux produits et aux services. Le solide programme de gestion de la poursuite des activités de la Banque à l'échelle de l'entreprise comprend des protocoles de gestion de crise officiels et des stratégies de poursuite des activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de maintenir et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités conçus pour faire face à un large éventail de scénarios possibles.

Gestion des fournisseurs
Un fournisseur tiers est une entité qui fournit un produit ou un service en particulier à la Banque ou en son nom. Les avantages de traiter avec des tiers comprennent l'accès à des technologies de pointe, des connaissances spécialisées, des économies d'échelle et des efficiences d'exploitation. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui encadre les activités menées avec des tiers tout au long de la durée des contrats et s'assure que le niveau de gestion des risques et la surveillance par la haute direction sont à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Gestion des projets
La Banque a établi une approche rigoureuse pour la gestion de projets à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le bureau de gestion des projets à l'échelle de l'entreprise (BGPE) de la Banque. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de projets de la TD et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la TD d'une méthodologie de gestion de projets standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences de gestion de projets et, pour assurer le succès de la livraison des projets, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille de projets.

Crime financier
Il est primordial pour la Banque de déceler les fraudes et autres formes de crimes financiers. Pour ce faire, la TD dispose de systèmes, de protocoles et de pratiques de pointe en matière de sécurité pour déceler et atténuer les crimes financiers perpétrés à l'endroit de la Banque.

Outre les événements litigieux, la Banque n'a subi aucune perte individuelle importante découlant du risque opérationnel en 2014. Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés de 2014 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

Gestion du risque de modèle
La TD définit le risque de modèle comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles erronés ou mal utilisés et de leurs résultats, ce qui pourrait aboutir à une perte financière ou la prise de décisions d'affaires ou stratégiques inappropriées.

La Banque gère ce risque conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent entièrement le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation initiale et continue, la mise en œuvre, l'utilisation, et la surveillance continue de la performance du modèle. En outre, le régime de gestion du risque de modèle intègre les principaux processus qui peuvent être partiellement ou en totalité qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert. Les processus clés comprennent, entre autres, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, la gestion de la liquidité et le dispositif Bâle.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques de la Banque et les normes. Pendant l'élaboration du modèle, tous les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application et de la performance en conformité avec la politique de la Banque en matière de risque de modèle afin de veiller à ce qu'aucune utilisation des modèles ne soit inappropriée. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Gestion des risques a un stock centralisé de modèles qui est mis à jour et exerce un rôle de surveillance sur tous les modèles définis dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle et est responsable de la validation et de l'approbation des nouveaux modèles, de la validation périodique de tous les modèles existants selon un calendrier préétabli convenant aux exigences réglementaires et à l'importance, et de la surveillance régulière de la performance des modèles. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon le type de modèle et l'utilisation de celui-ci, mais il comprend généralement une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité du modèle et son importance;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Lorsqu'il convient, la validation initiale comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une approche de validation semblable ou différente. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de valider que la méthodologie employée et l'application du modèle sont appropriées.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation, sinon la validation a échoué, le modèle sera révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles ou les processus jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés. Les responsables du secteur d'activité et Gestion des risques se partagent les décisions relatives à l'abandon d'un modèle. Afin d'atténuer efficacement le risque de modèle à cette étape, des mécanismes provisoires d'atténuation des risques approuvés par Gestion des risques doivent être mis en place avant l'abandon ou le remplacement du modèle.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, risque de catastrophe, risque de mortalité, risque de morbidité et risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque est exposée à des risques d'assurance du fait de ses activités d'assurances multirisques, d'assurance de personnes et de réassurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance qui relève de Gestion des risques. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour ce secteur. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par la Gestion des risques et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des provisions pour engagements d'indemnisation est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations des passifs par rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les engagements d'indemnisation sont régis par la politique générale de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues, et la conformité à celles-ci est surveillée par le comité du risque du secteur Assurance.

L'assurance auto est régie par les lois provinciales et, par conséquent, les indemnités versées aux titulaires de police peuvent différer d'une province à l'autre. Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition aux concentrations du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. Le risque de concentration est également atténué par l'achat de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année.

Risque de liquidité

Le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières, en temps opportun, sans devoir mobiliser des fonds à des taux défavorables, ou vendre des actifs à des prix dérisoires. Les obligations financières peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

En tant qu'organisation financière, la TD doit s'assurer que la Banque a un accès continu à des fonds suffisants et appropriés pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance et soutenir et faire croître les entreprises de la TD dans des conditions normales et en situation de crise. Dans le cas de pertes de sources de financement, la Banque doit pouvoir poursuivre ses activités sans être contrainte de liquider des actifs non négociables et/ou de modifier considérablement sa stratégie d'affaires. La gestion du risque de liquidité est le processus qui assure un accès adéquat à du financement, à des actifs liquides disponibles et/ou à des garanties dans des conditions normales et en situation de stress.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche saine et prudente de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combinés propres à la Banque et à l'échelle du marché, et un horizon de survie de 365 jours selon un scénario de stress prolongé propre à la Banque qui a une incidence sur sa capacité d'accéder à du financement de gros non garanti. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré conçu de façon à assurer une exposition faible aux causes connues de risque de liquidité.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Il s'assure que des structures et des politiques de gestion efficace sont en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, comprend des cadres supérieurs du service Gestion de la trésorerie et du bilan, de la Gestion des risques, des Finances, des Services bancaires de gros et des représentants des établissements à l'étranger, et relève et surveille les risques de liquidité de la TD. Le Forum recommande au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres les mesures qui s'imposent pour maintenir la situation de liquidité de la TD à l'intérieur de certaines limites dans des conditions normales et en situation de stress.

Les groupes de trésorerie suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes afin de s'assurer de l'application uniforme et efficiente des approches de gestion de risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de risque de liquidité combinée des Services de détail au Canada (y compris des activités canadiennes de gestion de patrimoine); du Siège social et des Services bancaires de gros, et en fait rapport.
- Le service Gestion de la trésorerie et du bilan aux États-Unis est chargé de gérer la situation de liquidité des Services de détail aux États-Unis.
- D'autres services régionaux de gestion des liquidités, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité et situations de trésorerie.
- Les membres de la direction responsables à l'échelle régionale de surveiller les liquidités veillent à ce que les politiques régionales et les programmes de gestion du risque de liquidité soient conformes à la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie et répondent aux conditions d'affaires et aux exigences réglementaires locales.
- La politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie est soumise à l'examen du Forum général sur les liquidités ainsi qu'à son approbation et est avalisée par le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.
- Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement des rapports portant sur la situation de trésorerie de la Banque et approuve le cadre de gestion du risque de liquidité et les politiques du conseil d'administration annuellement.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influer sur l'accès à du financement de la TD. La Banque ne recourt à des liquidités de gros à court terme que pour le financement de titres négociables ou d'actifs à court terme.

Pour définir la somme de liquidités qu'elle doit détenir pendant une période continue de 90 jours, la Banque se sert d'un scénario de «stress combiné critique» prudent, qui modélise les besoins de liquidités potentiels et la négociabilité des actifs durant une crise qui a été déclenchée sur les marchés, particulièrement en ce qui a trait à un manque de confiance dans la capacité de la TD de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. La Banque suppose aussi une perte d'accès à toute forme de financement non garanti externe pendant la période de 90 jours.

Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de «stress combiné critique» intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité à du financement à court terme et à long terme pour toutes les institutions, à une augmentation importante du coût de financement de la Banque et à une baisse considérable de la négociabilité des actifs. La Banque calcule également nos «besoins en liquidités» pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- la totalité des échéances des titres de créance de gros non garantis et des échéances de titres de créance garantis;
- l'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt de détail;
- l'utilisation accrue des facilités de crédit disponibles pour les particuliers, les emprunteurs commerciaux et les grandes entreprises;
- le rehaussement des exigences de garantie en cas d'abaissement de la notation de la TD et de mouvements défavorables des taux de référence pour l'ensemble des contrats de dérivés;
- la couverture des échéances dans les programmes de financement soutenus par la Banque, comme les acceptations bancaires que celle-ci émet pour le compte de clients et les canaux de PCAA renouvelables à court terme.

La politique en matière de liquidité de la TD stipule que la Banque doit maintenir des «liquidités disponibles» pour répondre aux «besoins en liquidités» associés au scénario de «stress combiné critique» en tout temps. Les actifs liquides que la TD considère comme des «liquidités disponibles» doivent être négociables à court terme, avoir une qualité de crédit suffisante et être disponibles à la vente ou à la cession en garantie pour être considérés comme facilement convertibles en trésorerie sur l'horizon de survie minimal de 90 jours. Le tableau ci-après présente les actifs liquides dont la TD tient compte pour établir les «liquidités disponibles», lesquels excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque, ces actifs étant engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins généraux de liquidités de la Banque.

TABLEAU 58 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE[1, 2]

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
						Aux
						31 octobre 2014
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**0,1 $**	**– $**	**0,1 $**	**– %**	**– $**	**0,1 $**
Obligations du gouvernement du Canada	**10,0**	**27,2**	**37,2**	**10**	**21,0**	**16,2**
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	**39,4**	**1,0**	**40,4**	**11**	**2,1**	**38,3**
Obligations de gouvernements provinciaux	**6,9**	**5,2**	**12,1**	**4**	**6,7**	**5,4**
Obligations de sociétés émettrices	**8,3**	**3,4**	**11,7**	**3**	**0,2**	**11,5**
Actions	**22,7**	**3,8**	**26,5**	**7**	**6,2**	**20,3**
Autres titres ou prêts négociables	**2,4**	**0,9**	**3,3**	**1**	**0,8**	**2,5**
Total (libellé en dollars canadiens)	**89,8**	**41,5**	**131,3**	**36**	**37,0**	**94,3**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**39,8**	**–**	**39,8**	**11**	**1,1**	**38,7**
Obligations du gouvernement des États-Unis	**–**	**24,8**	**24,8**	**7**	**23,6**	**1,2**
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	**31,2**	**5,6**	**36,8**	**10**	**13,1**	**23,7**
Autres obligations souveraines	**23,3**	**28,7**	**52,0**	**14**	**10,5**	**41,5**
Obligations de sociétés émettrices	**54,5**	**10,8**	**65,3**	**18**	**13,8**	**51,5**
Actions	**9,7**	**2,6**	**12,3**	**3**	**1,7**	**10,6**
Autres titres ou prêts négociables	**4,2**	**0,1**	**4,3**	**1**	**–**	**4,3**
Total (non libellé en dollars canadiens)	**162,7**	**72,6**	**235,3**	**64**	**63,8**	**171,5**
Total	**252,5 $**	**114,1 $**	**366,6 $**	**100 %**	**100,8 $**	**265,8 $**
						31 octobre 2013
Obligations du gouvernement du Canada	16,7 $	27,3 $	44,0 $	13 %	25,3 $	18,7 $
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	42,6	0,6	43,2	13	7,9	35,3
Obligations de gouvernements provinciaux	4,3	5,4	9,7	3	5,9	3,8
Obligations de sociétés émettrices	6,5	4,0	10,5	3	0,6	9,9
Actions	20,1	3,0	23,1	7	4,8	18,3
Autres titres ou prêts négociables	2,8	0,2	3,0	1	0,3	2,7
Total (libellé en dollars canadiens)	93,0	40,5	133,5	40	44,8	88,7
Trésorerie et montants à recevoir de banques	20,6	–	20,6	6	0,5	20,1
Obligations du gouvernement des États-Unis	1,7	28,6	30,3	9	28,6	1,7
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	26,0	4,9	30,9	9	7,7	23,2
Autres obligations souveraines	27,4	23,8	51,2	16	3,1	48,1
Obligations de sociétés émettrices	41,7	2,6	44,3	13	5,1	39,2
Actions	8,0	1,7	9,7	3	0,8	8,9
Autres titres ou prêts négociables	6,0	5,5	11,5	4	5,8	5,7
Total (non libellé en dollars canadiens)	131,4	67,1	198,5	60	51,6	146,9
Total	224,4 $	107,6 $	332,0 $	100 %	96,4 $	235,6 $

[1] Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.
[2] Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger et sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 59 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES[1]

(en milliards de dollars canadiens)

		Aux
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	**89,4 $**	57,7 $
Filiales bancaires	**150,2**	143,3
Succursales à l'étranger	**26,2**	34,8
Total	**265,8 $**	235,6 $

[1] Certains montants comparatifs ont aussi été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

La moyenne mensuelle des actifs liquides de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 60 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE[1]

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Moyenne pour les exercices clos les					
	Actifs liquides détenus par la Banque	**Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés[2]**	**Total des actifs liquides**		**Actifs liquides grevés**	**Actifs liquides non grevés[2]**
						31 octobre 2014
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**0,3 $**	**– $**	**0,3 $**	**– %**	**– $**	**0,3 $**
Obligations du gouvernement du Canada	**10,2**	**30,0**	**40,2**	**11**	**23,3**	**16,9**
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	**40,0**	**0,7**	**40,7**	**11**	**4,7**	**36,0**
Obligations de gouvernements provinciaux	**5,4**	**5,5**	**10,9**	**3**	**6,0**	**4,9**
Obligations de sociétés émettrices	**9,6**	**3,4**	**13,0**	**4**	**0,7**	**12,3**
Actions	**23,3**	**3,8**	**27,1**	**8**	**5,0**	**22,1**
Autres titres ou prêts négociables	**2,1**	**1,0**	**3,1**	**1**	**0,9**	**2,2**
Total (libellé en dollars canadiens)	**90,9**	**44,4**	**135,3**	**38**	**40,6**	**94,7**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**33,8**	**–**	**33,8**	**9**	**0,8**	**33,0**
Obligations du gouvernement des États-Unis	**1,0**	**30,5**	**31,5**	**9**	**30,5**	**1,0**
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	**28,8**	**5,0**	**33,8**	**9**	**10,0**	**23,8**
Autres obligations souveraines	**24,5**	**23,8**	**48,3**	**14**	**6,6**	**41,7**
Obligations de sociétés émettrices	**49,5**	**4,7**	**54,2**	**15**	**8,5**	**45,7**
Actions	**8,8**	**2,8**	**11,6**	**3**	**1,8**	**9,8**
Autres titres ou prêts négociables	**5,4**	**3,6**	**9,0**	**3**	**3,2**	**5,8**
Total (non libellé en dollars canadiens)	**151,8**	**70,4**	**222,2**	**62**	**61,4**	**160,8**
Total	**242,7 $**	**114,8 $**	**357,5 $**	**100 %**	**102,0 $**	**255,5 $**
						31 octobre 2013
Obligations du gouvernement du Canada	15,0 $	28,8 $	43,8 $	14 %	23,8 $	20,0 $
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	39,8	0,5	40,3	12	7,8	32,5
Obligations de gouvernements provinciaux	4,0	5,6	9,6	3	5,4	4,2
Obligations de sociétés émettrices	6,6	3,5	10,1	3	0,6	9,5
Actions	21,4	4,0	25,4	8	5,3	20,1
Autres titres ou prêts négociables	1,6	0,2	1,8	1	0,3	1,5
Total (libellé en dollars canadiens)	88,4	42,6	131,0	41	43,2	87,8
Trésorerie et montants à recevoir de banques	19,0	–	19,0	6	0,1	18,9
Obligations du gouvernement des États-Unis	3,0	28,6	31,6	10	29,9	1,7
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	25,7	5,2	30,9	10	7,8	23,1
Autres obligations souveraines	25,2	20,9	46,1	14	2,5	43,6
Obligations de sociétés émettrices	37,0	2,4	39,4	12	4,9	34,5
Actions	5,3	1,8	7,1	2	1,1	6,0
Autres titres ou prêts négociables	7,5	8,0	15,5	5	8,2	7,3
Total (non libellé en dollars canadiens)	122,7	66,9	189,6	59	54,5	135,1
Total	211,1 $	109,5 $	320,6 $	100 %	97,7 $	222,9 $

[1] Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.
[2] Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 61 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES[1]

(en milliards de dollars canadiens)

	Moyenne pour les exercices clos les	
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	**71,1 $**	60,0 $
Filiales bancaires	**149,5**	131,4
Succursales à l'étranger	**34,9**	31,5
Total	**255,5 $**	222,9 $

[1] Certains montants comparatifs ont aussi été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre de l'écart cumulatif des liquidités après rajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché pour chaque catégorie d'actifs, des délais de règlement et d'autres restrictions connues limitant la vente ou la cession en garantie possible. En outre, la juste valeur de marché de ces valeurs fluctuera selon l'évolution des taux d'intérêt en vigueur, des écarts de taux et de la demande sur le marché. Au besoin, la Banque ajuste la valeur de marché à la baisse pour tenir compte des conditions de marché et des exigences des investisseurs attendues dans un scénario de «stress combiné critique». Dans l'ensemble, la Banque s'attend à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché actuelles compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent. Les «liquidités disponibles» tiennent compte également de la capacité d'emprunt de la Banque estimée par le système de la Federal Home Loan Bank (FHLB) des États-Unis.

La TD a accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi qu'aux facilités de crédit de soutien consenties par la Banque centrale européenne. La TD n'inclut pas sa capacité d'emprunt auprès de banques centrales comme une source de liquidités disponibles dans l'évaluation de sa situation de trésorerie.

Les liquidités excédentaires des Services de détail aux États-Unis ne sont pas consolidées par la Banque avec celles des autres entités en raison des restrictions de placement imposées par la Réserve fédérale des États-Unis à l'égard des fonds générés par les activités de dépôts de ses institutions financières. Les liquidités excédentaires détenues par certaines filiales d'activités de gestion de patrimoine et d'assurance sont également exclues des calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise en raison de restrictions réglementaires locales en matière de placement.

La gestion continue des liquidités des secteurs d'exploitation selon des limites liées à des scénarios de stress permet de s'assurer que des sources de liquidités et de sûretés suffisantes seront disponibles s'il survient une crise de liquidité. Des scénarios de stress additionnels sont aussi utilisés pour évaluer l'éventail possible d'exigences de liquidité auxquelles la Banque pourrait avoir à satisfaire. La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise et pour les entités des territoires où elle mène ses activités afin de documenter les mesures de gestion de la liquidité prises et la gouvernance relativement à ces événements de stress. La documentation sur les plans de financement d'urgence fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque.

Les notations de crédit sont importantes pour les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la TD. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés ou des opérations de couverture routinières.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que des facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 62 : NOTATIONS DE CRÉDIT[1]

			31 octobre 2014
Agence de notation	**Notation de la dette à court terme**	**Notation de la dette à long terme de premier rang**	**et perspectives**
Moody's	**P-1**	**Aa1**	**Négative**
S&P	**A-1+**	**AA-**	**Négative**
DBRS	**R-1 (élevé)**	**AA**	**Stable**

[1] Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/renseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer que la TD peut effectuer les paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de un cran des notations de la dette à long terme de premier rang de la Banque. Un abaissement marqué pourrait avoir une incidence sur les exigences de liquidités qui entraînerait la nécessité pour la Banque d'affecter des sûretés additionnelles aux contreparties de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles dont le versement aurait pu être exigé à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 63 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS

(en milliards de dollars canadiens)

	Moyenne pour les exercices clos les	
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Abaissement de un cran	**0,3 $**	0,4 $
Abaissement de deux crans	**0,3**	0,7
Abaissement de trois crans	**0,6**	0,9

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des titres et d'autres actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement et participer à des systèmes de compensation et/ou de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés figure dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 64 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS AU BILAN[1]

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

						Aux
						31 octobre 2014
	Grevés[2]			**Non grevés**		
	Donnés en garantie[3]	**Autres[4]**	**Disponibles comme garantie[5]**	**Autres[6]**	**Total des actifs**	**Actifs grevés en pourcentage du total des actifs**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**– $**	**– $**	**– $**	**2,8 $**	**2,8 $**	**– %**
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**2,1**	**2,5**	**35,1**	**4,1**	**43,8**	**0,5**
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres[7]	**55,5**	**9,8**	**147,4**	**13,1**	**225,8**	**6,9**
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**55,4**	**55,4**	**–**
Valeurs mobilières prises en pension[8]	**–**	**–**	**–**	**75,0**	**75,0**	**–**
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**15,1**	**48,2**	**75,4**	**340,2**	**478,9**	**6,7**
Engagements de clients au titre d'acceptations	**–**	**–**	**–**	**13,1**	**13,1**	**–**
Participation dans TD Ameritrade	**–**	**–**	**–**	**5,6**	**5,6**	**–**
Goodwill	**–**	**–**	**–**	**14,2**	**14,2**	**–**
Autres immobilisations incorporelles	**–**	**–**	**–**	**2,7**	**2,7**	**–**
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**–**	**–**	**–**	**4,9**	**4,9**	**–**
Actifs d'impôt différé	**–**	**–**	**–**	**2,0**	**2,0**	
Autres actifs[9]	**–**	**–**	**–**	**20,5**	**20,5**	**–**
Total des actifs au bilan	**72,7**	**60,5**	**257,9**	**553,6**	**944,7 $**	**14,1 %**
Éléments hors bilan[10]						
Valeurs mobilières prises en pension	**66,5**	**–**	**29,0**	**(75,0)**		
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	**16,4**	**–**	**7,1**	**–**		
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	**1,7**	**–**	**11,0**	**(7,0)**		
Total des éléments hors bilan	**84,6**	**–**	**47,1**	**(82,0)**		
Total	**157,3 $**	**60,5 $**	**305,0 $**	**471,6 $**		

						31 octobre 2013
Trésorerie et montants à recevoir de banques	– $	– $	– $	3,6 $	3,6 $	– %
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2,1	1,3	21,6	3,6	28,6	0,4
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres[7]	53,9	10,1	135,7	18,2	217,9	7,4
Dérivés	–	–	–	49,5	49,5	–
Valeurs mobilières prises en pension[8]	–	–	–	64,3	64,3	–
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	15,0	55,1	67,0	307,8	444,9	8,1
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	6,4	6,4	–
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	5,3	5,3	–
Goodwill	–	–	–	13,3	13,3	–
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2,5	2,5	–
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	4,6	4,6	–
Actifs d'impôt différé	–	–	–	1,8	1,8	–
Autres actifs[9]	–	–	–	19,3	19,3	–
Total des actifs au bilan	71,0	66,5	224,3	500,2	862,0 $	15,9 %
Éléments hors bilan[10]						
Valeurs mobilières prises en pension	51,8	–	30,8	(64,3)		
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	17,7	–	6,0	–		
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	1,3	–	11,5	(7,4)		
Total des éléments hors bilan	70,8	–	48,3	(71,7)		
Total	141,8 $	66,5 $	272,6 $	428,5 $		

[1] Certains montants comparatifs ont aussi été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque détient de tels actifs au bilan et hors bilan, il est présumé aux fins de la présentation de cette information que l'actif présenté au bilan est grevé avant l'actif hors bilan.

[3] Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les engagements et les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les valeurs mobilières mises en pension, le prêt de valeurs mobilières, les systèmes de compensation et de paiement et les actifs affectés en garantie dans le cas de transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

[4] Actifs qui soutiennent des activités de financement de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées et actifs couvrant les ventes à découvert.

[5] Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

[6] Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

[7] Les valeurs mobilières comprennent : les prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières disponibles à la vente et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

[8] Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur de ces transactions, et non la valeur de la sûreté reçue.

[9] Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

[10] Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

Se reporter à la rubrique «Actifs affectés en garantie et sûretés» de la note 29 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur les actifs financiers acceptés en garantie que la Banque peut vendre ou céder à nouveau en garantie en l'absence de défaut.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties, à court et à long terme, y compris des canaux de titrisation qu'elle utilise pour satisfaire ses besoins de fonds. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie, laquelle prévoit notamment que tous les actifs doivent être financés selon la durée appropriée ou selon la capacité d'absorption du marché en situation de crise.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine au Canada et de TD Ameritrade (collectivement les «dépôts personnels et commerciaux») qui comptent pour plus de 70 % du financement total, exclusion faite de la titrisation. Le montant du financement à long terme stable assuré par les dépôts personnels et commerciaux payables à vue ou sans échéance précise est établi en tenant compte de la permanence d'équilibre attestée selon le scénario de «stress combiné critique».

TABLEAU 65 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars canadiens)

	2014	2013
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	**273,2 $**	260,5 $
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	**227,1**	200,0
Autres dépôts	**1,1**	2,0
Total	**501,4 $**	462,5 $

La Banque a un programme actif de financement externe pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par réseau de distribution. La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre d'un client ou de petits groupes de clients déposants comme source de financement. Qui plus est, elle limite le financement de gros à court terme qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée afin de limiter les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

La Banque continue d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement à moindre coût. Le tableau ci-dessous présente les diverses sources du financement obtenu respectivement au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013 :

TABLEAU 66 : FINANCEMENT DE GROS

(en millions de dollars canadiens)

								Aux
							31 octobre 2014	31 octobre 2013
	Moins de 1 mois	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 mois à 1 an**	**Plus de 1 an à 2 ans**	**Plus de 2 ans**	**Total**	**Total**
Dépôts auprès de banques[1]	**6 578 $**	**3 126 $**	**738 $**	**29 $**	**3 $**	**17 $**	**10 491 $**	11 025 $
Billet de dépôt au porteur	**143**	**563**	**2**	**8**	**–**	**–**	**716**	2 627
Certificats de dépôt	**12 191**	**16 412**	**13 157**	**27 501**	**120**	**–**	**69 381**	56 139
Papier commercial	**4 153**	**2 695**	**564**	**732**	**–**	**–**	**8 144**	8 192
Papier commercial adossé à des actifs[2]	**1 075**	**1 510**	**504**	**10**	**–**	**–**	**3 099**	4 081
Obligations sécurisées	**–**	**–**	**–**	**2 253**	**3 398**	**10 860**	**16 511**	10 442
Titrisation de prêts hypothécaires	**19**	**679**	**2 864**	**1 590**	**7 657**	**23 349**	**36 158**	47 552
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	**228**	**276**	**446**	**7 220**	**14 165**	**18 933**	**41 268**	23 290
Billets et débentures subordonnés[3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7 785**	**7 785**	7 982
Titres adossés à des créances mobilières à terme	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 953**	**1 953**	1 662
Divers[4]	**2 339**	**1 172**	**78**	**131**	**–**	**–**	**3 720**	6 989
Total	**26 726 $**	**26 433 $**	**18 353 $**	**39 474 $**	**25 343 $**	**62 897 $**	**199 226 $**	179 981 $
Dont :								
Garantis	**1 094 $**	**2 189 $**	**3 368 $**	**3 853 $**	**11 055 $**	**36 162 $**	**57 721 $**	63 737 $
Non garantis	**25 632**	**24 244**	**14 985**	**35 621**	**14 288**	**26 735**	**141 505**	116 244
Total	**26 726 $**	**26 433 $**	**18 353 $**	**39 474 $**	**25 343 $**	**62 897 $**	**199 226 $**	179 981 $

[1] Comprend le total des dépôts à échéance déterminée auprès des banques.
[2] Représente du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des entités structurées consolidées de la Banque.
[3] Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.
[4] Comprend le total des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques.

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires des Services bancaires de gros, la Banque a émis, au cours de l'exercice 2014, des titres adossés à des créances hypothécaires totalisant 3,8 milliards de dollars (6,3 milliards de dollars en 2013), de même que d'autres titres immobiliers garantis au moyen de titres adossés à des créances totalisant 1 milliard de dollars (1 milliard de dollars en 2013). La Banque a également émis des billets à moyen terme non garantis totalisant 17,4 milliards de dollars (13,4 milliards de dollars en 2013) et des obligations sécurisées totalisant 8,6 milliards de dollars, dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014 (néant en 2013). Cela comprend les billets à moyen terme non garantis et les obligations sécurisées réglés après la fin de l'exercice. Se reporter à la note 37 des états financiers consolidés 2014 de la Banque pour plus de renseignements.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En mai 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée «Normes de liquidité», qui établit deux normes minimales fondées sur le dispositif de Bâle III, la surveillance de certains traitements étant laissée à la discrétion des autorités nationales : le ratio de liquidité à court terme, en vigueur à compter du 1er janvier 2015, et le ratio structurel de liquidité à long terme net, en vigueur à compter du 1er janvier 2018. Ces exigences sont complétées par des indicateurs additionnels de suivi et de surveillance, y compris les outils de suivi des liquidités et du risque de liquidité intrajournalier proposés par le dispositif de Bâle III et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs conçu par le BSIF. Les banques doivent déclarer mensuellement le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs en commençant par les positions en date de janvier 2015 et respecter le ratio de liquidité à court terme de 100 % dès la première déclaration. La TD est bien préparée pour répondre aux exigences relatives à la présentation réglementaire et à celles relatives à la conformité du ratio de liquidité à court terme et elle est en voie de finaliser ses stratégies pour aligner son cadre de gestion du risque de liquidité avec les nouvelles normes réglementaires.

En juillet 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice sur la divulgation publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique nationale. Les BISN doivent mettre en œuvre les normes de publication de Bâle à l'égard du ratio de liquidité à court terme à compter du deuxième trimestre de la période de présentation de l'information financière 2015.

En octobre 2014, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié la norme définitive de Bâle III sur le ratio structurel de liquidité à long terme net. Selon cette norme, le ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé doit être supérieur à 100 %. Le ratio structurel de liquidité à long terme est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans un an pour soutenir leurs activités. Le ratio structurel de liquidité à long terme devrait devenir une norme minimale d'ici le 1er janvier 2018.

Le 1er août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») qui porte sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISN du Canada, y compris la TD. Le projet de régime vise à réduire le risque de faillite pour ces banques et à fournir aux autorités les moyens de replacer une banque sur la voie de la viabilité dans le cas peu probable où celle-ci ferait faillite, sans perturber le système financier ou l'économie et sans recourir à des fonds publics. Une fois le régime mis en œuvre, il permettra la conversion opportune de certains passifs bancaires en fonds propres réglementaires lorsque le BSIF aura déterminé qu'une banque est en défaillance ou sur le point de le devenir. La consultation sur la recapitalisation interne propose que le pouvoir de conversion s'applique uniquement aux créances de premier rang à long terme qui sont émises, créées ou renégociées après une date de mise en œuvre déterminée par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada a également proposé que les BSIN, afin qu'elles disposent d'une capacité d'absorption des pertes suffisante, soient assujetties à une exigence en matière de capacité supérieure d'absorption se situant entre 17 % et 23 % des actifs pondérés en fonction des risques, en faisant la somme des fonds propres réglementaires (c.-à-d. les actions ordinaires et les instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) et des créances de premier rang à long terme. La période de consultation sur la recapitalisation interne s'est terminée en septembre 2014, mais aucun échéancier de mise en œuvre n'a été fourni pour le moment.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas la symétrie entre les actifs et les passifs de la Banque ou l'exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement (ainsi, la Banque ne finance pas des actifs illiquides à long terme par des emprunts à court terme). La Banque se sert de dépôts personnels et commerciaux stables sans échéance précise (comptes-chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme personnels et commerciaux comme principale source de financement à long terme pour des actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La Banque finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables au moyen de sources de financement à long terme. La Banque mène ses activités de financement à long terme d'après la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction, compte tenu d'éléments comme les volumes de nouvelles affaires, les renouvellements de prêts à terme et de dépôts à terme et la probabilité que les clients se prévalent de leur option de remboursement anticipé de prêts ou de sortie anticipée de dépôts. La Banque cherche à synchroniser le plus étroitement possible les échéances des financements au profil d'échéances attendu dans son bilan. La Banque recourt également à des dépôts de gros non garantis à court terme pour financer des actifs détenus à des fins de transaction, en fonction de ses estimations internes de la liquidité de ces actifs quand ils sont soumis aux tensions des marchés.

TABLEAU 67 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

										Au
										31 octobre 2014
	Moins de 1 mois	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 9 mois**	**De 9 mois à 1 an**	**Plus de 1 an à 2 ans**	**Plus de 2 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Aucune échéance précise**	**Total**
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 769	$ 12	$ –	$ –	$ –	$ –	$ –	$ –	$ –	$ 2 781 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 693	358	355	45	145	–	–	–	14 177	43 773
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[1]	1 827	2 347	3 281	2 225	2 620	5 219	17 831	14 887	50 936	101 173
Dérivés	5 829	4 827	2 929	2 941	1 691	7 064	14 372	15 710	–	55 363
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	172	1 411	662	469	419	274	348	814	176	4 745
Valeurs mobilières disponibles à la vente	482	1 350	1 851	1 719	393	5 316	24 877	25 089	1 931	63 008
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	98	1 353	485	966	573	5 807	20 478	27 217	–	56 977
Valeurs mobilières prises en pension	33 684	18 090	13 563	3 413	6 037	205	39	–	–	75 031
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 174	1 735	5 052	8 669	8 566	52 314	94 362	27 040	–	198 912
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	991	1 352	2 446	2 498	3 270	14 097	24 505	12 786	61 466	123 411
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	25 570	25 570
Entreprises et gouvernements	15 766	3 883	3 606	6 384	3 487	9 451	36 813	41 330	10 629	131 349
Titres de créance classés comme prêts	12	12	34	254	–	147	499	1 737	–	2 695
Total des prêts	17 943	6 982	11 138	17 805	15 323	76 009	156 179	82 893	97 665	481 937
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 028)	(3 028)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	17 943	6 982	11 138	17 805	15 323	76 009	156 179	82 893	94 637	478 909
Engagements de clients au titre d'acceptations	11 256	1 796	22	6	–	–	–	–	–	13 080
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	5 569	5 569
Goodwill[2]	–	–	–	–	–	–	–	–	14 233	14 233
Autres immobilisations incorporelles[2]	–	–	–	–	–	–	–	–	2 680	2 680
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables[2]	–	–	–	–	–	–	–	–	4 930	4 930
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 008	2 008
Montants à recevoir des courtiers et des clients	9 319	–	–	–	–	–	–	–	–	9 319
Autres actifs	2 364	390	1 158	77	166	111	130	41	6 726	11 163
Total de l'actif	114 436	$ 38 916	$ 35 444	$ 29 666	$ 27 367	$ 100 005	$ 234 254	$ 166 651	$ 198 003	$ 944 742 $
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	10 785	$ 14 876	$ 11 242	$ 9 587	$ 11 165	$ 171	$ 975	$ 533	$ –	$ 59 334 $
Dérivés	4 887	4 545	2 552	2 698	1 448	6 287	12 801	15 558	–	50 776
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	290	1 284	356	–	797	5 527	2 944	–	11 198
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	231	281	447	528	370	1 218	175	–	–	3 250
Dépôts[3, 4]										
Particuliers	5 136	6 616	6 616	5 753	5 278	9 431	13 260	170	290 980	343 240
Banques	6 316	4 071	1 239	76	800	3	6	11	3 249	15 771
Entreprises et gouvernements	16 711	11 213	3 905	13 163	4 196	17 332	26 326	6 704	142 155	241 705
Total des dépôts	28 163	21 900	11 760	18 992	10 274	26 766	39 592	6 885	436 384	600 716
Acceptations	11 256	1 796	22	6	–	–	–	–	–	13 080
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[1]	2 817	2 861	691	518	425	3 812	7 152	9 440	11 749	39 465
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	35 633	5 862	1 908	839	1 108	129	108	–	–	45 587
Passifs de titrisation au coût amorti	19	389	1 580	715	519	6 860	11 934	2 944	–	24 960
Montants à payer aux courtiers et aux clients	10 381	–	–	–	–	–	–	–	3	10 384
Passifs liés aux assurances	151	236	314	–	531	774	1 468	954	1 651	6 079
Autres passifs[5]	2 697	3 554	903	339	285	400	2 536	99	5 084	15 897
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	7 785	–	7 785
Passif au titre des titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	56 231	56 231
Total du passif et des capitaux propres	107 020	$ 56 590	$ 32 703	$ 34 578	$ 26 125	$ 47 214	$ 82 268	$ 47 142	$ 511 102	$ 944 742 $
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	69	$ 137	$ 207	$ 205	$ 205	$ 786	$ 1 942	$ 3 183	$ –	$ 6 734 $
Ententes de services de réseau	2	3	5	5	5	20	–	–	–	40
Guichets automatiques	20	34	53	41	28	42	47	–	–	265
Technologie de centre d'appels	2	5	7	7	7	29	54	–	–	111
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	6	68	17	26	9	132	64	–	–	322
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	647	1 295	2 378	2 605	1 637	2 633	6 316	884	–	18 395
Lettres de crédit documentaires et commerciales	24	59	43	21	9	21	20	10	–	207
Engagements de crédit et de liquidités[6, 7]	12 616	12 366	5 779	4 195	4 161	11 416	45 269	3 061	1 505	100 368
Engagements à l'égard d'entités ad hoc non consolidées										
Engagements des facilités de liquidité à l'égard de titres de PCAA	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1

[1] Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

[2] Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

[3] Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

[4] Comprennent 17 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

[5] Comprennent 119 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 3 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 28 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 34 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 24 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

[6] Comprennent 76 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

[7] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

TABLEAU 67 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)[1]

(en millions de dollars canadiens)

										Au 31 octobre 2013
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 581 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	3 581 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	22 539	402	350	214	138	–	–	–	4 940	28 583
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[2]	2 087	4 113	2 844	2 919	3 185	7 089	18 528	12 028	49 147	101 940
Dérivés	5 658	2 588	1 887	1 543	1 379	6 801	14 832	14 773	–	49 461
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	180	636	539	911	739	2 132	527	693	175	6 532
Valeurs mobilières disponibles à la vente	3 470	4 284	4 373	1 097	1 851	5 873	22 725	34 033	1 838	79 544
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	293	831	862	548	412	2 825	11 804	12 386	–	29 961
Valeurs mobilières prises en pension	33 159	16 337	7 290	5 171	2 013	260	53	–	–	64 283
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 194	1 842	4 552	7 725	6 219	31 175	108 098	25 015	–	185 820
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 014	1 376	2 147	2 375	2 700	10 460	28 099	8 895	62 126	119 192
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	22 222	22 222
Entreprises et gouvernements	17 832	3 886	3 340	4 382	3 090	8 059	31 745	32 682	11 783	116 799
Titres de créance classés comme prêts	–	–	635	41	–	307	893	1 868	–	3 744
Total des prêts	20 040	7 104	10 674	14 523	12 009	50 001	168 835	68 460	96 131	447 777
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(2 855)	(2 855)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	20 040	7 104	10 674	14 523	12 009	50 001	168 835	68 460	93 276	444 922
Engagements de clients au titre d'acceptations	4 927	1 381	91	–	–	–	–	–	–	6 399
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	5 300	5 300
Goodwill[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	13 293	13 293
Autres immobilisations incorporelles[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	2 493	2 493
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables[3]	–	–	–	–	–	–	–	–	4 635	4 635
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	1 800	1 800
Montants à recevoir des courtiers et des clients	9 183	–	–	–	–	–	–	–	–	9 183
Autres actifs	1 630	317	179	55	754	186	224	39	6 727	10 111
Total de l'actif	106 747 $	37 993 $	29 089 $	26 981 $	22 480 $	75 167 $	237 528 $	142 412 $	183 624 $	862 021 $
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	9 991 $	14 000 $	18 430 $	5 562 $	1 609 $	156 $	807 $	412 $	– $	50 967 $
Dérivés	5 430	2 719	2 425	1 938	1 627	6 868	13 648	14 816	–	49 471
Passifs de titrisation à la juste valeur	1 896	2 385	2 619	3 529	2 401	1 962	4 662	2 506	–	21 960
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2	4	1	1	1	3	–	–	–	12
Dépôts[4, 5]										
Particuliers	5 288	8 461	9 116	6 778	6 366	9 180	12 666	150	261 463	319 468
Banques	9 412	3 056	355	255	37	14	25	27	3 968	17 149
Entreprises et gouvernements	22 931	13 167	4 058	2 825	3 181	8 824	21 844	1 860	126 298	204 988
Total des dépôts	37 631	24 684	13 529	9 858	9 584	18 018	34 535	2 037	391 729	541 605
Acceptations	4 927	1 381	91	–	–	–	–	–	–	6 399
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[2]	689	605	1 481	156	777	2 603	9 649	8 526	17 343	41 829
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	27 990	4 201	775	679	682	73	14	–	–	34 414
Passifs de titrisation au coût amorti	40	517	730	578	1 428	3 482	15 794	3 023	–	25 592
Montants à payer aux courtiers et aux clients	8 842	3	–	–	–	–	–	–	37	8 882
Passifs liés aux assurances	142	212	284	–	477	703	1 325	866	1 577	5 586
Autres passifs[6]	4 070	3 355	946	543	694	353	1 552	91	4 335	15 939
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	149	–	–	7 833	–	7 982
Passif au titre des titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	51 383	51 383
Total du passif et des capitaux propres	101 650 $	54 066 $	41 311 $	22 844 $	19 429 $	34 221 $	81 986 $	40 110 $	466 404 $	862 021 $
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	64 $	129 $	193 $	192 $	190 $	732 $	1 838 $	2 918 $	– $	6 256 $
Ententes de services de réseau	2	4	7	7	7	–	–	–	–	27
Guichets automatiques	9	20	28	45	46	78	44	–	–	270
Technologie de centre d'appels	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	6	69	6	24	7	32	19	–	–	163
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	180	1 007	2 022	2 497	1 485	3 788	5 022	502	–	16 503
Lettres de crédit documentaires et commerciales	41	66	36	14	24	3	15	1	–	200
Engagements de crédit et de liquidités[7, 8]	11 675	10 806	6 379	3 676	4 056	8 414	40 395	2 655	1 410	89 466
Engagements à l'égard d'entités ad hoc non consolidées										
Engagements à l'égard de titres de PCAA	–	561	226	237	187	4	765	–	–	1 980

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

[3] Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

[4] Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

[5] Comprennent 10 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans» et une tranche de 6 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans».

[6] Comprennent 103 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 3 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 18 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans» et une tranche de 53 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans».

[7] Comprennent 82 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

[8] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

Risque d’adéquation des fonds propres

Le risque d’adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière d’adéquation des fonds propres.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

Les organismes de réglementation établissent des niveaux minimums de fonds propres qui sont désignés comme limites de fonds propres. La gestion des niveaux de fonds propres d’une institution financière expose la Banque au risque de non-respect des limites de fonds propres réglementaires.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D’ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d’administration a la responsabilité ultime de la surveillance de l’adéquation et de la gestion des fonds propres. Le conseil d’administration vérifie si les limites et seuils de fonds propres sont respectés, et passe en revue et approuve le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque du conseil d’administration examine et approuve le cadre de gestion du risque d’adéquation des fonds propres, et s’assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d’un processus d’évaluation de l’adéquation des fonds propres internes approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques s’assure que le processus d’évaluation des fonds propres interne de la Banque permet de satisfaire efficacement les exigences en matière d’adéquation des fonds propres.

Le comité de gestion de l’actif et du passif et des capitaux propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d’adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d’assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et appuie le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l’affectation des limites de fonds propres pour les secteurs d’exploitation et s’assure que ceux-ci respectent les limites et seuils établis.

Le groupe Gestion des fonds propres de l’entreprise est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux limites et seuils de fonds propres, sur une base consolidée. Le groupe Gestion des fonds propres de l’entreprise met à jour les prévisions de fonds propres et fait des recommandations au comité de gestion de l’actif et du passif et des capitaux propres concernant les émissions, les rachats et les remboursements de fonds propres. Le groupe Évaluation des fonds propres à risque, au sein du groupe Gestion du risque, dirige le processus d’évaluation de l’adéquation des fonds propres internes et les processus d’évaluation des facteurs de stress à l’échelle de l’entreprise. Les secteurs d’exploitation sont responsables de la gestion des limites de fonds propres alloués.

De plus, les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis et dans certains autres pays gèrent leur risque d’adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires locales. Toutefois, les politiques et procédures de gestion des fonds propres locales connexes sont conformes à celles de la TD.

MODE DE GESTION DU RISQUE D’ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à assurer que la situation des fonds propres de la Banque peut soutenir les stratégies d’affaires dans le contexte d’affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies à la fois par les exigences de fonds propres internes et réglementaires, s’assurant ainsi de satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d’administration fixe des limites et des seuils de fonds propres au-delà des exigences minimales de fonds propres. Les limites de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d’un événement de stress inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que les limites ne soient dépassées. Les seuils de fonds propres sont plus élevés que les limites, compte tenu de la volatilité normale des fonds propres. Les limites et les seuils de fonds propres sont définis dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du processus d’évaluation de l’adéquation des fonds propres internes, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d’après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l’absorption des pires pertes imprévues sur une période de un an, associée à la notation cible de la dette par la direction.

De plus, la Banque a un plan de financement d’urgence conçu pour préparer la direction à assurer l’adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre à la Banque. Le plan de financement d’urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les limites ou seuils établis. Il décrit les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu’une telle situation se produise.

Un processus de surveillance périodique complet est en cours afin de planifier et de prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite de fonds propres est attribuée aux secteurs d’exploitation. L’utilisation des fonds propres fait l’objet d’une surveillance et de rapports au comité de gestion de l’actif et du passif et des capitaux propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la formation de nouveaux capitaux aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d’évaluation des facteurs de stress à l’échelle de l’entreprise. Les incidences du processus d’évaluation des facteurs de stress à l’échelle de l’entreprise sont appliquées aux prévisions de fonds propres et sont prises en compte dans l’établissement des seuils de fonds propres.

Risque de réglementation et risque juridique

Le risque de réglementation et risque juridique est le risque associé au non-respect des obligations légales de la Banque sur le plan légal, réglementaire ou contractuel. Il comprend, entre autres risques, celui de ne pas recenser les lois, les règlements et les règles en vigueur et leurs modifications, les lignes directrices réglementaires ou les normes d’autoréglementation et les codes de conduite internes, de ne pas les communiquer et de ne pas s’y conformer. Il comprend également les risques liés à la lutte contre le blanchiment d’argent, à la lutte contre le financement des activités terroristes et aux sanctions économiques.

L’industrie des services financiers est parmi les industries les plus strictement réglementées, et l’on s’attend à ce que la direction d’une entreprise de services financiers comme la Banque respecte des normes élevées dans toutes ses transactions et relations d’affaires, partout où la TD exerce ses activités. Par conséquent, la Banque est exposée à un risque de réglementation et risque juridique dans la quasi-totalité de ses activités. Le non-respect des exigences légales et réglementaires peut non seulement donner lieu à des amendes ou à des blâmes, et mener à une poursuite, mais aussi poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, sanctions et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d’un tribunal ou d’une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d’exploitation et la situation financière de la Banque.

Le risque de réglementation et risque juridique diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s’agit pas d’un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d’un rendement. C’est un risque auquel nous faisons face dans le cadre normal des activités de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE

Les secteurs d'exploitation et les groupes du Siège social sont responsables de la gestion quotidienne du risque de réglementation et risque juridique, tandis que les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et du risque réglementaire (y compris les relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales) les aident en leur fournissant des conseils et une surveillance. Des représentants de ces groupes participent, au besoin, aux comités d'exploitation de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction de ces groupes organise des rencontres régulières avec le comité d'audit à qui elle fait rapport, lequel surveille l'établissement et la maintenance des processus et politiques qui permettent d'assurer que la Banque se conforme aux lois et réglementations applicables (ainsi qu'à ses propres politiques).

Les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et du risque réglementaire établissent également des programmes et normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque de réglementation et risque juridique connu et émergent. Les groupes Conformité, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et Risque de réglementation assurent aussi une surveillance indépendante et en mettent en place des processus de contrôle opérationnel afin de se conformer aux lois et aux exigences réglementaires pertinentes.

Les groupes chargés du risque de réglementation de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires, facilitent les approbations réglementaires de nouveaux produits et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Le Service juridique travaille en étroite collaboration avec les secteurs d'exploitation et les groupes du Siège social pour relever les secteurs présentant un risque de réglementation et risque juridique potentiel, et les gère activement afin de réduire les risques pour la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE DE LA TD

Le Code de conduite et d'éthique de la TD (le «Code») donne le ton, au niveau de la haute direction, pour l'instauration d'une culture fondée sur l'intégrité à l'échelle de la Banque. Le Code stipule que toutes les décisions d'affaires et mesures prises au nom de la TD doivent être évaluées à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. Le Code est soutenu par un certain nombre d'autres politiques, de programmes et d'outils de formation, ainsi que par du matériel d'orientation pour les nouveaux employés ou nouveaux administrateurs, portant sur divers sujets pertinents, comme la lutte contre le blanchiment d'argent, les sanctions, la conformité et les pratiques de confidentialité et d'anticorruption. Le Code s'applique non seulement aux employés, mais aussi à tous les administrateurs et les dirigeants de la Banque, qui doivent tous attester chaque année qu'ils ont lu le Code et qu'ils se sont conformés à toutes ses dispositions. Les secteurs d'exploitation et les groupes du Siège social gèrent le risque de réglementation et risque juridique au quotidien, principalement en mettant en œuvre les politiques, procédures et contrôles appropriés. Les groupes Service juridique, Conformité, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et Risque de réglementation les assistent collectivement comme suit :

- en communiquant de l'information et en donnant des conseils sur les exigences réglementaires et légales et les nouveaux risques liés à la conformité à chaque unité d'exploitation, le cas échéant, y compris en passant en revue et en approuvant les nouveaux produits;
- en travaillant de près ou de loin à la mise en œuvre de politiques et procédures et de programmes de formation;
- en évaluant les exigences réglementaires et légales et les risques liés à la conformité selon une approche indépendante fondée sur le risque;
- en surveillant de manière indépendante et en vérifiant par des tests la conformité aux exigences réglementaires et légales importantes, et en s'assurant que les principaux contrôles internes connexes sont efficaces;
- en recensant et en signalant à la haute direction et au conseil d'administration les enjeux et résultats importants;
- en assurant au besoin la liaison avec les organismes de réglementation et les associations industrielles concernant de nouvelles lois ou des lois révisées, la réglementation ou des examens réglementaires.

Les politiques et processus de la Banque prévoient également la communication en temps opportun de problèmes juridiques ou réglementaires réels ou potentiels importants aux membres de la haute direction et du conseil d'administration pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités de gestion et de surveillance.

Enfin, bien qu'il ne soit pas possible d'éliminer complètement le risque juridique, le Service juridique travaille aussi étroitement avec les secteurs d'exploitation et les autres groupes du Siège social pour recenser et gérer les risques découlant des obligations contractuelles et joue un rôle d'observation pour les risques juridiques inacceptables. Le Service juridique gère en outre le risque de litiges en lien avec la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et communique régulièrement les questions importantes au comité d'audit.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des impressions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur de la TD ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctrices coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler des activités de l'entreprise et ne peut être géré indépendamment des autres risques. Toutes les catégories de risque sont susceptibles de porter atteinte à la réputation et ainsi ternir la marque de la TD et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions régulières sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le comité du risque de réputation de l'entreprise est le comité de direction qui a comme responsabilité à l'échelle de l'entreprise de prendre des décisions sur les risques de réputation. Le mandat du comité est de s'assurer que les initiatives à l'échelle de la Banque ou des unités d'exploitation qui présentent un profil de risque de réputation important ont reçu toute l'attention voulue pour ce qui est des répercussions liées au risque de réputation avant leur mise en œuvre.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque, en s'assurant de respecter un code d'éthique en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et en favorisant des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la TD.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

À l'image des autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la TD est approuvée par le comité du risque. Cette politique établit des exigences selon lesquelles chaque unité d'exploitation est tenue de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité d'examiner les questions touchant le risque de réputation et de les signaler, le cas échéant, au comité du risque de réputation de l'entreprise.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le comité du risque et qui établit des pratiques courantes à adopter au sein de la TD dans le but d'approuver les projets liés à des nouveaux produits et activités. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent entre autres à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur au niveau stratégique et financier et au niveau de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques, en plus des risques sociaux connexes, à court et à long terme.

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de parcs, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire aux clients de détail de la Banque et aux clients à qui la TD fournit du financement ou dans lesquels la TD investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction, Collectivité, Environnement et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par le chef de l'environnement, qui dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. On trouve également un comité de direction en matière environnementale (CDE) à l'échelle de l'entreprise qui réunit des hauts dirigeants des principaux secteurs d'exploitation et des fonctions du Siège social de la TD. L'approbation de la stratégie environnementale et des normes de performance et la communication de celles-ci à tous les employés incombent au CDE. Les secteurs d'exploitation de la TD sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale et de la gestion des risques connexes dans leur activité.

MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT DE LA TD

La TD gère le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement (SGE), qui réunit trois composantes : une politique environnementale, un cadre de gestion environnementale ainsi que des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale. Le SGE de la Banque est conforme à la norme internationale ISO 14001, soit la meilleure pratique de l'industrie pour la gestion environnementale. La politique environnementale de la Banque reflète la portée mondiale de ses activités environnementales.

À l'intérieur de son cadre de gestion environnementale, la Banque a relevé un certain nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels elle a pris des engagements volontaires.

Les mesures, cibles et performance environnementales de la Banque sont communiquées publiquement dans le Rapport annuel sur les responsabilités de la Banque. Elles sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiées de façon indépendante.

La TD applique ses procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros, commercial et de détail. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la TD à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié au climat, la biodiversité, le risque lié à l'eau, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son Rapport annuel sur les responsabilités.

Gestion de Placements TD (GPTD) est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies. En vertu de ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique fournit de l'information sur la façon dont GPTD met en œuvre les Principes pour l'investissement responsable.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintient une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Pour en savoir plus sur la politique, la gestion et la performance environnementales de la TD, consultez le Rapport sur les responsabilités, qui se trouve sur le site Web de la Banque, à l'adresse http://www.td.com/francais/responsabilite.

TD Ameritrade

MODE DE GESTION DU RISQUE DE TD AMERITRADE

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en participant à la gouvernance et aux protocoles de TD Ameritrade et aussi en siégeant au conseil d'administration.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la Banque a besoin de ces informations de TD Ameritrade pour gérer et évaluer sa participation de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus et protocoles de gestion de la Banque et de TD Ameritrade sont alignés afin d'assurer la bonne circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. La Banque a délégué au chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise la responsabilité de la participation dans TD Ameritrade, y compris les rencontres régulières avec le chef de la direction de TD Ameritrade. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction, des revues d'exploitation régulières avec TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation et les principaux risques de TD Ameritrade. De même, certaines fonctions, dont l'audit interne, la trésorerie, les finances et la conformité ont des protocoles de communication qui permettent l'accès à l'information sur les questions de risque et de contrôle et le partage de celle-ci. La TD a créé un comité de conformité conformément à une lettre de supervision fédérale des États-Unis, dont le mandat est d'avoir une vue holistique des principales questions de conformité et des faits nouveaux en matière de réglementation qui touchent toutes les activités de la Banque aux États-Unis, y compris TD Ameritrade, le cas échéant. À l'image des autres questions de risques importantes, le cas échéant, celles qui se rapportent à TD Ameritrade sont communiquées au comité du risque de la TD.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, dont le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, l'ancien président du Groupe et chef de la direction de la Banque, le chef de l'exploitation de la Banque, deux administrateurs indépendants de la TD et un ancien administrateur indépendant de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font en sorte que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir un vaste appui du conseil d'administration de TD Ameritrade, nécessitant à l'heure actuelle l'approbation d'au moins un administrateur désigné par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs nommés par la TD; sous réserve du pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade et certaines autres exceptions limitées. À l'heure actuelle, les administrateurs que la Banque désigne participent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

Estimations comptables critiques

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour comprendre ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Un sommaire des principales méthodes comptables et estimations de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2014. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de 2014 de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et exécutés de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance et la consolidation des entités structurées.

MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés de 2014 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2014 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées et pourrait entraîner une modification de cette provision.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leur prix coté en Bourse. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque pourrait changer au fil du temps en raison de changements survenus dans les activités sous-jacentes des placements. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a utilisé un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) puisqu'il appert que les coûts de financement et avantages implicites du marché seront dorénavant de plus en plus pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Le RVF fait appel au jugement et repose sur des estimations étant donné qu'il n'existe actuellement aucune pratique ou méthode courante dans l'industrie pour l'établir. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché par rapport au TIOL, l'échéance attendue de la transaction et l'exposition moyenne attendue par contrepartie. La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise et déterminer les produits auxquels s'applique le RVF en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de la Banque.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantage complémentaire de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés de grande qualité au 31 octobre. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque dans un effort pour réduire les coûts à long terme et atteindre une plus grande efficience de l'exploitation. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Des changements dans ces évaluations peuvent mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les assurances multirisques, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres d'une société peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour les assurances de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices.

Les hypothèses de mortalité de la Banque tiennent compte des résultats techniques récents de la Banque et de ceux de l'industrie. Les titulaires de police peuvent décider de mettre fin à leur police (déchéance) en cessant de payer les primes. La Banque fonde ses estimations des taux de déchéance futurs sur les résultats techniques dont elle dispose, ou sur ceux de l'industrie. L'estimation des coûts futurs d'administration des polices repose sur les résultats techniques et les prévisions de risque de la Banque.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, il faut comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer ses principales activités économiques. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des sûretés, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit à titre de mandant ou de mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en compte sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables sont absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel à titre de mandant si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque a adopté les normes nouvelles et modifiées suivantes.

Consolidation

Les normes nouvelles et modifiées suivantes portent sur les états financiers consolidés :

- IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), qui remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (IAS 27), et SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc* (SIC-12);
- IFRS 11, *Partenariats* (IFRS 11); et
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (IFRS 12).

La Banque a aussi adopté les modifications apportées à IFRS 10 et les modifications corrélatives d'autres normes.

Les normes et les modifications ont donné lieu à une définition révisée du contrôle qui s'applique à toutes les entités. Les normes susmentionnées sont toutes entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, soit le 1er novembre 2013 pour la Banque, et ont été appliquées de manière rétrospective, compte tenu de certains allègements transitoires et certaines exceptions. Afin d'adopter les normes susmentionnées, la Banque a réévalué ses analyses aux fins de consolidation pour toutes ses sociétés émettrices, notamment ses filiales, entreprises associées, coentreprises, entités structurées telles que les entités ad hoc, ainsi que pour ses liens conservés avec d'autres entités tierces.

États financiers consolidés

La Banque consolide une entité lorsqu'elle la contrôle, d'après les critères présentés ci-dessous :

- La Banque a le pouvoir de diriger les activités de l'entité ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité.
- La Banque est exposée aux risques ou aux rendements importants liés à l'entité.
- La Banque a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Pour évaluer si la Banque contrôle une entité, l'objet et la conception de l'entité sont pris en compte pour déterminer les activités ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité.

Le 1er novembre 2012, date de transition, l'adoption d'IFRS 10 par la Banque a entraîné la déconsolidation de Fiducie de capital TD IV (la Fiducie IV), laquelle était consolidée auparavant par la Banque. Au moment de la déconsolidation de la Fiducie IV, les billets de Fiducie de capital TD IV (les billets TD CaTS IV) émis par la Fiducie IV ont été retirés des états financiers consolidés de la Banque. Ce retrait a entraîné une diminution des passifs au titre des titres de fiducie de capital de 1,75 milliard de dollars et la comptabilisation d'un montant équivalent de passif au titre des billets de dépôt émis par la Banque à la Fiducie IV. L'incidence sur les résultats non distribués d'ouverture de la Banque n'était pas importante. Outre la déconsolidation de la Fiducie IV, IFRS 10 n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque.

Partenariats

IFRS 11 remplace les indications fournies auparavant par IAS 31, *Participation dans des coentreprises* (IAS 31), et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. La nouvelle norme énonce les principes de la comptabilisation des partenariats qui sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. De plus, elle rend obligatoire l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des partenariats, alors qu'avant, la Banque appliquait la consolidation proportionnelle préconisée par IAS 31. Le 1er novembre 2012, date de transition, l'adoption d'IFRS 11 n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires sur les entités consolidées et les entités non consolidées dans lesquelles la Banque a des liens. IFRS 12 vise à ce que soient présentées des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le fondement du contrôle, si les actifs et les passifs consolidés sont visés par des restrictions, les expositions au risque découlant de ses liens avec des entités structurées non consolidées, les liens des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les activités des entités consolidées, et l'exposition de la Banque à des entreprises associées et des coentreprises. L'adoption d'IFRS 12 n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque; cependant, la norme a entraîné la présentation d'informations supplémentaires, lesquelles sont incluses de manière rétrospective à la note 10.

Évaluation de la juste valeur

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), fournit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur qui s'applique quand d'autres normes IFRS exigent ou permettent les évaluations à la juste valeur ou la présentation d'informations sur la juste valeur. La norme fournit un cadre sur la façon d'évaluer la juste valeur à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif dans les conditions actuelles du marché. IFRS 13 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, soit le 1er novembre 2013 pour la Banque, et doit être appliquée de manière prospective. Cette nouvelle norme n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque; cependant, la norme a entraîné la présentation d'informations supplémentaires sur la juste valeur, décrites à la note 5 des états financiers consolidés de manière prospective.

Avantages du personnel

Les modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel* (IAS 19), publiées en juin 2011, éliminent la possibilité d'utiliser la méthode du corridor pour les écarts actuariels, de telle sorte que la Banque doit comptabiliser immédiatement tous les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Selon la norme modifiée, la Banque a choisi de reclasser les écarts actuariels cumulés dans les résultats non distribués. Les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies et sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé, ainsi que le coût des services rendus pour la période et le coût des services passés pour la période. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées en résultats par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies. De plus, la Banque comptabilise une obligation au titre des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle ne peut plus se rétracter de l'offre d'indemnités de fin de contrat de travail présentée ou lorsqu'elle comptabilise des frais de restructuration s'y rapportant.

Les modifications d'IAS 19 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, soit le 1er novembre 2013 pour la Banque, et ont été appliquées rétrospectivement.

Le 1er novembre 2011, date de transition, les modifications ont entraîné une augmentation des actifs d'impôt différé de 74 millions de dollars, une diminution des autres actifs de 112 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 98 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués de 136 millions de dollars.

Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les modifications d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), publiées en décembre 2011, fournissent les obligations d'information courantes visant à aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence ou l'incidence potentielle des accords de compensation sur la situation financière d'une société. Bien que les modifications d'IFRS 7 entraînent la présentation d'informations supplémentaires, elles n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Les modifications d'IFRS 7 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, soit le 1er novembre 2013 pour la Banque. Les informations à fournir selon les modifications d'IFRS 7 ont été présentées rétrospectivement par la Banque au 31 octobre 2014. Pour connaître les informations fournies selon les modifications d'IFRS 7, se reporter à la note 6.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Présentation – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (les modifications d'IAS 32), qui ont clarifié les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, soit le 1er novembre 2014 pour la Banque. La Banque prévoit que certaines transactions bilatérales relatives aux prises en pension et mises en pension et certains montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci ne pourront plus faire l'objet de compensation selon ces modifications.

La Banque estime que l'adoption des modifications d'IAS 32 entraînera une augmentation du total de l'actif et du total du passif d'environ 11 milliards de dollars et 16 milliards de dollars respectivement au 1er novembre 2013, date de transition, et au 31 octobre 2014. Il n'y aura aucune incidence sur les capitaux propres d'ouverture, les flux de trésorerie et les résultats de la Banque.

Droits ou taxes

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a publié, avec l'approbation de l'IASB, l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (IFRIC 21). IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par le gouvernement, selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IFRIC 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, soit le 1er novembre 2014 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective.

IFRIC 21 devrait modifier le mode de comptabilisation et le moment de la comptabilisation d'un certain nombre de droits ou taxes payés par la Banque, puisqu'elle exige qu'ils soient comptabilisés à un moment précis conformément aux lois applicables pour ces droits ou taxes. Cette modification du moment de la comptabilisation ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque sur une base annuelle.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation; et 3) Comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet d'IFRS 9 et fera dorénavant l'objet d'une norme distincte qui sera publiée séparément. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. L'adoption anticipée d'IFRS 9 est permise. La norme permet également l'application anticipée des modifications à la disposition sur le risque de crédit propre, avant l'adoption des autres exigences d'IFRS 9. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9, y compris l'application anticipée de la disposition sur le risque de crédit propre.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à IAS 39 qui permettent une exception à la disposition relative à l'abandon de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation si certaines conditions sont remplies. Les modifications à IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, soit le 1er novembre 2014 pour la Banque, et doivent être appliquées de manière rétrospective. Les modifications à IAS 39 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque, et celles-ci sont intégrées dans la version définitive d'IFRS 9.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui clarifie les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats avec des clients. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, soit le 1er novembre 2017 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2014. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2014.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework,* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2014. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2014 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2014.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2014, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Informations financières supplémentaires

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 68 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières[1]

(en millions de dollars canadiens)

							Au 31 octobre 2014
	Durée restante jusqu'à l'échéance[2]						
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total
Valeurs mobilières disponibles à la vente							
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement							
Obligations des gouvernements canadiens							
Fédéral							
Juste valeur	2 220 $	718 $	4 694 $	752 $	20 $	– $	8 404 $
Coût amorti	2 215	710	4 672	740	18	–	8 355
Rendement	1,22 %	1,79 %	2,06 %	2,04 %	3,99 %	– %	1,82 %
Provinces							
Juste valeur	655	741	1 876	1 264	9	–	4 545
Coût amorti	651	737	1 859	1 263	8	–	4 518
Rendement	1,56 %	1,76 %	2,08 %	2,52 %	4,44 %	– %	2,08 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis							
Juste valeur	152	–	–	–	–	–	152
Coût amorti	152	–	–	–	–	–	152
Rendement	0,12 %	– %	– %	– %	– %	– %	0,12 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains							
Juste valeur	1 490	1 047	441	2 567	6 433	–	11 978
Coût amorti	1 491	1 032	431	2 433	6 411	–	11 798
Rendement	1,21 %	1,90 %	2,43 %	2,75 %	1,53 %	– %	1,81 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements							
Juste valeur	1 171	578	1 165	408	–	–	3 322
Coût amorti	1 170	574	1 164	405	–	–	3 313
Rendement	1,10 %	2,16 %	1,80 %	2,26 %	– %	– %	1,67 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes							
Juste valeur	–	787	2 519	–	–	–	3 306
Coût amorti	–	779	2 477	–	–	–	3 256
Rendement	– %	2,13 %	2,28 %	– %	– %	– %	2,24 %
Autres titres de créance							
Titres adossés à des créances mobilières							
Juste valeur	1 004	4 168	2 756	6 480	4 495	–	18 903
Coût amorti	1 003	4 157	2 753	6 445	4 473	–	18 831
Rendement	1,20 %	1,08 %	0,73 %	1,21 %	1,00 %	– %	1,06 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes							
Juste valeur	–	–	–	–	1 722	–	1 722
Coût amorti	–	–	–	–	1 713	–	1 713
Rendement	– %	– %	– %	– %	2,77 %	– %	2,77 %
Obligations de sociétés et autres							
Juste valeur	1 542	3 154	2 830	428	145	–	8 099
Coût amorti	1 530	3 107	2 812	417	142	–	8 008
Rendement	2,66 %	2,98 %	2,72 %	3,79 %	5,41 %	– %	2,91 %
Titres de capitaux propres							
Actions ordinaires							
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 760	1 760
Coût amorti	–	–	–	–	–	1 642	1 642
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	4,74 %	4,74 %
Actions privilégiées							
Juste valeur	–	–	–	–	–	171	171
Coût amorti	–	–	–	–	–	153	153
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	1,26 %	1,26 %
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction							
Juste valeur	112	236	31	203	64	–	646
Coût amorti	109	216	27	182	62	–	596
Rendement	4,07 %	3,93 %	3,97 %	5,61 %	5,27 %	– %	4,61 %
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente							
Juste valeur	8 346 $	11 429 $	16 312 $	12 102 $	12 888 $	1 931 $	63 008 $
Coût amorti	8 321	11 312	16 195	11 885	12 827	1 795	62 335
Rendement	1,51 %	1,94 %	1,98 %	1,91 %	1,58 %	4,44 %	1,89 %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Représentent les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 68 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières[1] (suite)

(en millions de dollars canadiens)

							Au 31 octobre 2014
	Durée restante jusqu'à l'échéance[2]						
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance							
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement							
Obligations des gouvernements canadiens							
Fédéral	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Rendement							
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences							
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains							
Juste valeur	–	282	4 846	9 534	4 217	–	18 879
Coût amorti	–	281	4 822	9 465	4 224	–	18 792
Rendement	– %	– %	1,75 %	2,11 %	2,24 %	– %	2,04 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE							
Juste valeur	2 679	8 282	4 531	–	–	–	15 492
Coût amorti	2 677	8 226	4 424	–	–	–	15 327
Rendement	1,57 %	0,89 %	0,85 %	– %	– %	– %	1,00 %
Autres titres de créance							
Autres émetteurs							
Juste valeur	832	1 529	7 002	6 938	6 654	–	22 955
Coût amorti	833	1 536	6 961	6 917	6 611	–	22 858
Rendement	1,93 %	2,20 %	1,09 %	0,85 %	0,94 %	– %	1,08 %
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance							
Juste valeur	3 511 $	10 093 $	16 379 $	16 472 $	10 871 $	– $	57 326 $
Coût amorti	3 510	10 043	16 207	16 382	10 835	–	56 977
Rendement	1,66 %	1,10 %	1,22 %	1,58 %	1,48 %	– %	1,38 %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Représentent les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 68 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières[1] (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance[2]						*Au* 31 octobre 2013
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total
Valeurs mobilières disponibles à la vente							
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement							
Obligations des gouvernements canadiens							
Fédéral							
Juste valeur	5 041 $	206 $	2 979 $	1 043 $	60 $	– $	9 329 $
Coût amorti	5 040	203	2 967	1 034	57	–	9 301
Rendement	0,58 %	1,56 %	0,69 %	0,94 %	3,16 %	– %	0,69 %
Provinces							
Juste valeur	175	540	1 417	448	8	–	2 588
Coût amorti	174	536	1 408	443	8	–	2 569
Rendement	0,66 %	0,84 %	1,27 %	1,34 %	4,44 %	– %	1,16 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis							
Juste valeur	141	–	–	–	–	–	141
Coût amorti	141	–	–	–	–	–	141
Rendement	0,14 %	– %	– %	– %	– %	– %	0,14 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains							
Juste valeur	36	1 769	2 117	5 545	5 568	–	15 035
Coût amorti	36	1 757	2 089	5 398	5 550	–	14 830
Rendement	1,71 %	1,48 %	1,91 %	2,34 %	1,47 %	– %	1,85 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE							
Juste valeur	5 568	1 933	371	122	–	–	7 994
Coût amorti	5 553	1 926	372	127	–	–	7 978
Rendement	1,27 %	1,12 %	1,65 %	1,50 %	– %	– %	1,25 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes							
Juste valeur	22	922	1 866	–	–	–	2 810
Coût amorti	22	914	1 855	–	–	–	2 791
Rendement	0,12 %	2,13 %	2,35 %	– %	– %	– %	2,26 %
Autres titres de créance							
Titres adossés à des créances mobilières							
Juste valeur	1 813	3 229	4 776	10 464	9 038	–	29 320
Coût amorti	1 814	3 219	4 742	10 434	9 043	–	29 252
Rendement	1,97 %	1,03 %	1,16 %	0,75 %	1,02 %	– %	1,01 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes							
Juste valeur	–	–	–	–	963	–	963
Coût amorti	–	–	–	–	948	–	948
Rendement	– %	– %	– %	– %	1,75 %	– %	1,75 %
Obligations de sociétés et autres							
Juste valeur	2 161	3 819	2 127	394	152	–	8 653
Coût amorti	2 125	3 738	2 081	379	148	–	8 471
Rendement	3,08 %	3,03 %	2,84 %	4,79 %	5,48 %	– %	3,12 %
Titres de capitaux propres							
Actions ordinaires							
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 640	1 640
Coût amorti	–	–	–	–	–	1 560	1 560
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	3,69 %	3,69 %
Actions privilégiées							
Juste valeur	–	–	–	–	–	166	166
Coût amorti	–	–	–	–	–	152	152
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	3,70 %	3,70 %
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction							
Juste valeur	118	353	174	171	57	32	905
Coût amorti	115	313	146	161	64	36	835
Rendement	7,91 %	8,03 %	8,12 %	6,22 %	5,22 %	7,92 %	7,46 %
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente							
Juste valeur	15 075 $	12 771 $	15 827 $	18 187 $	15 846 $	1 838 $	79 544
Coût amorti	15 020	12 606	15 660	17 976	15 818	1 748	78 828
Rendement	1,41 %	1,95 %	1,62 %	1,39 %	1,29 %	3,77 %	1,56 %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Représentent les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 68 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières[1] (suite)

(en millions de dollars canadiens)

							Au 31 octobre 2013
	Durée restante jusqu'à l'échéance[2]						
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance							
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement							
Obligations des gouvernements canadiens							
Fédéral	259 $	– $	– $	– $	– $	– $	259 $
Juste valeur	259	–	–	–	–	–	259
Coût amorti	0,99 %	– %	– %	– %	– %	– %	0,99 %
Rendement							
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences							
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains							
Juste valeur	–	–	1 335	7 414	3 764	–	12 513
Coût amorti	–	–	1 334	7 447	3 770	–	12 551
Rendement	– %	– %	1,47 %	2,13 %	2,23 %	– %	2,09 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE							
Juste valeur	1 914	7 011	4 106	72	–	–	13 103
Coût amorti	1 914	7 002	4 093	71	–	–	13 080
Rendement	2,13 %	1,29 %	0,97 %	1,25 %	– %	– %	1,31 %
Autres titres de créance							
Autres émetteurs							
Juste valeur	773	747	1 451	1 104	–	–	4 075
Coût amorti	773	749	1 451	1 098	–	–	4 071
Rendement	2,54 %	2,72 %	2,08 %	1,83 %	– %	– %	2,22 %
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance							
Juste valeur	2 946 $	7 758 $	6 892 $	8 590 $	3 764 $	– $	29 950 $
Coût amorti	2 946	7 751	6 878	8 616	3 770	–	29 961
Rendement	2,14 %	1,43 %	1,30 %	2,08 %	2,23 %	– %	1,79 %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Représentent les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 68 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières[1] (suite)

(en millions de dollars canadiens)

							Au 31 octobre 2012
	Durée restante jusqu'à l'échéance[2]						
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total
Valeurs mobilières disponibles à la vente							
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement							
Obligations des gouvernements canadiens							
Fédéral							
Juste valeur	9 943 $	122 $	132 $	630 $	28 $	– $	10 855
Coût amorti	9 942	119	123	610	24	–	10 818
Rendement	1,06 %	2,42 %	3,21 %	2,34 %	3,82 %	– %	1,18 %
Provinces							
Juste valeur	2 178	97	54	165	9	–	2 503
Coût amorti	2 177	93	50	157	8	–	2 485
Rendement	1,17 %	3,47 %	3,62 %	3,34 %	4,44 %	– %	1,45 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis							
Juste valeur	241	–	–	–	–	–	241
Coût amorti	241	–	–	–	–	–	241
Rendement	0,13 %	– %	– %	– %	– %	– %	0,13 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains							
Juste valeur	1 835	1 369	1 221	11 670	13 319	–	29 414
Coût amorti	1 833	1 338	1 168	11 188	13 053	–	28 580
Rendement	0,49 %	1,26 %	1,82 %	2,25 %	2,00 %	– %	1,96 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE							
Juste valeur	2 479	11 379	3 323	29	–	–	17 210
Coût amorti	2 433	11 193	3 203	27	–	–	16 856
Rendement	2,86 %	1,55 %	1,73 %	2,62 %	– %	– %	1,77 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes							
Juste valeur	61	31	1 050	–	–	–	1 142
Coût amorti	61	30	1 043	–	–	–	1 134
Rendement	0,11 %	0,10 %	2,06 %	– %	– %	– %	1,91 %
Autres titres de créance							
Titres adossés à des créances mobilières							
Juste valeur	1 031	4 152	5 718	7 305	6 839	–	25 045
Coût amorti	1 024	4 131	5 683	7 202	6 828	–	24 868
Rendement	3,96 %	1,54 %	0,97 %	1,20 %	1,26 %	– %	1,34 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes							
Juste valeur	–	–	–	–	961	–	961
Coût amorti	–	–	–	–	939	–	939
Rendement	– %	– %	– %	– %	1,88 %	– %	1,88 %
Obligations de sociétés et autres							
Juste valeur	670	4 781	1 782	456	169	–	7 858
Coût amorti	654	4 656	1 705	423	149	–	7 587
Rendement	3,30 %	2,93 %	3,80 %	5,28 %	6,38 %	– %	3,35 %
Titres de capitaux propres							
Actions ordinaires							
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 851	1 851
Coût amorti	–	–	–	–	–	1 749	1 749
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	2,67 %	2,67 %
Actions privilégiées							
Juste valeur	–	–	–	–	–	232	232
Coût amorti	–	–	–	–	–	194	194
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	1,85 %	1,85 %
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction							
Juste valeur	152	333	442	151	186	–	1 264
Coût amorti	147	301	378	124	215	–	1 165
Rendement	7,85 %	8,16 %	7,51 %	7,90 %	5,86 %	– %	7,46 %
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente							
Juste valeur	18 590 $	22 264 $	13 722 $	20 406 $	21 511 $	2 083 $	98 576 $
Coût amorti	18 512	21 861	13 353	19 731	21 216	1 943	96 616
Rendement	1,53 %	1,93 %	1,89 %	1,98 %	1,83 %	2,59 %	1,85 %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Représentent les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 68 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières[1] (suite)

(en millions de dollars canadiens)

							Au 31 octobre 2012
	Durée restante jusqu'à l'échéance[2]						
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance							
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement							
Obligations des gouvernements canadiens							
Fédéral	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences							
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains							
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE							
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Autres titres de créance							
Autres émetteurs							
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance							
Juste valeur	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Représentent les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 69 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance			*Au*
	Moins de 1 an	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
				31 octobre 2014
Canada				
Prêts hypothécaires résidentiels	**24 960 $**	**143 145 $**	**7 020 $**	**175 125 $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	**44 025**	**15 539**	**4**	**59 568**
Prêts-auto indirects	**126**	**7 308**	**9 041**	**16 475**
Divers	**14 194**	**1 344**	**578**	**16 116**
Cartes de crédit	**17 927**	**–**	**–**	**17 927**
Total des prêts aux particuliers	**101 232**	**167 336**	**16 643**	**285 211**
Prêts immobiliers				
Résidentiels	**5 442**	**4 568**	**4 594**	**14 604**
Non résidentiels	**6 252**	**2 281**	**1 235**	**9 768**
Total des prêts immobiliers	**11 694**	**6 849**	**5 829**	**24 372**
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**46 261**	**16 396**	**9 157**	**71 814**
Total des prêts – Canada	**147 493**	**183 732**	**25 800**	**357 025**
États-Unis				
Prêts hypothécaires résidentiels	**214**	**105**	**23 016**	**23 335**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	**9 196**	**172**	**2 297**	**11 665**
Prêts-auto indirects	**4 254**	**13 806**	**722**	**18 782**
Divers	**141**	**401**	**73**	**615**
Cartes de crédit	**7 637**	**–**	**–**	**7 637**
Total des prêts aux particuliers	**21 442**	**14 484**	**26 108**	**62 034**
Prêts immobiliers				
Résidentiels	**992**	**1 493**	**1 809**	**4 294**
Non résidentiels	**1 424**	**7 365**	**5 248**	**14 037**
Total des prêts immobiliers	**2 416**	**8 858**	**7 057**	**18 331**
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**9 500**	**29 863**	**30 054**	**69 417**
Total des prêts – États-Unis	**30 942**	**44 347**	**56 162**	**131 451**
Autres pays				
Prêts aux particuliers	**5**	**4**	**–**	**9**
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**1 998**	**123**	**3**	**2 124**
Total des prêts – Autres pays	**2 003**	**127**	**3**	**2 133**
Autres prêts				
Titres de créance classés comme prêts	**313**	**646**	**1 736**	**2 695**
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**434**	**434**	**845**	**1 713**
Total – Autres prêts	**747**	**1 080**	**2 581**	**4 408**
Total des prêts	**181 185 $**	**229 286 $**	**84 546 $**	**495 017 $**

TABLEAU 69 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance			*Au*
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
				31 octobre 2013
Canada				
Prêts hypothécaires résidentiels	21 286 $	139 175 $	3 928 $	164 389 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	46 630	14 949	2	61 581
Prêts-auto indirects	509	9 307	4 850	14 666
Divers	12 933	1 507	753	15 193
Cartes de crédit	15 288	–	–	15 288
Total des prêts aux particuliers	96 646	164 938	9 533	271 117
Prêts immobiliers				
Résidentiels	5 021	4 799	3 865	13 685
Non résidentiels	4 962	1 780	1 411	8 153
Total des prêts immobiliers	9 983	6 579	5 276	21 838
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	40 694	13 997	9 581	64 272
Total des prêts – Canada	137 340	178 935	19 114	335 389
États-Unis				
Prêts hypothécaires résidentiels	246	98	20 601	20 945
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	7 974	164	2 469	10 607
Prêts-auto indirects	3 368	12 248	707	16 323
Divers	138	313	82	533
Cartes de crédit	6 900	–	–	6 900
Total des prêts aux particuliers	18 626	12 823	23 859	55 308
Prêts immobiliers				
Résidentiels	833	1 400	1 237	3 470
Non résidentiels	1 433	5 884	4 767	12 084
Total des prêts immobiliers	2 266	7 284	6 004	15 554
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	7 830	24 511	22 659	55 000
Total des prêts – États-Unis	26 456	37 334	46 518	110 308
Autres pays				
Prêts aux particuliers	1	9	–	10
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 746	491	3	2 240
Total des prêts – Autres pays	1 747	500	3	2 250
Autres prêts				
Titres de créance classés comme prêts	676	1 200	1 868	3 744
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	661	867	957	2 485
Total – Autres prêts	1 337	2 067	2 825	6 229
Total des prêts	166 880 $	218 836 $	68 460 $	454 176 $

TABLEAU 69 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance			*Au*
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
				31 octobre 2012
Canada				
Prêts hypothécaires résidentiels	25 530 $	123 174 $	5 543 $	154 247 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	50 606	13 588	559	64 753
Prêts-auto indirects	2 244	8 683	3 038	13 965
Divers	12 239	2 210	125	14 574
Cartes de crédit	14 236	–	–	14 236
Total des prêts aux particuliers	104 855	147 655	9 265	261 775
Prêts immobiliers				
Résidentiels	3 840	5 700	2 937	12 477
Non résidentiels	3 988	1 965	1 299	7 252
Total des prêts immobiliers	7 828	7 665	4 236	19 729
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	34 759	14 146	6 892	55 797
Total des prêts – Canada	139 614	161 801	16 157	317 572
États-Unis				
Prêts hypothécaires résidentiels	117	35	17 210	17 362
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	7 304	215	2 603	10 122
Prêts-auto indirects	2 918	9 747	801	13 466
Divers	81	305	104	490
Cartes de crédit	1 097	–	–	1 097
Total des prêts aux particuliers	11 517	10 302	20 718	42 537
Prêts immobiliers				
Résidentiels	950	1 106	959	3 015
Non résidentiels	2 475	4 192	4 164	10 831
Total des prêts immobiliers	3 425	5 298	5 123	13 846
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	13 297	16 047	17 837	47 181
Total des prêts – États-Unis	24 814	26 349	38 555	89 718
Autres pays				
Prêts aux particuliers	1	10	–	11
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 208	431	14	2 653
Total des prêts – Autres pays	2 209	441	14	2 664
Autres prêts				
Titres de créance classés comme prêts	522	1 604	2 868	4 994
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	979	1 734	1 054	3 767
Total – Autres prêts	1 501	3 338	3 922	8 761
Total des prêts	168 138 $	191 929 $	58 648 $	418 715 $

TABLEAU 70 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux

(en millions de dollars canadiens)

						Aux
	31 octobre 2014		31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	De 1 an à 5 ans	**Plus de 5 ans**	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Taux fixe	**155 614 $**	**59 555 $**	158 435 $	45 395 $	133 730 $	37 781 $
Taux variable	**73 672**	**24 991**	60 401	23 065	58 199	20 867
Total	**229 286 $**	**84 546 $**	218 836 $	68 460 $	191 929 $	58 648 $

La variation de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2014, 2013 et 2012 est présentée dans le tableau suivant.

TABLEAU 71 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013	2012
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice	**2 855 $**	2 644 $	2 314 $
Provision pour pertes sur créances	**1 557**	1 631	1 795
Radiations			
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels	**21**	20	18
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires	**13**	18	16
Prêts-auto indirects	**207**	160	155
Divers	**234**	274	310
Cartes de crédit	**582**	543	335
Total des prêts aux particuliers	**1 057**	1 015	834
Prêts immobiliers			
Résidentiels	**1**	2	3
Non résidentiels	**3**	3	4
Total des prêts immobiliers	**4**	5	7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**109**	104	108
Total des prêts – Canada	**1 166**	1 119	942
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels	**17**	33	42
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires	**43**	65	101
Prêts-auto indirects	**232**	231	145
Divers	**79**	74	67
Cartes de crédit	**288**	56	50
Total des prêts aux particuliers	**659**	459	405
Prêts immobiliers			
Résidentiels	**12**	16	91
Non résidentiels	**18**	59	84
Total des prêts immobiliers	**30**	75	175
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**117**	191	385
Total des prêts – États-Unis	**776**	650	790
Autres pays			
Prêts aux particuliers	**–**	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	–	–
Total des prêts – Autres pays	**–**	–	–
Autres prêts			
Titres de créance classés comme prêts	**5**	11	–
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	**20**	38	112
Total – Autres prêts	**25**	49	112
Total des radiations en diminution du portefeuille	**1 967**	1 818	1 844
Recouvrements			
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels	**5**	3	4
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires	**5**	2	3
Prêts-auto indirects	**138**	35	20
Divers	**60**	55	51
Cartes de crédit	**109**	101	46
Total des prêts aux particuliers	**317**	196	124
Prêts immobiliers			
Résidentiels	**1**	1	1
Non résidentiels	**2**	1	1
Total des prêts immobiliers	**3**	2	2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**29**	28	25
Total des prêts – Canada	**346**	224	149
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels	**10**	17	15
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires	**5**	4	6
Prêts-auto indirects	**12**	64	35
Divers	**20**	22	19
Cartes de crédit	**60**	5	5
Total des prêts aux particuliers	**107**	112	80
Prêts immobiliers			
Résidentiels	**14**	8	8
Non résidentiels	**15**	10	13
Total des prêts immobiliers	**29**	18	21
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**73**	49	57
Total des prêts – États-Unis	**180**	161	137
Autres pays			
Prêts aux particuliers	**–**	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	–	–
Total des prêts – Autres pays	**–**	–	–
Autres prêts			
Titres de créance classés comme prêts	**–**	–	–
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	**7**	9	1
Total – Autres prêts	**7**	9	1
Total des recouvrements portés au portefeuille	**533**	394	287
Radiations nettes	**(1 434)**	(1 424)	(1 557)
Cessions	**–**	(41)	–
Écart de conversion et autres ajustements	**112**	46	20
Total de la provision pour pertes sur créances	**3 090**	2 856	2 572
Moins : Provision pour les positions hors bilan[3]	**62**	1	(72)
Provision pour pertes sur prêts – solde à la fin de l'exercice	**3 028 $**	2 855 $	2 644 $
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	**0,31 %**	0,33 %	0,39 %

[1] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

[2] D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» à la note 8 des états financiers consolidés de la Banque.

[3] La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

TABLEAU 72 : DÉPÔTS MOYENS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les								
	31 octobre 2014			31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Solde moyen	**Total des charges d'intérêts**	**Taux moyen versé**	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada[1]									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**5 405 $**	**– $**	**– %**	4 050 $	– $	– %	4 218 $	– $	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**38 443**	**597**	**1,55**	35 768	443	1,24	34 699	251	0,72
Dépôts sur préavis	**159 687**	**421**	**0,26**	144 463	459	0,32	127 564	528	0,41
Dépôts à terme	**120 493**	**1 934**	**1,61**	110 648	2 039	1,84	112 516	2 371	2,11
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	**324 028**	**2 952**	**0,91**	294 929	2 941	1,00	278 997	3 150	1,13
Dépôts comptabilisés aux États-Unis									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**6 961**	**–**	**–**	7 544	–	–	5 742	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**1 387**	**3**	**0,22**	897	3	0,33	504	1	0,20
Dépôts sur préavis	**196 735**	**1 059**	**0,54**	170 255	1 222	0,72	149 300	1 243	0,83
Dépôts à terme	**74 999**	**216**	**0,29**	70 034	248	0,35	58 299	256	0,44
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	**280 082**	**1 278**	**0,46**	248 730	1 473	0,59	213 845	1 500	0,70
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**20**	**–**	**–**	10	–	–	–	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**1 803**	**2**	**0,11**	2 557	6	0,23	2 802	12	0,43
Dépôts sur préavis	**27**	**–**	**–**	28	–	–	26	–	–
Dépôts à terme	**17 951**	**81**	**0,45**	9 435	41	0,43	7 912	8	0,10
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	**19 801**	**83**	**0,42**	12 030	47	0,39	10 740	20	0,19
Total – Dépôts moyens	**623 911 $**	**4 313 $**	**0,69 %**	555 689 $	4 461 $	0,80 %	503 582 $	4 670 $	0,93 %

[1] Au 31 octobre 2014, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 8 milliards de dollars (7 milliards de dollars au 31 octobre 2013, 7 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

TABLEAU 73 : DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 $ ou plus[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Aux				
	Durée restante jusqu'à l'échéance				
	Moins de 3 mois	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 12 mois**	**Plus de 12 mois**	**Total**
					31 octobre 2014
Canada	**23 860 $**	**3 411 $**	**13 461 $**	**54 743 $**	**95 475 $**
États-Unis	**32 950**	**13 359**	**28 012**	**2 380**	**76 701**
Autres pays	**12 131**	**1 985**	**1 446**	**–**	**15 562**
Total	**68 941 $**	**18 755 $**	**42 919 $**	**57 123 $**	**187 738 $**
					31 octobre 2013
Canada	25 229 $	5 196 $	8 695 $	36 036 $	75 156 $
États-Unis	41 595	15 634	7 974	1 684	66 887
Autres pays	11 141	4 504	77	18	15 740
Total	77 965 $	25 334 $	16 746 $	37 738 $	157 783 $
					31 octobre 2012
Canada	32 421 $	4 885 $	8 524 $	26 869 $	72 699 $
États-Unis	27 605	13 537	12 876	1 741	55 759
Autres pays	8 907	127	17	–	9 051
Total	68 933 $	18 549 $	21 417 $	28 610 $	137 509 $

[1] Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

TABLEAU 74 : EMPRUNTS À COURT TERME

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux		
	31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension			
Solde à la clôture de l'exercice	**45 587 $**	34 414 $	38 816 $
Solde moyen au cours de l'exercice	**57 122**	46 234	42 578
Solde maximal à la fin du mois	**51 703**	42 726	40 349
Taux moyen pondéré au 31 octobre	**0,33 %**	0,43 %	0,42 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	**0,41**	0,45	0,58

ANNEXE 99.3

RÉSULTATS FINANCIERS

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion (la Banque) et de ses filiales est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2014. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2014.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2014, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.

Bharat B. Masrani
Président du Groupe et
chef de la direction

Colleen M. Johnston
Chef des finances

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2014 et 2013 et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2014 et 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014, selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre question

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2014 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport daté du 3 décembre 2014.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons audité le contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2014, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les IFRS et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2014, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2014 et 2013, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 3 décembre 2014 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2014

Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**2 781 $**	3 581 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**43 773**	28 583
	46 554	32 164
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction **(Notes 5, 7)**	**101 173**	101 940
Dérivés **(Notes 5, 11)**	**55 363**	49 461
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net **(Note 5)**	**4 745**	6 532
Valeurs mobilières disponibles à la vente **(Notes 5, 7)**	**63 008**	79 544
	224 289	237 477
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 7)	**56 977**	29 961
Valeurs mobilières prises en pension	**75 031**	64 283
Prêts (Note 8)		
Prêts hypothécaires résidentiels	**198 912**	185 820
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**123 411**	119 192
Cartes de crédit	**25 570**	22 222
Entreprises et gouvernements	**131 349**	116 799
Titres de créance classés comme prêts	**2 695**	3 744
	481 937	447 777
Provision pour pertes sur prêts **(Note 8)**	**(3 028)**	(2 855)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**478 909**	444 922
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	**13 080**	6 399
Participation dans TD Ameritrade **(Note 12)**	**5 569**	5 300
Goodwill **(Note 14)**	**14 233**	13 293
Autres immobilisations incorporelles **(Note 14)**	**2 680**	2 493
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables **(Note 15)**	**4 930**	4 635
Actifs d'impôt différé **(Note 27)**	**2 008**	1 800
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**9 319**	9 183
Autres actifs **(Note 16)**	**11 163**	10 111
	62 982	53 214
Total de l'actif	**944 742 $**	862 021 $
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction **(Notes 5, 17)**	**59 334 $**	50 967 $
Dérivés **(Notes 5, 11)**	**50 776**	49 471
Passifs de titrisation à la juste valeur **(Notes 5, 9)**	**11 198**	21 960
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net **(Note 5)**	**3 250**	12
	124 558	122 410
Dépôts (Note 17)		
Particuliers	**343 240**	319 468
Banques	**15 771**	17 149
Entreprises et gouvernements	**241 705**	204 988
	600 716	541 605
Divers		
Acceptations	**13 080**	6 399
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert **(Note 5)**	**39 465**	41 829
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension **(Note 5)**	**45 587**	34 414
Passifs de titrisation au coût amorti **(Note 9)**	**24 960**	25 592
Montants à payer aux courtiers et aux clients	**10 384**	8 882
Passifs liés aux assurances	**6 079**	5 586
Autres passifs **(Note 18)**	**15 897**	15 939
	155 452	138 641
Billets et débentures subordonnés (Note 19)	**7 785**	7 982
Total du passif	**888 511**	810 638
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : **1 846,2 au 31 octobre 2014** et 1 838,9 au 31 octobre 2013) **(Note 21)**	**19 811**	19 316
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : **88,0 au 31 octobre 2014** et 135,8 au 31 octobre 2013) **(Note 21)**	**2 200**	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : **(1,6) au 31 octobre 2014** et (3,9) au 31 octobre 2013) **(Note 21)**	**(54)**	(145)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : **(0,04) au 31 octobre 2014** et (0,1) au 31 octobre 2013) **(Note 21)**	**(1)**	(2)
Surplus d'apport	**205**	170
Résultats non distribués	**27 585**	23 982
Cumul des autres éléments du résultat global	**4 936**	3 159
	54 682	49 875
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 22)	**1 549**	1 508
Total des capitaux propres	**56 231**	51 383
Total du passif et des capitaux propres	**944 742 $**	862 021 $

Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bharat B. Masrani
Président du Groupe et chef de la direction

William E. Bennett
Président, comité d'audit

État du résultat consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2014**	2013	2012
Produits d'intérêts			
Prêts	**19 758 $**	18 514 $	17 951 $
Valeurs mobilières			
Intérêts	**2 913**	2 965	3 259
Dividendes	**1 173**	1 048	940
Dépôts auprès de banques	**84**	88	88
	23 928	22 615	22 238
Charges d'intérêts			
Dépôts	**4 313**	4 461	4 670
Passifs de titrisation	**777**	927	1 026
Billets et débentures subordonnés	**412**	447	612
Divers	**842**	706	904
	6 344	6 541	7 212
Produits d'intérêts nets	**17 584**	16 074	15 026
Produits autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	**3 346**	2 834	2 621
Commissions sur crédit	**845**	785	745
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières **(Note 7)**	**173**	304	373
Produits (pertes) de négociation **(Note 23)**	**(349)**	(279)	(41)
Frais de service	**2 152**	1 966	1 849
Services de cartes	**1 552**	1 220	942
Produits d'assurance **(Note 24)**	**3 883**	3 734	3 537
Honoraires de fiducie	**150**	148	149
Autres produits (pertes)	**625**	473	345
	12 377	11 185	10 520
Total des produits	**29 961**	27 259	25 546
Provision pour pertes sur créances (Note 8)	**1 557**	1 631	1 795
Indemnisations d'assurance et charges connexes (Note 24)	**2 833**	3 056	2 424
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel **(Note 26)**	**8 451**	7 651	7 259
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	**1 549**	1 456	1 374
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	**810**	847	825
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	**598**	521	477
Marketing et développement des affaires	**756**	685	668
Frais de restructuration	**29**	129	–
Frais liés aux activités de courtage	**321**	317	296
Services professionnels et services-conseils	**991**	1 009	925
Communications	**283**	281	282
Divers	**2 708**	2 173	1 910
	16 496	15 069	14 016
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	**9 075**	7 503	7 311
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 27)	**1 512**	1 135	1 085
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat (Note 12)	**320**	272	234
Résultat net	**7 883**	6 640	6 460
Dividendes sur actions privilégiées	**143**	185	196
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**7 740 $**	6 455 $	6 264 $
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**107 $**	105 $	104 $
Actionnaires ordinaires	**7 633**	6 350	6 160
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 28)			
De base	**1 839,1**	1 837,9	1 813,2
Dilué	**1 845,3**	1 845,1	1 829,7
Résultat par action (en dollars) (Note 28)			
De base	**4,15 $**	3,46 $	3,40 $
Dilué	**4,14**	3,44	3,38
Dividendes par action (en dollars)	**1,84**	1,62	1,45

Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	**2014**	2013	2012
Résultat net	**7 883 $**	6 640 $	6 460 $
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net			
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente[1]	**69**	(472)	689
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente[2]	**(163)**	(271)	(163)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	**3 697**	1 885	92
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger[3]	**(13)**	4	–
Profits nets (pertes nettes) de change des activités de couverture[4]	**(1 390)**	(737)	(54)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger[5]	**13**	(4)	–
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie[6]	**1 647**	668	834
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures de flux de trésorerie[7]	**(2 083)**	(1 559)	(1 079)
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel[8]	**(458)**	339	(748)
	1 319	(147)	(429)
Résultat global pour l'exercice	**9 202 $**	6 493 $	6 031 $
Attribuable aux :			
Actionnaires privilégiés	**143 $**	185 $	196 $
Actionnaires ordinaires	**8 952**	6 203	5 731
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**107**	105	104

[1] Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 67 millions de dollars en 2014 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 285 millions de dollars en 2013; charge d'impôt sur le résultat de 302 millions de dollars en 2012).
[2] Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 81 millions de dollars en 2014 (charge d'impôt sur le résultat de 136 millions de dollars en 2013; charge d'impôt sur le résultat de 74 millions de dollars en 2012).
[3] Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2014 (charge d'impôt sur le résultat de néant en 2013; charge d'impôt sur le résultat de néant en 2012).
[4] Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 488 millions de dollars en 2014 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 264 millions de dollars en 2013; recouvrement d'impôt sur le résultat de 22 millions de dollars en 2012).
[5] Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 4 millions de dollars en 2014 (charge d'impôt sur le résultat de 1 million de dollars en 2013; charge d'impôt sur le résultat de néant en 2012).
[6] Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 113 millions de dollars en 2014 (charge d'impôt sur le résultat de 383 millions de dollars en 2013; charge d'impôt sur le résultat de 381 millions de dollars en 2012).
[7] Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 336 millions de dollars en 2014 (charge d'impôt sur le résultat de 830 millions de dollars en 2013; charge d'impôt sur le résultat de 485 millions de dollars en 2012).
[8] Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 210 millions de dollars en 2014 (charge d'impôt sur le résultat de 172 millions de dollars en 2013; recouvrement d'impôt sur le résultat de 289 millions de dollars en 2012).

Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	**2014**	2013	2012
Actions ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**19 316 $**	18 691 $	17 491 $
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	**199**	297	253
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	**339**	515	947
Rachat d'actions aux fins d'annulation	**(43)**	(187)	–
Solde à la fin de l'exercice	**19 811**	19 316	18 691
Actions privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**3 395**	3 395	3 395
Émission d'actions	**1 000**	–	–
Rachat d'actions	**(2 195)**	–	–
Solde à la fin de l'exercice	**2 200**	3 395	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**(145)**	(166)	(116)
Achat d'actions	**(4 197)**	(3 552)	(3 175)
Vente d'actions	**4 288**	3 573	3 125
Solde à la fin de l'exercice	**(54)**	(145)	(166)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**(2)**	(1)	–
Achat d'actions	**(154)**	(86)	(77)
Vente d'actions	**155**	85	76
Solde à la fin de l'exercice	**(1)**	(2)	(1)
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	**170**	196	212
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	**48**	(3)	10
Options sur actions **(Note 25)**	**(5)**	(25)	(25)
Divers	**(8)**	2	(1)
Solde à la fin de l'exercice	**205**	170	196
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	**23 982**	20 868	18 213
Ajustements transitoires à l'adoption de normes comptables nouvelles et modifiées **(Note 4)**	**–**	(5)	(136)
Résultat net attribuable aux actionnaires	**7 776**	6 535	6 356
Dividendes sur actions ordinaires	**(3 384)**	(2 977)	(2 621)
Dividendes sur actions privilégiées	**(143)**	(185)	(196)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	**(11)**	–	–
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires	**(177)**	(593)	–
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**(458)**	339	(748)
Solde à la fin de l'exercice	**27 585**	23 982	20 868
Cumul des autres éléments du résultat global			
Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :			
Solde au début de l'exercice	**732**	1 475	949
Autres éléments du résultat global	**(94)**	(743)	526
Solde à la fin de l'exercice	**638**	732	1 475
Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :			
Solde au début de l'exercice	**722**	(426)	(464)
Autres éléments du résultat global	**2 307**	1 148	38
Solde à la fin de l'exercice	**3 029**	722	(426)
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Solde au début de l'exercice	**1 705**	2 596	2 841
Autres éléments du résultat global	**(436)**	(891)	(245)
Solde à la fin de l'exercice	**1 269**	1 705	2 596
Total	**4 936**	3 159	3 645
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales			
Solde au début de l'exercice	**1 508**	1 477	1 483
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**107**	105	104
Divers	**(66)**	(74)	(110)
Solde à la fin de l'exercice	**1 549**	1 508	1 477
Total des capitaux propres	**56 231 $**	51 383 $	48 105 $

Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	**2014**	2013	2012
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Résultat net avant impôt sur le résultat	**9 395 $**	7 775 $	7 545 $
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances **(Note 8)**	**1 557**	1 631	1 795
Amortissement **(Note 15)**	**542**	512	494
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	**598**	521	477
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières **(Note 7)**	**(173)**	(304)	(373)
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée **(Note 12)**	**(320)**	(272)	(234)
Impôt différé **(Note 27)**	**31**	(370)	105
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir et à payer **(Notes 16, 18)**	**(204)**	(425)	(236)
Valeurs mobilières vendues à découvert	**(2 364)**	8 391	9 818
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	**767**	(7 409)	(21 178)
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	**(33 717)**	(33 820)	(27 836)
Dépôts	**72 059**	64 449	47 487
Dérivés	**(4 597)**	(4 068)	2 208
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**1 783**	(364)	(1 952)
Passifs de titrisation	**(11 394)**	(3 962)	(2 265)
Divers	**(7 996)**	(4 600)	(2 790)
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	**25 967**	27 685	13 065
Flux de trésorerie des activités de financement			
Variation des valeurs mobilières mises en pension	**11 173**	(4 402)	12 825
Remboursement de billets et de débentures subordonnés **(Note 19)**	**(150)**	(3 400)	(201)
Écart de change sur les billets et débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	**(45)**	(407)	(35)
Émission d'actions ordinaires **(Note 21)**	**168**	247	206
Émission d'actions privilégiées **(Note 21)**	**989**	–	–
Rachat d'actions ordinaires **(Note 21)**	**(220)**	(780)	–
Rachat d'actions privilégiées **(Note 21)**	**(2 195)**	–	–
Vente d'actions autodétenues **(Note 21)**	**4 491**	3 655	3 211
Achat d'actions autodétenues **(Note 21)**	**(4 351)**	(3 638)	(3 252)
Dividendes versés	**(3 188)**	(2 647)	(1 870)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**(107)**	(105)	(104)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	**6 565**	(11 477)	10 780
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**(15 190)**	(7 075)	(676)
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente **(Note 7)**			
Achats	**(38 887)**	(58 102)	(65 338)
Produit tiré des échéances	**30 032**	39 468	40 223
Produit tiré des ventes	**6 403**	18 189	20 707
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance **(Note 7)**			
Achats	**(9 258)**	(11 352)	–
Produit tiré des échéances	**6 542**	2 873	–
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts			
Achats	**(37)**	(489)	(286)
Produit tiré des échéances	**1 263**	1 399	1 568
Produit tiré des ventes	**10**	1 030	162
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	**(837)**	(745)	(813)
Variations des valeurs mobilières acquises (vendues) dans le cadre de prises en pension	**(10 748)**	4 915	(12 217)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements, d'acquisitions et de la vente d'actions de TD Ameritrade **(Notes 12, 13)**	**(2 768)**	(6 211)	(6 839)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	**(33 475)**	(16 100)	(23 509)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	**143**	37	4
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	**(800)**	145	340
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	**3 581**	3 436	3 096
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	**2 781 $**	3 581 $	3 436 $
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de l'exercice	**1 241 $**	869 $	1 296 $
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	**6 478**	6 931	7 368
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	**22 685**	21 532	21 218
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	**1 179**	1 018	925

Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, des principales méthodes comptables suivies et des informations fournies s'y rapportant, une liste de toutes les notes est présentée ci-dessous.

Note	Sujet	Page
1	Nature des activités	10
2	Sommaire des principales méthodes comptables	10
3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	20
4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	23
5	Évaluations à la juste valeur	25
6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	38
7	Valeurs mobilières	39
8	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	44
9	Transferts d'actifs financiers	49
10	Entités structurées	51
11	Dérivés	55
12	Placement dans des entreprises associées et des coentreprises	63
13	Acquisitions et cessions importantes	64
14	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	65
15	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	68
16	Autres actifs	68
17	Dépôts	69
18	Autres passifs	70
19	Billets et débentures subordonnés	70
20	Titres de fiducie de capital	71
21	Capital social	72
22	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	74
23	Produits liés aux activités de négociation	75
24	Assurance	75
25	Rémunération fondée sur des actions	79
26	Avantages du personnel	80
27	Impôt sur le résultat	86
28	Résultat par action	88
29	Provisions, passif éventuel, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	88
30	Transactions entre parties liées	92
31	Informations sectorielles	93
32	Risque de taux d'intérêt	95
33	Risque de crédit	97
34	Fonds propres réglementaires	101
35	Gestion des risques	102
36	Renseignements sur les filiales	103
37	Événement postérieur à la date du bilan	104

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La Banque est issue de la fusion, le 1er février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 3 décembre 2014.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2014 ci-joint, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2.

NOTE 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, dont certaines entités structurées que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité : 1) lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; 2) qu'elle est exposée à des risques ou des rendements importants liés à l'entité; 3) et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Le contrôle des filiales est fondé sur l'exercice du pouvoir par la détention de droits de vote qui correspond généralement à l'exposition aux risques et aux rendements (désigné collectivement comme «les rendements variables») de filiales absorbés par la Banque du fait de la détention de ces droits de vote. Par conséquent, la Banque contrôle et consolide les filiales lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote de la filiale, à moins d'indications qu'un autre investisseur dispose du contrôle sur la filiale. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

La Banque peut consolider certaines filiales lorsqu'elle détient la moitié ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités structurées comme il est décrit à la rubrique ci-dessous.

Entités structurées

Les entités structurées, notamment les entités ad hoc, sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités, puisque la détention des droits de vote peut ne pas correspondre à l'exposition aux rendements variables absorbés de l'entité. Par conséquent, les entités sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité;
- elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, particulièrement les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition d'un nombre additionnel de participations non négligeables ou la cession de participations non négligeables dans une entité;
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité;
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie en sus des modalités qui ont été établies initialement ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement; ou
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte de la dépréciation de ces entreprises. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentées dans l'état du résultat consolidé. La participation de la Banque dans le résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

Participations ne donnant pas le contrôle
Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une entité consolidée, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES
La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES PRODUITS
Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de service de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions comprennent les produits tirés des services de gestion de placements et des services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage, qui sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de service de placement, y compris les honoraires de services-conseils, sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme sont comptabilisés en résultat une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et qu'elle a le droit de recouvrer les honoraires.

Les commissions sur crédit comprennent les commissions, les commissions de liquidité, les commissions de restructuration et les commissions de syndication de prêts, et sont comptabilisées à mesure qu'elles sont gagnées.

Les produits tirés des services de cartes, qui comprennent les frais d'interchange sur les cartes de crédit et de débit et les frais annuels, sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois. Les frais de service et les produits d'honoraires de fiducie et autres produits d'honoraires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les méthodes de comptabilisation des produits appliquées pour les instruments financiers et l'assurance sont décrites dans les méthodes comptables qui suivent.

INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE DES DÉRIVÉS
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction
Les instruments financiers sont inclus dans le portefeuille de négociation s'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme.

Le portefeuille de négociation comprend les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et les marchandises physiques ainsi que certaines transactions financières sur marchandises qui sont comptabilisées dans le bilan consolidé respectivement comme des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les actifs et les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les marchandises physiques sont évaluées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains actifs ou passifs financiers qui ne répondent pas à la définition des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs ou passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, est géré, et sa performance est évaluée, sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins que : a) les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; ou b) il ne soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation de la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments

financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs et passifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée.

Les actifs et passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les actifs financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts, sont classés comme disponibles à la vente et comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à compter de la date de transaction et incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen et sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les pertes de valeur sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective d'une dépréciation des titres de capitaux propres disponibles à la vente. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective de dépréciation pour les titres de créance disponibles à la vente. Des facteurs qualitatifs sont également utilisés pour évaluer la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente. Lorsqu'une dépréciation est décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Si la juste valeur d'un titre de capitaux propres déjà déprécié augmente ultérieurement, la perte de valeur n'est pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance déjà déprécié augmente ultérieurement et si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur est reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les titres de créance comportant des paiements déterminés ou déterminables et à date d'échéance fixe, qui ne répondent pas à la définition de prêts et créances, et que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont évaluées afin de déceler la présence d'une indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Les produits d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Prêts et provision pour pertes sur prêts

Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés comportant des paiements déterminés ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, des sorties du bilan et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, les commissions et coûts de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les primes ou escomptes non amortis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement sont comptabilisées progressivement dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont comptabilisées progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Dépréciation des prêts et provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme un prêt, est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprennent, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du principal et que le paiement du plein montant des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés. Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dette, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la valeur de réalisation estimée du prêt modifié, actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt, a diminué en raison de cette modification, une dépréciation additionnelle est comptabilisée. Une fois modifié, le prêt, s'il était classé comme ayant subi une perte de valeur avant d'être modifié, est habituellement soumis à un test de dépréciation, conformément aux politiques existantes de la Banque en matière de dépréciation.

La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des sorties nettes des recouvrements et des cessions. La Banque établit des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devraient être recouvrés. Les pertes sur créances pour les prêts douteux continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail non garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée.

Provision relative à des contreparties particulières

Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation repose sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Les biens donnés en garantie sont passés en revue au moins une fois l'an et lorsque des circonstances surviennent qui indiquent la nécessité de procéder à une revue plus tôt. Au besoin, une provision est établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés à des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation, d'autres données observables qui sont actuelles et pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision est désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles. Le calcul d'une provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. Aux fins de l'évaluation de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, le défaut est défini en fonction des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes sur créances subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis. Les escomptes relatifs au crédit liés aux pertes subies pour les prêts acquis ne sont pas amortis. Les prêts acquis sont soumis à des tests de dépréciation, selon le cadre instauré par la Banque relativement aux pertes sur créances semblable à celui visant le portefeuille de prêts accordés par la Banque.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques identiques. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique.

Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est

calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts par rapport à la valeur comptable des prêts. La dépréciation est comptabilisée dans la provision pour pertes sur créances.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînent d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante est comptabilisée immédiatement dans les produits d'intérêts. De plus, pour les prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus peut augmenter ou diminuer, de sorte que des rajustements de la valeur comptable par le biais des produits d'intérêts pourraient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts ne sont pas constatés.

Prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés séparément comme des actifs compensatoires et sont évalués initialement à la juste valeur. Si les pertes sur le portefeuille se révèlent plus élevées que les montants qui avaient été prévus à la date d'acquisition, une perte de valeur est comptabilisée par la constitution d'une provision pour pertes sur créances, établie au montant brut, avant tout ajustement lié aux actifs compensatoires.

Les actifs compensatoires sont ensuite ajustés pour tenir compte de toute modification des estimations quant à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacents. Toute dépréciation additionnelle du portefeuille de prêts sous-jacents donne généralement lieu à une augmentation des actifs compensatoires par le biais de la provision pour pertes sur créances. Par contre, si les pertes prévues dans le portefeuille de prêts sous-jacents baissent, cela fait généralement diminuer les actifs compensatoires par le biais des produits d'intérêts nets (ou de la provision pour pertes sur créances si une dépréciation a déjà été comptabilisée). Les actifs compensatoires sont réduits à mesure que des paiements sont reçus de la FDIC relativement aux accords de partage des pertes.

Les prêts assurés par la FDIC sont comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Les actifs compensatoires sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

À la fin de chaque période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC si les pertes réelles subies se révélaient inférieures à l'estimation des pertes intrinsèques, telles qu'elles sont définies dans les accords de partage des pertes. Le paiement correspondra à 20 % de l'excédent entre l'estimation des pertes intrinsèques et les pertes visées assurées réelles établies aux termes de l'accord de partage des pertes, déduction faite de frais de gestion déterminés. La juste valeur du paiement estimatif est incluse dans l'actif compensatoire à la date d'acquisition. Les modifications apportées ultérieurement au paiement estimatif sont prises en compte dans le calcul de l'ajustement de l'actif compensatoire, comme il est décrit ci-dessus.

Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque est comptabilisée à titre de passif au titre des acceptations dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Dépôts

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Billets et débentures subordonnés

Les billets et débentures subordonnés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et par la suite, au coût amorti. Les charges d'intérêts, y compris les coûts de transactions incorporés à l'actif, sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Garanties

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison : 1) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; 2) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou 3) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les lettres de crédit de soutien financier sont des garanties financières qui représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements s'il arrivait qu'un client ne puisse pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Les garanties, y compris les lettres de crédit de soutien financier et les lettres de crédit de garanties d'exécution sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur d'un passif au titre de garantie à sa comptabilisation initiale correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

CAPITAL SOCIAL

La Banque classe les instruments financiers qu'elle émet soit comme des passifs financiers, des instruments de capitaux propres ou des instruments hybrides.

Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les instruments émis sont classés à titre de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. De plus, les instruments émis qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés comme des capitaux propres et présentés dans le capital social. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres comme une déduction du produit, après impôt. Les versements de dividendes sur ces instruments sont portés en déduction des capitaux propres.

Les instruments hybrides comportent des composantes passif et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Au moment de leur création, la juste valeur de la composante passif est initialement comptabilisée, et tout montant résiduel est attribué à la composante capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis proportionnellement entre les composantes passif et capitaux propres.

Les actions ordinaires ou les actions privilégiées détenues par la Banque sont classées comme des actions autodétenues dans les capitaux propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres. Au moment de la vente d'actions autodétenues, la différence entre le produit de la vente et le coût de ces actions est comptabilisée dans le surplus d'apport.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les dérivés de taux, les dérivés de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les notionnels des dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs, puisqu'ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger selon le contrat. Les notionnels ne représentent ni le profit ni la perte éventuels liés au risque de marché, non plus qu'ils n'indiquent le risque de crédit auquel sont exposés ces dérivés.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction dans le but surtout de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans son portefeuille de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation.

Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont surtout utilisés pour gérer les risques de marché, de taux d'intérêt et de change qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la Banque. Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), les dérivés sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Relations de couverture

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : 1) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); 2) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou 3) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaie étrangère ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être réinvestis à l'avenir. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat et sont présentés sous le même poste dans l'état du résultat que les éléments couverts.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat global demeurent dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens, monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change ayant prévalu pendant l'exercice. Les profits et les pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et des pertes de change latents sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Les filiales dont les activités sont libellées en monnaie étrangère sont celles dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie fonctionnelle de la Banque, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Les profits et les pertes de change latents relatifs aux participations dans ces entités, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net se rapportant aux participations dans ces entités et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes de change cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger. Le solde de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au cours de clôture à la fin de la période, et les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et des passifs est présenté.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché ou des risques de crédit qui se compensent, la Banque applique l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille, comme décrit à la note 5, et utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours le plus représentatif à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation qui repose sur des données de marché observables, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est passé en résultat à la comptabilisation initiale de l'instrument. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des données non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément comme éléments d'actif ou de passif tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, selon le cas. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titrise les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date du transfert. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. De la même façon, lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion et les passifs de gestion sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite, au coût amorti.

Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, la différence entre les valeurs comptables respectives étant comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaut de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation selon les IFRS sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus de renseignements, se reporter à note 9.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement dans les charges autres que d'intérêts et les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, si les critères de décomptabilisation selon les IFRS ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et est appliquée au solde du goodwill. Une perte de valeur ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont capitalisés comme des actifs et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel informatique	3 à 8 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée restante du contrat et de la durée d'utilité restante à courir de l'actif

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés), et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants (ou des groupes destinés à être cédés). Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat consolidé.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions d'options sur actions dans le cadre de la rémunération. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite de l'incidence des couvertures, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits rattachés aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régimes et les charges administratives. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les écarts actuariels cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif net au titre des prestations définies comptabilisé par la Banque est assujetti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée, déduction faite de la réassurance, principalement les contrats d'assurances multirisques, sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées progressivement dans les produits autres que d'intérêts sur la durée des polices à l'exception des contrats dont la période de risque diffère de façon importante de la durée du contrat. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les autres passifs, y compris les primes attribuables aux réassureurs. La part des réassureurs est comptabilisée à titre d'actif dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées en résultat à mesure qu'elles sont gagnées.

Pour les assurances multirisques, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures relatives à des événements pouvant faire l'objet d'une réclamation d'assurance survenus au plus tard à la date du bilan. Elles sont calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure où les événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation signifiées, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les actuaires doivent inclure dans certaines hypothèses une marge afin de tenir compte de l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir. Une fourchette de marges permises est prescrite par l'Institut canadien des actuaires à l'égard des variables liées à l'évolution des sinistres, aux recouvrements de la réassurance et au produit des placements. L'incidence des marges est désignée comme la provision pour écarts défavorables. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont actualisées au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation, comme l'exige la pratique actuarielle reconnue au Canada, et une provision est constituée spécifiquement pour les écarts défavorables. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les variations des passifs actuariels sont comptabilisées dans les indemnisations d'assurance et charges connexes.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Toute augmentation des provisions en raison du passage du temps est comptabilisée comme des charges d'intérêts.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé, sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour utiliser les différences temporaires déductibles. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision au titre d'une position fiscale incertaine s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la

fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées et pourrait entraîner une modification de cette provision.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leur prix coté en Bourse. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque pourrait changer au fil du temps en raison de changements survenus dans les activités sous-jacentes des placements. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés de grande qualité au 31 octobre. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont

autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque dans un effort pour réduire les coûts à long terme et atteindre une plus grande efficience de l'exploitation. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Des changements dans ces évaluations peuvent mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les assurances multirisques, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres d'une société peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour les assurances de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices.

Les hypothèses de mortalité de la Banque tiennent compte des résultats techniques récents de la Banque et de ceux de l'industrie. Les titulaires de police peuvent décider de mettre fin à leur police (déchéance) en cessant de payer les primes. La Banque fonde ses estimations des taux de déchéance futurs sur les résultats techniques dont elle dispose, ou sur ceux de l'industrie. L'estimation des coûts futurs d'administration des polices repose sur les résultats techniques et les prévisions de risque de la Banque.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, il faut comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer ses principales activités économiques. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des sûretés, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit à titre de mandant ou de mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en compte sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables sont absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel à titre de mandant si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

NOTE 4 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque a adopté les normes nouvelles et modifiées suivantes.

Consolidation

Les normes nouvelles et modifiées suivantes portent sur les états financiers consolidés :

- IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), qui remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (IAS 27), et SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc* (SIC-12);
- IFRS 11, *Partenariats* (IFRS 11); et
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (IFRS 12).

La Banque a aussi adopté les modifications apportées à IFRS 10 et les modifications corrélatives d'autres normes.

Les normes et les modifications ont donné lieu à une définition révisée du contrôle qui s'applique à toutes les entités. Les normes susmentionnées sont toutes entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, soit le 1er novembre 2013 pour la Banque, et ont été appliquées de manière rétrospective, compte tenu de certains allègements transitoires et certaines exceptions. Afin d'adopter les normes susmentionnées, la Banque a réévalué ses analyses aux fins de consolidation pour toutes ses sociétés émettrices, notamment ses filiales, entreprises associées, coentreprises, entités structurées telles que les entités ad hoc, ainsi que pour ses liens conservés avec d'autres entités tierces.

États financiers consolidés

La Banque consolide une entité lorsqu'elle la contrôle, d'après les critères présentés ci-dessous :

- La Banque a le pouvoir de diriger les activités de l'entité ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité.
- La Banque est exposée aux risques ou aux rendements importants liés à l'entité.
- La Banque a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Pour évaluer si la Banque contrôle une entité, l'objet et la conception de l'entité sont pris en compte pour déterminer les activités ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité.

Le 1er novembre 2012, date de transition, l'adoption d'IFRS 10 par la Banque a entraîné la déconsolidation de Fiducie de capital TD IV (la Fiducie IV), laquelle était consolidée auparavant par la Banque. Au moment de la déconsolidation de la Fiducie IV, les billets de Fiducie de capital TD IV (les billets TD CaTS IV) émis par la Fiducie IV ont été retirés des états financiers consolidés de la Banque. Ce retrait a entraîné une diminution des passifs au titre des titres de fiducie de capital de 1,75 milliard de dollars et la comptabilisation d'un montant équivalent de passif au titre des billets de dépôt émis par la Banque à la Fiducie IV. L'incidence sur les résultats non distribués d'ouverture de la Banque n'était pas importante. Outre la déconsolidation de la Fiducie IV, IFRS 10 n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque.

Partenariats

IFRS 11 remplace les indications fournies auparavant par IAS 31, *Participation dans des coentreprises* (IAS 31), et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. La nouvelle norme énonce les principes de la comptabilisation des partenariats qui sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. De plus, elle rend obligatoire l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des partenariats, alors qu'avant, la Banque appliquait la consolidation proportionnelle préconisée par IAS 31. Le 1er novembre 2012, date de transition, l'adoption d'IFRS 11 n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires sur les entités consolidées et les entités non consolidées dans lesquelles la Banque a des liens. IFRS 12 vise à ce que soient présentées des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le fondement du contrôle, si les actifs et les passifs consolidés sont visés par des restrictions, les expositions au risque découlant de ses liens avec des entités structurées non consolidées, les liens des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les activités des entités consolidées, et l'exposition de la Banque à des entreprises associées et des coentreprises. L'adoption d'IFRS 12 n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque; cependant, la norme a entraîné la présentation d'informations supplémentaires, lesquelles sont incluses de manière rétrospective à la note 10.

Évaluation de la juste valeur

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), fournit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur qui s'applique quand d'autres normes IFRS exigent ou permettent les évaluations à la juste valeur ou la présentation d'informations sur la juste valeur. La norme fournit un cadre sur la façon d'évaluer la juste valeur à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif dans les conditions actuelles du marché. IFRS 13 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, soit le 1er novembre 2013 pour la Banque, et doit être appliquée de manière prospective. Cette nouvelle norme n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque; cependant, la norme a entraîné la présentation d'informations supplémentaires sur la juste valeur, décrites à la note 5 des états financiers consolidés de manière prospective.

Avantages du personnel

Les modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel* (IAS 19), publiées en juin 2011, éliminent la possibilité d'utiliser la méthode du corridor pour les écarts actuariels, de telle sorte que la Banque doit comptabiliser immédiatement tous les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Selon la norme modifiée, la Banque a choisi de reclasser les écarts actuariels cumulés dans les résultats non distribués. Les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies et sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé, ainsi que le coût des services rendus pour la période et le coût des services passés pour la période. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées en résultats par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies. De plus, la Banque comptabilise une obligation au titre des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle ne peut plus se rétracter de l'offre d'indemnités de fin de contrat de travail présentée ou lorsqu'elle comptabilise des frais de restructuration s'y rapportant.

Les modifications d'IAS 19 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, soit le 1er novembre 2013 pour la Banque, et ont été appliquées rétrospectivement. Le 1er novembre 2011, date de transition, les modifications ont entraîné une augmentation des actifs d'impôt différé de 74 millions de dollars, une diminution des autres actifs de 112 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 98 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués de 136 millions de dollars.

Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les modifications d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), publiées en décembre 2011, fournissent les obligations d'information courantes visant à aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence ou l'incidence potentielle des accords de compensation sur la situation financière d'une société. Bien que les modifications d'IFRS 7 entraînent la présentation d'informations supplémentaires, elles n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Les modifications d'IFRS 7 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, soit le 1er novembre 2013 pour la Banque. Les informations à fournir selon les modifications d'IFRS 7 ont été présentées rétrospectivement par la Banque au 31 octobre 2014. Pour connaître les informations fournies selon les modifications d'IFRS 7, se reporter à la note 6.

Résumé de l'incidence à l'adoption de normes nouvelles et modifiées

Le tableau suivant présente l'incidence à l'adoption de normes nouvelles et modifiées :

Incidence à l'adoption de normes nouvelles et modifiées

(en millions de dollars canadiens)					*Au*
					31 octobre 2013
	Présenté antérieurement	Ajustement lié à IAS 19	Ajustement lié aux IFRS 10 et 11	Total des ajustements	Montants rajustés
ACTIF					
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 855 $	– $	(272) $	(272) $	28 583 $
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	101 928	–	12	12	101 940
Valeurs mobilières disponibles à la vente	79 541	–	3	3	79 544
Goodwill	13 297	–	(4)	(4)	13 293
Actifs d'impôt différé	1 588	212	–	212	1 800
Autres actifs	9 990	(450)	(12)	(462)	9 528
	235 199	(238)	(273)	(511)	234 688
PASSIF					
Dépôts – Particuliers	319 749	–	(281)	(281)	319 468
Dépôts – Entreprises et gouvernements	203 204	–	1 784	1 784	204 988
Montants à payer aux courtiers et aux clients	8 908	–	(26)	(26)	8 882
Autres passifs	14 553	346	(4)	342	14 895
Passif au titre des titres de fiducie de capital	1 740	–	(1 740)	(1 740)	–
	548 154	346	(267)	79	548 233
CAPITAUX PROPRES					
Résultats non distribués	24 565	(578)	(5)	(583)	23 982
Cumul des autres éléments du résultat global	3 166	(6)	(1)	(7)	3 159
	27 731 $	(584) $	(6) $	(590) $	27 141 $
					Exercice clos le 31 octobre 2013
Résultat net après impôt et quote-part d'une entreprise associée	6 662 $	(22) $	– $	(22) $	6 640 $
					Exercice clos le 31 octobre 2012
Résultat net après impôt et quote-part d'une entreprise associée	6 471 $	(11) $	– $	(11) $	6 460 $

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Présentation – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (les modifications d'IAS 32), qui ont clarifié les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, soit le 1er novembre 2014 pour la Banque. La Banque prévoit que certaines transactions bilatérales relatives aux prises en pension et mises en pension et certains montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci ne pourront plus faire l'objet de compensation selon ces modifications.

La Banque estime que l'adoption des modifications d'IAS 32 entraînera une augmentation du total de l'actif et du total du passif d'environ 11 milliards de dollars et 16 milliards de dollars respectivement au 1er novembre 2013, date de transition, et au 31 octobre 2014. Il n'y aura aucune incidence sur les capitaux propres d'ouverture, les flux de trésorerie et les résultats de la Banque.

Droits ou taxes

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a publié, avec l'approbation de l'IASB, l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (IFRIC 21). IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par le gouvernement, selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IFRIC 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, soit le 1er novembre 2014 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective.

IFRIC 21 devrait modifier le mode de comptabilisation et le moment de la comptabilisation d'un certain nombre de droits ou taxes payés par la Banque, puisqu'elle exige qu'ils soient comptabilisés à un moment précis conformément aux lois applicables pour ces droits ou taxes. Cette modification du moment de la comptabilisation ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque sur une base annuelle.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation; et 3) Comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet d'IFRS 9 et fera dorénavant l'objet d'une norme distincte qui sera publiée séparément. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. L'adoption anticipée d'IFRS 9 est permise. La norme permet également l'application anticipée des modifications à la disposition sur le risque de crédit propre, avant l'adoption des autres exigences d'IFRS 9. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9, y compris l'application anticipée de la disposition sur le risque de crédit propre.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à IAS 39 qui permettent une exception à la disposition relative à l'abandon de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation si certaines conditions sont remplies. Les modifications à IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, soit le 1er novembre 2014 pour la Banque, et doivent être appliquées de manière rétrospective. Les modifications à IAS 39 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque, et celles-ci sont intégrées dans la version définitive d'IFRS 9.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui clarifie les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats avec des clients. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, soit le 1er novembre 2017 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

NOTE 5 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti et leur juste valeur est présentée comme suit :

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables puisqu'elles ne sont pas disponibles. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque pourrait changer au fil du temps en raison de changements survenus dans les activités sous-jacentes des placements. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de juste valeur entrés dans les évaluations fondées sur des modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché des instruments financiers complexes se développait, le cours de ces instruments pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des titres de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction à la catégorie disponibles à la vente, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et de titres de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisés par la Banque est calculée en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes de taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

Marchandises

La juste valeur des marchandises physiques est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote. La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie comme suit :

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un rajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les rajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens reçus en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après ajustement pour tenir compte de la valeur des biens reçus en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a utilisé un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) puisqu'il appert que les coûts de financement et avantages implicites du marché sont dorénavant de plus en plus pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché par rapport au TIOL, l'échéance attendue de la transaction et l'exposition moyenne attendue par contrepartie. Le RVF est rajusté par la suite pour tenir compte de la mesure de l'incorporation du coût de financement dans les niveaux de transactions observées et pour la calibrer en fonction de l'échéance attendue de la transaction.

Le RVF s'applique à la fois aux actifs et aux passifs, mais le rajustement du quatrième trimestre se rapporte surtout aux actifs dérivés non garantis étant donné que l'incidence du risque de crédit propre de la Banque, composante importante des coûts de financement, est déjà intégrée dans l'évaluation des passifs dérivés non garantis par l'application du rajustement de la valeur du débit (RVD).

Le RVF a été appliqué prospectivement comme un changement d'estimation comptable et a entraîné une charge de 69 millions de dollars pour le quatrième trimestre. Aucun changement n'est survenu dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur par suite de l'application du RVF. La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise et déterminer les produits auxquels s'applique le RVF en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les cours des obligations hypothécaires du Canada.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont portées au bilan consolidé à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débentures subordonnés

La juste valeur des billets et débentures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Autres passifs financiers désignés à la juste valeur

Pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marchés observables comme les courbes de rendement de titres de référence. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables. La Banque prend actuellement des engagements de prêts hypothécaires envers ses clients afin de leur accorder un prêt hypothécaire à taux fixe avant la date prévue de leur financement. La Banque évalue les engagements de prêts au moyen d'un modèle d'évaluation des options et par des ajustements calculés à l'aide d'un taux de prêt prévu afin d'établir précisément la juste valeur. Le taux de prêt prévu représente la meilleure estimation de la Banque, fondée sur une analyse historique, quant aux montants des engagements de prêts qui seront réellement financés. Si des prorogations d'engagement sont exercées par l'emprunteur, la Banque réévaluera l'option vendue à la juste valeur.

Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette et se prévaut de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers.

Juste valeur d'actifs et de passifs qui ne sont pas évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs qui ne sont pas évalués à la juste valeur comprennent les prêts, les dépôts, certains passifs de titrisation, certaines valeurs mobilières achetées et obligations liées aux valeurs mobilières prises en pension et mises en pension et les billets et débentures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et des instruments financiers à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, engagements de clients au titre d'acceptations et acceptations.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers et des marchandises

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque. Le tableau ci-après comprend la juste valeur des marchandises.

Actifs financiers, passifs financiers et marchandises

(en millions de dollars canadiens)				*Aux*
	31 octobre 2014		31 octobre 2013	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**2 781 $**	**2 781 $**	3 581 $	3 581 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**43 773**	**43 773**	28 583	28 583
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**30 899**	**30 899**	32 861	32 861
Autres titres de créance	**9 019**	**9 019**	9 628	9 628
Titres de capitaux propres	**45 911**	**45 911**	45 751	45 751
Prêts détenus à des fins de transaction	**10 142**	**10 142**	10 219	10 219
Marchandises	**5 154**	**5 154**	3 414	3 414
Droits conservés	**48**	**48**	67	67
Total des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**101 173**	**101 173**	101 940	101 940
Dérivés	**55 363**	**55 363**	49 461	49 461
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**4 745**	**4 745**	6 532	6 532
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**31 707**	**31 707**	37 897	37 897
Autres titres de créance	**28 724**	**28 724**	38 936	38 936
Titres de capitaux propres[1]	**1 931**	**1 931**	1 806	1 806
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**646**	**646**	905	905
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	**63 008**	**63 008**	79 544	79 544
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance[2]				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**34 119**	**34 371**	25 890	25 875
Autres titres de créance	**22 858**	**22 955**	4 071	4 075
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**56 977**	**57 326**	29 961	29 950
Valeurs mobilières prises en pension	**75 031**	**75 031**	64 283	64 283
Prêts	**478 909**	**483 044**	444 922	445 935
Engagements de clients au titre d'acceptations	**13 080**	**13 080**	6 399	6 399
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**9 319**	**9 319**	9 183	9 183
Autres actifs	**3 590**	**3 590**	3 469	3 469
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	**59 334**	**59 334**	50 967	50 967
Dérivés	**50 776**	**50 776**	49 471	49 471
Passifs de titrisation à la juste valeur	**11 198**	**11 198**	21 960	21 960
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**3 250**	**3 250**	12	12
Dépôts	**600 716**	**601 705**	541 605	543 080
Acceptations	**13 080**	**13 080**	6 399	6 399
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**39 465**	**39 465**	41 829	41 829
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**45 587**	**45 587**	34 414	34 414
Passifs de titrisation au coût amorti	**24 960**	**25 271**	25 592	25 864
Montants à payer aux courtiers et aux clients	**10 384**	**10 384**	8 882	8 882
Autres passifs	**9 926**	**9 958**	12 839	12 857
Billets et débentures subordonnés	**7 785 $**	**8 358 $**	7 982 $	8 678 $

[1] Au 31 octobre 2014, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 5 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 octobre 2013) était réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

[2] Comprennent des titres de créance reclassés hors de la catégorie disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Pour connaître la valeur comptable et la juste valeur des titres de créance reclassés, se reporter à la note 7, Valeurs mobilières.

Hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadien et américain et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains, et certains passifs de titrisation, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés, certains passifs de titrisation et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les participations conservées dans certaines titrisations de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
			31 octobre 2014					31 octobre 2013
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**302**	**$ 12 229**	**$ –**	**$ 12 531**	$ 304	$ 12 908	$ –	$ 13 212
Provinces	**–**	**5 454**	**–**	**5 454**	1	4 518	–	4 519
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**–**	**8 698**	**–**	**8 698**	105	11 250	–	11 355
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**–**	**3 427**	**–**	**3 427**	–	2 685	–	2 685
Titres adossés à des créances hypothécaires	**–**	**789**	**–**	**789**	–	1 090	–	1 090
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	**–**	**2 805**	**20**	**2 825**	–	2 943	5	2 948
Autres émetteurs	**–**	**6 128**	**66**	**6 194**	–	6 596	84	6 680
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**40 695**	**5 172**	**4**	**45 871**	38 020	7 652	15	45 687
Actions privilégiées	**40**	**–**	**–**	**40**	64	–	–	64
Prêts détenus à des fins de transaction	**–**	**10 142**	**–**	**10 142**	–	10 219	–	10 219
Marchandises	**5 154**	**–**	**–**	**5 154**	3 414	–	–	3 414
Droits conservés	**–**	**–**	**48**	**48**	–	–	67	67
	46 191	**54 844**	**138**	**101 173**	41 908	59 861	171	101 940
Dérivés								
Dérivés de taux	**2**	**23 413**	**–**	**23 415**	1	25 690	–	25 691
Dérivés de change	**56**	**24 852**	**16**	**24 924**	168	14 106	13	14 287
Dérivés de crédit	**–**	**18**	**–**	**18**	–	60	3	63
Dérivés d'actions	**–**	**5 577**	**1 033**	**6 610**	–	8 131	958	9 089
Contrats de marchandises	**53**	**341**	**2**	**396**	60	263	8	331
	111	**54 201**	**1 051**	**55 363**	229	48 250	982	49 461
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières	**202**	**4 538**	**–**	**4 740**	372	6 151	–	6 523
Prêts	**–**	**–**	**5**	**5**	–	–	9	9
	202	**4 538**	**5**	**4 745**	372	6 151	9	6 532
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**199**	**8 205**	**–**	**8 404**	–	9 329	–	9 329
Provinces	**–**	**4 494**	**51**	**4 545**	–	2 588	–	2 588
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**–**	**12 130**	**–**	**12 130**	–	15 176	–	15 176
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**–**	**3 317**	**5**	**3 322**	–	7 986	8	7 994
Titres adossés à des créances hypothécaires	**–**	**3 306**	**–**	**3 306**	–	2 810	–	2 810
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	**–**	**18 903**	**–**	**18 903**	–	29 320	–	29 320
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**–**	**1 722**	**–**	**1 722**	–	963	–	963
Obligations de sociétés et autres	**–**	**8 080**	**19**	**8 099**	–	8 634	19	8 653
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires[1, 2]	**210**	**242**	**1 303**	**1 755**	197	222	1 215	1 634
Actions privilégiées	**29**	**1**	**141**	**171**	30	–	136	166
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**–**	**337**	**309**	**646**	–	677	228	905
	438	**60 737**	**1 828**	**63 003**	227	77 705	1 606	79 538
Valeurs mobilières prises en pension	**–**	**$ 8 154**	**$ –**	**$ 8 154**	$ –	$ 5 331	$ –	$ 5 331
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction	**–**	**$ 57 703**	**$ 1 631**	**$ 59 334**	$ –	$ 49 571	$ 1 396	$ 50 967
Dérivés								
Dérivés de taux	**2**	**20 026**	**81**	**20 109**	1	22 789	58	22 848
Dérivés de change	**43**	**22 975**	**14**	**23 032**	149	15 535	12	15 696
Dérivés de crédit	**–**	**325**	**–**	**325**	–	355	3	358
Dérivés d'actions	**–**	**5 275**	**1 537**	**6 812**	–	8 892	1 350	10 242
Contrats de marchandises	**52**	**440**	**6**	**498**	56	266	5	327
	97	**49 041**	**1 638**	**50 776**	206	47 837	1 428	49 471
Passifs de titrisation à la juste valeur	**–**	**11 198**	**–**	**11 198**	–	21 960	–	21 960
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**3 242**	**8**	**3 250**	–	–	12	12
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**14 305**	**25 126**	**34**	**39 465**	17 698	24 124	7	41 829
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**–**	**$ 8 242**	**$ –**	**$ 8 242**	$ –	$ 5 825	$ –	$ 5 825

[1] Au 31 octobre 2014, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 5 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 octobre 2013) était réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

[2] Au 31 octobre 2014, les actions ordinaires comprenaient la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 972 millions de dollars (930 millions de dollars au 31 octobre 2013), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a transféré 1 milliard de dollars de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et 1 milliard de dollars d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert du niveau 1 au niveau 2. Ces transferts représentaient des titres du Trésor auparavant en cours qui sont maintenant d'anciens titres du Trésor. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a transféré 4 milliards de dollars d'anciens titres du Trésor classés comme détenus à des fins de transaction et 4 milliards de dollars de titres du Trésor classés comme disponibles à la vente du niveau 1 au niveau 2. En outre, la Banque a transféré 2 milliards de dollars d'anciens titres du Trésor vendus à découvert du niveau 1 au niveau 2.

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos le 31 octobre.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Juste valeur au 1er nov. 2013	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2014	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus[3]
		Inclus dans le résultat net[1]	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers[2]	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	5	–	–	10	–	(68)	73	–	20	–
Autres émetteurs	84	3	–	145	–	(195)	37	(8)	66	(2)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	15	–	–	159	–	(170)	–	–	4	–
Actions privilégiées	–	–	–	54	–	(54)	2	(2)	–	–
Prêts détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Droits conservés	67	5	–	–	–	(24)	–	–	48	(7)
	171	8	–	368	–	(511)	112	(10)	138	(9)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Prêts	9	1	–	–	–	(5)	–	–	5	(4)
	9	1	–	–	–	(5)	–	–	5	(4)
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	–	1	–	–	–	–	187	(137)	51	1
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	8	–	–	3	–	(6)	–	–	5	–
Autres titres de créance										
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Obligations de sociétés et autres	19	1	–	–	–	–	40	(41)	19	1
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 215	7	31	97	–	(48)	1	–	1 303	30
Actions privilégiées	136	(6)	4	6	–	1	–	–	141	4
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	228	30	20	–	–	(14)	46	(1)	309	20
	1 606 $	33 $	55 $	106 $	– $	(67) $	274 $	(179) $	1 828 $	56 $

	Juste valeur au 1er nov. 2013	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2014	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus[3]
		Inclus dans le résultat net[1]	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers[2]	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction	1 396 $	65 $	– $	– $	687 $	(494) $	1 $	(24) $	1 631 $	50 $
Dérivés[4]										
Dérivés de taux	58	21	–	–	–	1	–	1	81	23
Dérivés de change	(1)	–	–	–	–	(2)	1	–	(2)	–
Dérivés de crédit	–	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Dérivés d'actions	392	166	–	(119)	221	(161)	5	–	504	164
Contrats de marchandises	(3)	–	–	–	–	8	(1)	–	4	4
	446	188	–	(119)	221	(155)	5	1	587	191
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	12	(49)	–	–	84	(39)	–	–	8	(52)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 $	– $	– $	(26) $	– $	52 $	1 $	– $	34 $	– $

[1] Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.
[2] Comprennent les ventes et les règlements.
[3] Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.
[4] Composés au 31 octobre 2014 d'actifs dérivés de 1,1 milliard de dollars (982 millions de dollars au 1er novembre 2013) et de passifs dérivés de 1,6 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 1er novembre 2013), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Juste valeur au 1er nov. 2012	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2013	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus[3]
		Inclus dans le résultat net[1]	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers[2]	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	– $	– $	– $	182 $	– $	(182) $	– $	– $	– $	– $
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	17	2	–	79	–	(111)	22	(4)	5	–
Autres émetteurs	57	2	–	339	–	(369)	67	(12)	84	(2)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	77	–	–	134	–	(196)	–	–	15	–
Actions privilégiées	–	–	–	88	–	(88)	–	–	–	–
Droits conservés	85	6	–	–	10	(34)	–	–	67	(13)
	236	10	–	822	10	(980)	89	(16)	171	(15)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Prêts	13	4	–	–	–	(8)	–	–	9	1
	13	4	–	–	–	(8)	–	–	9	1
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2	–	–	8	–	(2)	–	–	8	–
Autres titres de créance										
Obligations de sociétés et autres	57	1	(3)	–	–	(36)	–	–	19	(4)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 446	27	(7)	111	–	(421)	59	–	1 215	37
Actions privilégiées	163	(1)	(21)	–	–	(5)	–	–	136	7
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	165	11	7	–	–	(2)	54	(7)	228	20
	1 833 $	38 $	(24) $	119 $	– $	(466) $	113 $	(7) $	1 606 $	60 $

	Juste valeur au 1er nov. 2012	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2013	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus[3]
		Inclus dans le résultat net[1]	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers[2]	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction	1 100 $	(24) $	– $	– $	375 $	(384) $	336 $	(7) $	1 396 $	46 $
Dérivés[4]										
Dérivés de taux	97	(32)	–	–	–	(7)	–	–	58	(33)
Dérivés de change	(2)	(1)	–	–	–	3	(1)	–	(1)	1
Dérivés de crédit	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	2
Dérivés d'actions	320	143	–	(125)	180	(125)	(1)	–	392	141
Contrats de marchandises	(12)	7	–	–	–	2	–	–	(3)	(1)
	402	118	–	(125)	180	(127)	(2)	–	446	110
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	17	14	–	–	178	(197)	–	–	12	1
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	21 $	– $	– $	(47) $	– $	33 $	– $	– $	7 $	– $

[1] Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.
[2] Comprennent les ventes et les règlements.
[3] Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.
[4] Composés au 31 octobre 2013 d'actifs dérivés de 982 millions de dollars (749 millions de dollars au 1er novembre 2012) et de passifs dérivés de 1,4 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 1er novembre 2012), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS QUI SONT CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données observables sur l'évaluation de la juste valeur.

Équivalent de prix

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. L'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur.

Écart de crédit

L'écart de crédit est une donnée importante de l'évaluation pour beaucoup de dérivés. Il s'agit du principal indicateur de la qualité du crédit d'une contrepartie, qui équivaut à la prime ou au rendement supérieur par rapport à celui du titre de référence auquel le détenteur d'une obligation s'attendrait pour accepter la différence entre la qualité du crédit de l'entité et celle de l'entité de référence. Une augmentation (diminution) de l'écart de crédit fera (diminuer) augmenter la valeur de l'instrument financier. Les écarts de crédit peuvent être négatifs lorsque la qualité du crédit de la contrepartie est supérieure à celle de l'entité de référence utilisée pour calculer l'écart. Plus un écart de crédit est élevé, plus la qualité du crédit baisse.

Taux de remboursements anticipés et taux de liquidation

Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation attendus sont des données importantes pour les droits conservés et représentent le montant des remboursements non programmés du principal. Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation sont obtenus à partir des prévisions de remboursements anticipés, lesquelles sont fondées sur un certain nombre de facteurs tels que les taux de remboursements anticipés passés pour des portefeuilles de prêts semblables et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, les taux d'intérêt futurs.

Corrélation

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

Volatilité implicite

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent, qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

Ratio de financement

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements sur les prêts hypothécaires consentis par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et variable. Une augmentation (diminution) du ratio de financement fera augmenter (diminuer) la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

Courbe de swaps propre à une devise

La juste valeur des dérivés de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action. Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur. Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

Le tableau ci-après présente les actifs et les passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)							*Au*
							31 octobre 2014
	Actifs à la juste valeur	**Passifs à la juste valeur**	**Technique d'évaluation**	**Données non observables importantes (niveau 3)**	**Bas de la fourchette**	**Haut de la fourchette**	**Unité**
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**56 $**	**s. o.[1]**	**Comparable de marché**	**Équivalent de prix d'obligations**	**100**	**101**	**points**
Autres titres de créance	**414**	**s. o.**	**Comparable de marché**	**Équivalent de prix d'obligations**	**–**	**132**	**points**
Titres de capitaux propres[2]	**476**	**s. o.**	**Comparable de marché**	**Prix de nouvelles émissions**	**100**	**100**	**%**
			Flux de trésorerie actualisés	**Taux d'actualisation**	**1**	**23**	**%**
			Ratio BAIIA	**Ratio cours/dividende**	**5,3x**	**25x**	
			Comparable de marché	**Équivalent de prix**	**98**	**98**	**%**
Droits conservés	**48**	**s. o.**	**Flux de trésorerie actualisés**	**Taux de remboursements anticipés et ratio de liquidation**	**–**	**10**	**%**
Autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**5**	**s. o.**	**Comparable de marché**	**Équivalent de prix des obligations**	**105**	**105**	**points**
Dérivés							
Dérivés de taux	**–**	**81 $**	**Modèle d'évaluation des options sur swap**	**Volatilité propre aux devises**	**8**	**188**	**%**
Dérivés de change	**16**	**14**	**Modèle d'évaluation des options**	**Volatilité propre aux devises**	**6**	**18**	**%**
Dérivés de crédit	**–**	**–**	**Flux de trésorerie actualisés**	**Écart de crédit**	**5**	**103**	**pdb[3]**
Dérivés d'actions	**1 033**	**1 537**	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation de prix**	**14**	**85**	**%**
				Corrélation quanto	**(40)**	**17**	**%**
				Rendement de l'action	**–**	**11**	**%**
				Volatilité des actions	**11**	**80**	**%**
Contrats de marchandises	**2**	**6**	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation quanto**	**(45)**	**(25)**	**%**
				Corrélation des options sur swap	**34**	**46**	**%**
Dépôts détenus à des fins de transaction	**s. o.**	**1 631**	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation de prix**	**–**	**98**	**%**
				Corrélation quanto	**(45)**	**18**	**%**
				Rendement de l'action	**–**	**11**	**%**
				Volatilité des actions	**10**	**68**	**%**
			Modèle d'évaluation des options sur swap	**Volatilité propre aux devises**	**8**	**188**	**%**
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**s. o.**	**8**	**Modèle d'évaluation des options**	**Ratio de financement**	**3**	**72**	**%**
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**s. o.**	**34**	**Comparable de marché**	**Prix de nouvelles émissions**	**100**	**100**	**%**

[1] Sans objet.

[2] Au 31 octobre 2014, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 972 millions de dollars (930 millions de dollars au 31 octobre 2013), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

[3] Points de base.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus, aux 31 octobre, et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets d'une variation de 5 % des dividendes, d'une variation de 10 % de la corrélation, d'une variation de 10 % du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et d'une volatilité de (13) % à 33 %. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)				*Aux*
	31 octobre 2014		31 octobre 2013	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	**Augmentation de la juste valeur**	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	**– $**	**– $**	1 $	1 $
Actions privilégiées	**–**	**–**	–	–
Droits conservés	**3**	**–**	5	2
	3	**–**	6	3
Dérivés				
Dérivés de taux	**–**	**–**	–	–
Dérivés de change	**–**	**–**	–	–
Dérivés d'actions	**21**	**22**	30	35
	21	**22**	30	35
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**–**	**–**	1	1
Autres titres de créance				
Obligations de sociétés et autres	**2**	**–**	2	–
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	**54**	**20**	45	18
Actions privilégiées	**8**	**8**	7	7
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**4**	**4**	4	4
	68	**32**	59	30
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	**6**	**10**	5	9
Dérivés				
Dérivés de taux	**20**	**16**	23	17
Dérivés d'actions	**32**	**31**	49	42
	52	**47**	72	59
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**1**	**1**	2	2
Total	**151 $**	**112 $**	174 $	138 $

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*	
	2014	2013
Solde au début de l'exercice	**41 $**	48 $
Nouvelles transactions	**44**	32
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	**(52)**	(39)
Solde à la fin de l'exercice	**33 $**	41 $

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils répondent aux critères pertinents. La juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 5 millions de dollars au 31 octobre 2014 (9 millions de dollars au 31 octobre 2013), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts.

Ces prêts sont gérés dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au titre du risque de crédit au moyen de dérivés de crédit.

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est évaluée au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés pour appuyer l'évaluation, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, le profit latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans la même période qu'une tranche de la perte ou du profit résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Passifs de titrisation à la juste valeur

Les passifs de titrisation à la juste valeur comprennent les passifs de titrisation classés comme détenus à des fins de transaction et les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur d'un passif financier comprend le risque de crédit rattaché à ce passif financier. Les détenteurs des passifs de titrisation ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque, si bien que les variations du crédit de la Banque n'ont pas d'incidence sur le calcul de la juste valeur.

Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour tous les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 8 millions de dollars au 31 octobre 2014 (de 123 millions de dollars au 31 octobre 2013).

Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains dépôts et engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts et engagements sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces dépôts et engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui, autrement, surviendrait.

Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 48 millions de dollars au 31 octobre 2014 (de néant au 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net comprenait un montant de 5 millions de dollars relatif au risque de crédit de la Banque (néant au 31 octobre 2013). Étant donné la nature à court terme de ces engagements de prêt, les variations du risque de crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net a été de 55 millions de dollars ((129) millions de dollars en 2013).

Hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas présentés à la juste valeur

Le tableau ci-après présente, au 31 octobre 2014, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur de chaque actif et passif financier qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, mais dont la juste valeur est présentée.

Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)				*Au*
				31 octobre 2014
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
ACTIFS				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**2 781 $**	**– $**	**– $**	**2 781 $**
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**–**	**43 773**	**–**	**43 773**
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**–**	**34 371**	**–**	**34 371**
Autres titres de créance	**–**	**22 955**	**–**	**22 955**
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**–**	**57 326**	**–**	**57 326**
Valeurs mobilières prises en pension	**–**	**66 877**	**–**	**66 877**
Prêts	**–**	**189 331**	**290 983**	**480 314**
Titres de créance classés comme prêts	**–**	**984**	**1 746**	**2 730**
Total des prêts	**–**	**190 315**	**292 729**	**483 044**
Autres				
Engagements de clients au titre d'acceptations	**–**	**13 080**	**–**	**13 080**
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**–**	**9 319**	**–**	**9 319**
Autres actifs	**–**	**3 121**	**469**	**3 590**
Total des actifs dont la juste valeur est présentée	**2 781 $**	**383 811 $**	**293 198 $**	**679 790 $**
PASSIFS				
Dépôts	**– $**	**601 705 $**	**– $**	**601 705 $**
Acceptations	**–**	**13 080**	**–**	**13 080**
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**–**	**37 345**	**–**	**37 345**
Passifs de titrisation au coût amorti	**–**	**25 271**	**–**	**25 271**
Montants à payer aux courtiers et aux clients	**–**	**10 384**	**–**	**10 384**
Autres passifs	**–**	**9 204**	**754**	**9 958**
Billets et débentures subordonnés	**–**	**8 358**	**–**	**8 358**
Total des passifs dont la juste valeur est présentée	**– $**	**705 347 $**	**754 $**	**706 101 $**

NOTE 6 : COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

La Banque conclut des accords de compensation avec des contreparties (comme des chambres de compensation) pour gérer le risque de crédit associé principalement aux opérations de mise en pension et de prise en pension, de prêts et d'emprunts de valeurs mobilières et de dérivés négociés hors Bourse et en Bourse. Ces accords de compensation et accords similaires permettent généralement aux contreparties de compenser les passifs contre des actifs disponibles reçus. Le droit d'opérer compensation est un droit établi de régler ou d'éliminer de toute autre façon, en totalité ou en partie, un montant dû en imputant sur ce montant un montant à recevoir de l'autre partie. Ces accords réduisent effectivement le risque de crédit de la Banque autant qu'il le serait si les mêmes contreparties étaient responsables de l'exposition brute aux termes des mêmes contrats sous-jacents.

Les accords de compensation sont constitués habituellement d'une convention-cadre de compensation qui précise les modalités générales de l'entente entre les contreparties, y compris des informations sur le mode de calcul du montant compensé, le type de sûretés et la définition de cas de défaut et d'autres circonstances entraînant la résiliation liés à des transactions relevant de l'entente. Les conventions-cadres de compensation comprennent les modalités visant toutes les opérations pertinentes (ou le plus grand nombre possible) entre les contreparties. Plusieurs transactions distinctes sont regroupées sous cette convention-cadre de compensation générale, qui agit comme contrat juridique unique qui régit la conduite des activités entre les contreparties. En plus d'atténuer le risque de crédit, le regroupement de transactions distinctes sous une seule convention-cadre de compensation qui permet de compenser les transactions visées, contribue aussi à atténuer les risques de règlement liés aux transactions couvrant plusieurs territoires et comportant plusieurs contrats. Ces accords comprennent les accords de compensation, les conventions-cadres de pension livrée sur titres et les conventions-cadres de prêt de titres.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut de nombreux contrats pour acheter et vendre des produits et des services avec divers fournisseurs. Certains de ces contrats peuvent comporter des dispositions en matière de compensation qui permettent la compensation de différentes dettes fournisseurs et créances clients en cas de défaut de l'une des parties. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut de tous les montants à payer aux fournisseurs de la Banque ou à recevoir de ceux-ci est présenté au poste Créances clients et autres éléments de la note Autres actifs ainsi qu'au poste Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments de la note Autres passifs.

La Banque conclut également des transactions normalisées sur actions et obligations. Dans certains cas, des mécanismes de compensation peuvent permettre de compenser les montants à payer aux courtiers et à recevoir des courtiers relativement à ces acquisitions ou cessions. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut des créances est présenté au poste Montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi qu'au poste Montants à payer aux courtiers et aux clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, y compris les montants qui ne sont pas autrement compensés dans le bilan ainsi que les actifs financiers affectés en garantie reçus pour atténuer le risque de crédit de ces actifs et passifs financiers. Les montants bruts des actifs et passifs financiers sont rapprochés aux montants nets présentés au poste pertinent du bilan, compte tenu des opérations réalisées avec les mêmes contreparties qui ont été compensées dans le bilan. Les montants connexes et les actifs affectés en garantie reçus qui ne sont pas compensés dans le bilan, mais qui autrement font l'objet de la même convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, sont alors présentés de façon à obtenir un montant net.

(en millions de dollars canadiens)						*Aux*
						31 octobre 2014
				Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé[1]		
	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, avant prise en considération des montants compensés dans le bilan	**Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, après prise en considération des montants compensés dans le bilan consolidé**	**Montant net des instruments financiers présentés dans le bilan consolidé**	**Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire**	**Actifs affectés en garantie**	**Montant net**
Actifs financiers						
Dérivés	**69 488 $**	**14 125 $**	**55 363 $**	**39 783 $**	**8 278 $**	**7 302 $**
Valeurs mobilières prises en pension	**94 877**	**19 846**	**75 031**	**6 828**	**68 127**	**76**
Total	**164 365**	**33 971**	**130 394**	**46 611**	**76 405**	**7 378**
Passifs financiers						
Dérivés	**64 901**	**14 125**	**50 776**	**39 783**	**6 353**	**4 640**
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**65 433**	**19 846**	**45 587**	**6 828**	**38 757**	**2**
Total	**130 334 $**	**33 971 $**	**96 363 $**	**46 611 $**	**45 110 $**	**4 642 $**
						31 octobre 2013
Actifs financiers						
Dérivés	60 326 $	10 865 $	49 461 $	37 919 $	5 609 $	5 933 $
Valeurs mobilières prises en pension	84 192	19 909	64 283	7 134	57 085	64
Total	144 518	30 774	113 744	45 053	62 694	5 997
Passifs financiers						
Dérivés	60 336	10 865	49 471	37 919	6 250	5 302
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	54 323	19 909	34 414	7 134	27 279	1
Total	114 659 $	30 774 $	83 885 $	45 053 $	33 529 $	5 303 $

[1] La garantie excédante découlant du surdimensionnement n'est pas reflétée dans le tableau.

NOTE 7 : VALEURS MOBILIÈRES

Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance avaient été comptabilisés initialement à titre de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction évaluées à la juste valeur, et toutes les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement ces titres de créance, elle a reclassé, en date du 1er août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 646 millions de dollars au 31 octobre 2014 (905 millions de dollars au 31 octobre 2013). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, des produits d'intérêts nets de 41 millions de dollars après impôt (62 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) ont été comptabilisés à l'égard des titres de créance reclassés. La diminution de 18 millions de dollars après impôt de la juste valeur de ces titres pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (diminution de 25 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans les produits de négociation, ce qui aurait entraîné une diminution du résultat net de 18 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (diminution de 25 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2013). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, des titres de créance reclassés d'une juste valeur de 331 millions de dollars (420 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 17 millions de dollars après impôt (28 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) a été comptabilisé dans les profits nets sur valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014.

Reclassement de certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenues jusqu'à leur échéance

La Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Depuis la date du reclassement, le profit net latent ou la perte nette latente comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les reclassements sont des transactions non monétaires qui sont exclues de l'état des flux de trésorerie consolidé.

La Banque a effectué les reclassements suivants :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)							
		31 octobre 2014		31 octobre 2013		*À la date du reclassement*	
Date du reclassement	**Montants reclassés**	**Juste valeur**	**Valeur comptable**	Juste valeur	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré	Flux de trésorerie recouvrables, sur une base non actualisée
1er mars 2013	**11 084 $**	**6 845 $**	**6 805 $**	9 405 $	9 398 $	1,8 %	11 341 $
23 septembre 2013	**9 854**	**9 790**	**9 728**	9 978	9 941	1,9	10 742
1er novembre 2013[1]	**21 597**	**21 949**	**21 863**	–	–	1,1	24 519

[1] La variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 a été de néant (diminution de 163 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013).

Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une augmentation de 53 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014 (une diminution de 44 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013). Depuis le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)		*Exercices clos les*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Produits d'intérêts nets[1]	**541 $**	138 $
Résultat net avant impôt sur le résultat	**541**	138
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**192**	37
Résultat net	**349 $**	101 $

[1] Comprennent l'amortissement des profits nets latents de 86 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (85 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) associés à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance, qui est présenté comme un reclassement en résultat des pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente à l'état du résultat global consolidé. L'incidence de cet amortissement sur les produits d'intérêts nets est contrebalancée par l'amortissement de la prime de reclassement nette correspondante sur ces titres de créance.

Durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs mobilières

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont présentées dans le tableau suivant.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)	Durée restante jusqu'à l'échéance[1]						31 octobre 2014	*Aux* 31 octobre 2013
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	2 489 $	3 219 $	1 777 $	2 969 $	2 077 $	– $	12 531 $	13 212 $
Provinces	1 945	653	397	807	1 652	–	5 454	4 519
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	1 093	2 617	1 323	2 507	1 158	–	8 698	11 355
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 025	481	317	449	155	–	3 427	2 685
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	482	176	55	–	–	–	713	1 022
Commercial	14	16	9	31	6	–	76	68
	8 048	7 162	3 878	6 763	5 048	–	30 899	32 861
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	384	858	633	565	385	–	2 825	2 948
Autres émetteurs	2 986	1 727	798	568	115	–	6 194	6 680
	3 370	2 585	1 431	1 133	500	–	9 019	9 628
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	45 871	45 871	45 687
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	40	40	64
	–	–	–	–	–	45 911	45 911	45 751
Droits conservés	4	4	3	24	13	–	48	67
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	11 422 $	9 751 $	5 312 $	7 920 $	5 561 $	45 911 $	85 877 $	88 307 $
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	2 220 $	718 $	4 694 $	752 $	20 $	– $	8 404 $	9 329 $
Provinces	655	741	1 876	1 264	9	–	4 545	2 588
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	1 642	1 047	441	2 567	6 433	–	12 130	15 176
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 171	578	1 165	408	–	–	3 322	7 994
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	787	2 519	–	–	–	3 306	2 810
	5 688	3 871	10 695	4 991	6 462	–	31 707	37 897
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	1 004	4 168	2 756	6 480	4 495	–	18 903	29 320
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	1 722	–	1 722	963
Obligations de sociétés et autres	1 542	3 154	2 830	428	145	–	8 099	8 653
	2 546	7 322	5 586	6 908	6 362	–	28 724	38 936
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 760	1 760	1 640
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	171	171	166
	–	–	–	–	–	1 931	1 931	1 806
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	112	236	31	203	64	–	646	905
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	8 346 $	11 429 $	16 312 $	12 102 $	12 888 $	1 931 $	63 008 $	79 544 $
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens Fédéral	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	259 $
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	281	4 822	9 465	4 224	–	18 792	12 551
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 677	8 226	4 424	–	–	–	15 327	13 080
	2 677	8 507	9 246	9 465	4 224	–	34 119	25 890
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	–	345	4 670	6 917	6 001	–	17 933	1 239
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	610	–	610	–
Autres émetteurs	833	1 191	2 291	–	–	–	4 315	2 832
	833	1 536	6 961	6 917	6 611	–	22 858	4 071
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	3 510	10 043	16 207	16 382	10 835	–	56 977	29 961
Total des valeurs mobilières	23 278 $	31 223 $	37 831 $	36 404 $	29 284 $	47 842 $	205 862 $	197 812 $

[1] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Profits latents (pertes latentes) au titre des valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre 2014 et 31 octobre 2013.

Profits latents (pertes latentes) au titre des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2014				31 octobre 2013			
	Coût/ coût amorti[1]	**Profits bruts latents**	**(Pertes) brutes latentes**	**Juste valeur**	Coût/ coût amorti[1]	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**8 355 $**	**50 $**	**(1) $**	**8 404 $**	9 301 $	32 $	(4) $	9 329 $
Provinces	**4 518**	**29**	**(2)**	**4 545**	2 569	21	(2)	2 588
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**11 950**	**208**	**(28)**	**12 130**	14 971	269	(64)	15 176
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**3 313**	**11**	**(2)**	**3 322**	7 978	23	(7)	7 994
Titres adossés à des créances hypothécaires	**3 256**	**50**	**–**	**3 306**	2 791	22	(3)	2 810
	31 392	**348**	**(33)**	**31 707**	37 610	367	(80)	37 897
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	**18 831**	**84**	**(12)**	**18 903**	29 252	136	(68)	29 320
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**1 713**	**9**	**–**	**1 722**	948	15	–	963
Obligations de sociétés et autres	**8 008**	**117**	**(26)**	**8 099**	8 471	206	(24)	8 653
	28 552	**210**	**(38)**	**28 724**	38 671	357	(92)	38 936
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**1 642**	**131**	**(13)**	**1 760**	1 560	108	(28)	1 640
Actions privilégiées	**153**	**18**	**–**	**171**	152	15	(1)	166
	1 795	**149**	**(13)**	**1 931**	1 712	123	(29)	1 806
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**596**	**55**	**(5)**	**646**	835	86	(16)	905
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	**62 335 $**	**762 $**	**(89) $**	**63 008 $**	78 828 $	933 $	(217) $	79 544 $
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	259 $	– $	– $	259 $
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**18 792**	**143**	**(56)**	**18 879**	12 551	44	(82)	12 513
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**15 327**	**167**	**(2)**	**15 492**	13 080	29	(6)	13 103
	34 119	**310**	**(58)**	**34 371**	25 890	73	(88)	25 875
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	**17 933**	**85**	**(4)**	**18 014**	1 239	8	–	1 247
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**610**	**–**	**(4)**	**606**				
Autres émetteurs	**4 315**	**38**	**(18)**	**4 335**	2 832	9	(13)	2 828
	22 858	**123**	**(26)**	**22 955**	4 071	17	(13)	4 075
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**56 977**	**433**	**(84)**	**57 326**	29 961	90	(101)	29 950
Total des valeurs mobilières	**119 312 $**	**1 195 $**	**(173) $**	**120 334 $**	108 789 $	1 023 $	(318) $	109 494 $

[1] Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

Dans le tableau ci-dessous, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant les 31 octobre 2014 et 31 octobre 2013, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût amorti. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois».

Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente[1]

(en millions de dollars canadiens)						*Aux*
						31 octobre 2014
	Moins de 12 mois		**12 mois ou plus**		**Total**	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**Juste valeur**	**Pertes brutes latentes**	**Juste valeur**	**Pertes brutes latentes**	**Juste valeur**	**Pertes brutes latentes**
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations des gouvernements canadiens						
Fédéral	**954 $**	**1 $**	**– $**	**– $**	**954 $**	**1 $**
Provinces	**1 166**	**2**	**–**	**–**	**1 166**	**2**
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**1 932**	**11**	**1 033**	**17**	**2 965**	**28**
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**–**	**–**	**135**	**2**	**135**	**2**
Titres adossés à des créances hypothécaires						
Résidentiel	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
	4 052	**14**	**1 168**	**19**	**5 220**	**33**
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières	**3 616**	**6**	**698**	**6**	**4 314**	**12**
Obligations de sociétés et autres	**2 316**	**14**	**153**	**12**	**2 469**	**26**
	5 932	**20**	**851**	**18**	**6 783**	**38**
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires	**32**	**13**	**–**	**–**	**32**	**13**
Actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
	32	**13**	**–**	**–**	**32**	**13**
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**–**	**–**	**59**	**5**	**59**	**5**
Total	**10 016 $**	**47 $**	**2 078 $**	**42 $**	**12 094 $**	**89 $**
						31 octobre 2013
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations des gouvernements canadiens						
Fédéral	3 430 $	4 $	– $	– $	3 430 $	4 $
Provinces	377	1	70	1	447	2
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	2 978	50	706	14	3 684	64
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 622	6	312	1	1 934	7
Titres adossés à des créances hypothécaires						
Résidentiel	875	3	–	–	875	3
	9 282	64	1 088	16	10 370	80
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières	8 465	44	648	24	9 113	68
Obligations de sociétés et autres	1 622	11	346	13	1 968	24
	10 087	55	994	37	11 081	92
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires	59	14	22	14	81	28
Actions privilégiées	115	1	–	–	115	1
	174	15	22	14	196	29
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	–	–	85	16	85	16
Total	19 543 $	134 $	2 189 $	83 $	21 732 $	217 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Profits nets (pertes nettes) au titre des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2014	2013	2012
Profits réalisés nets (pertes réalisées nettes)			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**183 $**	312 $	423 $
Pertes de valeur			
Valeurs mobilières disponibles à la vente[1]	**(10)**	(8)	(50)
Total	**173 $**	304 $	373 $

[1] Aucune perte de valeur pour les exercices clos les 31 octobre 2014 ou 2013 n'est liée aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique intitulée «Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente» dans la présente note.

NOTE 8 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur prêts de la Banque.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)									*Aux*
									31 octobre 2014
	Prêts bruts					**Provision pour pertes sur prêts[1]**			
	Ni en souffrance ni douteux	**En souffrance mais non douteux**	**Douteux**	**Total**	**Relatives à des contreparties particulières**	**Prêts douteux qui ne sont pas individuel-lement significatifs**	**Pertes sur créances subies mais non encore décelées**	**Provision totale pour pertes sur prêts**	**Prêts nets**
Prêts hypothécaires résidentiels[2, 3, 4]	**195 466 $**	**2 242 $**	**752 $**	**198 460 $**	**– $**	**22 $**	**48 $**	**70 $**	**198 390 $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[5]	**116 971**	**5 406**	**853**	**123 230**	**–**	**110**	**577**	**687**	**122 543**
Cartes de crédit	**23 576**	**1 694**	**294**	**25 564**	**–**	**199**	**801**	**1 000**	**24 564**
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[2, 3, 4]	**128 242**	**1 201**	**832**	**130 275**	**134**	**22**	**746**	**902**	**129 373**
	464 255 $	**10 543 $**	**2 731 $**	**477 529 $**	**134 $**	**353 $**	**2 172 $**	**2 659 $**	**474 870 $**
Titres de créance classés comme prêts				**2 695**	**213**	**–**	**59**	**272**	**2 423**
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				**1 713**	**8**	**89**	**–**	**97**	**1 616**
Total				**481 937 $**	**355 $**	**442 $**	**2 231 $**	**3 028 $**	**478 909 $**
									31 octobre 2013
Prêts hypothécaires résidentiels[2, 3, 4]	182 169 $	2 459 $	706 $	185 334 $	– $	22 $	65 $	87 $	185 247 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[5]	112 528	5 648	737	118 913	–	118	541	659	118 254
Cartes de crédit	20 620	1 299	269	22 188	–	128	714	842	21 346
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[2, 3, 4]	112 779	1 354	980	115 113	151	30	698	879	114 234
	428 096 $	10 760 $	2 692 $	441 548 $	151 $	298 $	2 018 $	2 467 $	439 081 $
Titres de créance classés comme prêts				3 744	173	–	98	271	3 473
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				2 485	24	93	–	117	2 368
Total				447 777 $	348 $	391 $	2 116 $	2 855 $	444 922 $

[1] Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.
[2] Excluent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013) et d'un coût amorti de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 5 millions de dollars au 31 octobre 2014 (9 millions de dollars au 31 octobre 2013). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.
[3] Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 131 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (130 milliards de dollars au 31 octobre 2013).
[4] Au 31 octobre 2014, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 435 millions de dollars (497 millions de dollars au 31 octobre 2013), étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.
[5] Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par le gouvernement canadien de 24 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (27 milliards de dollars au 31 octobre 2013).

PRÊTS RENÉGOCIÉS

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation au principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures afin d'atténuer la perte économique et d'éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir la stratégie d'assainissement appropriée par emprunteur individuel.

Si la valeur de réalisation estimée du prêt modifié, actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt, a diminué en raison de cette modification, une dépréciation additionnelle est comptabilisée. Une fois modifié, le prêt, s'il était classé comme ayant subi une perte de valeur avant d'être modifié, est habituellement soumis à un test de dépréciation, conformément aux politiques existantes de la Banque en matière de dépréciation.

BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 180 millions de dollars au 31 octobre 2014 (233 millions de dollars au 31 octobre 2013) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque.

Prêts douteux[1]

(en millions de dollars canadiens)					*Aux*
					31 octobre 2014
	Solde de principal non remboursé[2]	**Valeur comptable**	**Provision connexe pour pertes sur créances**	**Moyenne des prêts douteux bruts**	
Prêts hypothécaires résidentiels	**807**	**$ 752**	**$ 22**	**$ 740**	**$**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**977**	**853**	**110**	**796**	
Cartes de crédit	**294**	**294**	**199**	**292**	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**978**	**832**	**156**	**910**	
Total	**3 056**	**$ 2 731**	**$ 487**	**$ 2 738**	**$**
					31 octobre 2013
Prêts hypothécaires résidentiels	759	$ 706	$ 22	$ 697	$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	834	737	118	709	
Cartes de crédit	269	269	128	228	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 179	980	181	968	
Total	3 041	$ 2 692	$ 449	$ 2 602	$

[1] Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts.
[2] Représente le solde exigible aux termes du contrat.

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre sont présentées dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)	Solde au 1er novembre 2013	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre-ments	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2014
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	151	$ 68	$ (144)	$ 72	$ –	$ (13)	$ 134 $
Titres de créance classés comme prêts	173	31	(5)	–	–	14	213
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	324	99	(149)	72	–	1	347
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	24	(7)	(3)	4	–	(10)	8
Total de la provision relative à des contreparties particulières	348	92	(152)	76	–	(9)	355
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	22	23	(38)	15	–	–	22
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	118	557	(808)	240	–	3	110
Cartes de crédit	128	771	(870)	169	–	1	199
Entreprises et gouvernements	30	36	(82)	30	–	8	22
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	298	1 387	(1 798)	454	–	12	353
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	93	5	(17)	3	–	5	89
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	391	1 392	(1 815)	457	–	17	442
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	65	(19)	–	–	–	2	48
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	565	14	–	–	–	23	602
Cartes de crédit	767	138	–	–	–	19	924
Entreprises et gouvernements	833	(13)	–	–	–	52	872
Titres de créance classés comme prêts	98	(47)	–	–	–	8	59
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 328	73	–	–	–	104	2 505
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	87	4	(38)	15	–	2	70
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	683	571	(808)	240	–	26	712
Cartes de crédit	895	909	(870)	169	–	20	1 123
Entreprises et gouvernements	1 014	91	(226)	102	–	47	1 028
Titres de créance classés comme prêts	271	(16)	(5)	–	–	22	272
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 950	1 559	(1 947)	526	–	117	3 205
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	117	(2)	(20)	7	–	(5)	97
Total de la provision pour pertes sur créances	3 067	1 557	(1 967)	533	–	112	3 302
Moins : Provision pour les positions hors bilan[3]	212	54	–	–	–	8	274
Provision pour pertes sur prêts	2 855	$ 1 503	$ (1 967)	$ 533	$ –	$ 104	$ 3 028 $

[1] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

[2] D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

[3] La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)	Solde au 1er novembre 2012	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre-ments	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2013
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	170 $	159 $	(208) $	41 $	– $	(11) $	151 $
Titres de créance classés comme prêts	185	13	(11)	–	(22)	8	173
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	355	172	(219)	41	(22)	(3)	324
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	31	13	(14)	5	–	(11)	24
Total de la provision relative à des contreparties particulières	386	185	(233)	46	(22)	(14)	348
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	27	27	(53)	20	–	1	22
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	118	638	(822)	182	–	2	118
Cartes de crédit	83	536	(599)	106	–	2	128
Entreprises et gouvernements	22	59	(87)	36	–	–	30
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	250	1 260	(1 561)	344	–	5	298
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	67	36	(24)	4	–	10	93
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	317	1 296	(1 585)	348	–	15	391
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	50	14	–	–	–	1	65
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	452	106	–	–	–	7	565
Cartes de crédit	671	91	–	–	–	5	767
Entreprises et gouvernements	824	(16)	–	–	–	25	833
Titres de créance classés comme prêts	155	(45)	–	–	(19)	7	98
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 152	150	–	–	(19)	45	2 328
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	77	41	(53)	20	–	2	87
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	570	744	(822)	182	–	9	683
Cartes de crédit	754	627	(599)	106	–	7	895
Entreprises et gouvernements	1 016	202	(295)	77	–	14	1 014
Titres de créance classés comme prêts	340	(32)	(11)	–	(41)	15	271
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 757	1 582	(1 780)	385	(41)	47	2 950
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	98	49	(38)	9	–	(1)	117
Total de la provision pour pertes sur créances	2 855	1 631	(1 818)	394	(41)	46	3 067
Moins : Provision pour les positions hors bilan[3]	211	(2)	–	–	–	3	212
Provision pour pertes sur prêts	2 644 $	1 633 $	(1 818) $	394 $	(41) $	43 $	2 855 $

[1] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

[2] D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

[3] La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat.

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre. Les Services de détail aux États-Unis peuvent accorder jusqu'à 15 jours de grâce. Au 31 octobre 2014, 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2013) de prêts des Services de détail aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie de 1 jour à 30 jours dans les tableaux ci-après.

Prêts en souffrance, mais non douteux[1]

(en millions de dollars canadiens)				*Aux*
				31 octobre 2014
	De 1 jour à 30 jours	**De 31 jours à 60 jours**	**De 61 jours à 89 jours**	**Total**
Prêts hypothécaires résidentiels	**1 406 $**	**724 $**	**112 $**	**2 242 $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**4 577**	**666**	**163**	**5 406**
Cartes de crédit	**1 254**	**279**	**161**	**1 694**
Entreprises et gouvernements	**1 041**	**107**	**53**	**1 201**
Total	**8 278 $**	**1 776 $**	**489 $**	**10 543 $**
				31 octobre 2013
Prêts hypothécaires résidentiels	1 560 $	785 $	114 $	2 459 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 770	695	183	5 648
Cartes de crédit	956	216	127	1 299
Entreprises et gouvernements	974	325	55	1 354
Total	8 260 $	2 021 $	479 $	10 760 $

[1] Excluent tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts.

Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2014, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 155 millions de dollars (172 millions de dollars au 31 octobre 2013). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

TITRES DE CRÉANCE DOUTEUX BRUTS CLASSÉS COMME PRÊTS

Au 31 octobre 2014, les prêts douteux ne tenaient pas compte de titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,2 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2013). Après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC, des prêts découlant de l'acquisition de South Financial, des acquisitions facilitées par la FDIC et de l'acquisition de Services financiers Chrysler, des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada (MBNA), de Target Corporation (Target) et d'Aéroplan, et présentaient des soldes de principal non remboursé en cours respectifs de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars, 874 millions de dollars, 327 millions de dollars, 143 millions de dollars et 32 millions de dollars, et des justes valeurs respectives de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars, 794 millions de dollars, 129 millions de dollars, 85 millions de dollars et 10 millions de dollars aux dates d'acquisition.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Acquisitions facilitées par la FDIC		
Solde de principal non remboursé[1]	**699 $**	836 $
Rajustements de la juste valeur liés au crédit[2]	**(18)**	(27)
Primes (escomptes) lié(e)s au taux d'intérêt ou autres facteurs	**(21)**	(22)
Valeur comptable	**660**	787
Provision relative à des contreparties particulières[3]	**(2)**	(5)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs[3]	**(49)**	(55)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Acquisitions facilitées par la FDIC[4]	**609**	727
South Financial		
Solde de principal non remboursé[1]	**1 090**	1 700
Rajustements de la juste valeur liés au crédit[2]	**(19)**	(33)
Primes (escomptes) lié(e)s au taux d'intérêt ou autres facteurs	**(25)**	(48)
Valeur comptable	**1 046**	1 619
Provision relative à des contreparties particulières[3]	**(6)**	(19)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs[3]	**(40)**	(38)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – South Financial	**1 000**	1 562
Autres[5]		
Solde de principal non remboursé[1]	**36**	105
Rajustements de la juste valeur liés au crédit[2]	**(29)**	(26)
Valeur comptable	**7**	79
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs[3]	**–**	–
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Autres	**7**	79
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**1 616 $**	2 368 $

[1] Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.
[2] Les rajustements de la juste valeur liés au crédit incluent les pertes sur créances subies à l'acquisition et ne sont pas désactualisés dans les produits d'intérêts.
[3] Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.
[4] La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.
[5] Comprennent Services financiers Chrysler, MBNA, Target et Aéroplan.

PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC

Au 31 octobre 2014, le solde des prêts assurés par la FDIC s'établissait à 660 millions de dollars (787 millions de dollars au 31 octobre 2013) et était comptabilisé dans les prêts au bilan consolidé. Au 31 octobre 2014, le solde des actifs compensatoires s'établissait à 60 millions de dollars (81 millions de dollars au 31 octobre 2013) et était comptabilisé dans les autres actifs au bilan consolidé.

NOTE 9 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans certains cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada. Les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et leur vente par la FCH ne sont pas admissibles à la décomptabilisation, la Banque demeurant exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires résidentiels sous-jacents.

La Banque titrise des prêts hypothécaires créés ou acquis aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titrise aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés en totalité ou en partie selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des actifs financiers à certaines entités structurées consolidées. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10, Entités structurées.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2014		31 octobre 2013	
	Juste valeur	**Valeur comptable**	Juste valeur	Valeur comptable
Nature de l'opération				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	**33 792 $**	**33 561 $**	39 685 $	39 386 $
Titrisation de prêts aux entreprises et aux gouvernements	**2**	**2**	21	21
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation[1]	**2 321**	**2 321**	6 911	6 832
Total	**36 115 $**	**35 884 $**	46 617 $	46 239 $
Passifs connexes[2]	**(36 469) $**	**(36 158) $**	(47 824) $	(47 552) $

[1] Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

[2] Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 25 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (25 milliards de dollars au 31 octobre 2013) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 11 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (22 milliards de dollars au 31 octobre 2013).

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des marchandises et des titres de créance et de participation, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les opérations connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Valeur comptable des actifs		
Nature de la transaction		
Mises en pension[1, 2]	**19 924 $**	16 658 $
Prêts de valeurs mobilières	**10 718**	12 827
Total	**30 642**	29 485
Valeur comptable des passifs connexes[2]	**19 939 $**	16 775 $

[1] Comprennent des actifs de 3,8 milliards de dollars découlant de mises en pension liées au secteur des métaux précieux (2,2 milliards de dollars au 31 octobre 2013).

[2] Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2014, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 44 millions de dollars (52 millions de dollars au 31 octobre 2013). Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à 3 millions de dollars (2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2014, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 16 millions de dollars (17 millions de dollars au 31 octobre 2013), et leur juste valeur, à 22 millions de dollars (22 millions de dollars au 31 octobre 2013). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Le profit (la perte) à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 s'est élevé à 7 millions de dollars (41 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013).

TRANSFERT DE TITRES DE CRÉANCE CLASSÉS COMME PRÊTS

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque n'a vendu aucune obligation garantie par une hypothèque non liée à des organismes (au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, ventes d'un montant de 539 millions de dollars ayant donné lieu à un profit de 108 millions de dollars comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé).

NOTE 10 : ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est généralement créée pour réaliser un objectif limité et bien défini, et peut prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

Des restrictions légales imposent souvent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités économiques de l'entité. Le contrôle des entités structurées n'est généralement pas déterminé en fonction des droits de vote puisque ceux-ci n'accordent pas nécessairement de pouvoir réel sur les principales activités économiques de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité, conformément à la méthode comptable de la Banque.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

Titrisations

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan. Ces titrisations servent aux mêmes fins pour les clients de la Banque qui transfèrent des actifs dans les entités de titrisation de la Banque en échange de trésorerie générée par l'émission de PCAA ou de valeurs mobilières à terme à des investisseurs tiers. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété de l'entité de titrisation.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits monocédants et conduits multicédants en faveur des investisseurs dans le PCAA. Les ententes de liquidité sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées si une entité est insolvable ou en faillite; des conditions préalables qui doivent être satisfaites avant chaque avance de fonds (c.-à-d., avant chaque emprunt sur la facilité). Ces conditions préalables sont en place pour assurer que la Banque ne fournit pas de rehaussement de crédit au conduit au moyen des facilités de prêt. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Les positions en titres de PCAA détenues sont surveillées dans le cadre du processus continu d'évaluation de la consolidation. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs tiers. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédants; toutefois, les actifs sont reçus de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. Les vendeurs d'actifs aux conduits multicédants conservent généralement une exposition aux rendements variables de leur portion des actifs transférés, au moyen de dérivés ou de l'atténuation du risque de crédit qu'ils offrent. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Bien que la Banque puisse disposer du pouvoir sur les conduits multicédants, elle n'est pas exposée à des rendements variables importants et ne consolide pas ces entités.

Fonds de placement et autres entités de gestion de placements

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds de placement et des fiducies (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds de placement et fiducies soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placement. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

La Banque soutient également le Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement comprenant un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels canadiens vendus par la Banque au Fonds. La Banque est partie à une option de vente avec le Fonds hypothécaire TD selon laquelle elle doit racheter au Fonds les prêts hypothécaires en défaut à leur valeur comptable. L'exposition de la Banque en vertu de l'option de vente est atténuée puisque les prêts hypothécaires du Fonds sont assortis de sûretés et sont garantis par des gouvernements. En plus de l'option de vente, la Banque fournit une facilité de liquidité au Fonds hypothécaire TD en faveur des porteurs de parts du Fonds. Aux termes de la facilité de liquidité, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires à leur juste valeur afin de permettre au Fonds d'honorer les rachats au gré des porteurs de parts en cas d'événement d'illiquidité. Pour l'exercice 2014, la juste valeur des hypothèques rachetées par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 84 millions de dollars (192 millions de dollars pour l'exercice 2013). En règle générale, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans. Bien que la Banque dispose d'un pouvoir sur le Fonds hypothécaire TD, elle n'absorbe pas une forte proportion des rendements variables du Fonds, puisque la variabilité des rendements du Fonds découle principalement du risque de crédit des prêts hypothécaires sous-jacents qui sont garantis par des gouvernements. Par conséquent, la Banque ne consolide pas le Fonds.

Habituellement, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

Véhicules de financement

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD III et Fiducie de capital TD IV (ensemble, les entités CaTS); et 2) TD Covered Bond Guarantor Limited Partnership et TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (ensemble, les entités d'obligations sécurisées).

Les entités CaTS ont émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font actuellement partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques des entités CaTS; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. La Banque est exposée aux risques et aux rendements de certaines entités CaTS puisqu'elle détient des risques résiduels dans ces entités, en général parce qu'elle détient toutes les actions avec droit de vote de l'entité. Lorsque le portefeuille d'actifs de l'entité est exposé à des risques qui ne sont pas liés au risque de crédit propre à la Banque, la Banque est considérée être exposée aux rendements variables importants de l'entité et elle consolide l'entité. Toutefois, certaines entités CaTS détiennent des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. Dans ce cas, la Banque n'absorbe pas les rendements variables importants de l'entité puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre et elle ne la consolide pas. Se reporter à la note 20, Titres de fiducie de capital, pour plus de renseignements.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de ses programmes d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par une entité d'obligations sécurisées. La garantie relative aux remboursements de principal et aux paiements d'intérêts est adossée au portefeuille d'actifs détenu par l'entité. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide les entités d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces entités et conserve tous leurs rendements variables.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

Programmes de titrisation soutenus par des tiers

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels à la note 9, Transferts d'actifs financiers, mais n'est pas présentée dans le tableau de la présente note.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

Détention de placements et dérivés

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité.

Transactions de financement

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Relations de services dans des conditions de pleine concurrence

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placement de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités. Les honoraires et autres expositions découlant des relations de services sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentés dans le tableau de la présente note.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Titrisations

La Banque titrise les prêts sur cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'entremise d'entités de titrisation, surtout des conduits monocédants. Ces conduits sont consolidés par la Banque en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre l'exposition créée du fait qu'elle agit comme vendeur et promoteur des conduits de titrisation consolidés décrits ci-dessus, y compris en raison des facilités de liquidité fournies, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel l'engageant à fournir un soutien financier aux conduits de titrisation consolidés. Les participations de la Banque dans des conduits de titrisation sont généralement de rang supérieur aux participations détenues par d'autres parties, conformément aux politiques en matière de placement et de gestion des risques de la Banque. Par conséquent, la Banque n'a aucune obligation importante d'absorber les pertes avant les autres détenteurs d'émissions aux fins de titrisation.

Autres entités structurées consolidées

En raison de faits et circonstances précis à l'égard des liens de la Banque avec les entités structurées, la Banque peut consolider les entités de gestion de placements, les véhicules de financement ou les entités structurées soutenues par des tiers, en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre son exposition créée du fait qu'elle agit comme promoteur ou investisseur des entités structurées comme décrit précédemment, la Banque n'a habituellement pas d'autres accords contractuels ou non contractuels l'engageant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités structurées non consolidées. Les entités structurées non consolidées incluent à la fois la TD et des entités soutenues par des tiers. Les titrisations comprennent des titres dans des conduits multicédants soutenus par la TD, ainsi que des titrisations adossées à des créances hypothécaires et adossées à des actifs soutenues par des tiers, notamment des titres émis par des organismes soutenus par le gouvernement, comme les obligations hypothécaires du Canada, et des titres émis par des organismes gouvernementaux américains. Les fonds de placement et les fiducies incluent des titres dans des fonds et des fiducies gérés par des tiers, ainsi que des titres dans des fonds et des fiducies de gestion de placements soutenus par la TD. Les montants présentés dans la colonne Autres sont liés en majorité à des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux, qui sont décrits à la note 12, Placement dans des entreprises associées et des coentreprises.

Valeur comptable des entités structurées non consolidées et risque maximal lié à l'exposition à ces entités

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2014				31 octobre 2013			
	Titrisations	**Fonds de placements et fiducies**	**Autres**	**Total**	Titrisations	Fonds de placements et fiducies	Autres	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**3 450 $**	**5 913 $**	**– $**	**9 363 $**	3 200 $	8 456 $	– $	11 656 $
Dérivés[1]	**–**	**335**	**–**	**335**	–	301	–	301
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**35**	**34**	**41**	**110**	59	18	41	118
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**41 426**	**584**	**120**	**42 130**	52 658	593	119	53 370
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	**37 335**	**–**	**–**	**37 335**	13 790	–	–	13 790
Prêts	**2 553**	**–**	**–**	**2 553**	2 737	–	–	2 737
Divers	**6**	**–**	**2 101**	**2 107**	6	–	1 697	1 703
Total de l'actif	**84 805**	**6 866**	**2 262**	**93 933**	72 450	9 368	1 857	83 675
PASSIFS FINANCIERS								
Dérivés[1]	**–**	**187**	**–**	**187**	–	970	–	970
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**1 432**	**163**	**–**	**1 595**	2 052	51	–	2 103
Total du passif	**1 432**	**350**	**–**	**1 782**	2 052	1 021	–	3 073
Exposition hors bilan[2]	**9 925**	**356**	**986**	**11 267**	9 796	458	741	10 995
Risque maximal de perte découlant des liens avec les entités structurées non consolidées	**93 298**	**6 872**	**3 248**	**103 418**	80 194	8 805	2 598	91 597
Taille des entités structurées non consolidées soutenues[3]	**9 756 $**	**58 561 $**	**1 750 $**	**70 067 $**	9 625 $	39 505 $	1 750 $	50 880 $

[1] Les dérivés exposés au taux d'intérêt classique ou au risque de change ne sont pas inclus dans ces montants puisque ces dérivés sont conçus pour s'aligner avec les flux de trésorerie de l'entité structurée et les risques sont absorbés par les investisseurs et ne sont pas principalement conçus pour exposer la Banque aux rendements variables créés par l'entité.

[2] Aux fins de la présentation, l'exposition hors bilan représente la valeur nominale des facilités de liquidité, des garanties et d'autres engagements hors bilan compte non tenu de l'incidence des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

[3] La taille des entités structurées non consolidées soutenues est fournie selon la mesure la plus appropriée pour la taille de ce genre d'entités : 1) la valeur nominale des billets émis par des conduits de titrisation et des émetteurs de titres de créance semblables; 2) le total des actifs gérés des fonds de placement et des fiducies; et 3) le total de la juste valeur de la société de personnes ou des titres de capitaux propres émis par des sociétés de personnes et des émetteurs de titres de capitaux propres semblables.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucun placement important à la fin de la période
Les entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucun placement important à la fin de la période sont surtout des fonds de placement et des fiducies créés pour les activités de gestion de placements. En général, la Banque ne détient pas de placement, à l'exception du capital de départ, dans ces entités structurées. Toutefois, la Banque continue de gagner des honoraires sur les services de gestion de placements fournis à ces entités, dont certains peuvent être fondés sur le rendement du fonds. Les honoraires à payer sont généralement de rang supérieur dans la priorité de paiement des entités et sont également adossés à des sûretés, ce qui limite l'exposition de la Banque aux pertes de ces entités. Les produits autres que d'intérêts de la Banque reçus en raison de ses liens avec ces entités de gestion de placements à la fin de la période s'élevaient à 1,4 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2013). Le total des actifs gérés dans ces entités au cours de la période s'établissait à 161 milliards de dollars (138 milliards de dollars au 31 octobre 2013) à la fin de la période. Tous les actifs transférés par la Banque au cours de la période sont regroupés avec les actifs obtenus de tiers sur le marché. À l'exception de ce qui a été présenté précédemment, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel de fournir un soutien financier à des entités structurées non consolidées.

NOTE 11 : DÉRIVÉS

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES
La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme standardisés.

Dérivés de taux d'intérêt
La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats de garantie, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change
La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses participations dans des établissements à l'étranger lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à des positions ouvertes en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux de trésorerie d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit
La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaut de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties à l'égard desquelles la Banque court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaut de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se

produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2014**				31 octobre 2013	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice[1]		**Juste valeur à la date de clôture**		Juste valeur à la date de clôture	
	Positive	**Négative**	**Positive**	**Négative**	Positive	Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction						
Dérivés de taux						
Contrats à terme standardisés	**1 $**	**2 $**	**1 $**	**– $**	2 $	– $
Contrats de garantie de taux	**52**	**47**	**92**	**82**	26	28
Swaps	**21 029**	**19 299**	**20 059**	**17 873**	21 663	20 188
Options vendues	**–**	**590**	**–**	**592**	–	617
Options achetées	**561**	**–**	**594**	**–**	586	–
Total des dérivés de taux	**21 643**	**19 938**	**20 746**	**18 547**	22 277	20 833
Dérivés de change						
Contrats à terme standardisés	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–
Contrats à terme de gré à gré	**4 455**	**4 042**	**8 030**	**6 525**	3 125	3 004
Swaps	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–
Swaps de taux et de devises	**10 248**	**12 204**	**11 936**	**14 487**	8 631	10 699
Options vendues	**–**	**262**	**–**	**351**	–	200
Options achetées	**255**	**–**	**346**	**–**	190	–
Total des dérivés de change	**14 958**	**16 508**	**20 312**	**21 363**	11 946	13 903
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	**1**	**57**	**1**	**37**	3	92
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	**20**	**2**	**12**	**2**	57	4
Total des contrats sur dérivés de crédit	**21**	**59**	**13**	**39**	60	96
Autres contrats						
Dérivés d'actions	**6 062**	**7 022**	**4 499**	**5 357**	7 302	8 946
Contrats de marchandises	**451**	**338**	**396**	**498**	331	327
Total des autres contrats	**6 513**	**7 360**	**4 895**	**5 855**	7 633	9 273
Juste valeur – à des fins de transaction	**43 135**	**43 865**	**45 966**	**45 804**	41 916	44 105
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction						
Dérivés de taux						
Contrats de garantie de taux	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–
Swaps	**2 744**	**1 690**	**2 648**	**1 559**	3 397	2 011
Options vendues	**–**	**3**	**–**	**3**	–	4
Options achetées	**16**	**–**	**21**	**–**	17	–
Total des dérivés de taux	**2 760**	**1 693**	**2 669**	**1 562**	3 414	2 015
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	**1 386**	**910**	**1 612**	**398**	648	616
Swaps	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–
Swaps de taux et de devises	**2 577**	**1 097**	**3 000**	**1 271**	1 693	1 177
Total des dérivés de change	**3 963**	**2 007**	**4 612**	**1 669**	2 341	1 793
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	**2**	**274**	**5**	**286**	3	262
Total des contrats sur dérivés de crédit	**2**	**274**	**5**	**286**	3	262
Autres contrats						
Dérivés d'actions	**1 945**	**1 365**	**2 111**	**1 455**	1 787	1 296
Total des autres contrats	**1 945**	**1 365**	**2 111**	**1 455**	1 787	1 296
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	**8 670**	**5 339**	**9 397**	**4 972**	7 545	5 366
Total de la juste valeur	**51 805 $**	**49 204 $**	**55 363 $**	**50 776 $**	49 461 $	49 471 $

[1] La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 était comme suit : positive de 56 milliards de dollars et négative de 58 milliards de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)										*Aux*
										31 octobre 2014
	Actifs dérivés					**Passifs dérivés**				
			Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles					**Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**		
	Juste valeur	**Flux de trésorerie**	**Investissement net**	**Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**	**Total**	**Juste valeur**	**Flux de trésorerie**	**Investissement net**	**Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles**	**Total**
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**
Swaps	**6**	**744**	**–**	**1 898**	**2 648**	**224**	**297**	**–**	**1 038**	**1 559**
Options vendues	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**	**3**
Options achetées	**14**	**–**	**–**	**7**	**21**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des dérivés de taux	**20**	**744**	**–**	**1 905**	**2 669**	**224**	**297**	**–**	**1 041**	**1 562**
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	**–**	**1 594**	**9**	**9**	**1 612**	**–**	**384**	**7**	**7**	**398**
Swaps	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Swaps de taux et de devises	**–**	**2 223**	**–**	**777**	**3 000**	**–**	**629**	**110**	**532**	**1 271**
Total des dérivés de change	**–**	**3 817**	**9**	**786**	**4 612**	**–**	**1 013**	**117**	**539**	**1 669**
Dérivés de crédit										
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	**–**	**–**	**–**	**5**	**5**	**–**	**–**	**–**	**286**	**286**
Total des dérivés de crédit	**–**	**–**	**–**	**5**	**5**	**–**	**–**	**–**	**286**	**286**
Autres contrats										
Dérivés d'actions	**–**	**650**	**–**	**1 461**	**2 111**	**–**	**–**	**–**	**1 455**	**1 455**
Total des autres contrats	**–**	**650**	**–**	**1 461**	**2 111**	**–**	**–**	**–**	**1 455**	**1 455**
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	**20 $**	**5 211 $**	**9 $**	**4 157 $**	**9 397 $**	**224 $**	**1 310 $**	**117 $**	**3 321 $**	**4 972 $**
										31 octobre 2013
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Swaps	228	636	–	2 533	3 397	130	274	–	1 607	2 011
Options vendues	–	–	–	–	–	–	–	–	4	4
Options achetées	–	–	–	17	17	–	–	–	–	–
Total des dérivés de taux	228	636	–	2 550	3 414	130	274	–	1 611	2 015
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	–	622	–	26	648	–	566	30	20	616
Swaps	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Swaps de taux et de devises	–	993	–	700	1 693	–	658	–	519	1 177
Total des dérivés de change	–	1 615	–	726	2 341	–	1 224	30	539	1 793
Dérivés de crédit										
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	–	–	–	3	3	–	–	–	262	262
Total des dérivés de crédit	–	–	–	3	3	–	–	–	262	262
Autres contrats										
Dérivés d'actions	–	482	–	1 305	1 787	–	–	–	1 296	1 296
Total des autres contrats	–	482	–	1 305	1 787	–	–	–	1 296	1 296
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	228 $	2 733 $	– $	4 584 $	7 545 $	130 $	1 498 $	30 $	3 708 $	5 366 $

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés et des instruments non dérivés désignés dans des relations de couverture et les éléments couverts connexes, le cas échéant, sur l'état du résultat consolidé et sur les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 octobre.

Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*			
				2014
	Montants comptabilisés dans les produits tirés des dérivés[1]	**Montants comptabilisés dans les produits tirés des éléments couverts[1]**	**Inefficacité de la couverture[1]**	**Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture[1]**
Couvertures de juste valeur				
Dérivés de taux	**(144) $**	**115 $**	**(29) $**	**36 $**
Autres contrats[2]	**2**	**(2)**	**–**	**–**
Total des produits (de la perte)	**(142) $**	**113 $**	**(29) $**	**36 $**
				2013
Couvertures de juste valeur				
Dérivés de taux	277 $	(248) $	29 $	(8) $
Autres contrats[2]	13	(14)	(1)	–
Total des produits (de la perte)	290 $	(262) $	28 $	(8) $
				2012
Couvertures de juste valeur				
Dérivés de taux[2]	129 $	(127) $	2 $	(1) $
Total des produits (de la perte)	129 $	(127) $	2 $	(1) $

[1] Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.
[2] Comprennent les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture de juste valeur de risque de change (p. ex., passifs libellés en monnaies étrangères).

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2014, 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012, la Banque n'a comptabilisé aucun profit net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite des engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*			
				2014
	Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global tirés des dérivés[1]	**Montants reclassés des autres éléments du résultat global dans le résultat[1, 2]**	**Inefficacité de la couverture[3]**	**Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture[3]**
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés de taux	**805 $**	**1 169 $**	**1 $**	**– $**
Dérivés de change	**1 665**	**1 949**	**–**	**–**
Autres contrats	**305**	**302**	**–**	**–**
Total des produits (de la perte)	**2 775 $**	**3 420 $**	**1 $**	**– $**
Couvertures d'investissements nets				
Dérivés de change[4]	**(1 878) $**	**17 $**	**– $**	**1 $**
				2013
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés de taux	(197) $	1 167 $	(3) $	– $
Dérivés de change	962	944	–	–
Autres contrats	305	287	–	–
Total des produits (de la perte)	1 070 $	2 398 $	(3) $	– $
Couvertures d'investissements nets				
Dérivés de change[4]	(1 001) $	(5) $	– $	– $
				2012
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés de taux	1 263 $	1 611 $	– $	– $
Dérivés de change	(28)	(17)	–	–
Autres contrats	108	102	–	–
Total des produits (de la perte)	1 343 $	1 696 $	– $	– $
Couvertures d'investissements nets				
Dérivés de change[4]	(76) $	– $	– $	4 $

[1] Les autres éléments du résultat global sont présentés avant impôt.
[2] Montants comptabilisés dans les produits d'intérêts nets ou dans les produits autres que d'intérêts, selon le cas.
[3] Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.
[4] Comprennent les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture (p. ex., passifs libellés en monnaies étrangères).

Le tableau ci-après indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts dans les relations comptables de couverture de flux de trésorerie désignées devraient survenir aux 31 octobre.

Flux de trésorerie couverts

(en millions de dollars canadiens)						*Aux*
						31 octobre 2014
	Moins de 1 an	**De 1 an à 3 ans**	**De 3 ans à 5 ans**	**De 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	**16 877 $**	**23 155 $**	**10 107 $**	**721 $**	**275 $**	**51 135 $**
Sortie de trésorerie	**(4 530)**	**(9 745)**	**(8 847)**	**(2 673)**	**–**	**(25 795)**
Flux de trésorerie nets	**12 347 $**	**13 410 $**	**1 260 $**	**(1 952) $**	**275 $**	**25 340 $**
						31 octobre 2013
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	18 235 $	21 582 $	8 480 $	1 063 $	294 $	49 654 $
Sortie de trésorerie	(1 485)	(7 276)	(6 731)	(389)	–	(15 881)
Flux de trésorerie nets	16 750 $	14 306 $	1 749 $	674 $	294 $	33 773 $

Les produits découlant des flux de trésorerie d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Les profits et les pertes de change relatifs aux flux de trésorerie futurs des éléments couverts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont réalisés ou engagés.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2014 et 31 octobre 2013, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour les exercices clos les 31 octobre. Ces profits (pertes) sont partiellement contrebalancés par des profits (pertes) comptabilisés dans l'état du résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

Profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2014	2013	2012
Dérivés de taux	**(66) $**	69 $	(111) $
Dérivés de change	**13**	(47)	(14)
Dérivés de crédit	**(100)**	(187)	(67)
Dérivés d'actions	**10**	4	3
Total	**(143) $**	(161) $	(189) $

[1] Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en milliards de dollars canadiens)							*Aux*
						31 octobre 2014	31 octobre 2013
	Détenus à des fins de transaction						
	Négociés hors Bourse[1]						
	Réglés à travers une chambre de compensation[2]	**Non réglés à travers une chambre de compensation**	**Négociés en Bourse**	**Total**	**Détenus à des fins autres que de transaction**	**Total**	Total
Notionnel							
Dérivés de taux							
Contrats à terme standardisés	**–**	**$ –**	**$ 228**	**$ 228**	**$ –**	**$ 228**	$ 301
Contrats de garantie de taux	**216**	**67**	**–**	**283**	**–**	**283**	173
Swaps	**2 524**	**1 030**	**–**	**3 554**	**702**	**4 256**	3 087
Options vendues	**–**	**25**	**11**	**36**	**–**	**36**	42
Options achetées	**–**	**24**	**15**	**39**	**2**	**41**	43
Total des dérivés de taux	**2 740**	**1 146**	**254**	**4 140**	**704**	**4 844**	3 646
Dérivés de change							
Contrats à terme standardisés	**–**	**–**	**36**	**36**	**–**	**36**	38
Contrats à terme de gré à gré	**–**	**508**	**–**	**508**	**41**	**549**	426
Swaps	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	–
Swaps de taux et de devises	**–**	**444**	**–**	**444**	**51**	**495**	446
Options vendues	**–**	**19**	**–**	**19**	**–**	**19**	13
Options achetées	**–**	**19**	**–**	**19**	**–**	**19**	12
Total des dérivés de change	**–**	**990**	**36**	**1 026**	**93**	**1 119**	935
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	**–**	**2**	**–**	**2**	**5**	**7**	9
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**1**	4
Total des contrats sur dérivés de crédit	**–**	**3**	**–**	**3**	**5**	**8**	13
Autres contrats							
Dérivés d'actions	**–**	**35**	**23**	**58**	**39**	**97**	87
Contrats de marchandises	**–**	**10**	**14**	**24**	**–**	**24**	31
Total des autres contrats	**–**	**45**	**37**	**82**	**39**	**121**	118
Total	**2 740**	**$ 2 184**	**$ 327**	**$ 5 251**	**$ 841**	**$ 6 092**	$ 4 712

[1] Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

[2] Les instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets. La Banque bénéficie aussi d'un traitement privilégié relativement au capital des instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation non centrale.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)							*Aux*
						31 octobre 2014	31 octobre 2013
	Durée restante jusqu'à l'échéance						
Notionnel	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 3 ans**	**De 3 ans à 5 ans**	**De 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**	Total
Dérivés de taux							
Contrats à terme standardisés	**179 $**	**47 $**	**2 $**	**– $**	**– $**	**228 $**	301 $
Contrats de garantie de taux	**251**	**32**	**–**	**–**	**–**	**283**	173
Swaps	**1 179**	**1 314**	**944**	**713**	**106**	**4 256**	3 087
Options vendues	**27**	**5**	**2**	**1**	**1**	**36**	42
Options achetées	**30**	**5**	**2**	**2**	**2**	**41**	43
Total des dérivés de taux	**1 666**	**1 403**	**950**	**716**	**109**	**4 844**	3 646
Dérivés de change							
Contrats à terme standardisés	**20**	**15**	**1**	**–**	**–**	**36**	38
Contrats à terme de gré à gré	**498**	**37**	**14**	**–**	**–**	**549**	426
Swaps	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	–
Swaps de taux et de devises	**121**	**144**	**108**	**103**	**19**	**495**	446
Options vendues	**19**	**–**	**–**	**–**	**–**	**19**	13
Options achetées	**19**	**–**	**–**	**–**	**–**	**19**	12
Total des dérivés de change	**678**	**196**	**123**	**103**	**19**	**1 119**	935
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	**1**	**3**	**2**	**1**	**–**	**7**	9
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**	4
Total des contrats sur dérivés de crédit	**1**	**4**	**2**	**1**	**–**	**8**	13
Autres contrats							
Dérivés d'actions	**42**	**23**	**31**	**1**	**–**	**97**	87
Contrats de marchandises	**17**	**6**	**1**	**–**	**–**	**24**	31
Total des autres contrats	**59**	**29**	**32**	**1**	**–**	**121**	118
Total	**2 404 $**	**1 632 $**	**1 107 $**	**821 $**	**128 $**	**6 092 $**	4 712 $

RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion du risque de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-après. Ce tableau indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2014			Aux 31 octobre 2013		
	Coût de remplacement courant	**Montant de l'équivalent-crédit**	**Montant pondéré en fonction des risques**	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Dérivés de taux						
Contrats de garantie de taux	**22 $**	**74 $**	**25 $**	26 $	14 $	3 $
Swaps	**20 919**	**26 737**	**14 571**	24 460	31 331	16 773
Options achetées	**614**	**707**	**363**	604	746	440
Total des dérivés de taux	**21 555**	**27 518**	**14 959**	25 090	32 091	17 216
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	**9 492**	**16 556**	**3 778**	3 656	9 303	2 174
Swaps de taux et de devises	**14 936**	**37 891**	**14 397**	10 321	31 288	11 955
Options achetées	**346**	**558**	**145**	190	395	126
Total des dérivés de change	**24 774**	**55 005**	**18 320**	14 167	40 986	14 255
Autres contrats						
Dérivés de crédit	**13**	**184**	**106**	60	479	277
Dérivés d'actions	**6 156**	**9 949**	**1 275**	8 721	12 269	1 168
Contrats de marchandises	**343**	**1 207**	**368**	271	927	280
Total des autres contrats	**6 512**	**11 340**	**1 749**	9 052	13 675	1 725
Total des dérivés	**52 841**	**93 863**	**35 028**	48 309	86 752	33 196
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	**39 783**	**58 632**	**23 988**	37 918	56 795	21 562
Total des dérivés après compensation	**13 058**	**35 231**	**11 040**	10 391	29 957	11 634
Moins l'incidence des garanties	**5 678**	**6 002**	**2 135**	4 998	5 592	3 523
Dérivés nets	**7 380**	**29 229**	**8 905**	5 393	24 365	8 111
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles)	**998**	**11 700**	**1 659**	37	4 966	866
Total	**8 378 $**	**40 929 $**	**10 564 $**	5 430 $	29 331 $	8 977 $

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Canada[1]		États-Unis[1]		Autres pays[1]		Aux Total	
Par secteur	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013
Institutions financières	**29 486 $**	22 329 $	**10 418 $**	12 476 $	**4 762 $**	5 482 $	**44 666 $**	40 287 $
Gouvernements	**4 286**	4 653	**1 308**	1 217	**16**	9	**5 610**	5 879
Autres	**1 112**	986	**1 298**	1 063	**155**	94	**2 565**	2 143
Coût de remplacement courant	**34 884 $**	27 968 $	**13 024 $**	14 756 $	**4 933 $**	5 585 $	**52 841 $**	48 309 $
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							**45 461**	42 916
Total du coût de remplacement courant							**7 380 $**	5 393 $

Par région de risque[2]	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	**31 octobre 2014 % de répartition**	31 octobre 2013 % de répartition
Canada	**2 811 $**	2 694 $	**38,1 %**	50,0 %
États-Unis	**2 375**	1 367	**32,2**	25,3
Autres pays				
Royaume-Uni	**632**	473	**8,5**	8,8
Autres pays européens	**832**	603	**11,3**	11,2
Autres	**730**	256	**9,9**	4,7
Total – Autres pays	**2 194**	1 332	**29,7**	24,7
Total du coût de remplacement courant	**7 380 $**	5 393 $	**100,0 %**	100,0 %

[1] D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.
[2] Après l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou 2) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2014, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 78 millions de dollars (51 millions de dollars au 31 octobre 2013) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque; et 2) un financement total de 1 million de dollars (4 millions de dollars au 31 octobre 2013) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2014, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 9 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2013). La Banque a fourni une sûreté de 7 milliards de dollars (6 milliards de dollars au 31 octobre 2013) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2014, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 293 millions de dollars (254 millions de dollars au 31 octobre 2013) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 327 millions de dollars (315 millions de dollars au 31 octobre 2013) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 12 : PLACEMENT DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 octobre 2014, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 40,97 % (42,22 % au 31 octobre 2013) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 8 milliards de dollars (7 milliards de dollars au 31 octobre 2013), selon le cours de clôture de 33,74 $ US (27,26 $ US au 31 octobre 2013) à la Bourse de New York.

Le 6 décembre 2013, la Banque a conclu une vente privée de 5,5 millions d'actions de sa participation dans TD Ameritrade. Ces actions ont été vendues au prix de 28,22 $ US, soit un escompte de 3 % par rapport au cours de 29,09 $ US. Le 13 février 2014, la Banque a conclu une autre vente privée de 4 millions d'actions de sa participation dans TD Ameritrade. Ces actions ont été vendues au prix de 32,05 $ US, soit un escompte de 3,3 % par rapport au cours de clôture de 33,14 $ US. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a comptabilisé des profits sur la vente des actions de TD Ameritrade de 85 millions de dollars après impôt. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, TD Ameritrade a racheté 8,5 millions d'actions (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2013), faisant passer ainsi la participation de la Banque dans TD Ameritrade à 40,97 % au 31 octobre 2014. La Banque continuera de comptabiliser sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 5 décembre 2013, la convention des actionnaires a été prolongée de cinq ans, soit jusqu'au 24 janvier 2021, et modifiée de façon à ce que, à compter du 24 janvier 2016, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque soit tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, à compter du 24 janvier 2016, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 % : 1) la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 % jusqu'à l'expiration de la convention des actionnaires; et 2) le rachat d'actions ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a nommé cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, dont le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, l'ancien président du Groupe et chef de la direction de la Banque, deux administrateurs indépendants de la Banque et un ancien administrateur indépendant de la Banque.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2014 et 31 octobre 2013, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de versement de dividendes en espèces ou de remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS[1]

(en millions de dollars canadiens)

		Aux
	30 septembre 2014	30 septembre 2013
Actif		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	**1 249 $**	1 406 $
Montants nets à recevoir des clients	**13 118**	9 368
Autres actifs	**12 493**	11 994
Total de l'actif	**26 860 $**	22 768 $
Passif		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	**2 729 $**	2 057 $
Montants à payer aux clients	**16 340**	13 746
Autres passifs	**2 440**	2 089
Total du passif	**21 509**	17 892
Capitaux propres[2]	**5 351**	4 876
Total du passif et des capitaux propres	**26 860 $**	22 768 $

[1] Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque présente les valeurs mobilières des clients à compter de la date de transaction.

[2] La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les 30 septembre*		
	2014	2013	2012
Produits			
Produits d'intérêts nets	**629 $**	477 $	452 $
Produits tirés des commissions et autres produits	**2 756**	2 332	2 209
Total des produits	**3 385**	2 809	2 661
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages du personnel	**823**	704	695
Divers	**1 168**	1 031	1 025
Total des charges d'exploitation	**1 991**	1 735	1 720
Autres charges (produits)	**17**	(34)	28
Résultat avant impôt	**1 377**	1 108	913
Charge d'impôt sur le résultat	**524**	421	322
Résultat net[1]	**853 $**	687 $	591 $
Résultat par action – de base (en dollars)	**1,55 $**	1,25 $	1,08 $
Résultat par action – dilué (en dollars)	**1,54**	1,24	1,07

[1] La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas inclus.

PLACEMENT DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES QUI NE SONT PAS SIGNIFICATIVES

À l'exception de TD Ameritrade présentée ci-dessus, aucune entreprise associée ou coentreprise n'était significative prise individuellement pour la Banque aux 31 octobre 2014 et 31 octobre 2013. La valeur comptable du placement de la Banque dans des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement au cours de la période s'est établie à 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2013).

Les entreprises associées et les coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement étaient principalement composées de placements dans des fonds privés ou dans des sociétés de personnes qui effectuent des placements en actions, fournissent du financement par emprunt ou soutiennent les placements communautaires comportant des avantages fiscaux. Les placements dans ces entités génèrent des rendements surtout sous forme de crédits d'impôt du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, y compris des crédits d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, des crédits d'impôt pour les nouveaux marchés et des crédits d'impôt pour les travaux de restauration de bâtiment historique.

NOTE 13 : ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES

Acquisition de certains comptes de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC

Le 27 décembre 2013, la Banque, Aimia Inc. (Aimia) et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) ont conclu une transaction en vertu de laquelle la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, lequel comprend essentiellement des comptes détenus par des clients qui ne faisaient pas affaire avec la CIBC pour leurs activités bancaires de détail. La Banque a comptabilisé cette opération comme une acquisition d'actifs. Les résultats de cette acquisition ont été comptabilisés dans le secteur des Services de détail au Canada.

La Banque a acquis environ 540 000 comptes de titulaires de cartes représentant 3,3 milliards de dollars de soldes de cartes de crédit à un prix d'acquisition égal à la valeur au pair majoré d'un montant de 50 millions de dollars, moins certains ajustements, soit une contrepartie au comptant totalisant 3,3 milliards de dollars. À la date d'acquisition, la juste valeur des créances sur cartes de crédit acquises s'établissait à 3,2 milliards de dollars et celle d'une immobilisation incorporelle représentant la relation établie pour les cartes de crédit, à 146 millions de dollars.

Dans le cadre de la convention d'acquisition, la Banque a accepté de verser à la CIBC un montant supplémentaire de 127 millions de dollars en vertu d'une entente de subvention commerciale. Ce versement a été comptabilisé comme une charge autre que d'intérêts en 2014.

Vente des Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente du secteur des services institutionnels de la Banque, connu sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction s'est établi à 250 millions de dollars au comptant, sous réserve d'un certain mécanisme d'ajustement du prix. Un profit avant impôt de 231 millions de dollars a été comptabilisé dans les autres produits du secteur Siège social au premier trimestre de 2014. Un profit avant impôt additionnel de 13 millions de dollars a été comptabilisé par la suite dans les autres produits du Siège social au moment du règlement du mécanisme d'ajustement du prix.

Acquisition d'Epoch Investment Partners, Inc.

Le 27 mars 2013, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation d'Epoch Holding Corporation, y compris sa filiale en propriété exclusive Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), cabinet de gestion d'actifs dont le siège social est situé à New York. Epoch a été acquise pour une contrepartie au comptant de 674 millions de dollars. Les actionnaires d'Epoch Holding Corporation ont reçu 28 $ US au comptant par action.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de la société acquise à compter de la date d'acquisition ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Au 27 mars 2013, l'acquisition a contribué à hauteur de 34 millions de dollars aux immobilisations corporelles et à hauteur de 9 millions de dollars aux passifs. L'excédent de la contrepartie sur la juste valeur des actifs nets acquis de 649 millions de dollars a été attribué aux immobilisations incorporelles liées aux relations avec les clients à hauteur de 149 millions de dollars et au goodwill, à hauteur de 500 millions de dollars. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, l'acquisition a participé aux produits d'exploitation et au résultat net, y ajoutant respectivement 96 millions de dollars et 2 millions de dollars.

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation aux États-Unis

Le 13 mars 2013, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale TD Bank USA N.A., a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Target Corporation aux États-Unis dont l'encours brut s'élevait à 5,8 milliards de dollars. TD Bank USA N.A. a également conclu une entente s'étalant sur une période de sept ans aux termes de laquelle elle est devenue l'émetteur exclusif de la carte Visa Target et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target Corporation aux États-Unis.

Aux termes de cette entente, la Banque et Target Corporation ont droit à une quote-part du bénéfice généré par ces portefeuilles. Target Corporation est responsable de tous les aspects de l'exploitation et du service à la clientèle et assume la plus grande part des coûts d'exploitation des actifs en question. La Banque, pour sa part, supervise les politiques de gestion des risques, en plus de s'assurer du respect de la conformité réglementaire et d'assumer tous les coûts liés au financement des créances clients pour les comptes Visa Target existants et pour tous les comptes de cartes de crédit de marque privée existantes et nouvellement émises à l'intention des clients de Target aux États-Unis. La Banque a comptabilisé cette opération comme une acquisition d'actifs. Les résultats de cette acquisition à compter de la date d'acquisition ont été comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

À la date d'acquisition, la Banque a comptabilisé les créances sur cartes de crédit acquises à leur juste valeur de 5,7 milliards de dollars et des immobilisations incorporelles d'un montant total de 98 millions de dollars. Depuis cette date, le montant brut des produits et des pertes sur créances a été comptabilisé dans l'état du résultat consolidé. Un pourcentage fixe des produits et des pertes sur créances subies est attribué à Target Corporation. La quote-part nette des produits et des pertes sur créances de Target Corporation est comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé et les montants connexes à recevoir de Target Corporation ou à payer à Target Corporation sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs au bilan consolidé.

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada

Le 1er décembre 2011, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de la Bank of America Corporation, ainsi que de certains autres actifs et passifs pour une contrepartie au comptant de 6 839 millions de dollars.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de l'acquisition à compter de la date d'acquisition ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada.

Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Après la date d'acquisition, le goodwill a diminué de 27 millions de dollars pour s'établir à 93 millions de dollars en raison de rajustements apportés aux différentes évaluations de la juste valeur au cours de la période d'évaluation.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, l'acquisition a contribué à hauteur de 811 millions de dollars aux produits d'exploitation et à hauteur de (15) millions de dollars au résultat net.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimée des actifs et des passifs acquis à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

(en millions de dollars canadiens)

	Montant
Actifs acquis	
Prêts[1, 2]	7 361 $
Autres actifs	275
Immobilisations incorporelles	458
	8 094
Moins : passifs pris en charge	1 348
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 746
Goodwill	93
Total de la contrepartie de l'acquisition	6 839 $

[1] L'acquisition comprenait les prêts productifs acquis et les prêts acquis ayant subi une perte de valeur. La juste valeur estimée des prêts productifs acquis reflète les pertes sur créances subies et attendues, et la juste valeur estimée des prêts acquis ayant subi une perte de valeur reflète les pertes sur créances subies à la date de l'acquisition.

[2] Les créances contractuelles brutes s'élèvent à 8 milliards de dollars.

NOTE 14 : GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les autres immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital non réparti s'établissait à 8 milliards de dollars et avait principalement trait aux actifs de trésorerie gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

Principales hypothèses

Le montant recouvrable de chaque groupe d'UGT a été établi d'après sa valeur d'utilité. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent les appréciations actuelles du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

Multiple final

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation était basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Le multiple final avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque est tiré des multiples finaux observables obtenus auprès d'institutions financières comparables et s'est situé dans une fourchette de 8 à 14 fois.

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucune modification raisonnable possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Total
Valeur comptable du goodwill au 1er novembre 2012	1 753 $	10 408 $	150 $	12 311 $
Ajustements transitoires à l'adoption des normes comptables nouvelles et modifiées	(2)	–	–	(2)
Ajouts[1]	425	75	–	500
Écart de conversion et autres	24	460	–	484
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2013	2 200	10 943	150	13 293
Valeur brute du goodwill	2 200	10 943	150	13 293
Cumul des pertes de valeur	–	–	–	–
Valeur comptable du goodwill au 1er novembre 2013	**2 200**	**10 943**	**150**	**13 293**
Ajouts	**5**	**–**	**–**	**5**
Cessions	**(13)**	**–**	**–**	**(13)**
Écarts de conversion et autres	**57**	**891**	**–**	**948**
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2014	**2 249**	**11 834**	**150**	**14 233**
Cumul des pertes de valeur	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**

[1] Se rapportent au goodwill découlant de l'acquisition d'Epoch, lequel a été réaffecté en raison du réalignement des secteurs d'exploitation de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 31.

Taux d'actualisation avant impôt

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2014		**2014**	31 octobre 2013		2013
	Valeur comptable du goodwill		**Taux d'actualisation**	Valeur comptable du goodwill		Taux d'actualisation
Services de détail au Canada	**2 249**	**$**	**10,3 - 12,4 %**	2 200	$	10,7 - 12,4 %
Services de détail aux États-Unis[1]	**11 834**		**10,7 - 12,0**	10 943		10,8 - 12,0
Services bancaires de gros	**150**		**13,8**	150		13,8
Total	**14 233**	**$**		13 293	$	

[1] Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre.

Autres immobilisations incorporelles[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels internes	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût						
Au 1er novembre 2012	1 954 $	472 $	1 008 $	112 $	376 $	3 922 $
Ajouts	–	98	456	60	149	763
Cessions	–	–	(9)	–	(5)	(14)
Dépréciation	–	–	(12)	–	–	(12)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(73)	(5)	–	(78)
Écarts de conversion et autres	85	13	(1)	(10)	8	95
Au 31 octobre 2013	2 039	583	1 369	157	528	4 676
Ajouts	**–**	**146**	**468**	**63**	**21**	**698**
Cessions	**–**	**–**	**(34)**	**–**	**–**	**(34)**
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	**–**	**–**	**(154)**	**(4)**	**–**	**(158)**
Écarts de conversion et autres	**165**	**9**	**28**	**11**	**23**	**236**
Au 31 octobre 2014	**2 204 $**	**738 $**	**1 677 $**	**227 $**	**572 $**	**5 418 $**
Amortissement et dépréciation						
Au 1er novembre 2012	1 096 $	47 $	308 $	44 $	210 $	1 705 $
Cessions	–	–	(4)	–	(4)	(8)
Dépréciation	–	–	5	–	–	5
Dotation aux amortissements pour l'exercice	175	55	191	43	42	506
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(73)	(5)	–	(78)
Écarts de conversion et autres	52	–	2	–	(1)	53
Au 31 octobre 2013	1 323	102	429	82	247	2 183
Cessions	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Dépréciation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Dotation aux amortissements pour l'exercice	**165**	**76**	**227**	**50**	**45**	**563**
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	**–**	**–**	**(154)**	**(4)**	**–**	**(158)**
Écarts de conversion et autres	**110**	**3**	**29**	**2**	**7**	**151**
Au 31 octobre 2014	**1 598 $**	**181 $**	**530 $**	**130 $**	**299 $**	**2 738 $**
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2013	716 $	481 $	940 $	75 $	281 $	2 493 $
Au 31 octobre 2014	**606**	**557**	**1 147**	**97**	**273**	**2 680**

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 15 : TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre.

Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 1er novembre 2012	860 $	2 432 $	669 $	1 412 $	1 271 $	6 644 $
Ajouts	5	148	320	125	112	710
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	–	–	–	2	5	7
Cessions	–	–	(45)	(66)	(19)	(130)
Pertes de valeur	–	–	–	–	(2)	(2)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	(28)	(12)	(77)	(30)	(147)
Écarts de conversion et autres	(7)	116	(146)	(28)	40	(25)
Au 31 octobre 2013	858	2 668	786	1 368	1 377	7 057
Ajouts	**5**	**141**	**195**	**155**	**183**	**679**
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Cessions	**(6)**	**(21)**	**(51)**	**(29)**	**(24)**	**(131)**
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	**–**	**(130)**	**(86)**	**(81)**	**(65)**	**(362)**
Écarts de conversion et autres	**52**	**239**	**30**	**(130)**	**90**	**281**
Au 31 octobre 2014	**909 $**	**2 897 $**	**874 $**	**1 283 $**	**1 561 $**	**7 524 $**
Amortissement cumulé et dépréciation / pertes de valeur						
Au 1er novembre 2012	– $	691 $	285 $	754 $	512 $	2 242 $
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	102	165	146	99	512
Cessions	–	(1)	(44)	(45)	(13)	(103)
Pertes de valeur	–	6	–	2	5	13
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	(28)	(12)	(77)	(30)	(147)
Écarts de conversion et autres	–	17	(52)	(66)	6	(95)
Au 31 octobre 2013	–	787	342	714	579	2 422
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	**125**	**182**	**126**	**109**	**542**
Cessions	–	**(4)**	**(38)**	**(22)**	**(30)**	**(94)**
Pertes de valeur	–	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	**(130)**	**(86)**	**(81)**	**(65)**	**(362)**
Écarts de conversion et autres	–	**162**	**9**	**(106)**	**20**	**85**
Au 31 octobre 2014	**– $**	**940 $**	**409 $**	**632 $**	**613 $**	**2 594 $**
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2013	858 $	1 881 $	444 $	654 $	798 $	4 635 $
Au 31 octobre 2014	**909**	**1 957**	**465**	**651**	**948**	**4 930**

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 16 : AUTRES ACTIFS

Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)	*Aux*	
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Créances clients et autres éléments[1]	**6 540 $**	5 649 $
Intérêts courus	**1 330**	1 260
Actif d'impôt exigible	**1 030**	583
Actif au titre des régimes à prestations définies	**15**	56
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	**1 419**	1 409
Charges payées d'avance	**829**	1 154
Total	**11 163 $**	10 111 $

[1] Comprennent les biens saisis de 180 millions de dollars au 31 octobre 2014 (233 millions de dollars au 31 octobre 2013) et les actifs compensatoires liés à la FDIC de 60 millions de dollars au 31 octobre 2014 (81 millions de dollars au 31 octobre 2013).

NOTE 17 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 $ ou plus au 31 octobre 2014 s'établissait à 188 milliards de dollars (158 milliards de dollars au 31 octobre 2013).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)					*Aux*
				31 octobre 2014	31 octobre 2013
	À vue	**À préavis**	**À terme**	**Total**	Total
Particuliers	**11 908 $**	**279 072 $**	**52 260 $**	**343 240 $**	319 468 $
Banques[1]	**3 242**	**7**	**12 522**	**15 771**	17 149
Entreprises et gouvernements[2]	**52 182**	**89 973**	**99 550**	**241 705**	204 988
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[3]	**–**	**–**	**3 242**	**3 242**	–
Détenus à des fins de transaction[1]	**–**	**–**	**59 334**	**59 334**	50 967
Total	**67 332 $**	**369 052 $**	**226 908 $**	**663 292 $**	592 572 $
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				**5 739 $**	4 738 $
À l'étranger				**36 962**	31 558
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				**340 993**	306 631
À l'étranger				**278 121**	247 887
Fonds fédéraux américains déposés[1]				**1 477**	1 758
Total[2, 4]				**663 292 $**	592 572 $

[1] Comprennent les dépôts auprès de la Federal Home Loan Bank.
[2] Comprennent une somme de 17 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2013) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé et une somme de 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2013) relative à la Fiducie IV. Pour plus de renseignements sur l'émission par la Banque d'obligations sécurisées après le 31 octobre 2014, se reporter à la note 37.
[3] Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.
[4] Inclut des dépôts de 370 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (320 milliards de dollars au 31 octobre 2013) libellés en dollars US et de 21 milliards de dollars (16 milliards de dollars au 31 octobre 2013) libellés dans d'autres monnaies.

Dépôts par pays

(en millions de dollars canadiens)					*Aux*
				31 octobre 2014	31 octobre 2013
	Canada	**États-Unis**	**Autres pays**	**Total**	Total
Particuliers	**177 681 $**	**164 142 $**	**1 417 $**	**343 240 $**	319 468 $
Banques	**6 284**	**2 408**	**7 079**	**15 771**	17 149
Entreprises et gouvernements	**157 464**	**80 801**	**3 440**	**241 705**	204 988
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	**3 242**	**–**	**–**	**3 242**	–
Détenus à des fins de transaction	**2 061**	**51 866**	**5 407**	**59 334**	50 967
Total	**346 732 $**	**299 217 $**	**17 343 $**	**663 292 $**	592 572 $

[1] Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
							31 octobre 2014	31 octobre 2013
	Moins de 1 an	**De 1 an à 2 ans**	**De 2 ans à 3 ans**	**De 3 ans à 4 ans**	**De 4 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	Total
Particuliers	**29 399 $**	**9 431 $**	**6 834 $**	**2 893 $**	**3 533 $**	**170 $**	**52 260 $**	58 005 $
Banques	**12 502**	**3**	**1**	**2**	**3**	**11**	**12 522**	13 181
Entreprises et gouvernements	**49 188**	**17 332**	**9 719**	**7 938**	**8 669**	**6 704**	**99 550**	78 690
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	**1 849**	**1 218**	**175**	**–**	**–**	**–**	**3 242**	–
Détenus à des fins de transaction	**57 655**	**171**	**202**	**312**	**461**	**533**	**59 334**	50 967
Total	**150 593 $**	**28 155 $**	**16 931 $**	**11 145 $**	**12 666 $**	**7 418 $**	**226 908 $**	200 843 $

[1] Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)					*Aux*
				31 octobre 2014	31 octobre 2013
	Moins de 3 mois	**De 3 mois à 6 mois**	**De 6 mois à 12 mois**	**Total**	Total
Particuliers	**11 752**	**$ 6 616**	**$ 11 031**	**$ 29 399**	$ 36 009 $
Banques	**10 387**	**1 239**	**876**	**12 502**	13 115
Entreprises et gouvernements	**27 924**	**3 905**	**17 359**	**49 188**	46 162
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	**505**	**446**	**898**	**1 849**	–
Détenus à des fins de transaction	**25 661**	**11 242**	**20 752**	**57 655**	49 592
Total	**76 229**	**$ 23 448**	**$ 50 916**	**$ 150 593**	$ 144 878 $

[1] Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS

Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	**3 666**	**$** 2 887 $
Intérêts courus	**943**	1 077
Charges salariales à payer	**2 653**	2 286
Chèques et autres effets en voie de règlement	**237**	1 077
Passif d'impôt exigible	**34**	137
Passifs d'impôt différé	**287**	321
Passif au titre des régimes à prestations définies	**2 393**	1 715
Passifs liés aux entités structurées	**5 053**	5 743
Provisions	**631**	696
Total	**15 897**	**$** 15 939 $

NOTE 19 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				*Aux*
Date d'échéance	**Taux d'intérêt (%)**	**Date de rachat au pair la plus rapprochée**	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013
Août 2014	10,05	–	**– $**	149 $
Avril 2020	5,48[1]	Avril 2015	**869**	871
Novembre 2020	3,37[2]	Novembre 2015	**997**	1 000
Septembre 2022[3]	4,64[4]	Septembre 2017	**268**	270
Juillet 2023	5,83[5]	Juillet 2018	**650**	650
Mai 2025	9,15	–	**199**	199
Octobre 2104	4,97[6]	Octobre 2015	**796**	796
Décembre 2105	4,78[7]	Décembre 2016	**2 211**	2 247
Décembre 2106	5,76[8]	Décembre 2017	**1 795**	1 800
Total			**7 785 $**	7 982 $

[1] Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,00 %.
[2] Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,25 %.
[3] Obligation d'une filiale.
[4] Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,00 %.
[5] Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée inclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,55 %.
[6] Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,77 %.
[7] Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,74 %.
[8] Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,99 %.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit.

Échéances

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Moins de 1 an	**–**	**$** 149 $
De 1 an à 3 ans	**–**	–
De 3 ans à 4 ans	**–**	–
De 4 ans à 5 ans	**–**	–
Plus de 5 ans	**7 785**	7 833
Total	**7 785**	**$** 7 982 $

NOTE 20 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque émet des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise de deux entités structurées, soit Fiducie de capital TD III (Fiducie III) et Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV).

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III – SÉRIE 2008

Le 17 septembre 2008, la Fiducie III, fiducie à capital fixe, a émis les titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III). Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, à la survenance de certains événements. La Banque consolidant la Fiducie III, les TD CaTS III sont présentés au bilan consolidé à titre de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

BILLETS DE FIDUCIE DE CAPITAL TD IV – SÉRIES 1 À 3

Le 26 janvier 2009, la Fiducie IV a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt bancaires. Chaque billet TD CaTS IV – 1 et TD CaTS IV – 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Banque ne consolide pas la Fiducie IV, car elle n'absorbe pas de rendements importants de l'entité, n'étant en fin de compte exposée qu'au risque de crédit qui lui est propre. Par conséquent, les billets TD CaTS IV ne sont pas présentés au bilan consolidé de la Banque, mais les billets de dépôt émis à la Fiducie IV sont présentés dans les dépôts au bilan consolidé. Se reporter aux notes 10 et 17 pour de plus amples renseignements.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)						*Aux*
	En milliers de parts	**Dates de distribution/ paiement des intérêts**	**Rendement annuel**	**Date de rachat**		
				Au gré de l'émetteur	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013
Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé						
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 %[1]	31 déc. 2013[2]	**993 $**	993 $
Billets de Fiducie de capital TD IV émis par la Fiducie IV						
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 %[3]	30 juin 2014[4]	**550**	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 %[5]	30 juin 2014[4]	**450**	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 %[6]	31 déc. 2014[4]	**750**	750
	1 750				**1 750 $**	1 750 $

[1] Pour la période allant du 17 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 décembre 2018 exclusivement, et par la suite à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majorée de 4,30 %.

[2] À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

[3] Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

[4] À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – 1, TD CaTS IV – 2 ou TD CaTS IV – 3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs. En raison du retrait progressif des instruments non admissibles en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, la Banque s'attend à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire en 2022 à l'égard des billets TD CaTS IV – 2 qui seront alors en circulation.

[5] Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

[6] Pour la période allant du 15 septembre 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,0 %.

NOTE 21 : CAPITAL SOCIAL

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Les dividendes privilégiés non cumulatifs sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. Les actions privilégiées émises après le 1er janvier 2013 comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, lesquelles sont nécessaires pour que les actions privilégiées soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Selon ces dispositions, les actions privilégiées sont converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

DIVIDENDE EN ACTIONS

Le 31 janvier 2014, la Banque a versé un dividende en actions équivalant à une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation, ce qui correspond au fractionnement d'une action ordinaire en deux actions ordinaires. Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 octobre, et tient compte de l'effet du dividende en actions sur les actions ordinaires comme s'il avait été appliqué rétrospectivement à toutes les périodes présentées antérieures à la date de versement du dividende en actions.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2014**		31 octobre 2013	
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	**1 838,9**	**19 316 $**	1 836,5	18 691 $
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	**5,0**	**199**	8,3	297
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	**6,4**	**339**	12,1	515
Rachat d'actions aux fins d'annulation	**(4,1)**	**(43)**	(18,0)	(187)
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	**1 846,2**	**19 811 $**	1 838,9	19 316 $
Actions privilégiées – catégorie A				
Série O[1]	**–**	**– $**	17,0	425 $
Série P	**10,0**	**250**	10,0	250
Série Q	**8,0**	**200**	8,0	200
Série R	**10,0**	**250**	10,0	250
Série S	**5,4**	**135**	5,4	135
Série T	**4,6**	**115**	4,6	115
Série Y	**5,5**	**137**	5,5	137
Série Z	**4,5**	**113**	4,5	113
Série AA[2]	**–**	**–**	10,0	250
Série AC[3]	**–**	**–**	8,8	220
Série AE[4]	**–**	**–**	12,0	300
Série AG[5]	**–**	**–**	15,0	375
Série AI[6]	**–**	**–**	11,0	275
Série AK[7]	**–**	**–**	14,0	350
Série 1	**20,0**	**500**	–	–
Série 3	**20,0**	**500**	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	**88,0**	**2 200 $**	135,8	3 395 $
Actions autodétenues – ordinaires				
Solde au début de l'exercice	**(3,9)**	**(145) $**	(4,2)	(166) $
Achat d'actions	**(80,7)**	**(4 197)**	(83,4)	(3 552)
Vente d'actions	**83,0**	**4 288**	83,7	3 573
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires	**(1,6)**	**(54) $**	(3,9)	(145) $
Actions autodétenues – privilégiées				
Solde au début de l'exercice	**(0,1)**	**(2) $**	–	(1) $
Achat d'actions	**(6,1)**	**(154)**	(3,4)	(86)
Vente d'actions	**6,2**	**155**	3,3	85
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées	**–**	**(1) $**	(0,1)	(2) $

[1] Le 31 octobre 2014, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, en circulation à un prix de rachat de 25 $ par action.
[2] Le 31 janvier 2014, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA, en circulation à un prix de rachat de 25 $ par action.
[3] Le 31 janvier 2014, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC, en circulation à un prix de rachat de 25 $ par action.
[4] Le 30 avril 2014, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE, en circulation à un prix de rachat de 25 $ par action.
[5] Le 30 avril 2014, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG, en circulation à un prix de rachat de 25 $ par action.
[6] Le 31 juillet 2014, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI, en circulation à un prix de rachat de 25 $ par action.
[7] Le 31 juillet 2014, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK, en circulation à un prix de rachat de 25 $ par action.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P
Le 1er novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P (actions de série P), pour une contrepartie au comptant brute de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26 $ l'action si le rachat a lieu à partir du 1er novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 $ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25 $ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q
Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q (actions de série Q), pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26 $ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 $ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25 $ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R
Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R (actions de série R), pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26 $ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 $ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25 $ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S
Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S (actions de série S), pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,371 % pour la période allant du 31 juillet 2013 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2018 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 $ l'action le 31 juillet 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Le 31 juillet 2013, la Banque a converti 4,6 millions de ses 10 millions d'actions de série S en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T.

Actions privilégiées à taux variable de série T
Le 31 juillet 2013, la Banque a émis 4,6 millions d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T (actions de série T), pour une contrepartie brute de 115 millions de dollars, au moyen de la conversion d'un nombre égal d'actions de série S. Les dividendes en espèces non cumulatifs à taux variable, s'ils sont déclarés, seront versés trimestriellement à partir de la période allant du 31 juillet 2013 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2018 exclusivement. Le taux du dividende pour un trimestre correspondra au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série T auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions de série S, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série T sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 1) 25 $ l'action le 31 juillet 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet ou 2) 25,50 $ pour les rachats effectués à toute autre date à compter du 31 juillet 2013.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y
Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y (actions de série Y), pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,5595 % pour la période allant du 31 octobre 2013 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2018 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 $ l'action le 31 octobre 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Le 31 octobre 2013, la Banque a converti 4,5 millions de ses 10 millions d'actions de série Y en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z.

Actions privilégiées à taux variable de série Z
Le 31 octobre 2013, la Banque a émis 4,5 millions d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z (actions de série Z), pour une contrepartie brute de 113 millions de dollars, au moyen de la conversion d'un nombre égal d'actions de série Y. Les dividendes en espèces non cumulatifs à taux variable, s'ils sont déclarés, seront versés trimestriellement à partir de la période allant du 31 octobre 2013 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2018 exclusivement. Le taux du dividende pour un trimestre correspondra au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Z auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions de série Y, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Z sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 1) 25 $ l'action le 31 octobre 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre ou 2) 25,50 $ pour les rachats effectués à toute autre date à compter du 31 octobre 2013.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série 1
Le 4 juin 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1 (actions de série 1), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,90 % pour la période allant du 4 juin 2014 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2019 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 1 auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 2 (actions de série 2), sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2019 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série 1 sont rachetables au

comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 $ l'action le 31 octobre 2019 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Si un événement déclenchait les dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, au plus 100 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 1, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré ni versé sur les actions de série 1 ou de série 2, selon le cas.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série 3

Le 31 juillet 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3 (actions de série 3), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,80 % pour la période initiale allant du 31 juillet 2014 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2019 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,27 %. Les porteurs d'actions de série 3 auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 4 (actions de série 4), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019, et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série 3 sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 $ l'action le 31 juillet 2019 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Si un événement déclenchait les dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, au plus 100 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 3, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré ni versé sur les actions de série 3 ou de série 4, selon le cas.

RACHAT DANS LE CADRE NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 19 juin 2013, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto a approuvé l'offre publique de rachat dans le cadre normal des activités de la Banque visant à racheter pour annulation jusqu'à 24 millions d'actions ordinaires de la Banque. L'offre a commencé le 21 juin 2013 et s'est terminée conformément à ses modalités en juin 2014. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a racheté 4 millions d'actions ordinaires en vertu de l'offre à un prix moyen de 54,15 $ l'action pour une contrepartie totale de 220 millions de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque avait racheté 18 millions d'actions ordinaires en vertu de l'offre à un prix moyen de 43,25 $ pour une contrepartie totale de 780 millions de dollars.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, 6,4 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 0 % (6,5 millions d'actions à un escompte de 1 % et 5,6 millions d'actions ordinaires à un escompte de 0 % en 2013) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

NOTE 22 : PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Actions privilégiées de FPI, série A	**556 $**	515 $
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008[1]	**993**	993
Total	**1 549 $**	1 508 $

[1] Se reporter à la note 20, qui contient une description des titres de Fiducie de capital TD III.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES ÉCHANGEABLES, À TAUX FIXE-VARIABLE ET À DIVIDENDE NON CUMULATIF, SÉRIE A

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, série A (les actions de série A). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 6,378 % jusqu'au 17 octobre 2017 et à un taux annuel correspondant au TIOL à trois mois majoré de 1,1725 % payable trimestriellement par la suite. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, au prix de 1 000 $ US majoré d'un montant compensatoire à tout moment après le 15 octobre 2012 et avant le 15 octobre 2017, et au prix de 1 000 $ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements.

NOTE 23 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certaines valeurs mobilières et certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les profits et les pertes sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de négociation comprennent les produits d'intérêts nets, les produits (pertes) de négociation et les produits tirés des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont gérés dans un portefeuille de négociation, tous comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les transactions sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits représentent les produits de négociation pour chaque catégorie de transactions importante.

Produits liés aux activités de négociation

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2014	2013	2012
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	**1 337 $**	1 231 $	1 050 $
Produits (pertes) de négociation	**(349)**	(279)	(41)
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	**(9)**	(6)	10
Total	**979**	946	1 019
Par produit			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	**601**	557	534
Portefeuilles de monnaies étrangères	**385**	368	374
Portefeuilles d'actions et autres	**2**	27	101
Instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	**(9)**	(6)	10
Total	**979 $**	946 $	1 019 $

[1] Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

NOTE 24 : ASSURANCE

RISQUE D'ASSURANCE

La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent les assurances multirisques, les assurances de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales.

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., risque lié aux primes d'assurance autre que d'assurance vie, risque lié au provisionnement de l'assurance autre que l'assurance vie, risque de catastrophe, risque de mortalité, risque de morbidité et risque de longévité), du comportement des titulaires de police ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque est exposée à des risques d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurances multirisques, d'assurance de personnes et de réassurance.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance qui relève du service Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assume un volet additionnel de surveillance de la gestion du risque.

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans les activités d'assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion des risques pour ce secteur. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique en matière de gestion du risque d'assurance de la Banque décrivent collectivement la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont tenus à jour par la Gestion des risques et sont alignés sur l'appétit de la Banque à l'égard du risque d'assurance.

L'évaluation des provisions pour engagements d'indemnisation est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque constitue des provisions pour couvrir les paiements futurs estimés (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent la meilleure estimation de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations des passifs par rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs au titre des demandes d'indemnisation sont régis par la politique générale de la Banque en matière de provisionnement des activités d'assurance.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont instaurées, et la conformité à celles-ci est surveillée par le comité du risque du secteur de l'assurance.

L'assurance auto est régie par des lois provinciales et, par conséquent, les indemnités versées aux titulaires de police peuvent différer d'une province à l'autre. Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition aux concentrations du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. Le risque de concentration est également atténué par l'achat de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année.

AUTRES RISQUES CONNEXES

Le risque de crédit est géré à l'aide d'une politique en matière de risque de contrepartie. Pour gérer efficacement le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, la Banque a un système qui assure une symétrie entre une partie de ses investissements et la provision nette pour sinistres impayés. Par conséquent, la majeure partie de la variation de la valeur des actifs détenus aux fins de symétrie sera contrebalancée par une variation équivalente des valeurs actualisées de la provision nette pour sinistres impayés.

PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

Les produits d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé dans les produits d'assurance et les charges liées aux indemnisations, dans les indemnisations d'assurance et charges connexes, y compris les incidences des indemnisations et de la réassurance sur l'état du résultat consolidé.

Produits d'assurance, indemnisations d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2014	2013	2012
Produits d'assurance			
Primes gagnées			
Montant brut	**4 423 $**	4 253 $	3 990 $
Réassurance cédée	**856**	836	834
Primes gagnées, montant net	**3 567**	3 417	3 156
Produits tirés des commissions et autres produits[1]	**316**	317	381
Produits d'assurance	**3 883**	3 734	3 537
Indemnisations d'assurance et charges connexes			
Montant brut	**3 041**	3 273	2 771
Réassurance cédée	**208**	217	347
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 833 $**	3 056 $	2 424 $

[1] Les commissions de réassurance reçues et payées sont incluses dans les produits tirés des commissions et autres produits. Les commissions de réassurance payées et portées en diminution des produits tirés des commissions ont atteint 182 millions de dollars en 2014 (182 millions de dollars en 2013; 184 millions de dollars en 2012).

RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS POUR LES ASSURANCES MULTIRISQUES

Pour les assurances multirisques, les passifs comptabilisés englobent une provision pour sinistres impayés (se reporter à la rubrique a) ci-après) et les primes non acquises (se reporter à la rubrique b) ci-après). La provision pour sinistres impayés est constituée afin de refléter l'estimation du plein montant de l'ensemble des passifs associés aux primes d'assurance acquises à la date du bilan, y compris les sinistres subis, mais non signifiés. Le montant ultime de ces passifs s'éloignera des meilleures estimations pour diverses raisons, notamment les renseignements additionnels sur les faits et circonstances des sinistres subis. Les primes non acquises représentent la portion des primes souscrites, montant net, qui se rapporte à la durée restante des polices en vigueur.

a) Variation de la provision pour sinistres impayés

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour sinistres impayés au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2014**			31 octobre 2013		
	Montant brut	**Réassurance**	**Montant net**	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	**3 939 $**	**157 $**	**3 782 $**	3 276 $	275 $	3 001 $
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	**2 504**	**39**	**2 465**	2 332	87	2 245
Matérialisation des sinistres pour les années de survenance antérieures (favorable) défavorable	**(132)**	**(39)**	**(93)**	346	(65)	411
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	**(17)**	**1**	**(18)**	(80)	1	(81)
Provision pour écarts défavorables	**44**	**(1)**	**45**	70	–	70
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 399**	**–**	**2 399**	2 668	23	2 645
Indemnisations payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	**(1 064)**	**(3)**	**(1 061)**	(1 011)	(47)	(964)
Des années de survenance antérieures	**(934)**	**(37)**	**(897)**	(985)	(85)	(900)
	(1 998)	**(40)**	**(1 958)**	(1 996)	(132)	(1 864)
Augmentation (diminution) des autres montants à recouvrer	**8**	**8**	**–**	(9)	(9)	–
Solde à la fin de l'exercice	**4 348 $**	**125 $**	**4 223 $**	3 939 $	157 $	3 782 $

b) Variation de la provision pour primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour primes non acquises au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2014**			31 octobre 2013		
	Montant brut	**Réassurance**	**Montant net**	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	**1 506 $**	**– $**	**1 506 $**	1 397 $	– $	1 397 $
Primes souscrites	**3 006**	**91**	**2 915**	2 909	70	2 839
Primes gagnées	**(2 953)**	**(91)**	**(2 862)**	(2 800)	(70)	(2 730)
Solde à la fin de l'exercice	**1 559 $**	**– $**	**1 559 $**	1 506 $	– $	1 506 $

c) Autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance

Les autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance s'entendent des variations des obligations liées aux indemnités d'assurance de personnes et d'autres montants dus aux termes des contrats d'assurance qui sont surtout attribuables au classement chronologique des polices en vigueur et aux modifications des hypothèses actuarielles.

MATÉRIALISATION DES SINISTRES LIÉS AUX ASSURANCES MULTIRISQUES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis pour les sept dernières années de survenance, ainsi que l'évolution de la matérialisation au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)	**Année de survenance**							
	2008 et avant	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**Total**
Coût final des indemnisations, montant net, à la fin de l'année de survenance	**3 335 $**	**1 598 $**	**1 742 $**	**1 724 $**	**1 830 $**	**2 245 $**	**2 465 $**	
Estimations révisées								
Un an plus tard	**3 366**	**1 627**	**1 764**	**1 728**	**1 930**	**2 227**		
Deux ans plus tard	**3 359**	**1 663**	**1 851**	**1 823**	**1 922**			
Trois ans plus tard	**3 422**	**1 720**	**1 921**	**1 779**				
Quatre ans plus tard	**3 527**	**1 763**	**1 926**					
Cinq ans plus tard	**3 630**	**1 753**						
Six ans plus tard	**3 612**							
Estimations actuelles du cumul des sinistres	**3 612**	**1 753**	**1 926**	**1 779**	**1 922**	**2 227**	**2 465**	
Cumul des paiements à ce jour	**(3 299)**	**(1 592)**	**(1 630)**	**(1 375)**	**(1 285)**	**(1 323)**	**(1 061)**	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	**313**	**161**	**296**	**404**	**637**	**904**	**1 404**	**4 119 $**
Incidence de l'actualisation								**(268)**
Provision pour écarts défavorables								**372**
Provision, montant net, pour sinistres impayés								**4 223 $**

SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour les assurances multirisques, selon la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation, les sinistres se matérialiseront dans l'avenir suivant la même tendance que l'expérience passée.

Les engagements d'indemnisation reposent aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et les facteurs externes.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation pour les assurances multirisques afin de présenter les variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation, de la marge pour écarts défavorables et de la fréquence et de la gravité des sinistres, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurances multirisques

(en millions de dollars canadiens)				*Aux*
	31 octobre 2014			31 octobre 2013
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	**Incidence sur les capitaux propres**	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Incidence d'une variation absolue de 1 % des principales hypothèses				
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	**118 $**	**87 $**	102 $	75 $
Diminution de l'hypothèse	**(126)**	**(93)**	(110)	(81)
Hypothèse utilisée pour la marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	**(41)**	**(30)**	(31)	(23)
Diminution de l'hypothèse	**41**	**30**	31	23
Incidence d'une variation absolue de 5 % des principales hypothèses				
Fréquence des demandes d'indemnisation				
Augmentation de l'hypothèse	**(31)**	**(23)**	(33)	(24)
Diminution de l'hypothèse	**31**	**23**	33	24
Gravité des sinistres				
Augmentation de l'hypothèse	**(200)**	**(147)**	(180)	(133)
Diminution de l'hypothèse	**200**	**147**	180	133

Pour l'assurance de personnes, les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance sont établies par l'actuaire désigné. Les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à une forte exposition à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risque, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2014, pour les activités d'assurances multirisques, les polices d'assurance auto représentaient 70,3 % des primes souscrites, montant net (71,9 % au 31 octobre 2013), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 29,4 % (27,8 % au 31 octobre 2013). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 60,6 % des primes souscrites, montant net (61,6 % au 31 octobre 2013). Les provinces de l'Ouest représentaient 27,7 % (26,6 % au 31 octobre 2013), le Québec, 6,1 % (6,6 % au 31 octobre 2013) et les provinces de l'Atlantique, 5,6 % (5,2 % au 31 octobre 2013).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celui-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur des assurances multirisques. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Bien que le paiement maximal pour un sinistre puisse s'élever à 3,1 millions de dollars (3,0 millions de dollars au 31 octobre 2013), la plupart du temps il ne dépasse pas 250 mille dollars (250 mille dollars au 31 octobre 2013). Le risque de concentration est encore atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

NOTE 25 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et des administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquièrent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 25,9 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (28,3 millions au 31 octobre 2013). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 12 décembre 2023. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions comme il est mentionné à la note 21 :

Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	**2014**		2013		2012	
	Nombre d'actions	**Prix d'exercice moyen pondéré**	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	**22,0**	**33,89 $**	27,5	31,00 $	31,8	29,03 $
Attribuées	**2,6**	**47,59**	3,3	40,54	3,8	36,64
Exercées	**(5,0)**	**31,32**	(8,4)	27,60	(7,7)	25,54
Périmées/annulées	**(0,2)**	**39,60**	(0,4)	36,64	(0,4)	33,89
Options en cours à la fin de l'exercice	**19,4**	**36,72 $**	22,0	33,89 $	27,5	31,00 $
Options exerçables à la fin de l'exercice	**7,1**	**31,18 $**	8,8	29,67 $	15,7	29,04 $

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2014 a été de 52,15 $ (43,26 $ en 2013; 40,11 $ en 2012).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2014.

Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	**Options en cours**			**Options exerçables**	
	Nombre d'actions en circulation	**Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)**	**Prix d'exercice moyen pondéré**	**Nombre d'actions exerçables**	**Prix d'exercice moyen pondéré**
19,90 $ – 24,94 $	**1,7**	**1,0**	**21,25 $**	**1,7**	**21,25 $**
29,70 $ – 32,34$	**0,4**	**1,0**	**31,51**	**0,4**	**31,51**
32,99 $ – 34,86 $	**3,3**	**4,5**	**33,13**	**3,3**	**33,13**
36,34 $ – 38,14 $	**8,3**	**5,7**	**36,74**	**1,6**	**37,18**
39,06 $ – 47,59 $	**5,7**	**8,4**	**43,67**	**0,1**	**39,06**

Pour l'exercice 2014, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 25,6 millions de dollars (24,8 millions de dollars en 2013; 22,1 millions de dollars en 2012). Au cours de 2014, 2,6 millions (3,3 millions en 2013; 3,8 millions en 2012) d'options ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 9,29 $ l'option (7,83 $ l'option en 2013; 7,26 $ l'option en 2012).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre 2013.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2014**	2013	2012
Taux d'intérêt sans risque	**1,90 %**	1,43 %	1,50 %
Durée prévue des options (en années)	**6,2 ans**	6,3 ans	6,3 ans
Volatilité prévue[1]	**27,09 %**	27,23 %	27,40 %
Rendement de l'action prévu	**3,66 %**	3,51 %	3,40 %
Prix d'exercice/cours de l'action	**47,59 $**	40,54 $	36,64 $

[1] La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée de vie prévue de l'option.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquièrent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. Au cours de la période d'acquisition, les équivalents de dividendes s'accumulent et sont dévolus aux participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre d'unités en circulation à l'échéance (soit les unités initiales attribuées plus les unités additionnelles en guise de dividendes) selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence de grandes institutions financières. Au 31 octobre 2014, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 26 millions (27 millions en 2013).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2014, 7,6 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (7,1 millions au 31 octobre 2013).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 415 millions de dollars (336 millions de dollars en 2013; 326 millions de dollars en 2012). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 718 millions de dollars (621 millions de dollars en 2013; 429 millions de dollars en 2012). Au 31 octobre 2014, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 1,8 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2013) et était comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source), sous réserve d'un plafond annuel de 10 % de leur salaire à compter du 1er janvier 2014, au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 $ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 $. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, les cotisations de la Banque ont totalisé 65 millions de dollars (63 millions de dollars en 2013; 61 millions de dollars en 2012) et ont été passées en charges dans les salaires et avantages du personnel. Au 31 octobre 2014, 20 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (20 millions au 31 octobre 2013). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 26 : AVANTAGES DU PERSONNEL

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (RRTD), sont des régimes de retraite à prestations définies pour les employés de la Banque au Canada. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont à capitalisation partielle ou sans capitalisation. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1er mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2014 se sont établies à 302 millions de dollars (340 millions de dollars en 2013). Les cotisations de 2014 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation en date du 31 octobre 2013 et du 31 octobre 2011 respectivement pour l'Association et le RRTD. Les cotisations de 2013 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation en date du 31 octobre 2012 et du 31 octobre 2011 respectivement pour l'Association et le RRTD. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation est en date du 31 octobre 2014 pour les deux régimes de retraite principaux.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages du personnel autres que de retraite), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages du personnel autres que de retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou parental.

STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 1,50 % et 1,75 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant. Les politiques de placement et la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion des actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite) sont présentées ci-après.

Répartition des actifs des régimes

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Association[1]				RRTD[1]			
			Juste valeur				Juste valeur	
Au 31 octobre 2014	**Fourchette acceptable**	**% du total**	**Cotée**	**Non cotée**	**Fourchette acceptable**	**% du total**	**Cotée**	**Non cotée**
Titres de créance	**58-72 %**	**60 %**	**– $**	**2 489 $**	**44-56 %**	**50 %**	**– $**	**277 $**
Capitaux propres	**24-34,5**	**32**	**1 228**	**84**	**44-56**	**50**	**–**	**280**
Équivalents de trésorerie	**0-4**	**2**	**–**	**93**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**
Placements alternatifs[1]	**0-12,5**	**6**	**40**	**188**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**
Divers[2]	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**101**	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**25**
Total		**100 %**	**1 268 $**	**2 955 $**		**100 %**	**– $**	**582 $**
Au 31 octobre 2013								
Titres de créance	58-72 %	58 %	– $	2 094 $	44-56 %	49 %	– $	199 $
Capitaux propres	24-34,5	34	1 086	138	44-56	51	–	208
Équivalents de trésorerie	0-4	2	–	79	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Placements alternatifs[1]	0-12,5	6	37	162	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Divers[2]	s. o.	s. o.	–	157	s. o.	s. o.	–	17
Total		100 %	1 123 $	2 630 $		100 %	– $	424 $
Au 31 octobre 2012								
Titres de créance	57-71 %	60 %	– $	1 995 $	44-56 %	50 %	– $	165 $
Capitaux propres	25-35,5	31	917	118	44-56	50	–	168
Équivalents de trésorerie	0-4	3	–	114	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Placements alternatifs[1]	0-12,5	6	27	167	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Divers[2]	s. o.	s. o.	–	63	s. o.	s. o.	–	9
Total		100 %	944 $	2 457 $		100 %	– $	342 $

[1] Les placements alternatifs de l'Association comprennent principalement des fonds de titres de participation privés, dont une juste valeur de néant en 2014 (1 million de dollars en 2013; 1 million de dollars en 2012) a été investie dans la Banque et des sociétés de son groupe. Les régimes de retraite principaux investissent également dans des véhicules de placement qui peuvent détenir des actions ou des titres de créance émis par la Banque.

[2] Se compose principalement d'actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, d'intérêts et de dividendes à recevoir ainsi que de montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci au titre de valeurs mobilières négociées mais pas encore réglées.

Stratégie de placement de l'Association

L'objectif principal de la gestion des placements de l'Association est de fournir des rendements raisonnables et stables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, à une gestion de portefeuille prudente et à des niveaux de risque correspondant aux attentes en matière de rendement et à la politique en matière de composition de l'actif, comme indiqué par l'estimation de risque correspondant à une volatilité de l'excédent du régime de 9 %.

Les instruments de créance doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille, sauf pour ce qui est de la partie du portefeuille gérée en fonction de l'indice obligataire universel Financial Times Stock Exchange (FTSE) TMX Canada (anciennement l'indice obligataire universel DEX), laquelle peut être investie dans des obligations assorties d'une notation inférieure à BBB. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB pour le portefeuille de titres de créance.

Le portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, représentant de 10 % à 29 % du portefeuille entier, peut être investi dans des obligations assorties d'une notation inférieure à BBB-. Ce portefeuille est assujetti aux limitations suivantes : les instruments de créance assortis d'une notation de BBB+ ou moins ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; les instruments de créance assortis d'une notation inférieure à BBB- ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille; les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % du portefeuille; les instruments de créance d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % du portefeuille; les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille. En outre, les instruments de créance émis par le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial ou une municipalité au Canada ne doivent pas dépasser respectivement 100 %, 75 % et 10 % du portefeuille. Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA, et ceux assortis d'une notation de AAA ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille. Le reste du portefeuille de titres de créance ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société. Des actions étrangères sont aussi acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Au plus 5 % du total du portefeuille peut être investi dans des actions de pays émergents.

Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés à capital fermé.

Des instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne le soient pas à des fins spéculatives ou pour créer un effet de levier pour l'Association. Cette dernière peut investir dans des fonds de couverture, qui peuvent utiliser un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement.

L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

Stratégie de placement du RRTD

L'objectif principal de la gestion des placements du RRTD est de fournir des rendements raisonnables et stables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, à une gestion de portefeuille prudente et à des niveaux de risque correspondant aux attentes en matière de rendement et à la politique en matière de composition de l'actif, comme indiqué par l'estimation de risque correspondant à une volatilité de l'excédent du régime de 22 %.

Le RRTD n'est pas autorisé à investir dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales. En général, les instruments de créance doivent avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB au sein du portefeuille.

L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société. Des actions étrangères sont aussi acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Au plus 5 % du total du portefeuille peut être investi dans des actions de pays émergents.

Des instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne le soient pas à des fins spéculatives ou pour créer un effet de levier pour le RRTD.
Le RRTD a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris les risques de change, de taux d'intérêt, d'inflation et de prix), le risque de crédit, le risque de longévité et le risque de liquidité. Les principaux risques importants auxquels font face tous les régimes de retraite sont la baisse des taux d'intérêt ou des écarts de crédit, ce qui ferait augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite d'un montant supérieur à la variation de la valeur des actifs des régimes, et le risque de longévité (c'est-à-dire la baisse des taux de mortalité).

Les stratégies de symétrie entre les actifs et les passifs sont axées sur l'obtention d'un équilibre approprié entre un rendement adéquat et les variations des valeurs des passifs qui sont couvertes par les variations des valeurs des actifs.

Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables et à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des contreparties
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère

Les régimes de retraite principaux de la Banque sont sous la surveillance d'une seule structure de gouvernance des régimes de retraite mise en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Banque. La structure de gouvernance comprend la formation de comités de gouvernance des régimes de retraite qui sont responsables de surveiller les opérations et les placements des régimes, en agissant comme fiduciaire. En outre, s'il y a lieu, les approbations des autorités locales pertinentes seront obtenues afin de se conformer aux exigences réglementaires locales. Les changements importants et stratégiques apportés aux régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le volet à prestations définies du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations définies du régime. Depuis le 18 août 2002, le volet à cotisations définies du régime n'accepte plus de cotisations de la Banque ni des participants actifs, sauf celles des employés qui reçoivent des prestations en vertu d'un régime de maintien du salaire ou d'invalidité de longue durée, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer à l'Association ou au RRTD pour leurs services futurs. La capitalisation du volet à prestations définies est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

La Banque a reçu l'approbation des organismes de réglementation pour liquider le volet à cotisations définies du régime à compter du 1er avril 2011. Après cette date, les cotisations de la Banque au volet à cotisations définies du régime ont cessé. La liquidation s'est conclue le 31 mai 2012.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1er janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure les cotisations de base annuelles de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Les cotisations de base et transitoire versées au régime pour l'exercice 2014 se sont élevées à 45 millions de dollars (42 millions de dollars en 2013; 41 millions de dollars en 2012). De plus, sur une base continue, TD Bank, N.A. effectue des cotisations jumelées au régime 401(k). Le montant de la cotisation jumelée pour l'exercice 2014 s'est établi à 47 millions de dollars (39 millions de dollars en 2013; 37 millions de dollars en 2012). La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

En outre, TD Bank, N.A. a un régime de retraite à prestations définies non contributif fermé qui couvre certains anciens employés de TD Banknorth. Des régimes de retraite complémentaires qui couvrent certains dirigeants clés ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités offrent de l'assurance médicale et de l'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

Régimes de retraite de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler)

Financement auto TD a un régime de retraite à prestations définies contributif et un régime de retraite à prestations définies non contributif qui couvrent certains des employés permanents. Le régime de retraite non contributif offre des prestations qui reposent sur un taux fixe pour chaque année de service. Le régime contributif offre des prestations aux salariés calculées en fonction des cotisations cumulatives de l'employé, des années de service au cours desquelles il a versé des cotisations et la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives de l'employé au cours des quinze années précédant son départ à la retraite. Ces régimes de retraite à prestations définies ont été bloqués le 1er avril 2012. Financement auto TD offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités, y compris l'assurance médicale et l'assurance vie à certains employés qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service.

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite[1]			Autres régimes de retraite[2]		
	2014	2013	2012	**2014**	2013	2012	**2014**	2013	2012
Variation des obligations au titre des prestations projetées									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	**4 338 $**	4 143 $	3 141 $	**551 $**	526 $	426 $	**2 196 $**	2 325 $	2 055 $
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	**282**	278	179	**18**	17	13	**10**	12	17
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	**205**	184	177	**26**	24	24	**106**	92	101
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses financières	**591**	(234)	758	**50**	(29)	78	**188**	(223)	287
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses démographiques	**44**	98	–	**(82)**	30	–	**129**	19	(4)
(Profit) perte de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	**(1)**	(3)	1	**6**	(7)	(5)	**17**	10	7
Cotisations des participants	**66**	65	61	**–**	–	–	**–**	–	–
Prestations versées	**(204)**	(193)	(180)	**(12)**	(10)	(10)	**(114)**	(100)	(100)
Variation du taux de change	**–**	–	–	**–**	–	–	**106**	61	2
Coûts des services passés – coûts (crédits au titre) des modifications de régime	**–**	–	6	**–**	–	–	**(1)**	–	(9)
Coûts des services passés – (profits) pertes au titre de la réduction[3]	**–**	–	–	**–**	–	–	**–**	–	(31)
Coûts des services passés – divers	**–**	–	–	**–**	–	–	**7**	–	–
Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	**5 321**	4 338	4 143	**557**	551	526	**2 644**	2 196	2 325
Variation des actifs des régimes									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	**4 177**	3 743	3 300	**–**	–	–	**1 575**	1 462	1 374
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	**208**	175	195	**–**	–	–	**77**	56	64
Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts	**264**	54	81	**–**	–	–	**72**	86	87
Cotisations des participants	**66**	65	61	**–**	–	–	**–**	–	–
Cotisations de l'employeur	**302**	340	293	**12**	10	10	**35**	26	38
Prestations versées	**(204)**	(193)	(180)	**(12)**	(10)	(10)	**(114)**	(100)	(100)
Variation du taux de change	**–**	–	–	**–**	–	–	**98**	49	1
Charges administratives au titre des prestations définies	**(8)**	(7)	(7)	**–**	–	–	**(9)**	(4)	(2)
Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre	**4 805**	4 177	3 743	**–**	–	–	**1 734**	1 575	1 462
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**(516)**	(161)	(400)	**(557)**	(551)	(526)	**(910)**	(621)	(863)
Charge annuelle									
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :									
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	**282**	278	179	**18**	17	13	**10**	12	17
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	**(3)**	9	(18)	**26**	24	24	**29**	36	37
Coûts des services passés – coûts (crédits au titre) des modifications de régime	**–**	–	6	**–**	–	–	**(1)**	–	(9)
Coûts des services passés – (profits) pertes au titre des réductions[3]	**–**	–	–	**–**	–	–	**–**	–	(31)
Coûts des services passés – divers	**–**	–	–	**–**	–	–	**7**	–	–
Charges administratives au titre des prestations définies	**7**	7	7	**–**	–	–	**5**	4	2
Charge totale	**286 $**	294 $	174 $	**44 $**	41 $	37 $	**50 $**	52 $	16 $
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	**4,82 %**	4,53 %	5,72 %	**4,80 %**	4,50 %	5,50 %	**4,75 %**	4,01 %	4,99 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	**2,83**	2,82	3,50	**3,50**	3,50	3,50	**1,43**	1,37	1,98
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	**4,21 %**	4,82 %	4,53 %	**4,30 %**	4,80 %	4,50 %	**4,27 %**	4,75 %	4,08 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	**2,86**	2,83	2,82	**3,50**	3,50	3,50	**1,30**	1,43	1,86

[1] Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 5,5 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,6 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite.

[2] Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1er avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

[3] Certains régimes de retraite de Financement auto TD ont fait l'objet d'une réduction au cours de 2012.

La Banque prévoit verser pour l'exercice 2015 des cotisations de 300 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 15 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 97 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future utilisées pour établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net pour les régimes de retraite à prestations définies principaux sont comme suit.

Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)	**2014**	2013	2012
Régimes de retraite principaux			
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	**21,9**	22,0	21,0
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	**23,8**	23,2	22,1
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	**23,2**	23,2	22,8
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	**25,0**	24,1	23,1
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite			
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	**21,9**	22,0	21,0
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	**23,8**	23,2	22,1
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	**23,2**	23,2	22,8
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	**25,0**	24,1	23,1
Autres régimes de retraite			
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	**22,0**	20,2	19,8
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	**23,3**	21,9	21,4
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	**23,1**	20,7	20,5
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	**25,6**	22,2	21,8

Les durations moyennes pondérées des obligations au titre des prestations définies pour les régimes de retraite principaux, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et les autres régimes de retraite à la fin de la période de présentation de l'information financière se sont établies respectivement à 21 années (20 années en 2013, 20 années en 2012), 18 années (17 en 2013, 17 en 2012) et 13 années (13 en 2013, 14 en 2012).

Le tableau ci-après présente la sensibilité aux hypothèses actuarielles qui sont considérées comme importantes par la Banque des obligations au titre des prestations projetées et de la charge pour les régimes de retraite principaux de la Banque, du principal régime d'avantages complémentaires de retraite et des autres régimes de retraite importants de la Banque. Ces hypothèses actuarielles comprennent le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation des salaires, ainsi que le taux de variation des coûts des soins de santé, selon le cas. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Au*			*Exercice clos le*		
	31 octobre 2014			**31 octobre 2014**		
	Obligations			**Charge**		
	Régimes de retraite principaux	**Principal régime d'avantages complémentaires de retraite**	**Autres régimes de retraite**	**Régimes de retraite principaux**	**Principal régime d'avantages complémentaires de retraite**	**Autres régimes de retraite**
Incidence d'une variation absolue des principales hypothèses						
Taux d'actualisation						
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**1 274 $**	**107 $**	**410 $**	**149 $**	**4 $**	**8 $**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**(943)**	**(83)**	**(328)**	**(120)**	**3**	**(11)**
Augmentation des salaires						
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**(292)**	**s. o.[1]**	**(1)**	**(41)**	**s. o.[1]**	**s. o.[1]**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**323**	**s. o.[1]**	**1**	**44**	**s. o.[1]**	**s. o.[1]**
Espérance de vie						
Diminution de 1 an de l'hypothèse	**(137)**	**(21)**	**(72)**	**(14)**	**(2)**	**(3)**
Augmentation de 1 an de l'hypothèse	**135**	**22**	**71**	**14**	**2**	**3**
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé						
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**s. o.**	**(81)**	**(4)**	**s. o.**	**(9)**	**s. o.[1]**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**s. o.**	**103**	**5**	**s. o.**	**11**	**s. o.[1]**

[1] Une variation absolue de cette hypothèse n'est pas importante.

La Banque avait comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé aux 31 octobre.

Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Autres actifs			
Autres régimes de retraite	**9 $**	52 $	– $
Autres régimes d'avantages du personnel[1]	**6**	4	1
Total des autres actifs	**15**	56	1
Autres passifs			
Régimes de retraite principaux	**516 $**	161 $	400 $
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	**557**	551	526
Autres régimes de retraite	**919**	673	863
Autres régimes d'avantages du personnel[1]	**401**	330	361
Total des autres passifs	**2 393**	1 715	2 150
Total de l'actif net (du passif net)	**(2 378) $**	(1 659) $	(2 149) $

[1] Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 octobre.

Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[1]

(en millions de dollars canadiens)			*Exercice clos les*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Régimes de retraite principaux	**(371) $**	193 $	(678) $
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	**26**	6	(73)
Autres régimes de retraite	**(266)**	280	(203)
Autres régimes d'avantages du personnel	**(57)**	32	(83)
Total des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**(668) $**	511 $	(1 037) $

[1] Les montants sont présentés avant impôt.

NOTE 27 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit.

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2014	2013	2012
Charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé			
Impôt exigible			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	**1 450 $**	1 619 $	999 $
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	**31**	(114)	(19)
Total de l'impôt exigible	**1 481**	1 505	980
Impôt différé			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent(e) à la naissance et au renversement des différences temporaires	**37**	(398)	154
Effet des variations des taux d'imposition	**1**	8	(14)
Recouvrement d'impôt sur le résultat découlant de la comptabilisation de différences temporaires déductibles non comptabilisées antérieurement et de pertes fiscales non comptabilisées au cours d'exercices antérieurs	**(11)**	(2)	(1)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	**4**	22	(34)
Total de l'impôt différé	**31**	(370)	105
Total de la charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé	**1 512**	1 135	1 085
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – État des autres éléments du résultat global			
Impôt exigible	**(623)**	(699)	172
Impôt différé	**(269)**	(221)	(356)
	(892)	(920)	(184)
Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements			
Impôt exigible	**(9)**	(17)	6
Impôt différé	**(4)**	40	21
	(13)	23	27
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	**607**	238	928
Impôt exigible			
Fédéral	**413**	353	604
Provincial	**284**	245	412
Étranger	**152**	191	142
	849	789	1 158
Impôt différé			
Fédéral	**(72)**	(4)	(246)
Provincial	**(44)**	(5)	(162)
Étranger	**(126)**	(542)	178
	(242)	(551)	(230)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	**607 $**	238 $	928 $

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2014**		2013		2012	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	**2 385 $**	**26,3 %**	1 970 $	26,3 %	1 933 $	26,4 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	**(321)**	**(3,5)**	(253)	(3,4)	(262)	(3,6)
Écarts de taux liés aux activités internationales	**(489)**	**(5,4)**	(487)	(6,5)	(483)	(6,6)
Variations des taux d'imposition	**–**	**–**	–	–	(18)	(0,2)
Divers – montant net	**(63)**	**(0,7)**	(95)	(1,3)	(85)	(1,2)
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	**1 512 $**	**16,7 %**	1 135 $	15,1 %	1 085 $	14,8 %

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit.

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
	Bilan consolidé	Bilan consolidé
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	**582 $**	557 $
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**7**	–
(Produit) charge différé(e)	**30**	43
Prêts détenus à des fins de transaction	**124**	131
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	**88**	176
Avantages du personnel	**695**	688
Régimes de retraite	**367**	77
Pertes pouvant être reportées en avant	**256**	313
Crédits d'impôt	**357**	360
Divers	**123**	321
Total des actifs d'impôt différé[1]	**2 629**	2 666
Passifs d'impôt différé		
Valeurs mobilières	**612**	789
Immobilisations incorporelles	**287**	382
Goodwill	**9**	7
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**–**	9
Total des passifs d'impôt différé	**908**	1 187
Actifs d'impôt différé nets	**1 721**	1 479
Présentés au bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôt différé	**2 008**	1 800
Passifs d'impôt différé[2]	**287**	321
Actifs d'impôt différé nets	**1 721 $**	1 479 $

[1] Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 18 millions de dollars au 31 octobre 2014 (37 millions de dollars au 31 octobre 2013), dont un montant de 8 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 décembre 2013) devrait expirer dans au plus cinq ans.

[2] Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit.

Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)	**2014**				2013			
	État du résultat consolidé	**Autres éléments du résultat global**	**Regroupements d'entreprises et autres**	**Total**	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
Charge (recouvrement) d'impôt différé								
Provision pour pertes sur créances	**(25) $**	**– $**	**– $**	**(25) $**	(25) $	– $	– $	(25) $
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**(16)**	**–**	**–**	**(16)**	17	–	–	17
(Produit) charge différé(e)	**13**	**–**	**–**	**13**	34	–	–	34
Prêts détenus à des fins de transaction	**7**	**–**	**–**	**7**	61	–	–	61
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	**74**	**14**	**–**	**88**	74	(55)	–	19
Goodwill	**2**	**–**	**–**	**2**	13	–	–	13
Avantages du personnel	**(5)**	**(2)**	**–**	**(7)**	12	–	–	12
Pertes pouvant être reportées en avant	**57**	**–**	**–**	**57**	(28)	–	–	(28)
Crédits d'impôt	**3**	**–**	**–**	**3**	(176)	–	–	(176)
Autres actifs d'impôt différé	**202**	**–**	**(4)**	**198**	(11)	–	(18)	(29)
Valeurs mobilières	**(87)**	**(90)**	**–**	**(177)**	(265)	(337)	–	(602)
Immobilisations incorporelles	**(95)**	**–**	**–**	**(95)**	(91)	–	61	(30)
Régimes de retraite	**(99)**	**(191)**	**–**	**(290)**	15	171	(3)	183
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	**31 $**	**(269) $**	**(4) $**	**(242) $**	(370) $	(221) $	40 $	(551) $

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2014. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 37 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (30 milliards de dollars au 31 octobre 2013).

NOTE 28 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre, et tient compte de l'effet du dividende en actions, mentionné à la note 21, sur le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque, comme s'il était appliqué rétrospectivement à toutes les périodes présentées.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2014	2013	2012
Résultat de base par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**7 633 $**	6 350 $	6 160 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 839,1**	1 837,9	1 813,2
Résultat de base par action (en dollars)	**4,15**	3,46	3,40
Résultat dilué par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**7 633**	6 350	6 160
Effet des titres dilutifs			
Titres de Fiducie de capital II – série 2012-1	**–**	3	17
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	**7 633 $**	6 353 $	6 177 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 839,1**	1 837,9	1 813,2
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions)[1]	**6,2**	5,7	6,5
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1 (en millions)	**–**	1,5	10,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	**1 845,3**	1 845,1	1 829,7
Résultat dilué par action (en dollars)[1]	**4,14 $**	3,44 $	3,38 $

[1] Pour les exercices clos les 31 octobre 2014, 2013 et 2012, le calcul du résultat dilué par action tient compte du nombre moyen pondéré d'options dans les cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 29 : PROVISIONS, PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

PROVISIONS

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque aux 31 octobre.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)	**Litiges**	**Restructuration**	**Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**	**Divers**	**Total**
Solde au 1er novembre 2012	286 $	4 $	66 $	89 $	445 $
Ajouts	251	129	7	102	489
Montants utilisés	(279)	(28)	–	(105)	(412)
Reprise des montants non utilisés	(23)	–	(4)	(22)	(49)
Écarts de conversion et autres	9	–	–	2	11
Solde au 31 octobre 2013, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	244	105	69	66	484
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan[1]					212
Solde au 31 octobre 2013					696
Ajouts	**76**	**40**	**–**	**132**	**248**
Montants utilisés	**(146)**	**(79)**	**–**	**(99)**	**(324)**
Reprise des montants non utilisés	**(20)**	**(11)**	**(1)**	**(31)**	**(63)**
Écarts de conversion et autres	**14**	**–**	**–**	**(2)**	**12**
Solde au 31 octobre 2014 avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	**168 $**	**55 $**	**68 $**	**66 $**	**357 $**
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan[1]					**274**
Solde au 31 octobre 2014					**631 $**

[1] Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8, Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances.

LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures et mesures réglementaires, y compris des recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers. Des provisions pour litiges sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque peut subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte est supérieure à celle estimée par la direction, ou dans le cas de litiges pour lesquels une issue défavorable est raisonnablement possible. Selon la Banque, les pertes sont raisonnablement possibles lorsqu'elles ne sont ni probables ni peu probables. La Banque croit que la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles, outre les provisions, pouvant découler des procédures judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, va de néant à environ 239 millions de dollars au 31 octobre 2014. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures dans lesquelles la Banque est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la Banque quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. Les éléments déterminants de la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la Banque ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, la Banque croit que l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée ou sur ses flux de trésorerie consolidés. Toutefois, plusieurs incertitudes sont rattachées à ces procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, notamment le risque que les approbations externes requises à l'égard d'un règlement en particulier ne soient pas accordées. Il est donc possible que l'incidence de l'issue de ces procédures judiciaires ou mesures réglementaires puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales procédures administratives à l'encontre de la Banque sont décrites ci-dessous.

Litige Rothstein

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans de multiples poursuites devant les tribunaux étatiques et fédéraux de la Floride se rapportant à une affaire présumée de combine à la Ponzi de 1,2 milliard de dollars US qui aurait été montée, entre autres, par Scott Rothstein, associé du cabinet d'avocats Rothstein Rosenfeldt Adler (RRA), de Fort Lauderdale, en Floride.

Le 11 juillet 2013, le plan de liquidation de la faillite de RRA a été homologué par la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district sud de la Floride et comprend une ordonnance d'interdiction de poursuite (l'ordonnance d'interdiction) en faveur de TD Bank, N.A. Bien que l'ordonnance d'interdiction puisse empêcher d'autres recours civils, TD Bank, N.A. ou la Banque font l'objet ou pourraient faire l'objet d'autres procédures judiciaires ou administratives liées à la fraude commise par Rothstein, dont l'issue est difficile à prévoir. Pareilles procédures pourraient donner lieu à des jugements, des règlements, des injonctions ou d'autres décisions défavorables pour TD Bank, N.A. ou la Banque. Deux causes civiles sont expressément exclues de l'ordonnance d'interdiction.

Premièrement, l'affaire *Coquina Investments v. TD Bank, N.A. et al.* a été exclue de l'ordonnance d'interdiction. Le 18 janvier 2012, le jury dans l'affaire Coquina a rendu un verdict contre TD Bank, N.A., la condamnant à verser un montant de 67 millions de dollars US, dont 32 millions de dollars US en dommages-intérêts compensatoires et 35 millions de dollars US en dommages-intérêts punitifs. Le 3 août 2012, le tribunal de première instance a rendu une ordonnance sanctionnant la prétendue mauvaise conduite de TD Bank, N.A. et de son ancien conseiller juridique externe, Greenberg Traurig, lors de la communication préalable. Cette ordonnance établit certains faits selon lesquels TD Bank, N.A. aurait été au courant de la fraude commise par Rothstein et les systèmes de suivi et d'alerte de TD Bank, N.A. n'auraient pas été raisonnables. Cette ordonnance condamne TD Bank, N.A. et Greenberg Traurig à verser les frais engagés par la requérante pour produire ses requêtes. TD Bank, N.A. a interjeté appel contre le jugement et cette ordonnance devant la Cour d'appel des États-Unis du onzième circuit. Le 29 juillet 2014, la Cour d'appel a confirmé le jugement et l'ordonnance, mais a renvoyé la cause au tribunal de première instance pour déterminer si le montant du jugement doit être réduit. TD Bank, N.A. examine ses autres possibilités.

Deuxièmement, l'ordonnance d'interdiction ne s'est pas appliquée à la requête visant à obtenir des sanctions contre TD Bank, N.A. déposée par les requérants dans le cadre de l'affaire *Razorback Funding, LLC, et al. v. TD Bank, N.A., et al.* La requête visant à obtenir des sanctions a toutefois été rejetée le 25 juillet 2014. Les requérants ont interjeté appel du rejet de leur requête, et l'appel est actuellement en instance.

Litige sur les frais de découvert

TD Bank, N.A. a été initialement nommée défenderesse dans six recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert : *Dwyer v. TD Bank, N.A* (D. Mass.)*; Hughes v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.)*; Mascaro v. TD Bank, N.A.* (D. D.C.)*; Mazzadra, et al. v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.)*; Kimenker v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.)*; et Mosser v. TD Bank, N.A.* (D. Pa.). Ces recours ont été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de la Floride et ont maintenant été rejetés ou réglés. Les paiements relatifs aux ententes de règlement ont été versés aux membres du groupe formant les recours collectifs en juin 2013; et une deuxième distribution aux membres du groupe admissibles des indemnités résiduelles a été versée en octobre 2014. La Cour conserve sa compétence à l'égard des membres du groupe admissibles et des distributions.

Le 21 août 2013, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans l'affaire *King, et al. v. TD Bank, N.A. f/k/a Carolina First Bank* (D.S.C.), un recours collectif à l'échelle des États-Unis déposé devant le tribunal fédéral de la Caroline du Sud visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010, ainsi que les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent. Cette poursuite en est maintenant à l'étape de l'interrogatoire préalable.

Le 28 février 2014, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans l'affaire *Padilla, et al. v. TD Bank, N.A.* (E.D. Pa.), un recours collectif à l'échelle des États-Unis déposé devant la cour fédérale du district est de la Pennsylvanie visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. au nom de certaines personnes qui ont ouvert un compte chèques après le 15 août 2010 ou qui n'ont pas été incluses dans le règlement des recours collectifs antérieurs portant sur les frais de découvert. Cette poursuite n'en est qu'aux stades préliminaires.

Recours collectifs portant sur les frais d'interchange

Entre 2011 et 2013, sept projets de recours collectifs ont été initiés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *1023916 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.* Les défenderesses de chaque recours sont Visa Canada Corporation (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement, les réseaux) ainsi que la TD et plusieurs autres institutions financières. Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa ou MasterCard pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les recours, dans la majorité il est allégué que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles (par exemple, la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les recours comprennent le

complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés au nom des commerçants membres du groupe formant le recours collectif. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie l'action comme recours collectif a été rendue le 27 mars 2014. Cette décision est portée en appel par les représentants du recours et les défenderesses. Les appels devraient être entendus en décembre 2014.

RESTRUCTURATION

La Banque a entrepris certaines mesures au quatrième trimestre de 2013, qui se sont poursuivies à l'exercice 2014, dans le but de réduire les coûts de manière durable et d'atteindre une plus grande efficience de l'exploitation. Pour mettre en œuvre ces mesures, la Banque a comptabilisé une provision de 129 millions de dollars en 2013 et de 29 millions de dollars en 2014 pour des initiatives de restructuration visant principalement l'optimisation des succursales et des biens immobiliers de détail et d'autres initiatives d'optimisation.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» dans la présente note.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 10 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2014		31 octobre 2013	
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	**18 395**	**$**	16 503	$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	**207**		200	
Engagements de crédit[1]				
Durée initiale de un an ou moins	**32 456**		32 593	
Durée initiale de plus de un an	**67 913**		56 873	
Total	**118 971**	**$**	106 169	$

[1] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, au 31 octobre 2014, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 76 millions de dollars (82 millions de dollars au 31 octobre 2013).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel et mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 823 millions de dollars pour 2015; 786 millions de dollars pour 2016; 725 millions de dollars pour 2017; 653 millions de dollars pour 2018; 564 millions de dollars pour 2019; et 3 183 millions de dollars pour 2020 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 32 millions de dollars pour 2015; 28 millions de dollars pour 2016; 20 millions de dollars pour 2017; 8 millions de dollars pour 2018; 7 millions de dollars pour 2019; et 24 millions de dollars pour 2020 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 947 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (971 millions de dollars le 31 octobre 2013; 914 millions de dollars le 31 octobre 2012).

Actifs affectés en garantie et sûretés

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, de titres de fiducie de capital et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés. Au 31 octobre 2014, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 139 milliards de dollars (134 milliards de dollars au 31 octobre 2013) étaient affectés en garantie relativement à ces transactions. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9.

Certains prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers d'une valeur comptable de 8 milliards de dollars (11 milliards de dollars au 31 octobre 2013) et des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur comptable de 8 milliards de dollars (néant au 31 octobre 2013) ont aussi été affectés en garantie à l'égard des obligations sécurisées émises par la Banque.

Actifs pouvant être redonnés en garantie ou vendus

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2014		31 octobre 2013	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**30 642**	**$**	29 484	$
Autres actifs	**100**		120	
Total	**30 742**	**$**	29 604	$

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaut. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2014, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaut s'établissait à 22 milliards de dollars (20 milliards de dollars au 31 octobre 2013). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou réaffectés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 4 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (3 milliards de dollars au 31 octobre 2013).

Actifs vendus avec recours

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

GARANTIES

Les types de transactions suivants représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel

La Banque vend des prêts hypothécaires, qu'elle continue de gérer, au Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement géré par la Banque. Dans le cadre de ses responsabilités, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut ou si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts. Pour plus de renseignements sur la participation de la Banque auprès du Fonds, se reporter à la note 10, Entités structurées.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à s'assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à payer éventuellement à des contreparties.

Au 31 octobre 2014, le notionnel total des options vendues était de 86 milliards de dollars (82 milliards de dollars au 31 octobre 2013).

Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou affectées en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2014		31 octobre 2013	
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	**18 395**	**$**	16 503	$
Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle	**267**		341	
Total	**18 662**	**$**	16 844	$

NOTE 30 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs ainsi que les personnes avec qui ils ont des liens comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché qui, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Prêts aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	**4 $**	3 $
Prêts aux entreprises	**262**	181
Total	**266 $**	184 $

RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Rémunération

(en millions de dollars canadiens)		*Exercices clos les 31 octobre*	
	2014	2013	2012
Avantages du personnel à court terme	**27 $**	25 $	23 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**1**	2	1
Paiements fondés sur des actions	**37**	32	32
Total	**65 $**	59 $	56 $

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 25.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice 2014, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor Inc.

1) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Une description des transactions importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 895 millions de dollars en 2014 (821 millions de dollars en 2013; 834 millions de dollars en 2012) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 80 milliards de dollars en 2014 (70 milliards de dollars en 2013; 60 milliards de dollars en 2012), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 points de base sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2014, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 103 millions de dollars (54 millions de dollars au 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 104 millions de dollars (103 millions de dollars au 31 octobre 2013).

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR INC.

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice 2014, la Banque a payé 122 millions de dollars (128 millions de dollars en 2013; 128 millions de dollars en 2012) pour ces services. Au 31 octobre 2014, le montant à payer à Symcor s'établissait à 10 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2013).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2014 et 31 octobre 2013.

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES

En date du 1er novembre 2013, la Banque a révisé ses secteurs d'exploitation, et aux fins de la présentation de l'information de gestion, elle présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Une certaine tranche du goodwill se rapportant à l'ancien secteur Gestion de patrimoine et Assurance a été partagée à la juste valeur relative entre les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis lorsque les secteurs ont été réalignés. Les résultats par secteur des périodes antérieures au réalignement des secteurs ont été retraités en conséquence.

Les résultats du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan, acquis le 27 décembre 2013, sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada. Les résultats d'Epoch Investment Partners, Inc., entreprise acquise le 27 mars 2013, et les résultats du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation aux États-Unis, acquis le 13 mars 2013, sont présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les résultats du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, acquis le 1er décembre 2011, ainsi que les frais d'intégration relatifs à cette acquisition, sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada.

Le secteur Services de détail au Canada comprend les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, lesquels offrent des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces, Financement auto TD au Canada, les activités de cartes de crédit au Canada, les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision collective pour pertes sur créances dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéfices, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaut de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaut de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement sous-jacent des Services bancaires de gros. Par conséquent, ces swaps sur défaut de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaut de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

Le 1er août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques du rendement sous-jacent du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont constatés dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultats par secteur

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					*Exercices clos les 31 octobre*
					2014
	Services de détail au Canada	**Services de détail aux États-Unis**	**Services bancaires de gros**	**Siège social**	**Total**
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	**9 538 $**	**6 000 $**	**2 210 $**	**(164) $**	**17 584 $**
Produits (pertes) autres que d'intérêts	**9 623**	**2 245**	**470**	**39**	**12 377**
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	**946**	**676**	**11**	**(76)**	**1 557**
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 833**	**–**	**–**	**–**	**2 833**
Charges autres que d'intérêts	**8 438**	**5 352**	**1 589**	**1 117**	**16 496**
Résultat avant impôt sur le résultat	**6 944**	**2 217**	**1 080**	**(1 166)**	**9 075**
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**1 710**	**412**	**267**	**(877)**	**1 512**
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	**–**	**305**	**–**	**15**	**320**
Résultat net	**5 234 $**	**2 110 $**	**813 $**	**(274) $**	**7 883 $**
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	**334,6 $**	**277,1 $**	**302,2 $**	**30,8 $**	**944,7 $**
					2013
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 922 $	5 173 $	1 982 $	(3) $	16 074 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	8 860	2 149	428	(252)	11 185
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	929	779	26	(103)	1 631
Indemnisations d'assurance et charges connexes	3 056	–	–	–	3 056
Charges autres que d'intérêts	7 754	4 768	1 542	1 005	15 069
Résultat avant impôt sur le résultat	6 043	1 775	842	(1 157)	7 503
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 474	269	192	(800)	1 135
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	246	–	26	272
Résultat net	4 569 $	1 752 $	650 $	(331) $	6 640 $
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	312,1 $	244,5 $	269,3 $	36,1 $	862,0 $
					2012
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 606 $	4 663 $	1 805 $	(48) $	15 026 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	8 387	1 570	849	(286)	10 520
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 151	779	47	(182)	1 795
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 424	–	–	–	2 424
Charges autres que d'intérêts	7 485	4 246	1 570	715	14 016
Résultat avant impôt sur le résultat	5 933	1 208	1 037	(867)	7 311
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 470	92	157	(634)	1 085
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	209	–	25	234
Résultat net	4 463 $	1 325 $	880 $	(208) $	6 460 $
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	303,8 $	214,3 $	260,7 $	32,3 $	811,1 $

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*			*Aux 31 octobre*	
			2014		**2014**
	Total des produits	**Résultat avant impôt sur le résultat**	**Résultat net**	**Goodwill**	**Total de l'actif**
Canada	**19 642 $**	**6 314 $**	**5 106 $**	**1 540 $**	**545 073 $**
États-Unis	**8 363**	**1 579**	**1 284**	**12 641**	**320 130**
Autres pays	**1 956**	**1 182**	**1 493**	**52**	**79 539**
Total	**29 961 $**	**9 075 $**	**7 883 $**	**14 233 $**	**944 742 $**
			2013		2013
Canada	18 013 $	5 220 $	4 234 $	1 592 $	518 247 $
États-Unis	7 205	1 023	864	11 694	262 679
Autres pays	2 041	1 260	1 542	7	81 095
Total	27 259 $	7 503 $	6 640 $	13 293 $	862 021 $
			2012		2012
Canada	17 314 $	5 356 $	4 293 $	1 549 $	498 334 $
États-Unis	6 101	458	462	10 713	242 058
Autres pays	2 131	1 497	1 705	49	70 661
Total	25 546 $	7 311 $	6 460 $	12 311 $	811 053 $

NOTE 32 : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixations du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les soldes des instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable. Les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque liées au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité sont décrites dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion conformément aux exigences d'IFRS 7.

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)								*Aux*
								31 octobre 2014
	Taux variable	**Moins de 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**Total 1 an et moins**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Non sensibles aux taux d'intérêt**	**Total**
Actif								
Liquidités et autres	**25,7 $**	**20,0 $**	**0,5 $**	**46,2 $**	**– $**	**– $**	**0,4 $**	**46,6 $**
Rendement effectif		***0,1 %***	***0,5 %***		***– %***	***– %***		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**0,5 $**	**3,9 $**	**7,4 $**	**11,8 $**	**19,6 $**	**18,7 $**	**51,1 $**	**101,2 $**
Rendement effectif		***0,9 %***	***0,9 %***		***1,0 %***	***1,4 %***		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**0,7 $**	**1,2 $**	**1,1 $**	**3,0 $**	**0,6 $**	**0,9 $**	**0,2 $**	**4,7 $**
Rendement effectif		***2,3 %***	***2,9 %***		***1,5 %***	***2,4 %***		
Disponibles à la vente	**0,4 $**	**4,7 $**	**17,7 $**	**22,8 $**	**26,8 $**	**12,7 $**	**0,7 $**	**63,0 $**
Rendement effectif		***0,8 %***	***0,7 %***		***2,1 %***	***2,5 %***		
Détenus jusqu'à leur échéance	**– $**	**1,5 $**	**17,2 $**	**18,7 $**	**28,8 $**	**9,5 $**	**– $**	**57,0 $**
Rendement effectif		***7,3 %***	***0,8 %***		***1,4 %***	***2,2 %***		
Valeurs mobilières prises en pension	**4,7 $**	**42,2 $**	**19,8 $**	**66,7 $**	**0,1 $**	**– $**	**8,2 $**	**75,0 $**
Rendement effectif		***0,4 %***	***0,3 %***		***1,1 %***	***– %***		
Prêts	**15,3 $**	**197,4 $**	**49,7 $**	**262,4 $**	**173,4 $**	**28,4 $**	**14,7 $**	**478,9 $**
Rendement effectif		***1,9 %***	***3,6 %***		***3,4 %***	***3,8 %***		
Divers	**68,3 $**	**– $**	**– $**	**68,3 $**	**– $**	**– $**	**50,0 $**	**118,3 $**
Total de l'actif	**115,6 $**	**270,9 $**	**113,4 $**	**499,9 $**	**249,3 $**	**70,2 $**	**125,3 $**	**944,7 $**
Passif et capitaux propres								
Dépôts détenus à des fins de transaction	**14,0 $**	**24,0 $**	**19,5 $**	**57,5 $**	**0,2 $**	**0,4 $**	**1,2 $**	**59,3 $**
Rendement effectif		***0,3 %***	***0,3 %***		***1,5 %***	***1,9 %***		
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**3,3 $**	**– $**	**– $**	**3,3 $**
Rendement effectif		***– %***	***– %***	***–***	***1,5 %***	***– %***		
Autres dépôts	**204,0 $**	**65,1 $**	**36,2 $**	**305,3 $**	**61,7 $**	**9,1 $**	**224,6 $**	**600,7 $**
Rendement effectif		***0,7 %***	***1,3 %***		***1,6 %***	***2,9 %***		
Passifs de titrisation à la juste valeur	**– $**	**0,3 $**	**1,6 $**	**1,9 $**	**6,4 $**	**2,9 $**	**– $**	**11,2 $**
Rendement effectif		***0,3 %***	***2,3 %***		***1,4 %***	***2,2 %***		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**39,5 $**	**– $**	**– $**	**39,5 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**39,5 $**
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**1,0 $**	**35,7 $**	**0,6 $**	**37,3 $**	**– $**	**– $**	**8,3 $**	**45,6 $**
Rendement effectif		***0,4 %***	***0,4 %***		***– %***	***– %***		
Passifs de titrisation au coût amorti	**– $**	**8,4 $**	**2,3 $**	**10,7 $**	**11,4 $**	**2,9 $**	**– $**	**25,0 $**
Rendement effectif		***1,6 %***	***2,6 %***		***2,1 %***	***3,1 %***		
Billets et débentures subordonnés	**– $**	**– $**	**1,7 $**	**1,7 $**	**5,9 $**	**0,2 $**	**– $**	**7,8 $**
Rendement effectif		***– %***	***5,2 %***		***4,9 %***	***9,2 %***		
Divers	**62,3 $**	**– $**	**– $**	**62,3 $**	**– $**	**– $**	**33,8 $**	**96,1 $**
Capitaux propres	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**2,2 $**	**– $**	**54,0 $**	**56,2 $**
Total du passif et des capitaux propres	**320,8 $**	**133,5 $**	**61,9 $**	**516,2 $**	**91,1 $**	**15,5 $**	**321,9 $**	**944,7 $**
Position nette	**(205,2) $**	**137,4 $**	**51,5 $**	**(16,3) $**	**158,2 $**	**54,7 $**	**(196,6) $**	**– $**
								31 octobre 2013
Actif								
Liquidités et autres	10,5 $	20,6 $	0,8 $	31,9 $	– $	– $	0,3 $	32,2 $
Rendement effectif		*0,3 %*	*0,6 %*		*– %*	*– %*		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	0,1 $	6,0 $	9,0 $	15,1 $	25,3 $	11,8 $	49,7 $	101,9 $
Rendement effectif		*1,6 %*	*1,1 %*		*2,0 %*	*2,9 %*		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	0,7 $	0,6 $	2,0 $	3,3 $	2,6 $	0,5 $	0,1 $	6,5 $
Rendement effectif		*4,8 %*	*2,9 %*		*3,6 %*	*3,0 %*		
Disponibles à la vente	0,4 $	7,4 $	39,5 $	47,3 $	21,2 $	10,4 $	0,6 $	79,5 $
Rendement effectif		*0,3 %*	*0,9 %*		*2,1 %*	*2,2 %*		
Détenus jusqu'à leur échéance	– $	1,1 $	2,0 $	3,1 $	17,6 $	9,3 $	– $	30,0 $
Rendement effectif		*2,3 %*	*1,6 %*		*1,4 %*	*2,1 %*		
Valeurs mobilières prises en pension	2,2 $	46,4 $	7,2 $	55,8 $	2,1 $	– $	6,4 $	64,3 $
Rendement effectif		*0,4 %*	*0,2 %*		*1,9 %*	*– %*		
Prêts	15,3 $	190,5 $	47,4 $	253,2 $	157,5 $	23,7 $	10,5 $	444,9 $
Rendement effectif		*1,8 %*	*3,7 %*		*3,6 %*	*3,9 %*		
Divers	55,9 $	– $	– $	55,9 $	– $	– $	46,8 $	102,7 $
Total de l'actif	85,1 $	272,6 $	107,9 $	465,6 $	226,3 $	55,7 $	114,4 $	862,0 $
Passif et capitaux propres								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– $	25,6 $	23,2 $	48,8 $	0,7 $	0,4 $	1,1 $	51,0 $
Rendement effectif		*0,2 %*	*0,4 %*		*0,6 %*	*2,1 %*		
Autres dépôts	196,2 $	53,9 $	45,9 $	296,0 $	54,8 $	3,4 $	187,4 $	541,6 $
Rendement effectif		*0,8 %*	*0,9 %*		*1,7 %*	*5,4 %*		
Passifs de titrisation à la juste valeur	– $	4,4 $	8,5 $	12,9 $	6,6 $	2,5 $	– $	22,0 $
Rendement effectif		*0,9 %*	*1,0 %*		*1,7 %*	*2,6 %*		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41,8 $	– $	– $	41,8 $	– $	– $	– $	41,8 $
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	0,8 $	27,7 $	0,1 $	28,6 $	– $	– $	5,8 $	34,4 $
Rendement effectif		*0,4 %*	*0,4 %*		*– %*	*– %*		
Passifs de titrisation au coût amorti	– $	8,1 $	2,6 $	10,7 $	12,0 $	2,9 $	– $	25,6 $
Rendement effectif		*1,9 %*	*1,5 %*		*1,9 %*	*2,9 %*		
Billets et débentures subordonnés	– $	– $	0,2 $	0,2 $	7,6 $	0,2 $	– $	8,0 $
Rendement effectif		*– %*	*10,1 %*		*5,0 %*	*9,2 %*		
Divers	55,9 $	– $	1,0 $	56,9 $	0,7 $	– $	28,6 $	86,2 $
Capitaux propres	– $	1,5 $	0,7 $	2,2 $	0,5 $	– $	48,7 $	51,4 $
Total du passif et des capitaux propres	294,7 $	121,2 $	82,2 $	498,1 $	82,9 $	9,4 $	271,6 $	862,0 $
Position nette	(209,6) $	151,4 $	25,7 $	(32,5) $	143,4 $	46,3 $	(157,2) $	– $

Risque de taux d'intérêt par catégorie

(en milliards de dollars canadiens)								*Aux*
								31 octobre 2014
	Taux variable	**Moins de 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**Total 1 an et moins**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Non sensibles aux taux d'intérêt**	**Total**
Dollars canadiens	**(186,1) $**	**109,7 $**	**25,5 $**	**(50,9) $**	**103,2 $**	**9,9 $**	**(49,5) $**	**12,7 $**
Monnaie étrangère	**(19,1)**	**27,7**	**26,0**	**34,6**	**55,0**	**44,8**	**(147,1)**	**(12,7)**
Position nette	**(205,2) $**	**137,4 $**	**51,5 $**	**(16,3) $**	**158,2 $**	**54,7 $**	**(196,6) $**	**– $**
								31 octobre 2013
Dollars canadiens	(177,4) $	110,7 $	11,8 $	(54,9) $	95,2 $	10,4 $	(40,3) $	10,4 $
Monnaie étrangère	(32,2)	40,7	13,9	22,4	48,2	35,9	(116,9)	(10,4)
Position nette	(209,6) $	151,4 $	25,7 $	(32,5) $	143,4 $	46,3 $	(157,2) $	– $

NOTE 33 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)						*Aux*
	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations[1]		**Instruments de crédit[2, 3]**		**Instruments financiers dérivés[4, 5]**	
	31 octobre 2014	31 octobre 2013	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013
Canada	**72 %**	74 %	**48 %**	50 %	**34 %**	39 %
États-Unis[6]	**27**	25	**48**	46	**23**	19
Royaume-Uni	**–**	–	**1**	1	**18**	15
Autres pays européens	**–**	–	**2**	2	**18**	20
Autres pays	**1**	1	**1**	1	**7**	7
Total	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %
	492 $	451 $	**119 $**	106 $	**53 $**	48 $

[1] En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2014 : immobilier, 9 % (8 % au 31 octobre 2013).

[2] Au 31 octobre 2014, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 119 milliards de dollars (106 milliards de dollars au 31 octobre 2013), y compris des engagements de crédit totalisant 100 milliards de dollars (89 milliards de dollars au 31 octobre 2013), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

[3] En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2014 : institutions financières, 17 % (17 % au 31 octobre 2013); pipelines, pétrole et gaz, 9 % (10 % au 31 octobre 2013); énergie et services publics, 9 % (8 % au 31 octobre 2013); gouvernements, entités du secteur public et éducation, 8 % (7 % au 31 octobre 2013); fabrication-divers et vente de gros, 7 % (7 % au 31 octobre 2013); automobile, 6 % (7 % au 31 octobre 2013); télécommunications, câblodistribution et médias, 6 % (7 % au 31 octobre 2013); services professionnels et autres, 5 % (4 % au 31 octobre 2013).

[4] Au 31 octobre 2014, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 53 milliards de dollars (48 milliards de dollars au 31 octobre 2013). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

[5] La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 85 % du total au 31 octobre 2014 (83 % au 31 octobre 2013). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 11 % du total au 31 octobre 2014 (12 % au 31 octobre 2013). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

[6] Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % au 31 octobre 2014 (1 % au 31 octobre 2013) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**1 639 $**	2 455 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**43 773**	28 583
Valeurs mobilières[1]		
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**30 899**	32 861
Autres titres de créance	**9 019**	9 628
Droits conservés	**48**	67
Disponibles à la vente		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**31 707**	37 897
Autres titres de créance	**28 724**	38 936
Détenues jusqu'à leur échéance		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**34 119**	25 890
Autres titres de créance	**22 858**	4 071
Valeurs mobilières prises en pension	**75 031**	64 283
Dérivés[2]	**93 863**	86 752
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	**198 815**	185 709
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**122 714**	118 523
Cartes de crédit	**24 570**	21 380
Entreprises et gouvernements	**130 387**	115 837
Titres de créance classés comme prêts	**2 423**	3 473
Engagements de clients au titre d'acceptations	**13 080**	6 399
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**9 319**	9 183
Autres actifs	**3 542**	3 424
Total de l'actif	**876 530**	795 351
Instruments de crédit[3]	**118 971**	106 169
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	**197 829**	177 755
Total du risque de crédit	**1 193 330 $**	1 079 275 $

[1] Excluent les titres de capitaux propres.

[2] Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse et des dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 11.

[3] Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 29.

Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-après présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services de détail aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui porte sur la notation des risques pour l'approche standard.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
								31 octobre 2014
	0 %	**20 %**	**35 %**	**50 %**	**75 %**	**100 %**	**150 %**	**Total**
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	**– $**	**– $**	**21 374 $**	**– $**	**2 090 $**	**255 $**	**3 $**	**23 722 $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**244**	**336**	**4 187**	**–**	**26 597**	**73**	**262**	**31 699**
Cartes de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**	**17 041**	**–**	**127**	**17 168**
Entreprises et gouvernements	**6 689**	**2 164**	**–**	**–**	**3 444**	**54 286**	**838**	**67 421**
Titres de créance classés comme prêts	**–**	**307**	**–**	**–**	**–**	**7**	**–**	**314**
Total des prêts	**6 933**	**2 807**	**25 561**	**–**	**49 172**	**54 621**	**1 230**	**140 324**
Détenus jusqu'à leur échéance	**–**	**34 872**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**34 872**
Valeurs mobilières prises en pension	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Engagements de clients au titre d'acceptations	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**	**2**
Autres actifs[1]	**9 063**	**490**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**9 554**
Total de l'actif	**15 996**	**38 169**	**25 561**	**1**	**49 172**	**54 623**	**1 230**	**184 752**
Instruments de crédit hors bilan	**–**	**1 711**	**–**	**–**	**301**	**20 386**	**–**	**22 398**
Total	**15 996 $**	**39 880 $**	**25 561 $**	**1 $**	**49 473 $**	**75 009 $**	**1 230 $**	**207 150 $**

								31 octobre 2013
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	146 $	273 $	19 080 $	– $	1 649 $	213 $	3 $	21 364 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	100	3 858	–	24 095	60	152	28 265
Cartes de crédit	–	–	–	–	13 987	–	119	14 106
Entreprises et gouvernements	4 456	1 832	–	–	2 797	44 505	1 094	54 684
Titres de créance classés comme prêts	–	571	–	–	–	9	–	580
Total des prêts	4 602	2 776	22 938	–	42 528	44 787	1 368	118 999
Détenus jusqu'à leur échéance	–	11 440	–	–	–	–	–	11 440
Valeurs mobilières prises en pension	–	2 085	–	–	–	–	–	2 085
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	1	–	1
Autres actifs[1]	3 585	622	–	1	–	32	–	4 240
Total de l'actif	8 187	16 923	22 938	1	42 528	44 820	1 368	136 765
Instruments de crédit hors bilan	–	2 079	–	–	279	16 643	–	19 001
Total	8 187 $	19 002 $	22 938 $	1 $	42 807 $	61 463 $	1 368 $	155 766 $

[1] Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux ci-après présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI avancée) de l'Accord de Bâle III. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de risque fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de contreparties) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion pour en savoir plus sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

					Aux
					31 octobre 2014
	Qualité supérieure	**Qualité inférieure**	**Actifs surveillés et classés**	**Douteux ou en défaut**	**Total**
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels[1]	**108 027 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**108 027 $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[1]	**22 888**	**31**	**–**	**–**	**22 919**
Entreprises et gouvernements	**27 973**	**28 288**	**664**	**162**	**57 087**
Titres de créance classés comme prêts	**1 686**	**148**	**112**	**213**	**2 159**
Total des prêts	**160 574**	**28 467**	**776**	**375**	**190 192**
Détenus jusqu'à leur échéance	**22 105**	**–**	**–**	**–**	**22 105**
Valeurs mobilières prises en pension	**67 134**	**7 897**	**–**	**–**	**75 031**
Engagements de clients au titre d'acceptations	**6 911**	**6 067**	**100**	**–**	**13 078**
Autres actifs[2]	**34 698**	**50**	**–**	**–**	**34 748**
Total de l'actif	**291 422**	**42 481**	**876**	**375**	**335 154**
Instruments de crédit hors bilan	**59 661**	**8 047**	**97**	**7**	**67 812**
Total	**351 083 $**	**50 528 $**	**973 $**	**382 $**	**402 966 $**
					31 octobre 2013
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels[1]	107 232 $	– $	– $	– $	107 232 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[1]	26 728	32	–	–	26 760
Entreprises et gouvernements	27 167	27 340	617	133	55 257
Titres de créance classés comme prêts	2 504	158	120	173	2 955
Total des prêts	163 631	27 530	737	306	192 204
Détenus jusqu'à leur échéance	18 521	–	–	–	18 521
Valeurs mobilières prises en pension	52 711	9 487	–	–	62 198
Engagements de clients au titre d'acceptations	3 191	3 187	20	–	6 398
Autres actifs[2]	25 930	32	–	–	25 962
Total de l'actif	263 984	40 236	757	306	305 283
Instruments de crédit hors bilan	58 886	7 151	276	10	66 323
Total	322 870 $	47 387 $	1 033 $	316 $	371 606 $

[1] Comprennent les expositions assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autre que de détail selon l'approche NI avancée.

[2] Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques[1]

(en millions de dollars canadiens)

						Aux
						31 octobre 2014
	Risque faible	**Risque normal**	**Risque moyen**	**Risque élevé**	**Défaut**	**Total**
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels[2]	**33 083 $**	**27 519 $**	**4 876 $**	**1 518 $**	**167 $**	**67 163 $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	**27 768**	**26 496**	**10 254**	**4 006**	**269**	**68 793**
Cartes de crédit	**2 417**	**2 238**	**2 286**	**1 411**	**50**	**8 402**
Entreprises et gouvernements[3]	**487**	**3 023**	**2 179**	**1 085**	**67**	**6 841**
Total des prêts	**63 755**	**59 276**	**19 595**	**8 020**	**553**	**151 199**
Détenus jusqu'à leur échéance	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Instruments de crédit hors bilan	**54 143**	**11 836**	**3 088**	**835**	**4**	**69 906**
Total	**117 898 $**	**71 112 $**	**22 683 $**	**8 855 $**	**557 $**	**221 105 $**
						31 octobre 2013
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels[2]	27 357 $	23 310 $	4 736 $	1 661 $	160 $	57 224 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	24 509	26 538	9 020	3 813	287	64 167
Cartes de crédit	1 073	2 420	2 919	1 651	53	8 116
Entreprises et gouvernements[3]	403	2 967	2 255	1 153	80	6 858
Total des prêts	53 342	55 235	18 930	8 278	580	136 365
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–
Instruments de crédit hors bilan	35 589	13 747	3 936	921	4	54 197
Total	88 931 $	68 982 $	22 866 $	9 199 $	584 $	190 562 $

[1] Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

[2] Excluent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autres que de détail selon l'approche NI avancée.

[3] Les prêts aux entreprises et aux gouvernements du portefeuille de détail incluent les prêts aux petites entreprises.

NOTE 34 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôt), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cible.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus; ou
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Des changements ont été apportés aux exigences en matière de fonds propres qui sont mieux connues sous le nom de Bâle III, et approuvés par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). L'objectif de ces changements est de raffermir la réglementation mondiale en matière de fonds propres dans le but de conférer plus de résilience au secteur bancaire international.

Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. La somme des deux premières composantes représente les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent principalement les actions ordinaires, les résultats non distribués et les autres éléments du cumul du résultat global et représentent les fonds propres de la plus haute qualité ainsi que la forme prédominante des fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent également des ajustements réglementaires ainsi que des déductions pour des éléments tels que le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et l'excédent des éléments de fonds propres (p. ex., les investissements importants dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières, les droits de gestion de prêts hypothécaires et les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires) par rapport aux seuils autorisés. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement des titres de créance subordonnés, de certaines provisions pour pertes sur prêts douteux et des participations ne donnant pas le contrôle dans les instruments de fonds propres de catégorie 2 des filiales.

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont plus élevés, surtout du fait que le seuil de pondération en fonction des risques est de 250 % pour les éléments qui ne sont pas déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, que les expositions de titrisation sont pondérées en fonction des risques (auparavant déduites des fonds propres) et que de nouvelles exigences de fonds propres s'appliquent pour le rajustement de la valeur du crédit des dérivés et pour le risque de crédit lié à la corrélation de la valeur des actifs pour les institutions financières. Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Le CBCB est sur le point d'instaurer un nouveau ratio de levier financier qui serait mis en œuvre en 2018; ce ratio servirait de mesure supplémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur le risque et vise à prévenir le levier financier excessif. En octobre 2014, le BSIF a publié les lignes directrices définitives sur les exigences en matière de ratio de levier financier, en remplacement de la ligne directrice sur le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres, avec prise d'effet le 1er janvier 2015.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec encore plus de précision que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines (TD Bank, N.A., y compris South Financial et Services financiers Chrysler) à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs de TD Bank, N.A.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le cadre de «Bâle III – Dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires», publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

La situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre était comme suit.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		*Aux*
	31 octobre 2014	31 octobre 2013[1]
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**30 965 $**	25 822 $
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[2]	**9,4 %**	9,0 %
Fonds propres de catégorie 1	**35 999 $**	31 546 $
Ratio des fonds propres de catégorie 1[2, 3]	**10,9 %**	11,0 %
Total des fonds propres[4]	**44 255 $**	40 690 $
Ratio du total des fonds propres[2, 5]	**13,4 %**	14,2 %
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres[6]	**19,1**	18,2

[1] Les montants n'ont pas été ajustés pour tenir compte des incidences des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

[2] La ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres a reporté au 1er janvier 2014 le début de l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC), qui sera progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. À compter de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %.

[3] Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1.

[4] Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

[5] Le ratio du total des fonds propres correspond au total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres.

[6] Le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres correspond au total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les participations dans des sociétés associées, le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes, divisé par le total des fonds propres.

Pour le calcul du multiple de l'actif par rapport aux fonds propres, le BSIF prévoit aussi des mesures transitoires selon les IFRS qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus dans le cadre de programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010.

NOTE 35 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité font partie intégrante des états financiers consolidés de 2014.

NOTE 36 : RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement par la Banque au 31 octobre 2014.

FILIALES IMPORTANTES[1]

Amérique du Nord	Emplacement du siège social ou du bureau principal[2]	Description
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille fournissant des services de gestion aux filiales
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance
Primmum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile
Financement d'équipment TD Canada Inc.	Oakville (Ontario)	Services financiers
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement
TD, Compagnie d'assurance-vie[3]	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de prêt
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de prêt
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements
TD US P & C Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
TD Bank USA, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Services financiers
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille
Canada Trustco International Limited	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises
Autres pays		
NatWest Personal Financial Management Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille de placement
NatWest Stockbrokers Limited	Leeds (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières étrangères
TD Bank International S.A.	Luxembourg (Luxembourg)	Courtage direct international
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise
TD Ireland	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	Courtier direct
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Banque commerciale

[1] À moins d'indication contraire, la Banque détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité et/ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

[2] Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

[3] Le 1er novembre 2014, L'Assurance financière CT a fusionné avec TD, Compagnie d'assurance-vie.

FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débentures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter :

- les exigences des organismes de réglementation locaux en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- les exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- les exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- les lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2014, les actifs nets des filiales assujettis à des exigences réglementaires ou à des normes de fonds propres s'établissaient à 48 milliards de dollars (44 milliards de dollars au 31 octobre 2013), compte non tenu des éliminations intersociétés.

En plus des exigences réglementaires décrites ci-dessus, la Banque peut devoir respecter des restrictions importantes qui limitent sa capacité à utiliser les actifs ou à régler les passifs de membres de son groupe. Des restrictions contractuelles importantes peuvent découler de la fourniture de sûretés à des tiers dans le cadre normal des activités, par exemple dans le cas de transactions de financement garanties; dans le cas d'actifs titrisés qui sont rendus non disponibles par la suite pour un transfert par la Banque; et dans le cas d'actifs transférés dans d'autres entités structurées consolidées ou non consolidées. L'incidence de ces restrictions a été présentée à la note 9, Transferts d'actifs financiers, et à la note 29, Provisions, passif éventuel, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés.

Outre les participations ne donnant pas le contrôle présentées à la note 22, Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, il n'y a aucune restriction importante sur la capacité de la Banque à accéder aux actifs ou à les utiliser ni sur sa capacité à régler les passifs des filiales au sein du groupe en raison de droits de protection des participations ne donnant pas le contrôle.

NOTE 37 : ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Billets à moyen terme

Le 5 novembre 2014, la Banque a émis des billets à moyen terme à taux fixe pour un montant de 1,25 milliard de dollars US et des billets à moyen terme de premier rang à taux variable d'une durée de 5 ans pour un montant de 500 millions de dollars US.

Obligations sécurisées

Le 6 novembre 2014, la Banque a émis des obligations sécurisées à taux variable d'une durée de 5 ans pour un montant de 1 milliard de dollars australiens sur le marché australien.

ANNEXE 99.4

RENDEMENT DE L'ACTIF, RATIO DE DISTRIBUTION ET RATIO FONDS PROPRES/ACTIF[1, 2]

	Trois mois clos les				*Exercices clos les*		
	31 octobre 2014	31 juillet 2014	30 avril 2014	31 janvier 2014	**31 octobre 2014**	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Rendement de l'actif – comme présenté[3]	**0,72 %**	0,90 %	0,88 %	0,88 %	**0,84 %**	0,76 %	0,79 %
Rendement de l'actif – rajusté[4]	**0,77 %**	0,92 %	0,92 %	0,87 %	**0,87 %**	0,82 %	0,87 %
Ratio de distribution – comme présenté[5]	**51,3 %**	42,1 %	45,0 %	40,1 %	**44,3 %**	46,9 %	42,5 %
Ratio de distribution – rajusté[6]	**48,0 %**	40,9 %	43,0 %	40,4 %	**43,0 %**	43,5 %	38,7 %
Ratio fonds propres/actif[7]	**5,8 %**	5,9 %	5,9 %	5,9 %	**5,9 %**	5,9 %	5,8 %

[1] Calculés selon l'*Industry Guide 3* de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

[2] Les résultats financiers de la Banque sont dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), soit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels. La Banque désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont désignées «résultats rajustés» afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer sa performance globale. Se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» des états financiers consolidés de 2014 de la Banque (www.td.com/francais (onglet investisseur)) pour plus d'information, une description des résultats comme présentés et rajustés, une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures non conformes aux PCGR.

[3] Quotient du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

[4] Quotient du résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

[5] Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action comme présenté.

[6] Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action rajusté.

[7] Quotient du total des fonds propres moyens (y compris les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales) par l'actif moyen total.

ANNEXE 99.5

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions de dollars canadiens)

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	31 octobre 2014 Total	31 octobre 2013 Total
Dépôts[1, 2]	**429 308 $**	**44 693 $**	**22 966 $**	**6 884 $**	**503 851 $**	592 586 $
Passifs de titrisation[3]						
Passifs de titrisation à la juste valeur	**2 039**	**2 986**	**3 037**	**2 813**	**10 875**	21 272
Passifs de titrisation au coût amorti	**10 619**	**7 122**	**4 306**	**2 878**	**24 925**	25 576
Billets et débentures subordonnés[3]	**–**	**–**	**–**	**7 785**	**7 785**	7 983
Passif au titre des actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**30**	**30**	27
Passifs liés aux entités structurées	**3 093**	**953**	**1 000**	**–**	**5 046**	5 721
Paiements d'intérêts conctractuels[4, 5]	**2 659**	**3 310**	**2 007**	**20 788**	**28 764**	29 454
Engagements en vertu de contrats de location simple	**823**	**1 511**	**1 217**	**3 183**	**6 734**	6 256
Engagements en vertu de contrats de location-financement	**32**	**48**	**15**	**24**	**119**	103
Ententes de services de réseau	**20**	**20**	**–**	**–**	**40**	27
Guichets automatiques	**176**	**59**	**30**	**–**	**265**	270
Technologie de centre d'appels	**28**	**57**	**26**	**–**	**111**	–
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	**126**	**196**	**–**	**–**	**322**	163
Total	**448 923 $**	**60 955 $**	**34 604 $**	**44 385 $**	**588 867 $**	689 438 $

[1] Comme les dépôts à vue et les dépôts sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être retirés au gré du déposant, les obligations sont considérées être à moins de un an.

[2] Les montants comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction qui sont comptabilisés à la juste valeur et comprennent des ajustements au montant de base si les dépôts font l'objet d'une relation de couverture. Les paiements d'intérêts contractuels et courus sont également inclus.

[3] Les montants sont présentés sur une base non actualisée.

[4] Les montants comprennent les obligations d'intérêts cumulés et futurs estimatifs sur les dépôts à terme, les passifs de titrisation, les billets et débentures subordonnés, le passif au titre des actions privilégiées et le papier commercial adossé à des actifs fondés sur les taux d'intérêt et de change applicables, respectivement, au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013. Les montants ne comprennent pas les rendements sur les instruments lorsque l'obligation de paiement de la Banque se fonde sur le rendement d'indices boursiers.

[5] Les obligations liées aux intérêts sur les billets et débentures subordonnés sont calculées d'après leur date d'échéance contractuelle. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2014 de la Banque pour plus de renseignements.

Code d'éthique

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 23 janvier 2014.

Annexe 99.7

Consentement du cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit aux actionnaires

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 3 décembre 2014 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2014 et 2013, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014, et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2014.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 3 décembre 2014 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-185019),
2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-196343),
3) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
4) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-197364),
5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-101026),
7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
9) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000),
10) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234), et
11) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2014

Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

Je, Bharat Masrani, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.

2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.

3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.

4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :

   a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;

   b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;

   c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et

   d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et

5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :

   a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et

   b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 4 décembre 2014

(signé) *Bharat Masrani*
Bharat Masrani
Président du groupe et chef de la direction

Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

Je, Colleen Johnston, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.

2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.

3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.

4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :

   a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;

   b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;

   c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et

   d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et

5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :

   a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et

   b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 4 décembre 2014

(signé) *Colleen Johnston*
Colleen Johnston
Chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances

Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Bharat Masrani, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et

2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 4 décembre 2014

(signé) *Bharat Masrani*
Bharat Masrani
Président du groupe et chef de la direction

Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et

2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 4 décembre 2014

(signé) *Colleen Johnston*
Colleen Johnston
Chef de groupe, Finances, Approvisionnement et
Communications et chef des finances